



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10/03/25 PROCES-VERBAL

Le dix mars deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures, le conseil de communauté dûment convoqué le quatre mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Valenty (commune de Ventavon), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Membres du Conseil Communautaire :

Nombre de membres en exercice : 89

Nombre de présents : 53 du point n° 1 au point n° 5 et 54 du point n° 6 au point n° 27

Nombre de votants : voir détails dans le corps du procès-verbal

Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON représenté par Mme Emilie VAUTRIN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Frédéric DENIER
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU représenté par son suppléant, M. Philippe RENOUF
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN représentée par M. Hervé MIRAN à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Philippe BARBUT
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Piarre : Mme Elisabeth DEPEYRE représentée par M. Jean DEPEYRE à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Olivier REYNAUD
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN (du point n° 1 au point n° 5, elle donne procuration à Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN)
 - M. Pierre SEINTURIER
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - M. Maurice BRUN représenté par Mme Renée MAOUI à qui il a donné procuration
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Georges PAPEGAY à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU représenté par Mme Marianne ROUX à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Paul COUDOURET
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY représentée par son suppléant, M. Éric BOUIS
- Pour la commune de Mison :

- M. Robert GAY représenté par Mme Marilyne RICHAUD à qui il a donné procuration
- Mme Marilyne RICHAUD
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR représentée par M. Lionel TARDY à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Hélène BRETTON
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD représentée par M. Pascal LOMBARD à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Gilles TOUAT
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par M. Gérard NICOLAS à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre PAYAN
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND représenté par sa suppléante, Mme Rosette GUERIN
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD
 - Mme Arlette MAYER représentée par M. Florent ARMAND à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Bernard CODOUL
 - Mme Christiane GHERBI
 - M. Nicolas LAUGIER
 - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN représentée par Mme Christine REYNIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
 - M. Patrick CLARES
 - M. Sylvain JAFFRE
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Jean-Pierre BOY représenté par M. Bernard CODOUL à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Thèze : M. Gérôme GARCIN
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL représentée par Mme Annick ARMAND à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Sisteron : M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Cécilia LOUVION
- Pour la commune de Sisteron : Mme Nicole PELOUX
- Pour la commune de Sisteron : M. Franck PERARD
- Pour la commune de Sisteron : Mme Stéphanie SEBANI

- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON



Ordre du jour :

Finances :

- Compte Financier Unique principal 2024
- Affectation du résultat 2024 au budget général 2025
- Compte Financier Unique annexe 2024 des déchets ménagers
- Compte Financier Unique annexe 2024 du SPANC
- Compte Financier Unique annexe 2024 du parc d'activités du Val de Durance
- Compte Financier Unique annexe 2024 de l'Ecopôle Laragne
- Compte Financier Unique annexe 2024 du parc d'activités du Poët
- Débat d'orientations budgétaires 2025
- Autorisation budgétaire spéciale / Ouverture de crédits d'investissements avant le vote du budget général 2025
- Autorisation budgétaire spéciale / Ouverture de crédits d'investissements avant le vote du budget annexe des déchets ménagers 2025
- Accord local compensatoire sur le photovoltaïque / Attribution d'un fonds de concours à la commune de Montjay

Aménagement de l'espace :

- Débat n° 2 sur les zones d'accélération pour la production d'énergie renouvelable

Environnement / mobilité :

- Modification du tableau des effectifs du budget général / Création d'un emploi permanent d'attaché territorial pour le suivi des dossiers eau et environnement
- PCAET / Contrat Opérationnel de Mobilité avec la Région PACA

Gestion des déchets :

- Marché de service pour le traitement des ordures ménagères de la CCSB
- Marché de fourniture d'équipements pour la collecte des déchets de la CCSB
- Marché de service d'intérim / Missions de chauffeur
- Modification du tableau des effectifs du budget annexe des déchets ménagers / Création d'un emploi permanent de technicien territorial pour le service de collecte

Politique locale du commerce :

- Attribution d'aides aux loyers pour les créateurs et repreneurs d'une activité commerciale en centre-ville

Politique du logement :

- Attribution de subventions dans le cadre du programme PIG + Habiter Mieux

Gens du voyage :

- Marché de service pour la gestion et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet
- Bail emphytéotique avec la commune de Sisteron pour la création de terrains familiaux locatifs

Equipements sportifs :

- Avenant n° 3 au bail de location d'un terrain pour l'aire d'atterrissage du site de vol libre de Chabre

Moyens Généraux :

- Régularisation d'une servitude de passage sur la cour située dans l'enceinte du Centre Des Finances Publiques de Sisteron

Ressources Humaines :

- Création d'emplois saisonniers pour les services support et les déchetteries
- RIFSEEP : revalorisation de l'IFSE et précisions sur les modalités d'application du CIA
- Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes au sein de la CCSB

Questions diverses

Daniel SPAGNOU souhaite la bienvenue au sein du conseil communautaire à M. Gérôme GARCIN, nouveau maire de Thèze.



Lecture est faite par le président du compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 28 janvier 2025.

Le PV est adopté et signé par le président et le secrétaire de séance.



Le président rappelle que les récapitulatifs des décisions qu'il a prises sur la période du 24 janvier 2025 au 02 mars 2025 en application des délégations données par l'assemblée délibérante (délibérations n° 74.20 du 29 juillet 2020, n° 109.21 du 10 juin 2021, n° 174.21 du 20 décembre 2021, n° 02.23 du 26 janvier 2023, n° 67.23 du 11 avril 2023, n° 114.23 du 19 juin 2023 et n° 22.24 du 12 février 2024), ont été transmis pour information à l'ensemble des élus communautaires.

Aucune question, ni observation n'est formulée.



En application des dispositions de l'article L.5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un état global des indemnités de toutes natures perçues par les élus de la CCSB au titre de leurs fonctions a été transmis à tous les conseillers communautaires.

Le président rappelle que cet état constitue une mesure d'information et ne doit pas être débattu.



1. Compte Financier Unique principal 2024

Votants : 68 (16 procurations) – Daniel SPAGNOU, président (disposant de la procuration d'Emilie SCHMALTZ), n'a pas participé au vote du CFU

Suffrages exprimés : 65 (63 pour, 2 contre et 3 abstentions)

Le conseil communautaire délibérant sur le Compte Financier Unique (CFU) principal 2024 de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch, dressé par son président, après s'être fait présenter les mouvements réels et d'ordre intervenus sur le budget général en 2024 :

1. Lui donne acte de la présentation faite du CFU principal, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	20 572 400,86 €	- €	20 572 400,86 €
Recettes	22 012 936,98 €	3 379 726,94 €	25 392 663,92 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	3 984 387,02 €	57 060,33 €	4 041 447,35 €
Recettes	2 920 342,59 €	- €	2 920 342,59 €

Récapitulatif / réalisations 2024 et reports 2023 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	20 572 400,86 €	25 392 663,92 €	4 820 263,06 €
Section d'investissement	4 041 447,35 €	2 920 342,59 €	-1 121 104,76 €
			3 699 158,30 €

Restes à réaliser à reporter en 2025 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	755 148,63 €	874 437,57 €	119 288,94 €

Résultat cumulé : réalisations 2024 + reports 2023 + restes à réaliser à reporter en 2025 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	20 572 400,86 €	25 392 663,92 €	4 820 263,06 €
Section d'investissement	4 796 595,98 €	3 794 780,16 €	-1 001 815,82 €
			3 818 447,24 €

2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
4. Autorise le président à signer l'ensemble des documents constituant le CFU principal 2024.

2. Affectation du résultat 2024 au budget général 2025

Votants : 70 (17 procurations) – Suffrages exprimés : 67 (67 pour et 3 abstentions)

Au vu du Compte Financier Unique du budget principal 2024, il est proposé d'affecter 1 001 815,82 € au compte 1068 du budget général 2025 de la CCSB afin d'absorber le déficit d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve l'affectation de résultat au compte 1068 du budget général 2025.

3. Compte Financier Unique annexe 2024 des déchets ménagers

Votants : 68 (16 procurations) – Daniel SPAGNOU, président (disposant de la procuration d'Emilie SCHMALTZ), n'a pas participé au vote du CFU

Suffrages exprimés : 67 (62 pour, 5 contre et 1 abstention)

Le conseil communautaire délibérant sur le Compte Financier Unique (CFU) annexe 2024 des déchets ménagers de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch, dressé par son président, après s'être fait présenter les mouvements réels et d'ordre intervenus en 2024 sur le budget annexe des déchets ménagers :

1. Lui donne acte de la présentation faite du CFU annexe 2024 des déchets ménagers, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	6 219 866,07 €	- €	6 219 866,07 €
Recettes	6 363 622,68 €	2 458 140,16 €	8 821 762,84 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	2 279 768,63 €	- €	2 279 768,63 €
Recettes	1 342 830,53 €	1 441 375,92 €	2 784 206,45 €

Récapitulatif / réalisations 2024 et reports 2023 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	6 219 866,07 €	8 821 762,84 €	2 601 896,77 €
Section d'investissement	2 279 768,63 €	2 784 206,45 €	504 437,82 €
			3 106 334,59 €

Restes à réaliser à reporter en 2025 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	257 958,40 €	377 257,91 €	119 299,51 €

Résultat cumulé : réalisations 2024 + reports 2023 + restes à réaliser à reporter en 2025:

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	6 219 866,07 €	8 821 762,84 €	2 601 896,77 €
Section d'investissement	2 537 727,03 €	3 161 464,36 €	623 737,33 €
			3 225 634,10 €

2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

4. Autorise le président à signer l'ensemble des documents constituant le CFU annexe 2024 des déchets ménagers.

4. Compte Financier Unique annexe 2024 du SPANC

Votants : 68 (16 procurations) – Daniel SPAGNOU, président (disposant de la procuration d'Emilie SCHMALTZ), n'a pas participé au vote du CFU

Suffrages exprimés : 67 (66 pour, 1 contre et 1 abstention)

Le conseil communautaire délibérant sur le Compte Financier Unique (CFU) annexe 2024 du SPANC de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch, dressé par son président, après s'être fait présenter les mouvements réels et d'ordre intervenus en 2024 sur le budget annexe du SPANC :

1. Lui donne acte de la présentation faite du CFU annexe 2024 du SPANC, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	78 855,89 €	- €	78 855,89 €
Recettes	80 102,61 €	9 536,38 €	89 638,99 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	1 532,21 €	- €	1 532,21 €
Recettes	1 738,12 €	1 994,67 €	3 732,79 €

Récapitulatif / réalisations 2024 et reports 2023 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	78 855,89 €	89 638,99 €	10 783,10 €
Section d'investissement	1 532,21 €	3 732,79 €	2 200,58 €
			12 983,68 €

Restes à réaliser à reporter en 2025 : Néant

Résultat cumulé : réalisations 2024 + reports 2023 + restes à réaliser pour 2025 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	78 855,89 €	89 638,99 €	10 783,10 €
Section d'investissement	1 532,21 €	3 732,79 €	2 200,58 €
			12 983,68 €

2. Reconnaît l'absence de restes à réaliser ;
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
4. Autorise le président à signer l'ensemble des documents constituant le CFU annexe 2024 du SPANC.

5. Compte Financier Unique annexe 2024 du parc d'activités du Val de Durance

Votants : 68 (16 procurations) – Daniel SPAGNOU, président (disposant de la procuration d'Emilie SCHMALTZ), n'a pas participé au vote du CFU

Suffrages exprimés : 64 (64 pour et 4 abstentions)

Le conseil communautaire délibérant sur le Compte Financier Unique (CFU) annexe 2024 du parc d'activités du Val de Durance de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch, dressé par son président, après s'être fait présenter les mouvements réels et d'ordre intervenus en 2024 sur le budget annexe du parc d'activités du Val de Durance :

1. Lui donne acte de la présentation faite du CFU annexe 2024 du parc d'activité du Val de Durance, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	201 175,02 €	- €	201 175,02 €
Recettes	196 289,04 €	692 911,05 €	889 200,09 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	401 315,47 €	- €	401 315,47 €
Recettes	393 567,30 €	7 748,95 €	401 316,25 €

Récapitulatif / réalisations 2024 et reports 2023 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	201 175,02 €	889 200,09 €	688 025,07 €
Section d'investissement	401 315,47 €	401 316,25 €	0,78 €
			688 025,85 €

2. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
3. Autorise le président à signer l'ensemble des documents constituant le CFU annexe 2024 du parc d'activités du Val de Durance.

6. Compte Financier Unique annexe 2024 de l'Ecopôle Larnage

Votants : 68 (16 procurations) – Daniel SPAGNOU, président (disposant de la procuration d'Emilie SCHMALTZ), n'a pas participé au vote du CFU

Suffrages exprimés : 66 (63 pour, 3 contre et 2 abstentions)

Le conseil communautaire délibérant sur le Compte Financier Unique (CFU) annexe 2024 de l'Ecopôle Larnage de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch, dressé par son président, après s'être fait présenter les mouvements réels et d'ordre intervenus en 2024 sur le budget annexe de l'Ecopôle Larnage :

1. Lui donne acte de la présentation faite du CFU annexe 2024 de l'Ecopôle Larnage, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	44 165,13 €	- €	44 165,13 €
Recettes	42 844,62 €	1 853,27 €	44 697,89 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	116 438,26 €	- €	116 438,26 €
Recettes	1 968,44 €	220 549,10 €	222 517,54 €

Récapitulatif / réalisations 2024 et reports 2023 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	44 165,13 €	44 697,89 €	532,76 €
Section d'investissement	116 438,26 €	222 517,54 €	106 079,28 €
			106 612,04 €

2. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
3. Autorise le président à signer l'ensemble des documents constituant le CFU annexe 2024 de l'Ecopôle Laragne.

7. Compte Financier Unique annexe 2024 du parc d'activité du Poët

Votants : 68 (15 procurations) – Daniel SPAGNOU, président (disposant de la procuration d'Emilie SCHMALTZ), n'a pas participé au vote du CFU

Suffrages exprimés : 65 (63 pour, 2 contre et 3 abstentions)

Le conseil communautaire délibérant sur le compte financier unique (CFU) annexe du parc d'activités du Poët de l'exercice 2024 de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch, dressé par son président, après s'être fait présenter les mouvements réels et d'ordre intervenus en 2024 sur le budget annexe du parc d'activités du Poët :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique annexe 2024 du parc d'activités du Poët, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	86 409,87 €	- €	86 409,87 €
Recettes	96 388,59 €	85 749,97 €	182 138,56 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	41 844,04 €	- €	41 844,04 €
Recettes	40 955,83 €	10 683,25 €	51 639,08 €

Récapitulatif / réalisations 2024 et reports 2023 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	86 409,87 €	182 138,56 €	95 728,69 €
Section d'investissement	41 844,04 €	51 639,08 €	9 795,04 €
			105 523,73 €

2. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
3. Autorise le Président à signer l'ensemble des documents constituant le CFU annexe 2024 du parc d'activités du Poët.

8. Débat d'orientations budgétaires 2025

Votants : 70 (16 procurations) – Suffrages exprimés : 69 (68 pour, 1 contre et 1 abstention)

En application des dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport sur les orientations générales du budget de l'exercice, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté au conseil communautaire dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget. Ce rapport doit faire l'objet d'un débat.

Ces dispositions s'appliquent aux communautés de communes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ce qui est le cas de la CCSB.

En outre, dans les intercommunalités de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il doit préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Daniel SPAGNOU rappelle qu'un projet de rapport sur les orientations budgétaires a été transmis à tous les conseillers communautaires, avec l'ordre du jour de la réunion.

Il souligne qu'au-delà des orientations budgétaires, c'est aussi un rapport sur l'activité de la CCSB car il est très complet et détaillé. Il récapitule notamment les dépenses et recettes des services de l'intercommunalité depuis le début du mandat, ce qui contribue à faire connaître le résultat de l'action des élus communautaires.

Depuis 2019, chaque année voit de nouvelles crises internationales profondes affecter le contexte économique et social et rendre plus aléatoires les perspectives générales.

Après la dissolution du printemps 2024, la France a atteint un niveau d'incertitude politique jusqu'alors inconnu sous la V^e République : le nouveau gouvernement BAYROU a la lourde tâche de convaincre, concilier pour trouver des compromis politiques stables et surtout de s'atteler aux immenses défis économiques, budgétaires et financiers qui fragilisent le pays.

L'année 2024 a été marquée par un dérapage du déficit public, qui atteint 6,1 % du PIB. Dans ce contexte, Daniel SPAGNOU rappelle les données officielles publiées par l'INSEE, qui démontrent la faible part prise par les administrations publiques locales dans ce déficit. La dette publique totale représente 109,9 % du PIB, la dette locale n'en représente que 8,9 % alors même que les collectivités assurent de l'ordre de 70 % des investissements publics civils. La loi de finances pour 2025 prévoit une dette publique à 115 % du PIB.

La loi de finances pour 2025 adoptée avec plusieurs semaines de retard introduit plusieurs dispositions significatives affectant les finances des communes et des intercommunalités et notamment le gel des fractions de TVA affectées aux collectivités, le gel de la DETR et la réduction du Fonds vert et de la DSIL, la hausse des cotisations à la CNRACL, etc...

Au total, ces différentes mesures représentent une contribution globale très forte demandée aux collectivités territoriales, estimée à 5,5 milliards d'euros pour 2025, dont 2 milliards d'euros pour les communes et 1,3 milliard d'euros pour les intercommunalités.

Grâce à une gestion fine et prudente depuis sa création, la CCSB a conservé une situation financière saine qui lui permet jusqu'ici de garder des capacités d'autofinancement pour poursuivre la réalisation des investissements prévus tout en mettant en œuvre les nombreux services hérités des 7 anciennes intercommunalités.

La poursuite de l'action intercommunale suppose d'accepter jusqu'à un certain point une dégradation des équilibres financiers et de continuer à faire preuve de vigilance et de réactivité. Daniel SPAGNOU conclut son introduction en relevant que les marges de manoeuvre sont de plus en plus réduites.

Dans ce contexte, Jean Pierre TEMPLIER énonce les orientations proposées pour le budget général 2025 :

- ✓ Maintenir les taux de fiscalité des entreprises et des ménages :

Taxe sur le foncier non bâti : 3,34 %

Taxe sur le foncier bâti : 11,63 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 26,43 %

- ✓ Accroître le produit attendu de taxe GEMAPI pour répondre aux obligations réglementaires sur les digues : 800.000 €
- ✓ Optimiser le fonctionnement des services et ajuster les tarifs
- ✓ Maintenir l'enveloppe de fonds de concours pour aider les communes : 400.000 €
- ✓ Poursuivre les investissements : SCoT, rénovation énergétique des bâtiments déploiement de la signalétique d'information locale, études de réhabilitation de l'ancien bâtiment ENEDIS, renaturation et restructuration de la Germanette, études de faisabilité et de structure pour des toitures et ombrières photovoltaïque, aménagement de la nouvelle aire d'accueil des gens du voyage et de terrains familiaux,
- ✓ Développer les actions autour du logement
- ✓ Finaliser le SCoT
- ✓ Finaliser le projet de territoire pour clarifier les orientations et le dispositif de pilotage des politiques publiques

Damien DURANCEAU présente les orientations proposées pour le budget annexe 2025 des déchets ménagers :

- ✓ Maintenir le taux de TEOM (13,50 %) et les tarifs de redevance spéciale
- ✓ Conforter le fonctionnement de la régie de collecte (ce qui comprend notamment l'accompagnement des agents et l'aménagement du nouveau garage)
- ✓ Finaliser le déploiement des composteurs collectifs
- ✓ Renforcer les efforts en matière de prévention des déchets et de sensibilisation au tri
- ✓ Maintenir les investissements :
 - Mise en œuvre du contrôle d'accès dans les déchetteries
 - Poursuite du déploiement de la nouvelle conteneurisation
 - Engagement d'un plan pluriannuel de travaux pour la mise en conformité des déchetteries

Florent ARMAND énonce les orientations proposées pour le budget annexe 2025 du service public d'assainissement non collectif :

- ✓ Prioriser l'action du service sur des installations à forts enjeux (mise aux normes après des ventes immobilières, pollutions avérées d'installations)
- ✓ Continuer à optimiser le fonctionnement du service par la mise en place de logiciels outils

Florent ARMAND rappelle que la hausse des tarifs de redevance est appliquée depuis le 1er janvier 2025.

Jean-Marc DUPRAT donne les orientations proposées pour les budgets annexes 2025 des zones d'activité :

- ✓ Poursuivre la commercialisation des zones existantes
- ✓ Finaliser l'aménagement du secteur Nord du parc d'activité du Val de Durance
- ✓ Etudier la création d'une nouvelle zone dans le Serrois

Daniel SPAGNOU demande si les conseillers communautaires ont des questions ou des observations à formuler quant aux orientations proposées.

Aucune question, ni observation n'est formulée.

Daniel SPAGNOU relève que les orientations budgétaires 2025 s'inscrivent dans la droite ligne de celles présentées depuis le début du mandat :

- Stabiliser la fiscalité,
- Optimiser les services
- Poursuivre les investissements

Il rappelle que le principe de solidarité guide l'action de l'intercommunalité.

Daniel SPAGNOU remercie le vice-président délégué aux finances ainsi que les services de la CCSB qui ont participé activement à la présentation des comptes financiers uniques et à la préparation des orientations budgétaires. Il remercie également l'ensemble des vice-présidents et des élus délégués pour leur implication dans le développement de la CCSB.

Où l'exposé des vice-présidents, le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat portant sur les orientations générales à retenir pour l'exercice budgétaires 2025.

Le rapport sur les orientations budgétaires est joint en annexe au présent procès-verbal.

9. Autorisation budgétaire spéciale / Ouverture de crédits d'investissements avant le vote du budget général 2025

Votants : 70 (16 procurations) – Suffrages exprimés : 67 (66 pour, 1 contre et 3 abstentions)

En application des dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président peut, sur autorisation du conseil communautaire donnée avant l'adoption du budget primitif, ouvrir des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Afin d'assurer au mieux le fonctionnement des services, il est proposé d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget général 2025 comme ci-après :

Les limites d'ouverture de crédits autorisées sont les suivantes :

➤ Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Montant de dépenses voté en 2024 par le conseil communautaire : 338 333 € TTC.

Montant maximum autorisé (25 %) : 84 583 € TTC.

Montant déjà ouvert par délibération du conseil communautaire n° 11.25 du 28 janvier 2025 : 720 € TTC.

L'ouverture de crédits proposée concerne la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement et la renaturation de la Germanette, pour un montant de 39 780 € HT.

Total au chapitre 20 : 39 780 € TTC.

Total cumulé : 40 500 € TTC.

➤ Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Montant de dépenses voté en 2024 par le conseil communautaire : 2 390 324,67 € TTC.

Montant maximum autorisé (25 %) : 597 581 € TTC.

Montant déjà ouvert par délibération du conseil communautaire n° 11.25 du 28 janvier 2025 : 346 619,20 € TTC.

Les ouvertures de crédits proposées concernent :

- la réhabilitation d'un sentier de grande randonnée situé sur la commune de Saint-Geniez, pour un montant de 8 500 € HT, soit 10 200 € TTC ;
- l'installation de registres motorisés et d'un thermostat sur le système de climatisation du bâtiment du Service de Gestion Comptable de Sisteron, pour un montant de 2 280,61 € HT, soit 2 736,73 € TTC ;
- l'achat d'une échelle télescopique pour un montant de 104,17 € HT, soit 125 € TTC ;
- l'achat de séparateurs GBA destinés au parc d'activités du Val de Durance pour un montant de 2 500 € HT, soit 3 000 € TTC ;
- l'achat de pavés LED destinés au bâtiment siège de la CCSB pour un montant de 791,67 € HT, soit 950 € TTC ;
- l'acquisition d'un fauteuil de bureau, pour un montant de 306,66 € HT, soit 367,99 € TTC ;
- l'acquisition de petit électroménager, pour un montant de 279,75 € HT, soit 340,19 € TTC ;
- l'acquisition de deux Stand Up Paddle et des pagaies associées, destinés au plan d'eau de la Germanette, pour un montant de 490 € HT ;
- l'intervention du bureau de contrôle dans le cadre du réaménagement et de la renaturation de la base de loisirs de la Germanette, pour un montant de 2 500 € HT ;
- la pose de la Signalisation d'Information Locale pour un montant de 20 000 € HT, soit 24 000 € TTC ;
- l'achat d'outillage et de matériels, pour un montant de 33 108,33 € HT, soit 39 730 € TTC.

Total au chapitre 21 : 84 439,91 € TTC.

Total cumulé : 431 059,11 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement précitées sur le budget principal 2025.

10. Autorisation budgétaire spéciale / Ouverture de crédits d'investissements avant le vote du budget annexe des déchets ménagers 2025

Votants : 70 (16 procurations) – Suffrages exprimés : 68 (66 pour, 2 contre et 2 abstentions)

En application des dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président peut, sur autorisation du conseil communautaire donnée avant l'adoption du budget primitif, ouvrir des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Afin d'assurer au mieux le fonctionnement des services, il est proposé d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe des déchets ménagers 2025 comme ci-après :

Les limites d'ouverture de crédits autorisées sont les suivantes :

➤ Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Montant de dépenses voté en 2024 par le conseil communautaire : 15 402 € TTC.

Montant maximum autorisé (25 %) : 3 850,50 € TTC.

L'ouverture de crédits proposée concerne la publication de l'avis d'attribution du marché pour l'acquisition d'un camion de collecte des ordures ménagères, pour un montant unitaire de 270 € HT, soit 324 € TTC.

Total au chapitre 20 : 324 € TTC.

➤ Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Montant de dépenses voté en 2024 par le conseil communautaire : 2 672 856 € TTC.

Montant maximum autorisé (25 %) : 668 214 € TTC.

Montant déjà ouvert par délibération du conseil communautaire n° 12.25 du 28 janvier 2025 : 383 217,42 € TTC.

L'ouverture de crédit proposée concerne :

- l'acquisition et la pose d'un système de refroidissement des locaux de la déchetterie de Lazer, pour un montant de 3 500 € HT soit 4 200 € TTC ;
- les travaux pour l'installation électrique du vestiaire du garage du service de collecte des déchets à Sisteron, pour un montant de 150 € HT soit 180 € TTC ;
- l'installation des conteneurs aériens pour le secteur laragnais, pour un montant de 143 832 € soit 172 598,40 € TTC ;
- le remplacement d'une pompe à lixiviats défectueuse sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Sorbiers, pour un montant de 950 € HT ;
- l'achat d'outillage et de matériel, pour un montant de 21 216,67 € HT, soit 25 460 € TTC.

Total au chapitre 21 : 203 388,40 € TTC.

Total cumulé : 586 605,82 € TTC.

➤ Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Montant de dépenses voté en 2024 par le conseil communautaire : 653 215 € TTC.

Montant maximum autorisé (25 %) : 163 303,75 € TTC.

L'ouverture de crédits proposée concerne :

- la création d'une plateforme de stockage des déchets ménagers spéciaux sur la déchetterie de Serres pour un montant de 4 274,50 € HT, soit 5 129,40 € TTC ;

- les travaux de sécurisation des installations électriques et d'alimentation des plateformes pour les déchets ménagers spéciaux dans le cadre de la modernisation des déchetteries, pour un montant de 2 860 € HT soit 3 432 € TTC ;
- les travaux d'enrobé de la déchetterie de Ribiers, pour un montant de 12 400 € HT soit 14 880 € TTC ;
- le solde des travaux de modernisation des déchetteries, pour un montant de 1 200 € HT soit 1 440 € TTC.

Total au chapitre 23 : 24 881,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement précitées sur le budget annexe des déchets ménagers 2025.

11. Accord local compensatoire sur le photovoltaïque / Attribution d'un fonds de concours à la commune de Montjay

Votants : 70 (16 procurations) – Suffrages exprimés : 68 (66 pour, 2 contre et 2 abstentions)

Par délibération n° 45.21 du 29 mars 2021 modifiée par délibérations n° 96.21 du 10 juin 2021 et n° 152.21 du 04 novembre 2021, le conseil communautaire a approuvé les principes de mise en place d'un fonds de concours compensatoire pour le photovoltaïque concernant 7 communes de la CCSB : la Bâtie Montsaléon, L'Epine, Melve, Mison, Montjay, Ribeyret et Sorbiers.

Pour la commune de Montjay, l'enveloppe maximale de fonds de concours définie pour l'année 2024 par délibération n° 77.24 du 25 juin 2024 s'élève à 13 738,28 €. Le reliquat de l'enveloppe 2023 pour cette même commune est de 9 825,08 €, ce qui porte le montant maximal du fonds de concours à 23 563,36 €.

Par délibération n° DE_2025_04 du 17 janvier 2025, le conseil municipal de Montjay a sollicité le versement de deux fonds de concours au titre des enveloppes 2023 et 2024, pour les opérations suivantes :

- amélioration du réseau d'eau potable :

L'opération représente un coût total de 8 963 € HT et le montant du fonds de concours demandé à la CCSB est de 4 481,51 € ;

- rénovation d'un bâtiment communal :

L'opération représente un coût total de 34 947,58 € HT et le montant du fonds de concours demandé à la CCSB est de 17 473,79 €.

Le dossier de demande est complet.

Pour ces 2 opérations, la commune de Montjay n'a pas obtenu de subvention.

Le montant des fonds de concours demandés n'excède pas la part du financement assurée par la commune, conformément aux plans de financement joints à la demande.

Toutes les règles permettant l'attribution du fonds de concours sont donc respectées.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve l'attribution de 2 fonds de concours représentant un montant total de 21 955,29 € (4 481,51 € pour le budget eau et assainissement ; 17 473,79 € pour le budget général) à la commune de Montjay, en vue de participer au financement des travaux d'amélioration du réseau d'eau potable et de la rénovation d'un bâtiment communal ;
- autorise le président à signer tous les documents relatifs au versement de ces fonds de concours.

12. Débat n° 2 sur les zones d'accélération pour la production d'énergie renouvelable

Votants : 70 (16 procurations) – Suffrages exprimés : 65 (65 pour et 5 abstentions)

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER), crée des « zones d'accélération de la production des énergies renouvelables » pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies.

L'intention principale de cette loi est d'augmenter la production d'énergie renouvelable afin de répondre aux objectifs nationaux de transition énergétique. D'autres objectifs sont aussi visés comme l'atteinte d'une solidarité territoriale, la sécurisation des approvisionnements ou la diversification des énergies renouvelables.

La procédure de définition de ces zones est la suivante :

- Identification, par chaque commune sur son territoire, des zones pouvant potentiellement accueillir des énergies ;
- Consultation de la population sur ce projet de zones par tout moyen défini librement par la commune ;
- Concertation et avis des Parcs naturels régionaux (pour les communes adhérentes) ;
- Délibération du conseil municipal et envoi du projet de zonage au référent préfectoral ;
- Débat de l'intercommunalité sur la cohérence d'ensemble des projets de zones portant notamment sur :
 - La co-visibilité éventuelle de certains projets en limite de commune ;
 - La compatibilité avec les stratégies et objectifs des différents documents en cours d'élaboration (projet de territoire, Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Climat Air Energie Territorial) ;
 - Le rapport entre les zones projetées et les objectifs nationaux de production attendus (33 % de la consommation doit être assurée par la production d'énergie renouvelable au niveau local d'ici 2030) ;
- Validation des zones d'accélération par les référents préfectoraux après avis :
 - Du Comité Régional de l'Energie chargée de statuer sur la suffisance des zones d'accélération ;
 - De la Conférence Territoriale (réunissant les collectivités, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, les syndicats mixtes).

La Région Auvergne-Rhône-Alpes n'ayant pas de Comité Régional de l'Energie, les zones d'accélération sont validées par arrêté préfectoral, au fur et à mesure de leur transmission.

Le Comité Régional de l'Energie Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) a statué sur l'insuffisance des zones d'accélération en 2024.

Le 23 septembre 2024, les communes de PACA ont donc été sollicitées de nouveau par courrier du référent préfectoral, afin qu'elles réétudient leurs propositions de zones d'accélération avec la possibilité de les maintenir ou de les modifier. Les communes pouvaient envoyer leurs délibérations jusqu'au 24 décembre 2024.

Cette seconde vague de définition des zones d'accélération étant terminée, conformément à la procédure établie par loi APER, un nouveau débat doit être organisé en conseil communautaire.

Une fois validées, les zones d'accélération pourront être traduites dans différents documents et notamment les cartes communales et Plans Locaux d'Urbanisme, le futur Schéma de Cohérence Territoriale, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires, le Plan Climat Air Energie Territorial et le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie.

Il sera également possible de définir des zones d'exclusion d'installations d'énergies renouvelables. Les zones d'accélération seront révisées tous les 5 ans.

Il est rappelé, d'une part, que les zones d'accélération sont définies sans étude de faisabilité ni étude environnementale. La définition des zones ainsi que les débats sont donc réalisés sans préjuger du résultat de ces études.

D'autre part, la doctrine établit que les projets d'installations d'énergies impliquant un changement d'usage du sol (un défrichement notamment) seront comptabilisés dans la consommation ou l'artificialisation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Les territoires ne sauraient porter à la fois des projets d'énergies, d'habitat, de développement économiques et d'infrastructures. La CCSB alerte les communes sur ce point afin qu'elles restent vigilantes pour les projets de développement qui se présenteront à l'avenir.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte de la tenue des débats sur la cohérence d'ensemble des projets de zones d'accélération de la production d'énergie renouvelables établis par les communes.

13. Modification du tableau des effectifs du budget général / Création d'un emploi permanent d'attaché territorial pour le suivi des dossiers eau et environnement

Votants : 70 (16 procurations) – Suffrages exprimés : 65 (63 pour, 2 contre et 5 abstentions)

Le travail sur le projet de territoire de la CCSB a montré l'attente des maires en matière de développement d'une ingénierie intercommunale au service des communes.

Par ailleurs, la directrice du pôle environnement a indiqué vouloir réduire progressivement son activité à compter de 2026 jusqu'à son départ à la retraite.

Pour ces raisons et afin de répondre aux besoins liés au suivi des dossiers eau et environnement, il est proposé de créer un emploi permanent d'attaché territorial (catégorie A) à temps complet à compter du 25 mars 2025.

Sous l'autorité de la directrice du pôle environnement, l'agent recruté sera notamment chargé :

- du suivi de la fin des études en cours sur la compétence « eau et assainissement », afin d'accompagner les communes volontaires dans la création de syndicats ;
- de missions de conseil auprès des communes membres en lien avec la ressource en eau ;
- de l'appui à la directrice du pôle environnement sur le pilotage et le suivi de projets transversaux portés par le pôle et ses services (collecte, déchetterie, prévention) en partenariat avec les autres pôles de la CCSB (pôle technique notamment) ;
- du suivi de dossiers complexes liés au petit et au grand cycle de l'eau et à la gestion des déchets.

Si aucune candidature de titulaire ne correspond au profil de poste, l'emploi pourra être proposé à un agent contractuel, le président de la CCSB ayant délégation pour déterminer le niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, sans excéder l'indice brut afférent au dernier échelon du grade d'attaché territorial.

Daniel SPAGNOU rappelle que la loi rendant obligatoire le transfert de la compétence « eau et assainissement » aux communautés de communes est sur le point d'être modifiée. Il indique que plusieurs communes de la CCSB ont manifesté leur intention de s'organiser en syndicats pour la gestion de cette compétence.

Jean-Yves SIGAUD confirme que la proposition de loi ouvre la possibilité de créer des syndicats infra-communautaires, c'est-à-dire inclus dans le périmètre intercommunal.

Dans cette perspective, il a été convenu en Bureau communautaire du 11 février 2025, la possibilité pour les communes qui souhaitent se regrouper en syndicats sur la CCSB, de bénéficier d'un accompagnement de la Communauté de Communes, dans le cadre de l'étude préalable au transfert des compétences. En effet, cette étude en cours depuis janvier 2024 a permis de dresser un premier état des lieux avec la réalisation d'un diagnostic technique et financier des services et d'évaluer la

situation des collectivités au regard de l'objectif de qualité du service et de mise à niveau des services. L'étude est en suspens depuis décembre 2024 et pourrait donc être réorientée afin d'accompagner les projets de mutualisation sur le territoire. Jean-Yves SIGAUD précise que cet accompagnement s'inscrirait dans les limites financières et temporelles du marché actuel.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet à compter du 25 mars 2025 ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs du budget général ;
- prévoit les crédits nécessaires au budget général 2025.

14. PCAET / Contrat Opérationnel de Mobilité avec la Région PACA

Votants : 70 (16 procurations) – Suffrages exprimés : 64 (62 pour, 2 contre et 6 abstentions)

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, désigne la Région comme chef de file en matière de mobilité et lui confie la charge d'élaborer un contrat opérationnel de mobilité à l'échelle des bassins de mobilité. Le contrat opérationnel de mobilité est un outil qui a pour objectif de mieux coordonner, mettre en cohérence et optimiser les actions mises en œuvre par les acteurs territoriaux de la mobilité.

Au sein de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la CCSB et la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD) forment le bassin de mobilité C.

La Région PACA a proposé de coconstruire un contrat opérationnel de mobilité avec les acteurs du territoire de chaque bassin. Les signataires du contrat opérationnel de mobilité sont ceux prévus par le Code des Transports auxquels s'ajoutent les intercommunalités n'ayant pas pris la compétence mobilité, ce qui est le cas de la CCSB et de la CCJLVD.

Ainsi, les signataires pour le bassin de mobilité C sont la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Départements des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes et de la Drôme, la CCSB, la CCJLVD, la commune de Sisteron et SNCF Gares et Connexions.

La durée prévisionnelle du contrat est fixée à quatre ans, de 2025 à 2028.

Le contrat comprend 72 actions pour améliorer les transports et la mobilité durable.

Les actions de la CCSB inscrites dans le contrat sont les suivantes :

- Réflexion autour de la revitalisation des gares de Sisteron, Laragne et Serres ;
- Mise en place d'un service estival de navettes pour desservir le site naturel touristique des gorges de la Méouge ;
- Mise en place de services et équipements pour le vélo ;
- Location longue durée de vélos électriques ;
- Aide à l'achat de vélos électriques ;
- Étude et réalisation d'une véloroute du Buëch ;
- Projection de trajets cyclables sur la CCSB ;
- Mise en œuvre d'un service d'autostop organisé à l'échelle de la CCSB : Rézo Pouce ;
- Sensibilisation au sein du Parc d'activités du Val de Durance pour la réduction de l'autosolisme.

Pour la mise en œuvre de ces actions, les acteurs seront sollicités à différents niveaux. La CCSB est impliquée dans la mise en œuvre de 50 actions.

Jean-Marc DUPRAT indique que dans la perspective des Jeux Olympiques notamment, une attention particulière est portée par la Région PACA sur le confortement du ferroviaire et sur la revitalisation des gares. La SNCF souhaiterait qu'il puisse y avoir un développement des activités dans les gares.

Jean-Marc DUPRAT précise que sa demande pour la gare de Laragne serait de pouvoir ouvrir la salle d'attente et remettre en œuvre la possibilité de croisement des trains en gare (comme c'est le cas à Sisteron par exemple).

Concernant Rézo Pouce, Caroline YAFFEE insiste sur la nécessité d'une animation.

Philippe MAGNUS répond que le recrutement d'un stagiaire ou d'un service civique est prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le contrat opérationnel de mobilité du bassin de mobilité C ;
- autorise le président à signer ce contrat avec la Région PACA et ses partenaires.

15. Marché de service pour le traitement des ordures ménagères de la CCSB

Votants : 70 (16 procurations) – Suffrages exprimés : 69 (66 pour, 3 contre et 1 abstention)

Le marché de traitement des ordures ménagères de la CCSB attribué à la société Alpes Assainissement (groupe Véolia), gestionnaire du site d'enfouissement du Beynon situé à Ventavon, arrivera à son terme le 30 septembre 2025. Il convient donc de lancer un nouveau marché.

Pour rappel, le Plan Régional de Gestion et de Prévention des Déchets interdit à la CCSB d'exporter ses déchets vers des sites extérieurs à ceux de l'espace alpin (04/05 : Valensole ou Beynon) et compte tenu des arrêtés préfectoraux actuels, seul le site du Beynon a encore la capacité administrative d'accueillir et de traiter les tonnages d'ordures ménagères de la CCSB.

De plus, le cadre d'application de la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) qui porte notamment sur les déchets enfouis, reste incertain pour les années à venir.

En 2025, le taux de TGAP est de 65 € la tonne, ce qui représente un coût supplémentaire de 42 000 € pour la CCSB, à tonnage constant. Aucune information n'a été communiquée sur les évolutions possibles de taux à partir de 2026. A ce montant, s'ajouterait une TGAP majorée pour toute tonne traitée au-delà de la limite administrative de l'arrêté préfectoral d'exploitation de l'ISDND du Beynon.

Pour la CCSB, environ 7 à 8 % des tonnages annuels (OM et Encombrants) pourraient être concernés.

Enfin, ces dernières années, Alpes Assainissement (Véolia) a également augmenté de 5 € par tonne et par an les coûts techniques appliqués au traitement des déchets sur le Beynon.

Le marché actuel de traitement des ordures ménagères représente un coût annuel de 1 227 273 € hors TVA mais TGAP incluse, pour les 7 000 tonnes de déchets traités.

Au regard des impératifs de traitement des ordures ménagères, le coût annuel du futur marché à l'horizon 2029 est estimé à 1 600 000 € HT (TGAP incluse).

Considérant les incertitudes présentées ci-avant, il est proposé de passer un marché en procédure formalisée, sous forme d'un accord-cadre, pour 4 ans avec un montant maximum de 7 000 000 € HT (TGAP incluse).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le lancement d'un nouveau marché pour le traitement des ordures ménagères, tel que décrit précédemment ;
- autorise le président, à signer le marché et le notifier à la ou les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, ainsi que tous documents nécessaires à son exécution.

16. Marché de fourniture d'équipements pour la collecte des déchets de la CCSB

Votants : 70 (16 procurations) – Suffrages exprimés : 69 (67 pour, 2 contre et 1 abstention)

La poursuite du déploiement et le renouvellement des équipements de collecte des déchets de la CCSB impliquent le lancement d'une consultation pour l'achat de bacs, de colonnes aériennes, de colonnes semi-enterrées et enterrées, d'équipements de compostage et de bennes de déchetterie.

Le marché serait réalisé sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaires et donnerait lieu à la passation de marchés subséquents (remise en concurrence régulière des titulaires de chacun des lots). Il est proposé d'établir ce marché pour une durée de 4 ans et de l'allotir de la manière suivante :

- Lot 1 : Bacs à roulettes « 4 roues », avec un montant maximum de 150 000 € HT sur la durée totale du marché ;
- Lot 2 : Colonnes aériennes et semi-enterrées tous flux, avec un montant maximum de 2 000 000 € HT sur la durée totale du marché ;
- Lot 3 : Colonnes enterrées tous flux, avec un montant maximum de 400 000 € HT sur la durée totale du marché ;
- Lot 4 : Matériel de compostage (composteurs individuels et partagés) pour un montant maximum de 200 000 € HT sur la durée totale du marché ;
- Lot 5 : Bennes et caissons divers (déchetteries, collectes diverses) pour un montant maximum de 350 000 € HT sur la durée totale du marché.

Le montant maximum du marché serait donc de 3 100 000 € HT (soit 3 720 000 € TTC) sur 4 ans. La consultation serait ainsi réalisée en procédure formalisée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le lancement d'un marché de fourniture d'équipements pour la collecte des déchets de la CCSB, tel que décrit précédemment ;
- autorise le président, à signer le marché et le notifier à la ou les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, ainsi que tous documents nécessaires à son exécution.

17. Marché de service d'intérim / Missions de chauffeur

Votants : 70 (16 procurations) – Suffrages exprimés : 70 (69 pour et 1 contre)

L'article L. 334-3 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) précise que les employeurs publics peuvent avoir recours à une entreprise de travail temporaire. Dans la Fonction Publique Territoriale, ce recours est possible lorsque le Centre de Gestion (CDG) n'est pas en mesure d'assurer la mission de remplacement prévue à l'article L. 452-44 du CGFP.

Afin de répondre aux difficultés rencontrées pour recruter des chauffeurs en capacité de conduire les véhicules nécessaires à la continuité du service public de collecte des déchets ménagers et considérant le fait que le CDG 04 n'assure pas de mission de remplacement, il est proposé d'avoir recours à une société d'intérim.

En application des dispositions du Code du Travail, le contrat d'intérim serait établi pour une durée maximale de 18 mois et pour des tâches non durables, dans le cadre du remplacement momentané d'agents, d'accroissement temporaire d'activité ou de besoin occasionnel ou saisonnier.

Le marché serait passé sous forme d'accord-cadre avec un montant maximum de 220 000 € HT. La consultation serait donc faite en procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le lancement d'un marché de service d'intérim pour l'exercice de missions de chauffeur, tel que décrit précédemment ;

- autorise le président ou son représentant, à signer le marché et le notifier à la ou les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, ainsi que tous documents nécessaires à son exécution.

18. Modification du tableau des effectifs du budget annexe des déchets ménagers / Création d'un emploi permanent de technicien territorial pour le service de collecte

Votants : 70 (16 procurations) – Suffrages exprimés : 70 (67 pour et 3 contre)

Le chef d'équipe des agents du service de collecte a souhaité démissionner de cette fonction au début de l'automne 2024. Une nouvelle organisation du service a été testée et sa pertinence a été démontrée par l'audit du service réalisé en fin d'année 2024.

Afin de pérenniser cette organisation, il est proposé de créer un emploi permanent de technicien territorial (catégorie B) à temps complet, à compter du 14 avril 2025.

Sous l'autorité du chef de service, l'agent recruté sera notamment chargé :

- de la responsabilité de l'équipe de collecte sur le terrain (planification, suivi et contrôle du travail) ;
- du suivi et de l'accompagnement de la démarche de qualité engagée avec les agents (coordination et co-construction de l'ensemble des démarches amenant à la certification des procédures et à l'amélioration ou la consolidation des performances environnementales).

Si aucune candidature de titulaire ne correspond au profil de poste, l'emploi pourra être proposé à un agent contractuel, le président de la CCSB ayant délégation pour déterminer le niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, sans excéder l'indice brut afférent au dernier échelon du grade de technicien territorial.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création d'un emploi permanent de technicien territorial à temps complet à compter du 14 avril 2025 ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs du budget annexe des déchets ménagers ;
- prévoit les crédits nécessaires au budget annexe des déchets ménagers 2025.

19. Attribution d'aides aux loyers pour les créateurs et repreneurs d'une activité commerciale en centre-ville

Votants : 70 (16 procurations) – Suffrages exprimés : 70 (64 pour et 6 contre)

Par délibération n° 314.17 du 19 décembre 2017, le conseil communautaire a qualifié d'intérêt communautaire « l'aide au loyer pour la création ou la reprise de commerces » dans le cadre de la compétence « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ».

Pour rappel, cette aide s'inscrit dans le cadre de l'axe 2.1 du Schéma de Développement Economique de la CCSB. Elle consiste en une prise en charge sur 3 ans maximum, plafonnée à 1000 €, de 20 % du loyer la première année, 15 % la deuxième et 10 % la troisième année.

La commission développement économique qui s'est réunie le 12 février 2025 a émis un avis favorable concernant l'attribution d'une aide aux loyers pour les dossiers suivants :

Enseigne	Activité	Commune	Loyer mensuel	Montant total de l'aide en année 1
Lune de Miel	Lingerie	Sisteron	400 €	960 €

Harmonie	Soin corps, visage	Laragne-Montéglin	410 €	984 €
Mademoiselle Jeanne	Couturière	Laragne-Montéglin	400 €	960 €
Coffee Choc	Fabrication, vente, négoce d'articles de coffee shop / salon de thé	Sisteron	500 €	1000 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve l'attribution des aides aux loyers mentionnées ci-avant ;
- autorise le président à signer chacune des conventions d'attribution avec les bénéficiaires.

20. Attribution de subventions dans le cadre du programme PIG + Habiter Mieux

Votants : 70 (16 procurations) – Suffrages exprimés : 70 (69 pour et 1 contre)

Par délibération n° 147.21 du 04 novembre 2021, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un programme PIG + dédié à l'habitat sur le périmètre intégral de la CCSB et la convention correspondante a été signée le 18 juillet 2022 avec l'ANAH, le Département des Hautes-Alpes et la Région PACA.

Ce programme a trois grands objectifs :

- Améliorer la qualité thermique des logements et promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables et de matériaux sains, afin de lutter contre la précarité énergétique et protéger l'environnement ;
- Adapter les logements aux situations de handicap et de vieillissement afin de favoriser le maintien à domicile des occupants ;
- Accompagner les copropriétés fragiles ou sur le point de le devenir qui souhaitent s'engager dans des projets de rénovation énergétique.

Pour rappel, la CCSB fait l'avance de la subvention de la Région PACA pour les dossiers éligibles se situant dans les Alpes de Haute-Provence.

La commission d'attribution des subventions qui s'est réunie le 27 janvier 2025 propose de subventionner les dossiers suivants :

Nom du demandeur	Commune	Type de travaux	Coût des travaux TTC	Subvention CCSB	Avance part Région
CARBO François	Laragne-Montéglin	Adaptation	12 759,43 €	2 282 €	-
DUBOST Elisa	Montjay	Energie	70 740,13 €	13 410 €	-
FAURE Sophie	Clamensane	Energie	105 830,33 €	10 923 €	-
FROMONT Jannick	Mison	Energie	52 921,23 €	8 000 €	-
GARDEISEN Mahina	Garde-Colombe	Energie	44 774,21 €	8 488 €	-
LAGARDE Odette	Monêtier-Allemont	Adaptation	12 918,29 €	2 375 €	-
LASSAUZE Danièle	Méreuil	Adaptation	1 264,95 €	240 €	-
PONSON Valentin	Laragne-Montéglin	Energie	64 907,99 €	12 241 €	-
ROOS Jean-Pierre	Vaumeilh	Energie	42 404,16 €	8 198 €	8 099 €
SAN MARTIN Zoé	Upaix	Energie	48 948,48 €	2 326,66 €	-

Le montant total de subvention attribué serait de 68 483,66 € pour la part CCSB et 8 099 € pour la part Région sur la base de 457 469,20 € de travaux.

L'enveloppe financière de la CCSB étant épuisée, il s'agit des derniers dossiers qui bénéficieront d'une subvention de l'intercommunalité. Le programme reste en vigueur jusqu'à l'extinction du PIG + au plus tard le 31 août 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve les subventions proposées ;
- prévoit les crédits nécessaires au budget général 2025 ;
- autorise le président à signer chacune des conventions d'attribution.

21. Marché de service pour la gestion et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet

Votants : 70 (16 procurations) – Suffrages exprimés : 69 (66 pour, 3 contre et 1 abstention)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, en application de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, la CCSB dispose de la compétence obligatoire « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux ».

C'est à ce titre que la CCSB gère l'aire permanente d'accueil des gens du voyage, située à Soleilhet, sur la commune de Sisteron.

A la suite d'un incendie intervenu le 13 mars 2020, l'aire d'accueil a été fermée par arrêté du président de la CCSB n° LOG 01-2020 du 17 mars 2020.

Les travaux de réhabilitation de l'aire et de création d'emplacements supplémentaires ont commencé à l'automne 2024. La nouvelle aire comptera 23 emplacements (46 places). Son ouverture est prévue au mois de juin 2025.

Il convient donc de lancer une consultation afin d'en assurer la gestion et l'entretien.

Le marché de prestation comprend :

- L'accueil des gens du voyage 6 jours sur 7, avec astreinte téléphonique ;
- La tenue de la régie de recettes ;
- L'entretien de l'aire (petites réparations, nettoyage des locaux et sanitaires) ;
- La gestion du public et des relations avec les partenaires associés (police municipale, gendarmerie, agents techniques, agents des services sociaux, Service de Gestion Comptable) ;
- La gestion du respect du règlement intérieur ;
- Les bilans de suivi financiers et numéraires pour la déclaration « Aide au Logement Temporaire 2 ».

Le marché serait établi pour une durée de 5 ans. Son montant est estimé à 70 000 € HT par an, soit 350 000 € HT pour 5 ans. De ce fait, la consultation correspondante serait réalisée en procédure formalisée.

Pour compenser le fait que la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban ne dispose pas d'une aire d'accueil des gens du voyage, la Communauté d'Agglomération Provence-Alpes-Agglomération (PAA) participera au financement du fonctionnement de l'aire du Soleilhet, à hauteur de 9/23^{ème} des dépenses, dans le cadre de la convention d'entente déjà approuvée par délibération du conseil communautaire n° 16.24 du 12 février 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le lancement d'un marché pour la gestion et l'entretien de la nouvelle aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet, tel que décrit précédemment ;

- autorise le président ou son représentant, à signer le marché et le notifier à la ou les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, ainsi que tous documents nécessaires à son exécution.

22. Bail emphytéotique avec la commune de Sisteron pour la création de terrains familiaux locatifs

Votants : 70 (16 procurations) – Suffrages exprimés : 67 (60 pour, 7 contre et 3 abstentions)

En application de la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi « NOTRe »), la CCSB dispose depuis le 1^{er} janvier 2017, de la compétence obligatoire « création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux ». C'est à ce titre que la CCSB gère l'aire permanente d'accueil des gens du voyage, située à Soleilhet, sur la commune de Sisteron. En mars 2020, à la suite d'un incendie qui a causé des dégâts importants, l'aire a été fermée pour travaux de réhabilitation et une autre aire temporaire a été créée sur des terrains adjacents appartenant à la commune de Sisteron.

Or, plusieurs familles se sont sédentarisées sur cette aire temporaire.

Une aire d'accueil n'ayant pas vocation à recevoir des gens du voyage sédentarisés, en application de loi « Egalité et citoyenneté » du 17 janvier 2017 et du schéma départemental d'accueil des gens du voyage des Alpes de Haute-Provence 2023-2028, la CCSB a fait réaliser en 2024 une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) afin d'établir un état des lieux de la situation et de proposer des solutions de relogements aux familles sédentarisées.

Ainsi, il apparaît que 6 familles sédentarisées sur l'aire d'accueil temporaire des gens du voyage souhaiteraient être relogées sur des terrains familiaux locatifs : 3 terrains pourraient être aménagés sur la commune de Sisteron (sous maîtrise d'ouvrage de la CCSB) et 3 sur la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban (sous maîtrise d'ouvrage de Provence Alpes Agglomération).

Afin de réaliser ce projet, la commune de Sisteron accepte de mettre trois parcelles (AN 177, AN 178 et AN 179) à disposition de la CCSB via un bail emphytéotique de 18 ans avec une redevance annuelle de 12 euros. Ce montant sera actualisé chaque année, à la date anniversaire de prise d'effet du bail.

Les frais notariés seront à la charge de la CCSB.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- accepte la mise à disposition des parcelles AN 177, AN 178 et AN 179, via un bail emphytéotique avec la commune de Sisteron dans les conditions définies ci-avant ;
- autorise le président, ou son représentant à signer l'acte correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution, auprès de Me SANTORO, notaire à Sisteron ;
- accepte la prise en charge des frais notariés par la CCSB.

23. Avenant n° 3 au bail de location d'un terrain pour l'aire d'atterrissage du site de vol libre de Chabre

Votants : 69 (16 procurations) – Damien DURANCEAU n'a pas participé au vote

Suffrages exprimés : 67 (64 pour, 3 contre et 2 abstentions)

En 1994, l'ex-Communauté de Communes du Canton de Ribiers-Val de Méouge avait contracté un bail de location avec M. Norbert ILLY, propriétaire d'un terrain situé sur la commune de Laragne-Montéglin et destiné à être utilisé comme aire d'atterrissage du site de vol libre de Chabre.

Des avenants au bail ont été passés en 1995 puis en 2010.

Par délibération n° 322.18 du 18 décembre 2018, le conseil communautaire du Sisteronais Buëch a accepté un nouvel avenant qui arrivera à échéance le 31 mai 2025.

Compte-tenu de l'utilité de ce terrain pour la pratique des sports aériens sur le site de Chabre, il est proposé de reconduire le bail pour 15 ans, du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2040.

Les autres dispositions du bail resteraient sans changement et notamment le montant du loyer annuel qui était de 2 475,36 € TTC en 2024.

Le loyer est révisé chaque année en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction.

L'avenant au bail serait formalisé par Me LOULIER, notaire à Laragne-Montéglin.

Les frais correspondants seraient pris en charge par la CCSB.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la reconduction, par avenant n° 3, du bail de location d'un terrain pour l'aire d'atterrissage du site de vol libre de Chabre, tel que décrit précédemment ;
- autorise le président ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution, auprès de Me LOULIER, notaire à Laragne-Montéglin ;
- accepte la prise en charge des frais notariés par la CCSB.

24. Régularisation d'une servitude de passage sur la cour située dans l'enceinte du Centre Des Finances Publiques de Sisteron

Votants : 70 (16 procurations) – Suffrages exprimés : 69 (67 pour, 2 contre et 1 abstention)

Le 21 janvier 2016, la commune de Sisteron a cédé pour l'euro symbolique à l'ex Communauté de Communes du Sisteronais un ensemble immobilier d'une surface de 6 ares et 710 centiares, situé à Sisteron, avenue Paul Arène et référencé section AS 330, lieudit « la Ville ».

Le 29 décembre 2016, cet ensemble immobilier a été mis en location par la communauté de communes à la Direction Départementale des Finances Publiques du département des Alpes de Haute-Provence, dans le but de loger le Centre des Finances Publiques de Sisteron.

Cette location a été consentie du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2026.

L'acte de vente du bien ne prévoyait aucune servitude de passage pour l'accès à une tour, propriété de la commune de Sisteron, située au fond de la cour du Centre des Finances Publiques. Or, la commune de Sisteron a besoin d'accéder à cette tour, qui sert notamment de garage et de local de stockage de matériel pour la police municipale.

Il convient donc d'établir une nouvelle servitude de passage au profit de la parcelle AS n° 329 appartenant à la commune de Sisteron, sur la parcelle cadastrée AS n° 330 appartenant aujourd'hui à la CCSB.

Ce droit de passage sera établi sur une distance d'environ 7 mètres afin de permettre à l'ensemble des agents de la police municipale d'accéder au garage, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Les frais d'acte établis en l'étude de Me MARTELLI, Notaire à Sisteron, seront pris en charge par la commune de Sisteron.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- accepte la création d'une servitude de passage au profit de la parcelle AS n° 329 appartenant à la commune de Sisteron, grevant le fonds cadastré AS n°330, lieu-dit « la Ville » appartenant à la CCSB ;
- autorise le président ou son représentant à signer l'acte notarié.

25. Création d'emplois saisonniers pour les services support et les déchetteries

Votants : 70 (16 procurations) – Suffrages exprimés : 70 (69 pour et 1 contre)

Comme chaque année, afin de répondre à l'accroissement d'activité pendant les périodes printanières et estivales et de renforcer les services-support et les déchetteries en période de congés, plusieurs créations d'emplois non permanents sont proposées.

- Sur le budget général - Pour le pôle finances et ressources humaines - Service des ressources humaines :

Il est proposé de recruter un agent saisonnier pour exercer les fonctions d'agent administratif à temps non complet (31h hebdomadaires) chargé de la mise à jour des dossiers du personnel et de l'archivage, sur la période du 17 mars 2025 au 09 septembre 2025 inclus. La rémunération de l'agent serait basée sur le 3^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif (catégorie C).

- Sur le budget général - Pour le pôle technique - Services techniques intercommunaux :

Il est proposé de recruter un agent saisonnier pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent à temps complet (35h hebdomadaires), chargé de l'entretien des zones d'activités (incluant les réseaux) et de la base de loisirs de la Germanette ainsi que de l'aide à installation de matériel de festivity sur la période du 31 mars 2025 au 27 septembre 2025 inclus. La rémunération de l'agent serait basée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial (catégorie C).

- Sur le budget annexe des déchets ménagers - Pour le pôle environnement - Service des déchetteries :

Il est proposé de créer deux emplois saisonniers d'agent de déchetterie à temps complet (35 heures hebdomadaires), chargés de l'accueil et de l'orientation des usagers ainsi que de l'entretien des sites et équipements, sur la période du 31 mars 2025 au 27 septembre 2025 inclus.

La rémunération des agents recrutés serait basée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial (catégorie C).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création de quatre emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité dans les conditions proposées ci-avant ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs correspondant au budget général et au budget annexe des déchets ménagers ;
- prévoit les crédits nécessaires au budget général 2025 et au budget annexe 2025 des déchets ménagers ;
- autorise le président à signer les contrats de travail des agents qui seront recrutés.

26. RIFSEEP / revalorisation de l'IFSE et précisions sur les modalités d'application du CIA

Votants : 70 (16 procurations) – Suffrages exprimés : 65 (63 pour, 2 contre et 5 abstentions)

Pour rappel, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est le régime de primes dont bénéficient les agents de la filière technique et de la filière administrative de la CCSB.

Il se compose d'une part principale fixe versée mensuellement (l'Indemnité de Fonctions, de Sujétion et d'Expertise - IFSE), à laquelle peut s'ajouter une part complémentaire liée à l'engagement professionnel et versée annuellement (le Complément Indemnitaire Annuel - CIA).

✓ Principes de revalorisation de l'IFSE :

Face aux difficultés rencontrées pour recruter de chauffeurs pour le service collecte et à la suite du bilan de l'audit réalisé en fin d'année 2024 au sein de ce service, le bureau communautaire propose :

- ✓ D'augmenter l'IFSE des chauffeurs à hauteur de 200 € bruts par mois, afin de valoriser la pénibilité de leurs missions et les contraintes particulières auxquelles ils doivent faire face. L'ISFE des chauffeurs serait ainsi portée à 590 € bruts mensuels.
- ✓ De mentionner 2 types de fonction qui n'apparaissaient pas jusqu'alors dans le tableau récapitulatif de l'IFSE :
 - La fonction « grutier » avec un montant d'IFSE mensuel de 690 € bruts ; il s'agit d'encourager les agents à se former et de répondre à l'évolution des besoins du service liée au déploiement progressif de la nouvelle conteneurisation ;
 - La fonction « chef de service exerçant dans le domaine de la salubrité publique » avec un montant d'IFSE mensuel de 690 € bruts.

Cette revalorisation doit également permettre de renforcer l'attractivité de la CCSB en plaçant son régime indemnitaire légèrement au-dessus de celui des collectivités similaires voisines.

Cette revalorisation prendrait effet au 1^{er} avril 2025.

✓ Précisions sur les modalités d'application du CIA

Le bureau communautaire propose de préciser les modalités d'attribution du CIA fixées par délibération du conseil communautaire n° 97.24 du 25 juin 2024, afin de tenir compte de diverses situations rencontrées en pratique :

- Pour les agents qui n'ont pas pu être évalués en fin d'année en raison d'une absence prolongée (ex : congé maladie), l'évaluation de l'année N sera faite en N+1 à la reprise de l'agent et le CIA sera versé le mois suivant l'entretien d'évaluation ;
- Le CIA sera versé aux agents présents 6 mois au moins au titre de l'année N, et en poste dans la collectivité au 1^{er} janvier de N+1 ;
- Les agents qui partent à la retraite au cours de l'année N pourront percevoir le CIA en N+1, au prorata de leur temps de présence sur N.

Le Comité Social Territorial, qui s'est réuni le 24 février 2025, a donné un avis favorable sur l'ensemble de ces points.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la revalorisation de l'IFSE conformément au tableau joint en annexe et les précisions apportées dans les modalités d'application du CIA.

27. Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes au sein de la CCSB

Votants : 70 (16 procurations) – Suffrages exprimés : 68 (68 pour et 2 abstentions)

L'article 61 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 est venu préciser le contenu du rapport qui doit être présenté au conseil communautaire préalablement au débat sur le projet de budget, sans nécessité de débat ni de vote.

Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrire les orientations pluriannuelles.

Il présente également les politiques menées par la collectivité sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes pour l'année 2024 a été présenté au Comité Social Territorial du 24 février 2025.

Le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport qui est joint en annexe au présent procès-verbal.

ANNEXES

Annexe au point n° 1 : Compte Financier Unique principal 2024

Annexe au point n° 3 : Compte Financier Unique annexe 2024 des déchets ménagers

Annexe au point n° 4 : Compte Financier Unique annexe 2024 du SPANC

Annexe au point n° 5 : Compte Financier Unique annexe 2024 du parc d'activités du Val de Durance

Annexe au point n° 6 : Compte Financier Unique annexe 2024 de l'Ecopôle Laragne

Annexe au point n° 7 : Compte Financier Unique annexe 2024 du parc d'activité du Poët

Annexe au point n° 8 : Débat d'orientations budgétaires 2025

Annexe au point n° 26 : RIFSEEP : revalorisation de l'IFSE et précisions sur les modalités d'application du CIA

Annexe au point n° 27 : Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes au sein de la CCSB

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU : COM COM SISTERONNAIS BUECH (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20006876500011

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : BP CCSB 10001 (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	6
B3.2 - Liste des établissements publics créés	7
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	8
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	9
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	10
D - Bilan synthétique	
E - Compte de résultat synthétique	
F - Taux des contributions et produits afférents en N	11

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	12

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'investissement	13
A1.2 - Recettes d'investissement	14
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	15
A2.2 - Recettes de fonctionnement	16

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'investissement	
B2 - Recettes d'investissement	
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
D1 - Dépenses de fonctionnement	
D2 - Recettes de fonctionnement	

III - Etats financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	
D - Balance des comptes	

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	18
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	20
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	22

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	26
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	27
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	33
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	35
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	37
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	38
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	39
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	40
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	41
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	42
B3 - Etat des provisions	43
B4 - Etat des charges transférées	45
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	46
B6 - Prêts	48
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	49
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	50
B7.3 - Etat des emprunts garantis	51
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	52
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	53
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	54
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	55
B7.8 - Autres engagements donnés	56

B7.9 - Autres engagements reçus	57
B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	58
B9 - Etat du personnel	63
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	67
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	68
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	69

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	70
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	72
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	73
C2.1 - Situation des AP	76
C2.2 - Situation des AE	77
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	78
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	82

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	86
D2 - Gestion des fonds européens	87
D3 - Actions de formation des élus	88
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	89
D5 - Identification des flux croisés	90
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	91
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	92
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	94
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	95
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	96
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	97
E - État des Contrôles du Compte Financier	

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	25 912

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	478,14

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	721,86
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	828,87
3	Dépenses d'équipement brut / population	84,20
4	Encours de dette / population (2)(3)	119,32
5	DGF / population	44,67
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	27,08 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	88,66 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	12,91 %
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	11,34 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	14,40 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	1,12

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	6 415 768,00	21 018 340,06	27 434 108,06
	Recettes réalisées (1)	B	2 920 342,59	22 012 936,98	24 933 279,57
	Restes à réaliser	C	874 437,57	0,00	874 437,57
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	6 015 913,67	24 398 067,00	30 413 980,67
	Dépenses réalisées (1)	E	3 984 387,02	20 572 400,86	24 556 787,88
	Restes à réaliser	F	755 148,63	0,00	755 148,63
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-1 064 044,43	1 440 536,12	376 491,69
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-57 060,33	3 379 726,94	3 322 666,61
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 121 104,76	4 820 263,06	3 699 158,30
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	119 288,94	0,00	119 288,94
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 001 815,82	4 820 263,06	3 818 447,24

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
SM DE GESTION INTERCOMMUNAUTAIRE DU BUECH ET SES AFFLUENTS	01/01/2017	FAD	259 440,03
SM DES MONGES	01/01/2017	SFP	2 400,00
SM AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA DURANCE	01/01/2017	SFP	18 466,66
SM BARONNIES PROVENCALES	01/01/2017	SFP	26 262,00
SM DE L'EYGUES AYGUES	01/01/2020	SFP	15 468,35

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 755 148,63
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	38 776,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	204 061,05
21	Immobilisations corporelles (3)	411 249,58
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	21 400,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	79 662,00
45811	OPERATION SEQUOIA	17 890,00
45813	OPERATION DEVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAIQUE EN TOITURE ET OMBRIERE	61 772,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 874 437,57
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	827 583,57
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	46 854,00
45823	OPERATION DEVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAIQUE EN TOITURE ET OMBRIERE	46 854,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N	F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
TFPB		3,34	0,00	1 423 441,00
TFPNB		11,63	0,00	139 327,00
CFE		26,43	0,00	5 030 158,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		7,94	0,00	647 983,00
TOTAL			7 240 909,00	3,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	338 333,00	160 926,58	47,56	38 776,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	1 030 808,00	506 096,31	49,10	204 061,05
21	Immobilisations corporelles	2 390 324,67	1 381 842,43	57,81	411 249,58
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	663 783,00	542 452,53	81,72	21 400,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 423 248,67	2 591 317,85	58,58	675 486,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	338 048,00	338 042,24	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	378 158,00	349 889,00	92,52	0,00
Total des dépenses financières		716 206,00	687 931,24	96,05	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	163 984,00	64 347,00	39,24	79 662,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 303 438,67	3 343 596,09	63,05	755 148,63
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	534 488,00	535 373,93	100,17	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	177 987,00	105 417,00	59,23	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		712 475,00	640 790,93	89,94	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		6 015 913,67	3 984 387,02	66,23	755 148,63
001 Solde d'exécution négatif reporté		57 060,33			
Total des dépenses de la section d'investissement		6 072 974,00	3 984 387,02		755 148,63

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 230 796,00	376 169,23	30,56	827 583,57
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	240,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	25 517,00	16 517,39	64,73	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	14 214,00	11 845,00	83,33	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	355 243,00	429 598,41	120,93	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	40 527,00	55 361,71	136,60	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	13 316,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	250 394,00	89 737,00	35,84	46 854,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 930 007,00	979 468,74	50,75	874 437,57
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	2 565 021,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 742 753,00	1 835 456,85	105,32	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	177 987,00	105 417,00	59,23	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		4 485 761,00	1 940 873,85	43,27	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		6 415 768,00	2 920 342,59	45,52	874 437,57
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		6 415 768,00	2 920 342,59		874 437,57

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	1 759 869,00	1 474 336,68	88 404,79	1 562 741,47	88,80	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	5 169 184,00	5 065 830,26	0,00	5 065 830,26	98,00	0,00
014	Atténuations de produits	10 268 297,00	10 237 107,86	0,00	10 237 107,86	99,70	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	2 682 453,69	1 614 915,37	46 335,00	1 661 250,37	61,93	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		19 879 803,69	18 392 190,17	134 739,79	18 526 929,96	93,19	0,00
66	Charges financières	86 953,31	58 168,35	28 784,96	86 953,31	100,00	0,00
67	Charges spécifiques	500,00	25,20	0,00	25,20	5,04	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	123 036,00	123 035,54	0,00	123 035,54	100,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		20 090 293,00	18 573 419,26	163 524,75	18 736 944,01	93,26	0,00
023	Virement à la section d'investissement	2 565 021,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	1 742 753,00	1 835 456,85	0,00	1 835 456,85	105,32	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		4 307 774,00	1 835 456,85	0,00	1 835 456,85	42,61	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		24 398 067,00	20 408 876,11	163 524,75	20 572 400,86	84,32	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		24 398 067,00	20 408 876,11	163 524,75	20 572 400,86		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	176 559,00	53 505,64	0,00	53 505,64	30,30	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	950 042,00	1 001 716,45	46 964,35	1 048 680,80	110,38	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	4 599 551,00	4 419 282,00	0,00	4 419 282,00	96,08	0,00
731	Fiscalité locale	9 408 646,00	9 797 009,22	52 842,07	9 849 851,29	104,69	0,00
74	Dotations et participations	5 181 046,06	5 311 779,49	453 647,89	5 765 427,38	111,28	0,00
75	Autres produits de gestion courante	160 031,00	227 853,57	0,00	227 853,57	142,38	0,00
Total des recettes de gestion des services		20 475 875,06	20 811 146,37	553 454,31	21 364 600,68	104,34	0,00
76	Produits financiers	7 519,00	7 519,69	0,00	7 519,69	100,01	0,00
77	Produits spécifiques	458,00	105 442,68	0,00	105 442,68	23 022,42	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		20 483 852,06	20 924 108,74	553 454,31	21 477 563,05	104,85	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	534 488,00	535 373,93	0,00	535 373,93	100,17	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		534 488,00	535 373,93	0,00	535 373,93	100,17	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		21 018 340,06	21 459 482,67	553 454,31	22 012 936,98	104,73	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		3 379 726,94					
Total des recettes de la section de fonctionnement		24 398 067,00	21 459 482,67	553 454,31	22 012 936,98		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		187 139,91	1 126 421,13	0,00	0,00	0,00	503 867,72	1 927,85	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	187 139,91	147 402,33	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	11 301,24	0,00	0,00	0,00	42 947,10	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	373 877,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	580 388,29	0,00	0,00	0,00	457 420,62	1 927,85	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	13 451,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	642 721,72	0,00	0,00	0,00	12 145,00	3 302,50	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	429 598,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	116 330,60	0,00	0,00	0,00	0,00	3 302,50	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 845,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	40 528,71	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	56 264,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		1 148 355,43	232 441,23	143 442,82	0,00		3 343 596,09
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		338 042,24
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	64 191,24	30 342,00	12 145,00	0,00		160 926,58
204	Subventions d'équipement versées	36 336,00	49 629,00	46 253,79	0,00		506 096,31
21	Immobilisations corporelles	184 235,44	152 470,23	5 400,00	0,00		1 381 842,43
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	513 703,75	0,00	15 297,03	0,00		542 452,53
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	349 889,00	0,00	0,00	0,00		349 889,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	64 347,00	0,00		64 347,00
RECETTES		240 175,43	38 315,32	42 808,77	0,00		979 468,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		429 598,41
13	Subventions d'investissement	240 175,43	7 264,93	9 095,77	0,00		376 169,23
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	240,00	0,00		240,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	16 517,39	0,00	0,00		16 517,39
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		11 845,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	14 533,00	0,00	0,00		55 361,71
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	33 473,00	0,00		89 737,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		-65 774,91	13 407 114,24	0,00	0,00	0,00	1 271 576,32	340 397,64	0,00
011	Charges à caractère général	-35 135,48	554 683,68	0,00	0,00	0,00	217 813,45	90 339,76	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-92 000,00	2 050 496,65	0,00	0,00	0,00	1 044 627,76	66 425,88	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	10 035 668,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	-9 350,10	726 987,17	0,00	0,00	0,00	9 135,11	183 632,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	70 710,67	16 242,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	23 035,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		164 435,10	19 156 066,81	0,00	0,00	0,00	235 143,81	58 086,30	0,00
013	Atténuations de charges	-109 651,05	117 971,21	0,00	0,00	0,00	2 919,20	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	12 321,11	614 334,60	0,00	0,00	0,00	141 127,51	57 909,30	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	4 419 282,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	-773,06	8 939 627,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	242 481,66	4 846 628,64	0,00	0,00	0,00	82 340,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	128 523,53	0,00	0,00	0,00	7 401,70	89,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	7 519,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	20 056,44	82 180,14	0,00	0,00	0,00	1 355,40	88,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	952 220,74	2 141 759,91	657 142,07	32 508,00		18 736 944,01
011	Charges à caractère général	0,00	259 979,27	354 963,71	87 589,08	32 508,00		1 562 741,47
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	687 703,07	885 518,00	423 058,90	0,00		5 065 830,26
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	196 448,30	4 991,00	0,00		10 237 107,86
65	Autres charges de gestion courante	0,00	4 538,40	704 804,70	41 503,09	0,00		1 661 250,37
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		86 953,31
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	25,20	0,00	0,00		25,20
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00		123 035,54
RECETTES		0,00	344 615,82	912 465,98	606 749,23	0,00		21 477 563,05
013	Atténuations de charges	0,00	894,92	41 371,36	0,00	0,00		53 505,64
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	154 173,94	68 814,34	0,00	0,00		1 048 680,80
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 419 282,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	307 453,35	603 544,00	0,00		9 849 851,29
74	Dotations et participations	0,00	149 001,94	444 975,14	0,00	0,00		5 765 427,38
75	Autres produits de gestion courante	0,00	39 941,42	49 234,99	2 662,93	0,00		227 853,57
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 519,69
77	Produits spécifiques	0,00	603,60	616,80	542,30	0,00		105 442,68
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 072 974,00	4 041 447,35	755 148,63	1 276 378,02
RECETTES	6 415 768,00	2 920 342,59	874 437,57	2 620 987,84
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	24 398 067,00	20 572 400,86	0,00	3 825 666,14
RECETTES	24 398 067,00	25 392 663,92	0,00	-994 596,92

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET BA OM 70001/ N°SIRET : 20006876500029				
SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 022 223,00	2 279 768,63	257 958,40	1 484 495,97
RECETTES	4 207 884,00	2 784 206,45	377 257,91	1 046 419,64
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 443 752,00	6 219 866,07	0,00	2 223 885,93
RECETTES	8 443 752,00	8 821 762,84	0,00	-378 010,84

BUDGET BA SPANC 80001/ N°SIRET : 20006876500037				
SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 640,67	1 532,21	0,00	2 108,46
RECETTES	3 640,67	3 732,79	0,00	-92,12
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	86 936,00	78 855,89	0,00	8 080,11
RECETTES	86 936,00	89 638,99	0,00	-2 702,99

BUDGET BA ZA ECO POLE LM 80101/ N°SIRET : 20006876500045

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	134 899,00	116 438,26	0,00	18 460,74
RECETTES	226 718,10	222 517,54	0,00	4 200,56
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	66 842,00	44 165,13	0,00	22 676,87
RECETTES	68 880,00	44 697,89	0,00	24 182,11

BUDGET BA ZA PARC ACTIVITE LE POET 80201/ N°SIRET : 20006876500086				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	41 845,00	41 844,04	0,00	0,96
RECETTES	51 639,08	51 639,08	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	87 127,83	86 409,87	0,00	717,96
RECETTES	203 302,00	182 138,56	0,00	21 163,44

BUDGET BA ZA VAL DURANCE 80401/ N°SIRET : 20006876500078				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	401 316,00	401 315,47	0,00	0,53
RECETTES	401 316,00	401 316,25	0,00	-0,25
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	529 169,40	201 175,02	0,00	327 994,38
RECETTES	940 402,00	889 200,09	0,00	51 201,91

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
DEPENSES	10 676 897,67	6 882 345,96	1 013 107,03	2 781 444,68
RECETTES	11 306 965,85	6 383 754,70	1 251 695,48	3 671 515,67
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 611 894,23	27 202 872,84	0,00	6 409 021,39
RECETTES	34 141 339,00	35 420 102,29	0,00	-1 278 763,29

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l’instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 676 897,67	6 882 345,96	1 013 107,03	2 781 444,68
RECETTES	11 306 965,85	6 383 754,70	1 251 695,48	3 671 515,67
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 611 894,23	27 202 872,84	0,00	6 409 021,39
RECETTES	34 141 339,00	35 420 102,29	0,00	-1 278 763,29
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	44 288 791,90	34 085 218,80	1 013 107,03	9 190 466,07
TOTAL GENERAL DES RECETTES	45 448 304,85	41 803 856,99	1 251 695,48	2 392 752,38

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 583 250,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 383 250,00									
00600678595	CRÉDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'	10/11/2012	10/08/2016	10/08/2016	200 000,00	F		2,270	2,399		T	X Echéance constante		A-1
00601188109	CRÉDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'	15/06/2016	22/06/2017	22/06/2017	250 000,00	F		1,900	1,900		A	X Echéance constante		A-1
00601847971	CRÉDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'	09/10/2018	20/10/2018	20/01/2019	500 000,00	F		1,350	1,612		T	X Echéance constante		A-1
00602637507	CRÉDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'	01/08/2020	01/12/2020	03/12/2020	48 000,00	F		0,610	0,645		T	X Echéance constante		A-1
00602637509	CRÉDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'	01/08/2020	01/12/2020	03/12/2020	68 000,00	F		0,610	0,645		T	X Echéance constante		A-1
05988965	SA BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES	28/10/2021	05/11/2021	05/02/2022	75 000,00	F		0,180	0,180		T	X Echéance constante		A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
05988966	SA BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES	28/10/2021	05/11/2021	05/02/2022	18 500,00	F		0,460	0,462		T	X Echéance constante		A-1
06024064	SA BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES	01/07/2022	08/07/2022	08/10/2022	378 000,00	F		1,360	1,360		T	C		A-1
06024065	SA BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES	01/07/2022	08/07/2022	08/10/2022	160 000,00	F		1,730	1,730		T	C		A-1
1226809	CAISSE DES DEPOTS	16/07/2012	31/12/2012	30/04/2013	400 000,00	F		4,790	4,790		A	X Echéance constante		A-1
5144053	CAISSE DES DEPOTS	21/06/2016	01/06/2017	01/08/2017	900 000,00	F		1,750	3,365		A	X Echéance constante		A-1
A29120ZO	Caisse d' Epargne Provence Alpes	21/12/2012	14/02/2013	25/01/2014	123 000,00	F		4,630	4,630		A	X Echéance constante		A-1
C3HJ3NO17PR	CRÉDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'	13/08/2013	11/09/2013	10/03/2015	330 000,00	F		4,140	4,140		A	X Echéance constante		A-1
I20F12000X10677	CIC LYON	03/12/2012	01/03/2013	04/03/2013	300 000,00	F		5,100	5,100		T	X Echéance constante		A-1
MON513155EUR	SA LA BANQUE POSTALE	26/07/2016	26/08/2016	01/03/2017	110 000,00	F		1,610	1,610		T	X Echéance constante		A-1
MON513511EUR	DEXIA COLLECTIVITES	19/07/2010	05/10/2010	01/02/2011	72 750,00	F		2,080	2,080		T	X Echéance constante		A-1
MON530414EUR	SA LA BANQUE POSTALE	10/07/2019	21/08/2019	01/12/2019	210 000,00	F		0,600	0,615		T	C		A-1
MONRE6091EUR	SA LA BANQUE POSTALE	06/12/2023	29/12/2023	01/04/2024	240 000,00	F		4,090	4,215		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					200 000,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
A2910116	Caisse d' Epargne Provence Alpes	28/04/2011	28/04/2011	25/06/2012	200 000,00	F		4,310	4,310		A	X Echéance constante		A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					371 836,79									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					371 836,79									
900790710411	COMMUNE de SISTERON	01/01/2017	01/06/2017	01/06/2017	153 836,38	F		4,560	5,600		A	X Echéance constante		A-1
900790760111	COMMUNE de SISTERON	01/01/2017	01/12/2017	01/12/2017	211 743,05	F		1,190	1,375		A	C		A-1
QP-CA2015-SIPCCRJ	CC JABRON LURE VANCON DURANCE	01/01/2015	17/05/2015	17/05/2021	2 224,01	F		1,110	0,523		A	X Echéance constante		A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
QP-DPT2009-SIPCCRJ	CC JABRON LURE VANCON DURANCE	09/10/2009	01/10/2020	01/10/2021	733,34	F		0,000	8,481		A	X Echéance constante		A-1
QP-DPT2013-SIPCCRJ	CC JABRON LURE VANCON DURANCE	17/07/2013	01/07/2021	01/07/2021	1 466,67	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
QP-DPT2015-SIPCCRJ	CC JABRON LURE VANCON DURANCE	13/11/2015	01/11/2020	01/11/2021	1 833,34	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Total général					4 955 086,79									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 605 702,71					304 460,95	79 836,96	0,00	27 357,49
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 515 963,64					293 670,63	75 504,14	0,00	25 359,15
00600678595		0,00	A-1	50 806,47	2,92	F		2,399	16 183,04	1 383,56	0,00	163,39
00601188109		0,00	A-1	125 463,14	6,50	F		1,900	16 611,69	2 699,42	0,00	1 251,50
00601847971		0,00	A-1	312 037,94	8,83	F		1,612	32 391,92	4 486,28	0,00	830,80
00602637507		0,00	A-1	27 956,85	5,75	F		0,645	4 762,85	188,71	0,00	13,26
00602637509		0,00	A-1	39 605,68	5,75	F		0,645	6 747,34	267,34	0,00	18,79
05988965		0,00	A-1	30 081,06	1,92	F		0,180	14 999,93	71,03	0,00	8,42
05988966		0,00	A-1	13 039,08	6,92	F		0,462	1 828,68	65,24	0,00	9,33
06024064		0,00	A-1	292 950,00	7,58	F		1,360	37 800,00	4 305,42	0,00	918,56
06024065		0,00	A-1	142 000,00	17,58	F		1,730	8 000,00	2 543,10	0,00	566,38
1226809		0,00	A-1	103 869,61	2,67	F		4,790	31 507,29	6 484,55	0,00	2 073,06
5144053		0,00	A-1	660 000,00	21,67	R		3,416	30 000,00	27 600,00	0,00	8 250,00
A29120ZO		0,00	A-1	41 330,20	3,08	F		4,630	9 215,33	2 340,26	0,00	1 786,02
C3HJ3NO17PR		0,00	A-1	198 015,40	9,25	F		4,140	15 734,70	8 849,25	0,00	6 626,59
I20F12000X10677		0,00	A-1	79 472,36	3,00	F		5,100	23 916,98	4 820,26	0,00	303,98
MON513155EUR		0,00	A-1	66 000,00	11,75	F		1,610	5 500,00	1 095,80	0,00	86,71
MON513511EUR		0,00	A-1	5 585,85	0,92	F		2,080	5 470,88	187,48	0,00	19,37
MON530414EUR		0,00	A-1	99 750,00	4,75	F		0,618	21 000,00	688,54	0,00	49,88
MONRE6091EUR		0,00	A-1	228 000,00	14,08	F		4,215	12 000,00	7 427,90	0,00	2 383,11
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		89 739,07					10 790,32	4 332,82	0,00	1 998,34
A2910116		0,00	A-1	89 739,07	6,50	F		4,238	10 790,32	4 332,82	0,00	1 998,34

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		151 468,74					30 081,29	4 315,52	0,00	1 427,47
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		151 468,74					30 081,29	4 315,52	0,00	1 427,47
900790710411		0,00	A-1	49 685,38	2,50	F		5,600	15 138,70	2 955,98	0,00	1 321,63
900790760111		0,00	A-1	98 813,45	7,00	F		1,375	14 116,20	1 343,86	0,00	97,99
QP-CA2015-SIPCCRJ		0,00	A-1	1 136,54	3,42	F		0,523	276,39	15,68	0,00	7,85
QP-DPT2009-SIPCCRJ		0,00	A-1	0,00	0,00	F		8,481	183,34	0,00	0,00	0,00
QP-DPT2013-SIPCCRJ		0,00	A-1	733,35	3,58	F		0,000	183,33	0,00	0,00	0,00
QP-DPT2015-SIPCCRJ		0,00	A-1	1 100,02	5,92	F		0,000	183,33	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 757 171,45					334 542,24	84 152,48	0,00	28 784,96

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	25	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 757 171,45	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d’un emprunt)

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		12-12-2022
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Attributions de compensation	30	11/04/2019
L	Agencement et aménagement de terrains	15	12/12/2022
L	Autres immobilisations	10	12/12/2022
L	Autres immobilisations incorporelles	5	12/12/2022
L	Constructions	30	12/12/2022
L	Documents d'urbanisme	10	12/12/2022
L	Etudes	5	12/12/2022
L	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposi	15	12/12/2022
L	Installations générales, agencement et aménagements divers	20	12/12/2022
L	Installations, matériel et outillage technique	8	12/12/2022
L	Logiciels	2	12/12/2022
L	Matériel de bureau et matériel informatique	5	12/12/2022
L	Matériel de téléphonie	2	12/12/2022
L	Matériel de transport	8	12/12/2022
L	Mobilier	8	12/12/2022
L	Subventions d'équipement versées	5	12/12/2022

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		382 425,00	123 035,54	0,00	505 460,54
Provisions pour litiges		68 300,00	0,00	0,00	68 300,00
LITIGE AERODROME LA BATIE-MONTSALEON	13/09/2021	68 300,00	0,00	0,00	68 300,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		314 125,00	123 035,54	0,00	437 160,54
Travaux d'urgence GEMAPI	29/03/2021	305 000,00	100 000,00	0,00	405 000,00
IMPAYES DE PLUS DE 2ANS	20/12/2021	125,00	2 280,54	0,00	2 405,54
Contentieux avec le personnel	11/04/2023	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
Factures téléphonies impayées	19/04/2024	0,00	7 187,00	0,00	7 187,00
Sinistre non pris en charge par l'assurance	19/04/2024	0,00	4 081,00	0,00	4 081,00
CET AGENTS	06/05/2024	0,00	9 487,00	0,00	9 487,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		382 425,00	123 035,54	0,00	505 460,54
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		382 425,00	123 035,54	0,00	505 460,54

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 4581		Intitulé de l'opération : OPERATION SEQUOIA				Date de la délibération : 05/04/2022
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	82 237,00	64 347,00	17 890,00	0,00	64 347,00
45811 Dépenses nouvelles (2)	0,00	82 237,00	64 347,00	0,00	17 890,00	64 347,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45811 Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	17 890,00	-17 890,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	82 237,00	64 347,00	0,00	17 890,00	64 347,00
RECETTES (b)	30 874,50	162 487,00	89 737,00	0,00	72 750,00	120 611,50
45821 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	30 874,50	162 487,00	89 737,00	0,00	72 750,00	120 611,50
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	30 874,50	162 487,00	89 737,00	0,00	72 750,00	120 611,50

N° opération : 4582				Intitulé de l'opération : OPERATION PIG HABITER MIEUX		Date de la délibération : 05/04/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45812 Dépenses nouvelles (2)	0,00	5 503,00	0,00	0,00	5 503,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45812 Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	-5 503,00	0,00	0,00	-5 503,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	5 503,00	0,00	0,00	5 503,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	6 160,00	0,00	0,00	6 160,00	0,00	
45822 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	6 160,00	0,00	0,00	6 160,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 4582		Intitulé de l'opération : OPERATION PIG HABITER MIEUX				Date de la délibération : 05/04/2022
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	6 160,00	0,00	0,00	6 160,00	0,00

N° opération : 4583		Intitulé de l'opération : OPERATION DEVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAIQUE EN TOITURE ET OMBRIERES				Date de la délibération : 10/04/2024
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	81 747,00	0,00	61 772,00	19 975,00	0,00
45813 Dépenses nouvelles (2)	0,00	81 747,00	0,00	0,00	81 747,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45813 Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	61 772,00	-61 772,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	81 747,00	0,00	0,00	81 747,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	81 747,00	0,00	16 349,00	65 398,00	0,00
45823 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	81 747,00	0,00	16 349,00	65 398,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	81 747,00	0,00	16 349,00	65 398,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		87 843,15	-87 843,15
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.
(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	411 775,45
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	411 775,45
Recettes réelles de fonctionnement	II	21 477 563,05
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	1,92

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
TAXE DE SEJOUR	87 843,15	306 680,29	285 206,95	109 316,49
Total	87 843,15	306 680,29	285 206,95	109 316,49

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE DE SEJOUR		
Reste à employer au 01/01/N		87 843,15
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
731721	Taxe de séjour	306 680,29
Total		306 680,29
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
611	Contrats de prestations de services	10 259,00
6132	Locations immobilières	5 225,35
61351	Locations matériel roulant	3 013,30
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	4 380,00
6247	Transports collectifs du personnel	64 369,00
65811	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	1 512,00
73918	Autres reversements et restitutions sur fiscalité locale	196 448,30
Total		285 206,95
Reste à employer au 31/12/N (3)		109 316,49

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	1 083 807,96	
Personnes de droit privé	888 092,87	
Associations	609 163,37	
AIR BUECH	1 500,00	
ALPES PROVENCE TOURS EVENTS (A.P.T.E)	1 000,00	
AMIS DE L'ABBAYE DE CLAUSONNE	800,00	
APACS	23 972,00	
ASSOCIATION CESAR	2 500,00	
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DU ROSANAIS	2 459,21	
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS VAL DE DURANCE	4 200,00	
ATHENA SPORT SANTE	1 000,00	
AUTO SPORT DU LARAGNAIS	12 000,00	
AVOLIA	300,00	
BOUTIQUES DU ROCHER	4 294,77	
CHABRE VOL LIBRE	1 500,00	
CRREA SUD	3 000,00	
FNPC	10 000,00	
FRUITS ANCIENS ORPIERROIS	2 000,00	
FRUITS DE LA PASSION	15 000,00	
GR CIVAM PACA	500,00	
INITIATIVE ALPES PROVENCE	24 820,00	
JAZZ DU BOUT DU MONDE	500,00	
LE CHATEAU	1 000,00	
LE LUMINAIRE	1 000,00	
LES ENSEIGNES DU LARAGNAIS	17 159,39	
OTI SISTERONNAIS-BUECH	450 000,00	
PETITE BOULE LARAGNAISE	1 000,00	
ROUE D'OR SISTERONNAISE	3 500,00	
SOLIHA ALPES DU SUD	7 000,00	
SOLIHA ALPES DU SUD	3 858,00	
UNION CYCLISTE PAYS DES LAVANDES 04	1 000,00	
UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE BUECH	4 800,00	
VIE ET LOISIR	4 500,00	
VIE LA JOIE	3 000,00	
Entreprises	197 376,50	
AUBERGE DE LAGRANDE ILLY SONIA	500,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CBD SERRES	276,00	
CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE PACA	1 500,00	
CITASOIF	1 500,00	
CLAVEL ANNE - LA MAISON D'ANNA	250,00	
DONA VICTORIA	500,00	
EL QUETZAL - MARCELLIN TAMARA	750,00	
GUYOT PAULINE - LA PIZZALINE	660,00	
INEDITO FRIPERIE	600,00	
L'ILE AUX ENFANTS	168 632,00	
LA P'TITE CAVE - DEROZIERES SIDONIE	500,00	
LE CHANT DE LAIT	702,00	
LISA NAILS	450,00	
PCHB VAPE	250,00	
PEREZ CLAIRE - CHEZ ENZO	952,00	
RESEAU ENTREPRENDRE ALPES DU SUD	5 000,00	
RHL CYCLES	836,00	
SARL ALIO MODO	911,50	
SARL LA PRESSE JOHN ET LULU	500,00	
SARL LE CELLIER DE MAMIE	607,50	
SARL LEBON DESTOCKEUR	1 000,00	
SAS AGOSTINO	250,00	
SAS AUTO'SERRES	1 000,00	
SAS GAMBERGE - LE CANAP'	864,00	
SAS GLOBAL HABITAT ENERGIE	5 754,00	
SAS LA ROSANAISE	975,00	
SAX'N'ROLL	150,00	
SNC TABAC DE LA FONTAINE	324,00	
VIVAL	500,00	
WINSCHER KAREN - CAVE DE BEAUMONT	682,50	
Personnes physiques	81 553,00	
AILHAUD Philippe	200,00	
ANIZON Isabelle	200,00	
AUDE Christel	200,00	
BARDA Sabine	855,00	
BERTRAND ROUX Julie	200,00	
BEYNET MAGALI	6 894,00	
BIGARE Steffy	200,00	
BOIS Liliane	200,00	
BONNEAU Gerard	200,00	
BUSCH Jean	7 000,00	
CARLE Paulette	414,00	
CARON Christophe	400,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CARTON Christian	200,00	
CASTOR Isabelle	200,00	
CHABAROT Philippe	7 000,00	
CHAUVET Dominique	200,00	
CHAZEAU Christian	200,00	
CLAUDON Christine	200,00	
CLERC Jean-Francois	200,00	
COLLANGE Remi	200,00	
CORDET VERONIQUE	200,00	
DESRAYAUD Eric	200,00	
GABERT Marcelle	1 682,00	
GARNIER Lionel	200,00	
GARREYN Christophe	400,00	
GAUDIN Sylvie	200,00	
GOUBRIEVSKY Marie-Laure	200,00	
HEILBRONN Pierre	7 000,00	
JANNOT Jean-Luc	200,00	
JOLY Aurelie	200,00	
JOURDAN Gilbert	400,00	
KERNEUR Sophie	7 000,00	
LECORGNE Jean-Luc	200,00	
LORIN Marie-Laure	200,00	
LUPPI Pierre	899,00	
MARCHENA Yoann	200,00	
MARTIN Chantal	200,00	
MASSARDIER Fabien	200,00	
MASSELIN Frederic	200,00	
MAYEN Sophie	200,00	
MEYZENC Danielle	1 178,00	
MICHEL Charlene	200,00	
MICHEL Jean	200,00	
MONTESINOS NORBERT	7 000,00	
MOUGIN Cyprien	200,00	
NEVIERE Cecile	200,00	
NICOLAS Claude	4 280,00	
NICOLLET Melanie	7 000,00	
PECH Martine	200,00	
PIEGAY FRANCOISE	200,00	
PLAULT Florian	200,00	
POINT Lionel	200,00	
PONS Rene	964,00	
PROVAUX Marie-Madeleine	2 287,00	
RAFFARD Lorenzo	200,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
RAVEL Maryse	900,00	
RIBOTTA Benoit	200,00	
RICHAND Robert	200,00	
ROBERT Severine	200,00	
ROUIT Daniel	200,00	
ROUSSEAU Chantal	200,00	
SAEGERMAN Damien et Laurie	400,00	
SOULIER Beatrice	200,00	
SOULIER Renaud	200,00	
SUZAN MARLETTA Christian	7 000,00	
TERRIEN Patricia	200,00	
TESTANIERE Regine	200,00	
TORD Yohann	200,00	
TRANCHANT Elisabeth	200,00	
TREZZINI Jean-Claude	200,00	
VASCHALDE Gerard et Christiane	200,00	
VERMERSCH HELENE	200,00	
VINCENT Juliette	200,00	
ZAGHDOUDI Adel	200,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	195 715,09	
Etat	7 939,40	
SERVICE DE GESTION COMPTABLE	-13 762,10	
SERVICE DE GESTION COMPTABLE	6 724,00	
SMAVD	14 977,50	
SMAVD	0,00	
Régions	0,00	
Départements	4 607,88	
CONSEIL DEPARTEMENTAL 04	4 607,88	
Communes	112 280,52	
COMMUNE DE LA BATIE MONSALEON	29 261,62	
COMMUNE d'AUTHON	10 000,00	
COMMUNE de MONTJAY	9 346,66	
COMMUNE de SAINT-GENIEZ	9 907,39	
COMMUNE de SAINTE-COLOMBE	1 643,85	
COMMUNE de VAL BUECH MEOUGE	40 928,50	
COMMUNE de VALERNES	4 900,00	
COMMUNE de VILLEBOIS LES PINS	6 292,50	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	70 887,29	
EPIC COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY	39 611,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SMIGIBA	31 276,29	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		27,00	12,17	39,17	39,17	14,66	53,83
Adjoint administratif	C	8,00	2,35	10,35	10,35	4,86	15,21
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	8,00	2,41	10,41	10,41	0,00	10,41
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	3,00	1,83	4,83	4,83	0,00	4,83
Attaché	A	2,00	2,63	4,63	4,63	6,80	11,43
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	2,00
Rédacteur principal 1° cl	B	1,00	0,50	1,50	1,50	0,00	1,50
Rédacteur principal 2°	B	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Rédacteur principal 2° cl	B	3,00	2,45	5,45	5,45	0,00	5,45
FILIERE TECHNIQUE (c)		17,00	1,64	18,64	18,64	5,75	24,39
Adjoint technique	C	8,00	0,73	8,73	8,73	0,75	9,48
Adjoint technique ppal 1° cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	3,00	0,91	3,91	3,91	0,00	3,91
Agent maîtrise	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	2,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Technicien principal 1° cl	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		5,00	1,65	6,65	6,65	3,93	10,58
Ass. Enseig. Artist.	B	1,00	0,50	1,50	1,50	2,90	4,40
Ass. Enseig. Artist. ppal 1° cl	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,35	0,35
Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	B	2,00	0,80	2,80	2,80	0,00	2,80
Ass. Enseig. Artist. ppal 2° cl	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,68	0,68
Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	1,00	0,35	1,35	1,35	0,00	1,35
Prof d'Enseig Artist CI Normal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		49,00	15,46	64,46	64,46	24,34	88,80

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif	C	ADM	371	0,00	A L.332-8	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	372	0,00	A	A
Adjoint administratif	C	ADM	370	0,00	A L.332-8	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	367	0,00	A L.332-8	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	368	0,00	A L.332-8	CDD
Adjoint technique	C	TECH	366	0,00	A L.332-14	CDD
Agent maîtrise	C	TECH	390	0,00	A L.332-8	CDD
Ass. Enseig. Artist.	B	CULT	386	0,00	A article 3-3	CDI
Ass. Enseig. Artist.	B	CULT	389	0,00	A L.332-8	CDD
Ass. Enseig. Artist.	B	CULT	462	0,00	A L.332-8	CDD
Ass. Enseig. Artist.	B	CULT	386	0,00	A L.332-8	CDD
Ass. Enseig. Artist.	B	CULT	386	0,00	A L.332-9	CDI
Ass. Enseig. Artist.	B	CULT	373	0,00	A L.332-8	CDD
Ass. Enseig. Artist.	B	CULT	386	0,00	A L.332-8	CDD
Ass. Enseig. Artist. ppal 1° cl	B	CULT	489	0,00	A L.332-8	CDD
Ass. Enseig. Artist. ppal 2° cl	B	CULT	401	0,00	A L.332-23	CDD ATA
Attaché	A	ADM	580	0,00	A article 3-3	CDI
Attaché	A	ADM	550	0,00	A L.1224-3	CDI
Attaché		ADM	485	0,00	A L.332-14	CDD
Attaché	A	ADM	395	0,00	A L.332-8	CDD
Attaché	A	ADM	415	0,00	A L.332-8	CDD
Attaché	A	ADM	435	0,00	A L.332-9	CDI
Attaché	A	ADM	415	0,00	A L.332-8	CDD
Ingénieur	A	TECH	615	0,00	A L.332-8	CDD
Rédacteur	B	ADM	386	0,00	A L.332-8	CDD
Rédacteur principal 2°	B	ADM	457	0,00	A L.1224-3	CDI
Rédacteur principal 2°	B	ADM	421	0,00	A article 3-3	CDI
Technicien	B	TECH	462	0,00	A article 3-3	CDI
Technicien	B	TECH	401	0,00	A L.332-8	CDD
Technicien principal 1° cl	B	TECH	466	0,00	A L.1224-3	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint administratif	C	ADM	368	0,00	A L.332-24/25/26	CDD Contrat de projet
Adjoint administratif	C	ADM	367	0,00	A L.332-24/25/26	CDD Contrat de projet
Adjoint administratif	C	ADM	368	0,00	A L.332-24/25/26	CDD Contrat de projet
Adjoint administratif	C	ADM	368	0,00	A L.332-24/25/26	CDD Contrat de projet

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint administratif	C	ADM	370	0,00	A L.332-23	CDD ATA
Adjoint technique	C	TECH	366	0,00	A	A Stagiaire
Ass. Enseig. Artist.	B	CULT	377	0,00	A L.332-23	CDD ATA
Ass. Enseig. Artist.	B	CULT	401	0,00	A L.332-23	CDD ATA
Ass. Enseig. Artist.	B	CULT	377	0,00	A L.332-23	CDD ATA
Attaché	A	ADM	415	0,00	A L.332-24/25/26	CDD Contrat de projet
Attaché	A	ADM	415	0,00	A L.332-24/25/26	CDD Contrat de projet
Attaché	A	ADM	395	0,00	A L.332-24/25/26	CDD Contrat de projet
Attaché	A	ADM	395	0,00	A L.332-24/25/26	CDD Contrat de projet
Attaché	A	ADM	395	0,00	A L.332-24/25/26	CDD Contrat de projet
Ingénieur	A	TECH	395	0,00	A L.332-24/25/26	CDD Contrat de projet
Ingénieur	A	ADM	545	0,00	A L.332-24/25/26	CDD Contrat de projet
Rédacteur	B	ADM	436	0,00	A L.332-24/25/26	CDD Contrat de projet
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
02/07/2010 - Caution	SEM de Sisteron	SEM de Sisteron	Société Française	140 000,00
02/07/2010 -	SEM de Sisteron	SEM de Sisteron	Société Française	140 000,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-57 060,33
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	501 035,94
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	443 975,61

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	279 284,49
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	443 975,61
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	723 260,10

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	444 162,00	440 655,82	755 148,63	1 195 804,45
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	4 437 575,51	1 933 914,21	874 437,57	2 808 351,78
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	3 993 413,51	1 493 258,39	119 288,94	1 612 547,33
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-57 060,33			-57 060,33
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	279 284,49	279 284,49		279 284,49
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	222 224,16			222 224,16
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				1 834 771,49

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		444 162,00	I 440 655,82
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		338 048,00	334 542,24
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	297 175,00	293 670,63
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	10 791,00	10 790,32
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	30 082,00	30 081,29
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		106 114,00	106 113,58
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	106 114,00	106 113,58

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 437 575,51	III 1 933 914,21
Ressources propres externes de l'année (a)		116 485,51	205 675,63
10222	FCTVA	75 958,51	150 313,92
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2748	Autres prêts	0,00	14 533,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	300,00
276341	Créance Communes membres du GFP	40 527,00	40 528,71
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		4 321 090,00	1 728 238,58
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	26 794,00	26 794,51
28033	Frais d'insertion	1 613,00	172,80
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	4 913,00	4 914,62
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	600,00	600,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	121 412,00	121 966,81
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	1 290,00	1 291,70
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	58 588,00	58 591,91
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	1 006,00	1 006,84
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	4 059,00	4 059,82

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	1 104,00	1 103,07
280422	Privé - Bâtiments et installations	125 944,00	125 153,73
28046	Attributions compensation investissement	139 496,00	139 519,82
2805	Licences, logiciels, droits similaires	20 291,00	20 291,01
28088	Autres immobilisations incorporelles	360,00	360,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	736,00	736,60
28128	Autres aménagements de terrains	85 321,00	77 507,21
281311	Bâtiments administratifs	14 386,00	14 387,00
281318	Autres bâtiments publics	68 535,00	68 540,95
281321	Immeubles de rapport	878,00	878,27
281351	Bâtiments publics	16 237,00	16 249,64
28138	Autres constructions	302 666,00	302 677,28
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	1 371,00	685,91
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	41 275,00	41 281,72
28151	Réseaux de voirie	1 510,00	1 510,80
28152	Installations de voirie	28 970,00	28 667,51
281531	Réseaux d'adduction d'eau	1,00	1,00
281533	Réseaux câblés	528,00	528,00
281534	Réseaux d'électrification	3 379,00	1 068,00
281538	Autres réseaux	41 147,00	41 159,97
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,18
2815731	Matériel roulant	402,00	114,50
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	1 660,00	1 660,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	67 903,00	67 934,58
281721	Plant. arbres, arbustes (mise à dispo)	173,00	174,00
281728	Autres agencements (m. à dispo)	62 501,00	61 002,67
2817311	Bâtiments administratifs (m. à dispo)	9 716,00	9 721,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	305 109,00	305 115,00
281751	Réseaux de voirie (m. à dispo)	94,00	95,00
2817534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	1 307,00	1 308,00
281758	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 325,00	1 326,54
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	903,00	903,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	58,00	59,00
28181	Installations générales, aménagt divers	21 394,00	21 411,34
281828	Autres matériels de transport	41 792,00	41 798,96
281838	Autre matériel informatique	28 437,00	28 463,75
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	28 196,00	28 006,70
28185	Matériel de téléphonie	2 894,00	2 893,84

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
28188	Autres immo. corporelles	54 479,00	54 544,02
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	13 316,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 565 021,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
06	AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	23	2 012 750,00	576 940,00	0,00	2 012 750,00	0,00	2 012 750,00	523 485,50	1 489 264,50
01	ELABORATION DU SCOT	20	113 760,00	28 128,00	0,00	113 760,00	0,00	113 760,00	28 128,00	85 632,00
05	MODERNISATION ECOLOGIQUE DE LA BASE DE LOISIRS DE LA GERMANETTE	20, 21, 23	1 169 290,00	80 422,00	0,00	1 169 290,00	0,00	1 169 290,00	80 421,61	1 088 868,39
03	PIG HABITER MIEUX	45812, 204	214 961,00	99 760,00	0,00	214 961,00	0,00	214 961,00	85 965,00	128 996,00
02	RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	23	1 208 321,00	15 297,00	0,00	1 208 321,00	0,00	1 208 321,00	15 297,03	1 193 023,97
04	TRAVAUX GEMAPI	204	392 646,00	46 254,00	0,00	392 646,00	0,00	392 646,00	46 253,79	346 392,21
TOTAL			5 111 728,00	846 801,00	0,00	5 111 728,00	0,00	5 111 728,00	779 550,93	4 332 177,07

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.
(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE							C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	76 114,00	29 751,00	0,00	0,00	46 363,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	111 826,36	31 919,76	0,00	0,00	79 906,60	0,00
A125	Constructions	62 555,20	3 979,56	0,00	5 339,57	53 236,07	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	262 958,08	124 593,06	0,00	0,00	138 365,02	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	127 793,17	21 233,17	0,00	101 160,00	5 400,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	542 452,53	538 074,19	0,00	810,00	3 568,34	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 183 699,34	749 550,74	0,00	107 309,57	326 839,03	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	76 114,00	29 751,00	0,00	46 363,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	111 826,36	31 919,76	0,00	79 906,60	0,00
A125	Constructions	62 555,20	3 979,56	5 339,57	53 236,07	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	262 958,08	124 593,06	0,00	138 365,02	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	127 793,17	21 233,17	101 160,00	5 400,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	542 452,53	538 074,19	810,00	3 568,34	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 183 699,34	749 550,74	107 309,57	326 839,03	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	76 114,00	0,00	0,00	0,00	76 114,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	111 826,36	0,00	0,00	0,00	111 826,36
A125	Constructions	62 555,20	0,00	0,00	0,00	62 555,20
A130	Réseaux et installations de voirie	262 958,08	0,00	0,00	0,00	262 958,08
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	127 793,17	0,00	0,00	0,00	127 793,17
A155	Immobilisations corporelles en cours	542 452,53	0,00	0,00	0,00	542 452,53
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 183 699,34	0,00	0,00	0,00	1 183 699,34

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	76 114,00	0,00	0,00	0,00	76 114,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	111 826,36	0,00	0,00	0,00	111 826,36
A125	Constructions	62 555,20	0,00	0,00	0,00	62 555,20
A130	Réseaux et installations de voirie	262 958,08	0,00	0,00	0,00	262 958,08
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	127 793,17	0,00	0,00	0,00	127 793,17
A155	Immobilisations corporelles en cours	542 452,53	0,00	0,00	0,00	542 452,53
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 183 699,34	0,00	0,00	0,00	1 183 699,34

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	76 114,00	0,00	0,00	0,00	76 114,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	111 826,36	0,00	0,00	0,00	111 826,36
A125	Constructions	62 555,20	0,00	0,00	0,00	62 555,20
A130	Réseaux et installations de voirie	262 958,08	0,00	0,00	0,00	262 958,08
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	127 793,17	0,00	0,00	0,00	127 793,17
A155	Immobilisations corporelles en cours	542 452,53	0,00	0,00	0,00	542 452,53
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 183 699,34	0,00	0,00	0,00	1 183 699,34

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	76 114,00	0,00	0,00	0,00	76 114,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	111 826,36	0,00	0,00	0,00	111 826,36
A125	Constructions	62 555,20	0,00	0,00	0,00	62 555,20
A130	Réseaux et installations de voirie	262 958,08	0,00	0,00	0,00	262 958,08
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	127 793,17	0,00	0,00	0,00	127 793,17
A155	Immobilisations corporelles en cours	542 452,53	0,00	0,00	0,00	542 452,53
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 183 699,34	0,00	0,00	0,00	1 183 699,34

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	76 114,00	0,00	0,00	0,00	76 114,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	111 826,36	0,00	0,00	0,00	111 826,36
A125	Constructions	62 555,20	0,00	0,00	0,00	62 555,20
A130	Réseaux et installations de voirie	262 958,08	0,00	0,00	0,00	262 958,08
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	127 793,17	0,00	0,00	0,00	127 793,17
A155	Immobilisations corporelles en cours	542 452,53	0,00	0,00	0,00	542 452,53
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 183 699,34	0,00	0,00	0,00	1 183 699,34

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS						IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION						C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	165 268,75	15 466,65	0,00	103 469,57	46 332,53	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	155 073,74	72 777,59	0,00	3 840,00	78 456,15	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	665 770,24	546 040,39	0,00	0,00	119 729,85	0,00
6	Action économique	165 608,58	92 256,42	0,00	0,00	73 352,16	0,00
7	Environnement	31 978,03	23 009,69	0,00	0,00	8 968,34	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 183 699,34	749 550,74	0,00	107 309,57	326 839,03	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	165 268,75	15 466,65	103 469,57	46 332,53	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	155 073,74	72 777,59	3 840,00	78 456,15	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	665 770,24	546 040,39	0,00	119 729,85	0,00
6	Action économique	165 608,58	92 256,42	0,00	73 352,16	0,00
7	Environnement	31 978,03	23 009,69	0,00	8 968,34	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 183 699,34	749 550,74	107 309,57	326 839,03	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	165 268,75	0,00	0,00	0,00	165 268,75
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	155 073,74	0,00	0,00	0,00	155 073,74
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	665 770,24	0,00	0,00	0,00	665 770,24
6	Action économique	165 608,58	0,00	0,00	0,00	165 608,58
7	Environnement	31 978,03	0,00	0,00	0,00	31 978,03
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 183 699,34	0,00	0,00	0,00	1 183 699,34

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	165 268,75	0,00	0,00	0,00	165 268,75
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	155 073,74	0,00	0,00	0,00	155 073,74
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	665 770,24	0,00	0,00	0,00	665 770,24
6	Action économique	165 608,58	0,00	0,00	0,00	165 608,58
7	Environnement	31 978,03	0,00	0,00	0,00	31 978,03
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 183 699,34	0,00	0,00	0,00	1 183 699,34

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	165 268,75	0,00	0,00	0,00	165 268,75
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	155 073,74	0,00	0,00	0,00	155 073,74
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	665 770,24	0,00	0,00	0,00	665 770,24
6	Action économique	165 608,58	0,00	0,00	0,00	165 608,58
7	Environnement	31 978,03	0,00	0,00	0,00	31 978,03
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 183 699,34	0,00	0,00	0,00	1 183 699,34

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	165 268,75	0,00	0,00	0,00	165 268,75
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	155 073,74	0,00	0,00	0,00	155 073,74
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	665 770,24	0,00	0,00	0,00	665 770,24
6	Action économique	165 608,58	0,00	0,00	0,00	165 608,58
7	Environnement	31 978,03	0,00	0,00	0,00	31 978,03
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 183 699,34	0,00	0,00	0,00	1 183 699,34

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	165 268,75	0,00	0,00	0,00	165 268,75
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	155 073,74	0,00	0,00	0,00	155 073,74
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	665 770,24	0,00	0,00	0,00	665 770,24
6	Action économique	165 608,58	0,00	0,00	0,00	165 608,58
7	Environnement	31 978,03	0,00	0,00	0,00	31 978,03
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 183 699,34	0,00	0,00	0,00	1 183 699,34

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
SERVICE	AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE	01/01/2017		
SERVICE	BASE DE LOISIRS	01/01/2017		
SERVICE	NAVETTE	28/06/2019		
SERVICE	VAE	14/06/2022		
SERVICE	VIA FERRATA	01/01/2024		

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7	D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D5

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l’instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D7.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet	34-Résidentialisation de logements
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer	35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
21-Démolition de logements locatifs sociaux	36-Accession à la propriété
22-Recyclage de copropriétés dégradées	37-Equipement public de proximité
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé	38-Immobilier à vocation économique
24-Aménagement d'ensemble	39-Autres investissements
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
32-Production d'une offre de relogement temporaire	42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement
33-Requalification de logements locatifs sociaux	
- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
 (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
 (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
 (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.2

Cet état ne contient pas d'information.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU : COM COM SISTERONNAIS BUECH (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE BP CCSB 10001

Numéro SIRET : 20006876500029

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : BA OM 70001 (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	6
B3.2 - Liste des établissements publics créés	7
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	8
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	9
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	10
D - Bilan synthétique	
E - Compte de résultat synthétique	
F - Taux des contributions et produits afférents en N	11

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	12
Vue d'ensemble	
A1.1 - Dépenses d'investissement	13
A1.2 - Recettes d'investissement	14
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	15
A2.2 - Recettes de fonctionnement	16
Vue détaillée	
B1 - Dépenses d'investissement	
B2 - Recettes d'investissement	
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
D1 - Dépenses de fonctionnement	
D2 - Recettes de fonctionnement	

III - Etats financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	
D - Balance des comptes	

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	18
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	20
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	22

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	26
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	27
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	33
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	35
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	37
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	38
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	39
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	40
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	41
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	42
B3 - Etat des provisions	43
B4 - Etat des charges transférées	45
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	46
B6 - Prêts	47
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	48
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	49
B7.3 - Etat des emprunts garantis	50
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	51
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	52
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	53
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	54
B7.8 - Autres engagements donnés	55

B7.9 - Autres engagements reçus	56
B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	57
B9 - Etat du personnel	58
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	62
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	63
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	64

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	65
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	67
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	68
C2.1 - Situation des AP	70
C2.2 - Situation des AE	71
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	72
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	76

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	80
D2 - Gestion des fonds européens	81
D3 - Actions de formation des élus	82
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	83
D5 - Identification des flux croisés	84
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	85
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	86
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	88
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	89
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	90
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	91
E - État des Contrôles du Compte Financier	

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	25 912

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	478,14

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	210,97
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	238,69
3	Dépenses d'équipement brut / population	61,75
4	Encours de dette / population (2)(3)	143,99
5	DGF / population	0,00
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	31,39 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	96,50 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	11,61 %
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	3,50 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	60,32 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	5,19

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 766 508,08	5 985 611,84	8 752 119,92
	Recettes réalisées (1)	B	1 342 830,53	6 363 622,68	7 706 453,21
	Restes à réaliser	C	377 257,91	0,00	377 257,91
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 022 223,00	8 443 752,00	12 465 975,00
	Dépenses réalisées (1)	E	2 279 768,63	6 219 866,07	8 499 634,70
	Restes à réaliser	F	257 958,40	0,00	257 958,40
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-936 938,10	143 756,61	-793 181,49
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 441 375,92	2 458 140,16	3 899 516,08
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	504 437,82	2 601 896,77	3 106 334,59
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	119 299,51	0,00	119 299,51
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	623 737,33	2 601 896,77	3 225 634,10

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 257 958,40
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	127 452,75
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	130 505,65
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 377 257,91
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	377 257,91
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N	F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
TFPB		0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 402,00	9 354,00	60,73	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 672 856,00	1 225 393,68	45,85	127 452,75
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	653 215,00	364 282,68	55,77	130 505,65
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 341 473,00	1 599 030,36	47,85	257 958,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	502 053,00	502 052,99	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		502 053,00	502 052,99	100,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 843 526,00	2 101 083,35	54,67	257 958,40
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	178 697,00	178 685,28	99,99	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		178 697,00	178 685,28	99,99	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		4 022 223,00	2 279 768,63	56,68	257 958,40
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		4 022 223,00	2 279 768,63		257 958,40

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	841 512,00	342 218,72	40,67	377 257,91
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	295 368,08	248 501,00	84,13	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 136 880,08	590 719,72	51,96	377 257,91
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	882 748,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	746 880,00	752 110,81	100,70	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		1 629 628,00	752 110,81	46,15	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		2 766 508,08	1 342 830,53	48,54	377 257,91
001 Solde d'exécution positif reporté		1 441 375,92			
Total des recettes de la section d'investissement		4 207 884,00	1 342 830,53		377 257,91

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	4 304 119,00	3 538 399,56	90 727,29	3 629 126,85	84,32	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 909 799,00	1 716 192,24	0,00	1 716 192,24	89,86	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	499 772,00	25 539,92	0,00	25 539,92	5,11	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 713 690,00	5 280 131,72	90 727,29	5 370 859,01	80,00	0,00
66	Charges financières	81 386,00	70 739,95	9 372,93	80 112,88	98,44	0,00
67	Charges spécifiques	7 500,00	5 236,00	0,00	5 236,00	69,81	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	11 548,00	11 547,37	0,00	11 547,37	99,99	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		6 814 124,00	5 367 655,04	100 100,22	5 467 755,26	80,24	0,00
023	Virement à la section d'investissement	882 748,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	746 880,00	752 110,81	0,00	752 110,81	100,70	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		1 629 628,00	752 110,81	0,00	752 110,81	46,15	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		8 443 752,00	6 119 765,85	100 100,22	6 219 866,07	73,66	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		8 443 752,00	6 119 765,85	100 100,22	6 219 866,07		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE							A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	87 421,00	80 052,87	27 289,75	107 342,62	122,79	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	545 790,00	541 752,56	0,00	541 752,56	99,26	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 603 463,00	4 612 174,00	0,00	4 612 174,00	100,19	0,00
74	Dotations et participations	218 129,84	102 886,10	142 467,03	245 353,13	112,48	0,00
75	Autres produits de gestion courante	352 111,00	568 930,69	100 430,00	669 360,69	190,10	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 806 914,84	5 905 796,22	270 186,78	6 175 983,00	106,36	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	8 954,40	0,00	8 954,40	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		5 806 914,84	5 914 750,62	270 186,78	6 184 937,40	106,51	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	178 697,00	178 685,28	0,00	178 685,28	99,99	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		178 697,00	178 685,28	0,00	178 685,28	99,99	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		5 985 611,84	6 093 435,90	270 186,78	6 363 622,68	106,32	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		2 458 140,16					
Total des recettes de la section de fonctionnement		8 443 752,00	6 093 435,90	270 186,78	6 363 622,68		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		502 052,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	502 052,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	1 599 030,36	0,00		2 101 083,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		502 052,99
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	9 354,00	0,00		9 354,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 225 393,68	0,00		1 225 393,68
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	364 282,68	0,00		364 282,68
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	590 719,72	0,00		590 719,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	248 501,00	0,00		248 501,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	342 218,72	0,00		342 218,72
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		122 531,86	202 859,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	50 374,49	26 015,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-14 175,46	162 678,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 191,27	2 618,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	78 141,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	11 547,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		132 025,54	4 624 447,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	-45 518,98	11 294,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	978,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	4 612 174,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	115 518,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	62 025,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	5 142 363,77	0,00		5 467 755,26
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	3 552 736,79	0,00		3 629 126,85
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	1 567 689,24	0,00		1 716 192,24
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	14 730,42	0,00		25 539,92
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	1 971,32	0,00		80 112,88
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	5 236,00	0,00		5 236,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		11 547,37
RECETTES		0,00	0,00	0,00	1 428 464,19	0,00		6 184 937,40
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	141 566,68	0,00		107 342,62
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	540 773,81	0,00		541 752,56
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 612 174,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	129 834,60	0,00		245 353,13
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	607 334,70	0,00		669 360,69
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	8 954,40	0,00		8 954,40
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 072 974,00	4 041 447,35	755 148,63	1 276 378,02
RECETTES	6 415 768,00	2 920 342,59	874 437,57	2 620 987,84
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	24 398 067,00	20 572 400,86	0,00	3 825 666,14
RECETTES	24 398 067,00	25 392 663,92	0,00	-994 596,92

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET BA OM 70001/ N°SIRET : 20006876500029				
SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 022 223,00	2 279 768,63	257 958,40	1 484 495,97
RECETTES	4 207 884,00	2 784 206,45	377 257,91	1 046 419,64
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 443 752,00	6 219 866,07	0,00	2 223 885,93
RECETTES	8 443 752,00	8 821 762,84	0,00	-378 010,84

BUDGET BA SPANC 80001/ N°SIRET : 20006876500037				
SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 640,67	1 532,21	0,00	2 108,46
RECETTES	3 640,67	3 732,79	0,00	-92,12
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	86 936,00	78 855,89	0,00	8 080,11
RECETTES	86 936,00	89 638,99	0,00	-2 702,99

BUDGET BA ZA ECO POLE LM 80101/ N°SIRET : 20006876500045

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	134 899,00	116 438,26	0,00	18 460,74
RECETTES	226 718,10	222 517,54	0,00	4 200,56
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	66 842,00	44 165,13	0,00	22 676,87
RECETTES	68 880,00	44 697,89	0,00	24 182,11

BUDGET BA ZA PARC ACTIVITE LE POET 80201/ N°SIRET : 20006876500086				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	41 845,00	41 844,04	0,00	0,96
RECETTES	51 639,08	51 639,08	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	87 127,83	86 409,87	0,00	717,96
RECETTES	203 302,00	182 138,56	0,00	21 163,44

BUDGET BA ZA VAL DURANCE 80401/ N°SIRET : 20006876500078				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	401 316,00	401 315,47	0,00	0,53
RECETTES	401 316,00	401 316,25	0,00	-0,25
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	529 169,40	201 175,02	0,00	327 994,38
RECETTES	940 402,00	889 200,09	0,00	51 201,91

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
DEPENSES	10 676 897,67	6 882 345,96	1 013 107,03	2 781 444,68
RECETTES	11 306 965,85	6 383 754,70	1 251 695,48	3 671 515,67
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 611 894,23	27 202 872,84	0,00	6 409 021,39
RECETTES	34 141 339,00	35 420 102,29	0,00	-1 278 763,29

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l’instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 676 897,67	6 882 345,96	1 013 107,03	2 781 444,68
RECETTES	11 306 965,85	6 383 754,70	1 251 695,48	3 671 515,67
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 611 894,23	27 202 872,84	0,00	6 409 021,39
RECETTES	34 141 339,00	35 420 102,29	0,00	-1 278 763,29
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	44 288 791,90	34 085 218,80	1 013 107,03	9 190 466,07
TOTAL GENERAL DES RECETTES	45 448 304,85	41 803 856,99	1 251 695,48	2 392 752,38

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					5 395 500,00									
1641 Emprunts en euros (total)					5 395 500,00									
00601847972	CRÉDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'	09/10/2018		20/10/2018	850 000,00	F		1,350	1,368		T	X Echéance constante		A-1
00602637511	CRÉDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'	01/08/2020		03/12/2020	220 000,00	F		0,610	0,612		T	X Echéance constante	O	A-1
00602637512	CRÉDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'	01/08/2020		03/12/2020	362 000,00	F		0,610	0,612		T	X Echéance constante	O	A-1
00602637513	CRÉDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'	01/08/2020		03/12/2020	71 500,00	F		1,010	1,010		T	X Echéance constante	O	A-1
06024062	SA BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES	01/07/2022		08/10/2022	659 000,00	F		1,360	1,360		T	C	O	A-1
06024063	SA BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES	01/07/2022		08/10/2022	141 000,00	F		1,590	1,590		T	C		A-1
06070104	SA BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES	04/12/2023		08/03/2024	210 000,00	F		4,160	4,160		T	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
06070105	SA BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES	04/12/2023		08/03/2024	585 000,00	F		4,090	4,165		T	C	O	A-1
5105872	CAISSE DES DEPOTS	27/11/2015		01/06/2016	400 000,00	V		1,750	2,636		S	X Echéance constante		A-1
5988967	SA BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES	19/10/2021		05/02/2022	457 000,00	F		0,350	0,351		T	X Echéance constante	O	A-1
5988968	SA BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES	28/10/2021		05/02/2022	183 000,00	F		0,350	0,351		T	X Echéance constante		A-1
5988969	SA BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES	28/10/2021		05/02/2022	35 000,00	F		0,460	0,462		T	X Echéance constante		A-1
5988970	SA BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES	28/10/2021		05/02/2022	60 000,00	F		0,460	0,462		T	X Echéance constante		A-1
5988971	SA BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES	28/10/2021		05/02/2022	127 000,00	F		0,460	0,462		T	X Echéance constante		A-1
A291517P	Caisse d' Epargne Provence Alpes	13/10/2015		13/02/2016	210 000,00	F		2,470	2,470		T	X Echéance constante		A-1
A291621Q	Caisse d' Epargne Provence Alpes	30/12/2016		19/04/2017	430 000,00	F		1,090	1,090		T	X Echéance constante		A-1
MON513156	SA LA BANQUE POSTALE	14/12/2015		01/05/2016	180 000,00	F		2,440	2,440		T	X Echéance constante		A-1
MON546092EUR	SA LA BANQUE POSTALE	06/12/2023		01/04/2024	215 000,00	F		4,090	4,253		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					40 000,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					40 000,00									
	CONSEIL DEPARTEMENTAL 04	04/07/2012		01/08/2013	20 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
	CONSEIL DEPARTEMENTAL 04	06/01/2016		01/02/2017	20 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Total général					5 435 500,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 430 674,21					499 386,33	74 729,14	0,00	9 372,93
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 430 674,21					499 386,33	74 729,14	0,00	9 372,93
00601847972		0,00	A-1	530 464,61	8,83	F		1,368	55 066,23	7 626,69	0,00	1 412,36
00602637511		0,00	A-1	128 135,84	5,75	F		0,612	21 829,68	864,92	0,00	60,79
00602637512		0,00	A-1	210 841,74	5,75	F		0,612	35 919,74	1 423,18	0,00	100,03
00602637513		0,00	A-1	62 637,68	25,75	F		1,010	2 119,57	646,03	0,00	49,21
06024062		0,00	A-1	510 725,00	7,58	F		1,360	65 900,00	7 506,02	0,00	1 601,41
06024063		0,00	A-1	119 850,00	12,58	F		1,590	9 400,00	1 999,04	0,00	439,35
06070104		0,00	A-1	189 000,00	9,00	F		4,160	21 000,00	8 408,40	0,00	502,32
06070105		0,00	A-1	511 875,00	7,00	F		4,165	73 125,00	22 804,95	0,00	1 337,56
5105872		0,00	A-1	220 000,00	11,00	V		2,636	20 000,00	9 307,84	0,00	726,14
5988967		0,00	A-1	287 122,08	4,92	F		0,351	56 824,20	1 129,28	0,00	156,32
5988968		0,00	A-1	114 974,47	4,92	F		0,351	22 754,55	452,21	0,00	62,60
5988969		0,00	A-1	24 668,47	6,92	F		0,462	3 459,69	123,43	0,00	17,65
5988970		0,00	A-1	42 288,68	6,92	F		0,462	5 930,93	211,59	0,00	30,26
5988971		0,00	A-1	89 511,15	6,92	F		0,462	12 553,79	447,85	0,00	64,05
A291517P		0,00	A-1	58 452,57	2,92	F		2,470	18 544,07	1 730,93	0,00	192,50
A291621Q		0,00	A-1	14 011,94	0,08	F		1,090	55 668,23	532,49	0,00	30,59
MON513156		0,00	A-1	111 864,97	11,17	F		2,440	8 540,66	2 860,14	0,00	454,92
MON546092EUR		0,00	A-1	204 250,01	14,08	F		4,253	10 749,99	6 654,15	0,00	2 134,87
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		13 333,40					2 666,66	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		13 333,40					2 666,66	0,00	0,00	0,00
		0,00	A-1	4 000,04	2,67	F		0,000	1 333,33	0,00	0,00	0,00
		0,00	A-1	9 333,36	6,17	F		0,000	1 333,33	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 444 007,61					502 052,99	74 729,14	0,00	9 372,93

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	20	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 444 007,61	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d’un emprunt)

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		12-12-2022
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autres agencements et aménagements	15	12/12/2022
L	Autres constructions	30	12/12/2022
L	Autres immobilisations corporelles	10	12/12/2022
L	Autres installations, matériel et outillages tech.	8	12/12/2022
L	Autres matériels de bureau et mobiliers	8	12/12/2022
L	Concessions et droits similaires	2	12/12/2022
L	Documents d'urbanisme	10	12/12/2022
L	Etudes	5	12/12/2022
L	Frais d'insertion	5	12/12/2022
L	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à dispo	15	12/12/2022
L	Installations générales, agencements et aménagement bât. publics	30	12/12/2022
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	20	12/12/2022
L	Matériel de bureau et informatique	5	12/12/2022
L	Matériel de téléphonie	2	12/12/2022
L	Matériel de transport	8	12/12/2022
L	Réseaux d'électrification	8	12/12/2022

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		112 582,41	11 547,37	0,00	124 129,78
Provisions pour litiges		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
Litige Sorbiers SAPN	05/04/2022	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		12 582,41	11 547,37	0,00	24 129,78
Provisions pour impayés	08/11/2022	6 582,41	0,00	0,00	6 582,41
Contentieux personnels 2023	15/05/2023	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
Compte épargne temps	06/05/2024	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Impayés OM 2024	06/05/2024	0,00	1 547,37	0,00	1 547,37
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		112 582,41	11 547,37	0,00	124 129,78
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		112 582,41	11 547,37	0,00	124 129,78

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.
(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	576 782,13
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	576 782,13
Recettes réelles de fonctionnement	II	6 184 937,40
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	9,33

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE				
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,91	0,91	0,91	2,91	3,82
Adjoint administratif	C	0,00	0,91	0,91	0,91	0,00	0,91
Attaché territorial	A	0,00	0,00	0,00	0,00	2,91	2,91
Rédacteur principal 2° cl.	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		21,00	2,64	23,64	23,64	1,00	24,64
Adjoint technique	C	15,00	0,50	15,50	15,50	0,00	15,50
Adjoint technique ppal 1° cl	C	4,00	0,64	4,64	4,64	0,00	4,64
Adjoint technique ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal 1ère cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Agent de maîtrise	C	0,00	1,50	1,50	1,50	0,00	1,50
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		21,00	3,55	24,55	24,55	3,91	28,46

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
- ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
- Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
- (5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique principal 1ère cl	C	TECH	408	0,00	A L1224-3 code W	CDI
Attaché territorial	A	ADM	455	0,00	A L332-4 code FPT	CDI
Attaché territorial	A	ADM	518	0,00	A L332-4 code FPT	CDI
Attaché territorial	A	ADM	435	0,00	A L332-8	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint administratif	C	ADM	367	0,00	A L332-24/25/26	CDD C. projet
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A CUI CAE	A
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A CUI CAE	A
Adjoint technique	C	TECH	366	0,00	A L332-23	CDD ATA
Attaché territorial	A	ADM	395	0,00	A L332-24/25/26	CDD C. projet
Rédacteur	B	ADM	374	0,00	A L332-24/25/26	CDD C. projet
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326, 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles

COM COM SISTERONAI BUECH - BA OM 70001 - CFU - 2024

327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 441 375,92
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-389 105,93
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 052 269,99

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 052 269,99
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 052 269,99

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	679 700,00	679 699,35	257 958,40	937 657,75
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	1 924 996,08	992 499,81	377 257,91	1 369 757,72
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	1 245 296,08	312 800,46	119 299,51	432 099,97
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 441 375,92			1 441 375,92
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	1 441 375,92			1 441 375,92
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				1 873 475,89

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		679 700,00	I 679 699,35
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		502 053,00	502 052,99
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	499 386,00	499 386,33
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	2 667,00	2 666,66
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		177 647,00	177 646,36
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	177 647,00	177 646,36

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 924 996,08	III 992 499,81
Ressources propres externes de l'année (a)		295 368,08	248 501,00
10222	FCTVA	295 368,08	248 501,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 629 628,00	743 998,81
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	252,00	252,00
28031	Frais d'études	7 744,00	6 315,60
28033	Frais d'insertion	5 453,00	5 350,27
28128	Autres aménagements de terrains	16 438,00	16 442,40
281318	Autres bâtiments publics	36 483,00	36 484,00
281351	Bâtiments publics	30 099,00	29 862,91
28138	Autres constructions	9 472,00	8 981,23
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	13 338,00	13 342,00
281533	Réseaux câblés	4 661,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	579,00	578,64
281538	Autres réseaux	0,00	4 662,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	19 477,00	19 477,00

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	121 365,00	121 381,72
2817538	Autres réseaux (mise à dispo)	48 674,00	48 677,00
28181	Installations générales, aménagt divers	3 773,00	3 775,40
281828	Autres matériels de transport	269 127,00	269 135,26
281838	Autre matériel informatique	6 521,00	6 733,27
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 530,00	1 533,54
28185	Matériel de téléphonie	543,00	543,06
28188	Autres immo. corporelles	151 351,00	150 471,51
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	882 748,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
2024-01	CONSTRUCTION GARAGE REGIE COLLECTE	20, 21, 23	4 973 828,00	8 034,00	0,00	4 973 828,00	0,00	4 973 828,00	5 250,00	4 968 578,00
2024-02	CONTROLE D'ACCES ET TELESURVEILLANCE EN DECHETTERIES	20, 23, 21	762 946,00	16 565,00	0,00	962 946,00	0,00	962 946,00	16 565,00	946 381,00
TOTAL			5 736 774,00	24 599,00	0,00	5 936 774,00	0,00	5 936 774,00	21 815,00	5 914 959,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.
(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE							C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	4 386,00	0,00	0,00	4 386,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	804,00	0,00	0,00	0,00	804,00	0,00
A125	Constructions	28 009,03	0,00	0,00	6 316,80	21 692,23	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	246 477,69	0,00	0,00	246 477,69	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	364 282,68	226 892,58	0,00	0,00	137 390,10	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		643 959,40	226 892,58	0,00	257 180,49	159 886,33	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	4 386,00	0,00	4 386,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	804,00	0,00	0,00	804,00	0,00
A125	Constructions	28 009,03	0,00	6 316,80	21 692,23	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	246 477,69	0,00	246 477,69	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	364 282,68	226 892,58	0,00	137 390,10	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		643 959,40	226 892,58	257 180,49	159 886,33	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	4 386,00	0,00	0,00	0,00	4 386,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	804,00	0,00	0,00	0,00	804,00
A125	Constructions	28 009,03	0,00	0,00	0,00	28 009,03
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	246 477,69	0,00	0,00	0,00	246 477,69
A155	Immobilisations corporelles en cours	364 282,68	0,00	0,00	0,00	364 282,68
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		643 959,40	0,00	0,00	0,00	643 959,40

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	4 386,00	0,00	0,00	0,00	4 386,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	804,00	0,00	0,00	0,00	804,00
A125	Constructions	28 009,03	0,00	0,00	0,00	28 009,03
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	246 477,69	0,00	0,00	0,00	246 477,69
A155	Immobilisations corporelles en cours	364 282,68	0,00	0,00	0,00	364 282,68
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		643 959,40	0,00	0,00	0,00	643 959,40

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	4 386,00	0,00	0,00	0,00	4 386,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	804,00	0,00	0,00	0,00	804,00
A125	Constructions	28 009,03	0,00	0,00	0,00	28 009,03
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	246 477,69	0,00	0,00	0,00	246 477,69
A155	Immobilisations corporelles en cours	364 282,68	0,00	0,00	0,00	364 282,68
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		643 959,40	0,00	0,00	0,00	643 959,40

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	4 386,00	0,00	0,00	0,00	4 386,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	804,00	0,00	0,00	0,00	804,00
A125	Constructions	28 009,03	0,00	0,00	0,00	28 009,03
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	246 477,69	0,00	0,00	0,00	246 477,69
A155	Immobilisations corporelles en cours	364 282,68	0,00	0,00	0,00	364 282,68
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		643 959,40	0,00	0,00	0,00	643 959,40

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	4 386,00	0,00	0,00	0,00	4 386,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	804,00	0,00	0,00	0,00	804,00
A125	Constructions	28 009,03	0,00	0,00	0,00	28 009,03
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	246 477,69	0,00	0,00	0,00	246 477,69
A155	Immobilisations corporelles en cours	364 282,68	0,00	0,00	0,00	364 282,68
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		643 959,40	0,00	0,00	0,00	643 959,40

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS						IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION						C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	643 959,40	226 892,58	0,00	257 180,49	159 886,33	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		643 959,40	226 892,58	0,00	257 180,49	159 886,33	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	643 959,40	226 892,58	257 180,49	159 886,33	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		643 959,40	226 892,58	257 180,49	159 886,33	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	643 959,40	0,00	0,00	0,00	643 959,40
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		643 959,40	0,00	0,00	0,00	643 959,40

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	643 959,40	0,00	0,00	0,00	643 959,40
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		643 959,40	0,00	0,00	0,00	643 959,40

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	643 959,40	0,00	0,00	0,00	643 959,40
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		643 959,40	0,00	0,00	0,00	643 959,40

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	643 959,40	0,00	0,00	0,00	643 959,40
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		643 959,40	0,00	0,00	0,00	643 959,40

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	643 959,40	0,00	0,00	0,00	643 959,40
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		643 959,40	0,00	0,00	0,00	643 959,40

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Service	Centre d'enfouissement des déchets ultimes	01/01/2017		SPIC

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7	D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D5

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l’instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D’EAU ET D’ASSAINISSEMENT – SECTION D’INVESTISSEMENT	D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D’INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d’emprunts et dettes assimilées		0,00
Acquisitions d’immobilisations		0,00
Opérations d’équipement (1 ligne par opération)		0,00
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d’ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION D’INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d’emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		0,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d’ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l’eau » ou « Service d’assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l’établissement

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		4 612 174,00
73118	Autres contributions directes	424,00
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	4 611 750,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		4 612 174,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		4 612 174,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D7.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet	34-Résidentialisation de logements
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer	35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
21-Démolition de logements locatifs sociaux	36-Accession à la propriété
22-Recyclage de copropriétés dégradées	37-Equipement public de proximité
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé	38-Immobilier à vocation économique
24-Aménagement d'ensemble	39-Autres investissements
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
32-Production d'une offre de relogement temporaire	42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement
33-Requalification de logements locatifs sociaux	

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
 (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
 (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
 (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.2

Cet état ne contient pas d'information.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU : COM COM SISTERONNAIS BUECH (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE BP CCSB 10001

Numéro SIRET : 20006876500037

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 49(4)

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : BA SPANC 80001 (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M43 ou M49

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	4
B - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	
C - Liste des services individualisés dans un budget annexe (1)	5
D1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	6
D2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	7
E - Bilan synthétique	
F - Compte de résultat synthétique	

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	8

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'exploitation	9
A1.2 - Recettes d'exploitation	10
A2.1 - Dépenses d'investissement	11
A2.2 - Recettes d'investissement	12

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'exploitation	
B2 - Recettes d'exploitation	
C1 - Dépenses d'investissement	
C2 - Recettes d'investissement	
D - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	13

III - États financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	
C - Balance des comptes	

IV - États annexés

A - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)	14

B. États annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	16
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	17
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	21
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	24
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	26
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	27
B1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	28
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	29
B3 - Etat des provisions et des dépréciations	30
B4 - Etat des charges transférées	31
B5 - Détail des opérations pour le compte de tiers	32
B6.1 - Etat des emprunts garantis	37
B6.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	38
B7.1- Subventions versées dans le cadre du vote du budget	39
B8.1- Etat des contrats de crédit-bail	40
B8.2 - Etat des marchés de partenariat	41
B8.3 - Etat des autres engagements donnés	42
B8.4 - Etat des engagements reçus	43
B9.1 - Etat du personnel	44
B9.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	46
B10 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	47

C. États annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	48
C1.2 - Équilibre budgétaire - Dépenses	49
C1.3 - Équilibre budgétaire - Recettes	50
C2.1 - Situation des autorisations de programme	51
C2.2 - Situation des autorisations d'engagement	52
C3 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	53

D. Autres éléments d'information

D1.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (3)	60
D1.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (3)	61
D1.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (3)	62
D1.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (3)	63
E - État des Contrôles du Compte Financier	

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

(1) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Cet état n'est obligatoire que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leur établissements publics.

(3) Ces états ne sont obligatoire que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 646,00	77 399,62	79 045,62
	Recettes réalisées (1)	B	1 738,12	80 102,61	81 840,73
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 640,67	86 936,00	90 576,67
	Dépenses réalisées (1)	E	1 532,21	78 855,89	80 388,10
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	205,91	1 246,72	1 452,63
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 994,67	9 536,38	11 531,05
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	2 200,58	10 783,10	12 983,68
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	2 200,58	10 783,10	12 983,68

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)	C

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES	D1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES	D2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(IV) 0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires ;

- budgétaires (délibération n° du).

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	7 932,00	7 856,71	0,00	7 856,71	99,05	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	71 583,00	68 968,18	0,00	68 968,18	96,35	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		79 755,00	76 824,89	0,00	76 824,89	96,33	0,00
Chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	385,00	385,00	0,00	385,00	100,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	5 000,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		85 290,00	77 209,89	0,00	77 209,89	90,53	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	1 646,00	1 646,00	0,00	1 646,00	100,00	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 646,00	1 646,00	0,00	1 646,00	100,00	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		86 936,00	78 855,89	0,00	78 855,89	90,71	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		86 936,00	78 855,89	0,00	78 855,89		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE						A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	660,00	0,00	660,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	64 250,00	65 210,00	0,00	65 210,00	101,49	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	4,62	970,00	0,00	970,00	20 995,67	0,00
Total des recettes de gestion courante		64 254,62	66 840,00	0,00	66 840,00	104,02	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	118,00	0,00	118,00	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	12 174,00	12 174,00	0,00	12 174,00	100,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		76 428,62	79 132,00	0,00	79 132,00	103,54	0,00
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	971,00	970,61	0,00	970,61	99,96	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		971,00	970,61	0,00	970,61	99,96	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		77 399,62	80 102,61	0,00	80 102,61	103,49	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		9 536,38					
Total des recettes de la section d'exploitation		86 936,00	80 102,61	0,00	80 102,61		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 534,67	561,60	22,16	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 534,67	561,60	22,16	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	135,00			
Total des dépenses financières		135,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 669,67	561,60	21,04	0,00
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	971,00	970,61	99,96	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		971,00	970,61	99,96	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		3 640,67	1 532,21	42,09	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 640,67	1 532,21		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	92,12	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	92,12	0,00	0,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 646,00	1 646,00	100,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 646,00	1 646,00	100,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 646,00	1 738,12	105,60	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 994,67			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 640,67	1 738,12		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	D

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	24 398 067,00	20 572 400,86	0,00	20 572 400,86
RECETTES	24 398 067,00	25 392 663,92	0,00	25 392 663,92
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 072 974,00	4 041 447,35	755 148,63	4 796 595,98
RECETTES	6 415 768,00	2 920 342,59	874 437,57	3 794 780,16

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET BA OM 70001 / Numéro SIRET : 20006876500029				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	8 443 752,00	6 219 866,07	0,00	6 219 866,07
RECETTES	8 443 752,00	8 821 762,84	0,00	8 821 762,84
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 022 223,00	2 279 768,63	257 958,40	2 537 727,03
RECETTES	4 207 884,00	2 784 206,45	377 257,91	3 161 464,36

BUDGET BA SPANC 80001 / Numéro SIRET : 20006876500037				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	86 936,00	78 855,89	0,00	78 855,89
RECETTES	86 936,00	89 638,99	0,00	89 638,99
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 640,67	1 532,21	0,00	1 532,21
RECETTES	3 640,67	3 732,79	0,00	3 732,79

BUDGET BA ZA ECO POLE LM 80101 / Numéro SIRET : 20006876500045				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	66 842,00	44 165,13	0,00	44 165,13
RECETTES	68 880,00	44 697,89	0,00	44 697,89
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	134 899,00	116 438,26	0,00	116 438,26
RECETTES	226 718,10	222 517,54	0,00	222 517,54

BUDGET BA ZA PARC ACTIVITE LE POET 80201 / Numéro SIRET : 20006876500086				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	87 127,83	86 409,87	0,00	86 409,87
RECETTES	203 302,00	182 138,56	0,00	182 138,56
INVESTISSEMENT				

BUDGET BA ZA PARC ACTIVITE LE POET 80201 / Numéro SIRET : 20006876500086				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
DEPENSES	41 845,00	41 844,04	0,00	41 844,04
RECETTES	51 639,08	51 639,08	0,00	51 639,08

BUDGET BA ZA VAL DURANCE 80401 / Numéro SIRET : 20006876500078				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	529 169,40	201 175,02	0,00	201 175,02
RECETTES	940 402,00	889 200,09	0,00	889 200,09
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	401 316,00	401 315,47	0,00	401 315,47
RECETTES	401 316,00	401 316,25	0,00	401 316,25

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	33 611 894,23	27 202 872,84	0,00	27 202 872,84
RECETTES	34 141 339,00	35 420 102,29	0,00	35 420 102,29
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 676 897,67	6 882 345,96	1 013 107,03	7 895 452,99
RECETTES	11 306 965,85	6 383 754,70	1 251 695,48	7 635 450,18
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	44 288 791,90	34 085 218,80	1 013 107,03	35 098 325,83
TOTAL AGREGE DES RECETTES	45 448 304,85	41 803 856,99	1 251 695,48	43 055 552,47

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS (1)	B1.4

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1)	B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)	B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)	B1.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS																	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENÉGOCIES AU COURS DE L’ANNÉE N (1)																	B1.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.8

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		12-12-2022
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencement et aménagement de terrains	15	12/12/2022
L	Autres immobilisations	10	12/12/2022
L	Autres immobilisations incorporelles	5	12/12/2022
L	Constructions	30	12/12/2022
L	Etudes	5	12/12/2022
L	Frais d'insertion	5	12/12/2022
L	Immobilisations corporelles recues au titre d'une mise à disposi	15	12/12/2022
L	Installations générales, agencement et aménagements divers	20	12/12/2022
L	Installations, materiel et outillage technique	8	12/12/2022
L	Logiciels	2	12/12/2022
L	Matériel de bureau et matériel informatique	5	12/12/2022
L	Matériel de transport	8	12/12/2022
L	Mobilier	8	12/12/2022

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	B3

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	385,00		124 748,00	125 133,00	12 174,00	112 959,00
Contentieux Clos du Jay	0,00	29/03/2021	124 748,00	124 748,00	12 174,00	112 574,00
Impayés spanc 2024	385,00	06/05/2024	0,00	385,00	0,00	385,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	385,00		124 748,00	125 133,00	12 174,00	112 959,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CHARGES TRANSFÉRÉES	B4

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DÉTAIL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)	B5

N° opération : 45812		Intitulé de l'opération : Opération pour compte de tiers				Date de la délibération : 10/04/2018
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	17 938,25	0,00	0,00	0,00	0,00	17 938,25
458112 Dépenses nouvelles (2)	17 938,25	0,00	0,00	0,00	0,00	17 938,25
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	17 938,25	0,00	0,00	0,00	0,00	17 938,25
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 4582		Intitulé de l'opération : Opération pour compte de tiers				Date de la délibération : 24/04/2018
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	27 104,42	0,00	0,00	0,00	0,00	27 104,42
45812 Dépenses nouvelles (2)	18 271,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 271,00
45812 (2)	8 833,42	0,00	0,00	0,00	0,00	8 833,42
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	27 104,42	0,00	0,00	0,00	0,00	27 104,42
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 4582		Intitulé de l'opération : Opération pour compte de tiers				Date de la délibération : 24/04/2018
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
Financement par le tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 458201		Intitulé de l'opération : Opération pour compte de tiers				Date de la délibération : 26/02/2018
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	41 137,16	0,00	0,00	0,00	0,00	41 137,16
4582201 Financement par le tiers (4)	6 238,26	0,00	0,00	0,00	0,00	6 238,26
Financement par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	34 898,90	0,00	0,00	0,00	0,00	34 898,90
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	41 137,16	0,00	0,00	0,00	0,00	41 137,16

N° opération : 45821		Intitulé de l'opération : Opération pour compte de tiers				Date de la délibération : 10/04/2018
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45821		Intitulé de l'opération : Opération pour compte de tiers				Date de la délibération : 10/04/2018
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	10 770,45	0,00	0,00	0,00	0,00	10 770,45
Financement par le tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	10 770,45	0,00	0,00	0,00	0,00	10 770,45
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	10 770,45	0,00	0,00	0,00	0,00	10 770,45

N° opération : 45822		Intitulé de l'opération : Opération pour compte de tiers				Date de la délibération : 10/04/2018
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	7 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
Financement par le tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	7 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	7 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00

N° opération : 45831		Intitulé de l'opération : Opération pour compte de tiers				Date de la délibération : 10/04/2018

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	

DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
Financement par le tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le service (contrepartie 6742)</i>	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00

N° opération : 45832		Intitulé de l'opération : Opération pour compte de tiers				Date de la délibération : 10/04/2018
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
Financement par le tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00

N° opération : 45832		Intitulé de l'opération : Opération pour compte de tiers				Date de la délibération : 10/04/2018
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
041 <i>Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES EMPRUNTS GARANTIS	B6.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX EMPRUNTS GARANTIS	B6.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	79 132,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B7.1

B7.1 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL	B8.1

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B8.2

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	B8.3

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES ENGAGEMENTS REÇUS	B8.4

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL	B9.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,50	0,50	0,50	0,00	0,50
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	0,00	0,50	0,50	0,50	0,00	0,50
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1,00	0,50	1,50	1,50	0,00	1,50

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL	B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
X : Emplois non cités.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	B9.2

(1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 994,67
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 994,67

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 994,67
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 994,67

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	1 106,00	970,61	0,00	970,61
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	1 646,00	1 738,12	0,00	1 738,12
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	540,00	767,51	0,00	767,51
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 994,67			1 994,67
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	1 994,67			1 994,67
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				2 762,18

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – DÉPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 106,00	I 970,61
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 106,00	970,61
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	971,00	970,61
020	Dépenses imprévues	135,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 646,00	III 1 738,12
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	92,12
10222	FCTVA	0,00	92,12
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		1 646,00	1 646,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28182	<i>Matériel de transport</i>	1 646,00	1 646,00
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
 (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3

Présentation agrégée par nature

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	D1.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D1.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	D1.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	D1.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU : COM COM SISTERONNAIS BUECH (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE BP CCSB 10001

Numéro SIRET : 20006876500078

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : BA ZA VAL DURANCE 80401 (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	6
B3.2 - Liste des établissements publics créés	7
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	8
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	9
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	10
D - Bilan synthétique	
E - Compte de résultat synthétique	
F - Taux des contributions et produits afférents en N	11

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	12
Vue d'ensemble	
A1.1 - Dépenses d'investissement	13
A1.2 - Recettes d'investissement	14
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	15
A2.2 - Recettes de fonctionnement	16
Vue détaillée	
B1 - Dépenses d'investissement	
B2 - Recettes d'investissement	
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
D1 - Dépenses de fonctionnement	
D2 - Recettes de fonctionnement	

III - Etats financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	
D - Balance des comptes	

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	18
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	20
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	22

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	26
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	27
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	32
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	34
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	36
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	37
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	38
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	39
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	40
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	41
B3 - Etat des provisions	42
B4 - Etat des charges transférées	44
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	45
B6 - Prêts	46
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	47
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	48
B7.3 - Etat des emprunts garantis	49
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	50
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	51
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	52
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	53
B7.8 - Autres engagements donnés	54

B7.9 - Autres engagements reçus	55
B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	56
B9 - Etat du personnel	57
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	60
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	61
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	62

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	63
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	65
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	66
C2.1 - Situation des AP	68
C2.2 - Situation des AE	69
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	70
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	74

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	78
D2 - Gestion des fonds européens	79
D3 - Actions de formation des élus	80
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	81
D5 - Identification des flux croisés	82
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	83
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	84
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	86
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	87
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	88
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	89
E - État des Contrôles du Compte Financier	

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	25 912

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	4,08
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1,52
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2)(3)	62,83
5	DGF / population	0,00
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,00 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	1 020,52 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	-168,17 %
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	-920,52 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	4 134,25 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0,00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	393 567,05	247 490,95	641 058,00
	Recettes réalisées (1)	B	393 567,30	196 289,04	589 856,34
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	401 316,00	529 169,40	930 485,40
	Dépenses réalisées (1)	E	401 315,47	201 175,02	602 490,49
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-7 748,17	-4 885,98	-12 634,15
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	7 748,95	692 911,05	700 660,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,78	688 025,07	688 025,85
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,78	688 025,07	688 025,85

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N	F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
TFPB		0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	296 295,00	296 294,98	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		296 295,00	296 294,98	100,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		296 295,00	296 294,98	100,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	105 021,00	105 020,49	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		105 021,00	105 020,49	100,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		401 316,00	401 315,47	100,00	0,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		401 316,00	401 315,47		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	349 888,05	349 889,00	100,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		349 888,05	349 889,00	100,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	43 679,00	43 678,30	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		43 679,00	43 678,30	100,00	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		393 567,05	393 567,30	100,00	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		7 748,95			
Total des recettes de la section d'investissement		401 316,00	393 567,30		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	230 579,40	54 598,09	0,00	54 598,09	23,68	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	152 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		382 589,40	54 598,09	0,00	54 598,09	14,27	0,00
66	Charges financières	51 014,00	43 733,41	7 278,96	51 012,37	100,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		433 603,40	98 331,50	7 278,96	105 610,46	24,36	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	43 679,00	43 678,30	0,00	43 678,30	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	51 887,00	51 886,26	0,00	51 886,26	100,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		95 566,00	95 564,56	0,00	95 564,56	100,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		529 169,40	193 896,06	7 278,96	201 175,02	38,02	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		529 169,40	193 896,06	7 278,96	201 175,02		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	24 068,00	24 068,00	0,00	24 068,00	100,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	65 087,00	14 040,00	0,00	14 040,00	21,57	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 427,95	1 274,29	0,00	1 274,29	89,24	0,00
Total des recettes de gestion des services		90 582,95	39 382,29	0,00	39 382,29	43,48	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		90 582,95	39 382,29	0,00	39 382,29	43,48	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	105 021,00	105 020,49	0,00	105 020,49	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	51 887,00	51 886,26	0,00	51 886,26	100,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		156 908,00	156 906,75	0,00	156 906,75	100,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		247 490,95	196 289,04	0,00	196 289,04	79,31	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		692 911,05					
Total des recettes de la section de fonctionnement		940 402,00	196 289,04	0,00	196 289,04		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		41 200,08	243 708,56	0,00	0,00	11 386,34	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	41 200,08	243 708,56	0,00	0,00	11 386,34	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	349 889,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	349 889,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		296 294,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		296 294,98
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		349 889,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		349 889,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		34 229,56	68 630,00	0,00	0,00	2 750,90	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	54 598,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	34 229,56	14 031,91	0,00	0,00	2 750,90	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	38 108,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	24 068,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	14 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		105 610,46
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		54 598,09
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		51 012,37
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	1 274,29	0,00	0,00	0,00		39 382,29
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		24 068,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		14 040,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 274,29	0,00	0,00	0,00		1 274,29
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 072 974,00	4 041 447,35	755 148,63	1 276 378,02
RECETTES	6 415 768,00	2 920 342,59	874 437,57	2 620 987,84
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	24 398 067,00	20 572 400,86	0,00	3 825 666,14
RECETTES	24 398 067,00	25 392 663,92	0,00	-994 596,92

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET BA OM 70001/ N°SIRET : 20006876500029				
SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 022 223,00	2 279 768,63	257 958,40	1 484 495,97
RECETTES	4 207 884,00	2 784 206,45	377 257,91	1 046 419,64
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 443 752,00	6 219 866,07	0,00	2 223 885,93
RECETTES	8 443 752,00	8 821 762,84	0,00	-378 010,84

BUDGET BA SPANC 80001/ N°SIRET : 20006876500037				
SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 640,67	1 532,21	0,00	2 108,46
RECETTES	3 640,67	3 732,79	0,00	-92,12
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	86 936,00	78 855,89	0,00	8 080,11
RECETTES	86 936,00	89 638,99	0,00	-2 702,99

BUDGET BA ZA ECO POLE LM 80101/ N°SIRET : 20006876500045

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	134 899,00	116 438,26	0,00	18 460,74
RECETTES	226 718,10	222 517,54	0,00	4 200,56
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	66 842,00	44 165,13	0,00	22 676,87
RECETTES	68 880,00	44 697,89	0,00	24 182,11

BUDGET BA ZA PARC ACTIVITE LE POET 80201/ N°SIRET : 20006876500086				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	41 845,00	41 844,04	0,00	0,96
RECETTES	51 639,08	51 639,08	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	87 127,83	86 409,87	0,00	717,96
RECETTES	203 302,00	182 138,56	0,00	21 163,44

BUDGET BA ZA VAL DURANCE 80401/ N°SIRET : 20006876500078				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	401 316,00	401 315,47	0,00	0,53
RECETTES	401 316,00	401 316,25	0,00	-0,25
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	529 169,40	201 175,02	0,00	327 994,38
RECETTES	940 402,00	889 200,09	0,00	51 201,91

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
DEPENSES	10 676 897,67	6 882 345,96	1 013 107,03	2 781 444,68
RECETTES	11 306 965,85	6 383 754,70	1 251 695,48	3 671 515,67
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 611 894,23	27 202 872,84	0,00	6 409 021,39
RECETTES	34 141 339,00	35 420 102,29	0,00	-1 278 763,29

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 676 897,67	6 882 345,96	1 013 107,03	2 781 444,68
RECETTES	11 306 965,85	6 383 754,70	1 251 695,48	3 671 515,67
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 611 894,23	27 202 872,84	0,00	6 409 021,39
RECETTES	34 141 339,00	35 420 102,29	0,00	-1 278 763,29
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	44 288 791,90	34 085 218,80	1 013 107,03	9 190 466,07
TOTAL GENERAL DES RECETTES	45 448 304,85	41 803 856,99	1 251 695,48	2 392 752,38

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 496 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 496 000,00									
00601018422 (A)	CRÉDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'	08/04/2015	16/04/2015	16/01/2019	1 900 000,00	V	EURIBOR	1,138	0,974		T	X Echéance constante		A-1
00602159488	CRÉDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'	10/07/2019	10/07/2019	10/10/2019	350 000,00	F		1,410	1,417		T	X Echéance constante		A-1
00602159496	CRÉDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'	10/07/2019	10/07/2019	10/10/2019	246 000,00	F		1,420	1,417		T	X Echéance constante		A-1
5059632	CAISSE DES DEPOTS	03/09/2014	01/08/2015	01/10/2015	1 000 000,00	F		2,000	2,582		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 496 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 331 866,49					296 294,98	51 696,69	0,00	10 084,27
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 331 866,49					296 294,98	51 696,69	0,00	10 084,27
00601018422 (A)		0,00	A-1	126 458,32	0,33	V	EURIBOR	1,051	243 708,56	14 031,91	0,00	1 139,48
00602159488		0,00	A-1	267 437,67	14,58	F		1,417	16 200,08	3 913,88	0,00	848,45
00602159496		0,00	A-1	187 970,50	14,58	F		1,417	11 386,34	2 750,90	0,00	596,34
5059632		0,00	A-1	750 000,00	29,83	R		3,150	25 000,00	31 000,00	0,00	7 500,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 331 866,49					296 294,98	51 696,69	0,00	10 084,27

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 331 866,49	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d’un emprunt)

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.
(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	334 334,19
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	334 334,19
Recettes réelles de fonctionnement	II	39 382,29
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	848,95

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	7 748,95
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	7 748,95

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	7 748,95
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	7 748,95

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	296 295,00	296 294,98	0,00	296 294,98
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	-296 295,00	-296 294,98	0,00	-296 294,98
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	7 748,95			7 748,95
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	7 748,95			7 748,95
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				-288 546,03

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		296 295,00	I 296 294,98
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		296 295,00	296 294,98
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	296 295,00	296 294,98
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.
(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D’ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D’ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE							C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS						IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION						C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7	D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
	Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D5

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l’instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D’EAU ET D’ASSAINISSEMENT – SECTION D’INVESTISSEMENT	D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D’INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Acquisitions d'immobilisations		0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION D’INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		0,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D7.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet	34-Résidentialisation de logements
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer	35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
21-Démolition de logements locatifs sociaux	36-Accession à la propriété
22-Recyclage de copropriétés dégradées	37-Equipement public de proximité
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé	38-Immobilier à vocation économique
24-Aménagement d'ensemble	39-Autres investissements
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
32-Production d'une offre de relogement temporaire	42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement
33-Requalification de logements locatifs sociaux	

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
(2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
(3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
(4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.2

Cet état ne contient pas d'information.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU : COM COM SISTERONNAIS BUECH (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE BP CCSB 10001

Numéro SIRET : 20006876500045

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : BA ZA ECO POLE LM 80101 (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	6
B3.2 - Liste des établissements publics créés	7
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	8
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	9
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	10
D - Bilan synthétique	
E - Compte de résultat synthétique	
F - Taux des contributions et produits afférents en N	11

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	12

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'investissement	13
A1.2 - Recettes d'investissement	14
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	15
A2.2 - Recettes de fonctionnement	16

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'investissement	
B2 - Recettes d'investissement	
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
D1 - Dépenses de fonctionnement	
D2 - Recettes de fonctionnement	

III - Etats financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	
D - Balance des comptes	

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	18
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	20
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	22

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	26
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	27
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	31
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	33
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	35
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	36
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	37
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	38
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	39
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	40
B3 - Etat des provisions	41
B4 - Etat des charges transférées	43
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	44
B6 - Prêts	45
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	46
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	47
B7.3 - Etat des emprunts garantis	48
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	49
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	50
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	51
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	52
B7.8 - Autres engagements donnés	53

B7.9 - Autres engagements reçus	54
B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	55
B9 - Etat du personnel	56
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	59
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	60
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	61

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	62
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	63
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	64
C2.1 - Situation des AP	66
C2.2 - Situation des AE	67
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	68
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	72

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	76
D2 - Gestion des fonds européens	77
D3 - Actions de formation des élus	78
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	79
D5 - Identification des flux croisés	80
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	81
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	82
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	84
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	85
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	86
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	87
E - État des Contrôles du Compte Financier	

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	25 912

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1,22
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,01
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2)(3)	15,61
5	DGF / population	0,00
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,00 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	30 097,49 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	-8 087,89 %
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	-29 997,49 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	104 810,59 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0,00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	6 169,00	67 026,73	73 195,73
	Recettes réalisées (1)	B	1 968,44	42 844,62	44 813,06
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	134 899,00	66 842,00	201 741,00
	Dépenses réalisées (1)	E	116 438,26	44 165,13	160 603,39
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-114 469,82	-1 320,51	-115 790,33
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	220 549,10	1 853,27	222 402,37
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	106 079,28	532,76	106 612,04
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	106 079,28	532,76	106 612,04

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N	F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
TFPB		0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	84 572,00	84 571,07	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		84 572,00	84 571,07	100,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		84 572,00	84 571,07	100,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	50 327,00	31 867,19	63,32	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		50 327,00	31 867,19	63,32	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		134 899,00	116 438,26	86,32	0,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		134 899,00	116 438,26		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	6 169,00	1 968,44	31,91	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		6 169,00	1 968,44	31,91	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		6 169,00	1 968,44	31,91	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		220 549,10			
Total des recettes de la section d'investissement		226 718,10	1 968,44		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	42 106,00	25 153,76	0,00	25 153,76	59,74	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		42 107,00	25 153,76	0,00	25 153,76	59,74	0,00
66	Charges financières	6 452,00	5 465,59	985,91	6 451,50	99,99	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		48 559,00	30 619,35	985,91	31 605,26	65,09	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	6 169,00	1 968,44	0,00	1 968,44	31,91	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	12 114,00	10 591,43	0,00	10 591,43	87,43	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		18 283,00	12 559,87	0,00	12 559,87	68,70	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		66 842,00	43 179,22	985,91	44 165,13	66,07	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		66 842,00	43 179,22	985,91	44 165,13		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	4 199,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		4 199,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	386,00	386,00	0,00	386,00	100,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		4 585,73	386,00	0,00	386,00	8,42	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	50 327,00	31 867,19	0,00	31 867,19	63,32	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	12 114,00	10 591,43	0,00	10 591,43	87,43	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		62 441,00	42 458,62	0,00	42 458,62	68,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		67 026,73	42 844,62	0,00	42 844,62	63,92	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1 853,27					
Total des recettes de la section de fonctionnement		68 880,00	42 844,62	0,00	42 844,62		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		84 571,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	84 571,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		84 571,07
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		84 571,07
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		6 451,50	25 153,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	25 153,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	6 451,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	386,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	386,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		31 605,26
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		25 153,76
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 451,50
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		386,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		386,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 072 974,00	4 041 447,35	755 148,63	1 276 378,02
RECETTES	6 415 768,00	2 920 342,59	874 437,57	2 620 987,84
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	24 398 067,00	20 572 400,86	0,00	3 825 666,14
RECETTES	24 398 067,00	25 392 663,92	0,00	-994 596,92

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET BA OM 70001/ N°SIRET : 20006876500029				
SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 022 223,00	2 279 768,63	257 958,40	1 484 495,97
RECETTES	4 207 884,00	2 784 206,45	377 257,91	1 046 419,64
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 443 752,00	6 219 866,07	0,00	2 223 885,93
RECETTES	8 443 752,00	8 821 762,84	0,00	-378 010,84

BUDGET BA SPANC 80001/ N°SIRET : 20006876500037				
SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 640,67	1 532,21	0,00	2 108,46
RECETTES	3 640,67	3 732,79	0,00	-92,12
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	86 936,00	78 855,89	0,00	8 080,11
RECETTES	86 936,00	89 638,99	0,00	-2 702,99

BUDGET BA ZA ECO POLE LM 80101/ N°SIRET : 20006876500045

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	134 899,00	116 438,26	0,00	18 460,74
RECETTES	226 718,10	222 517,54	0,00	4 200,56
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	66 842,00	44 165,13	0,00	22 676,87
RECETTES	68 880,00	44 697,89	0,00	24 182,11

BUDGET BA ZA PARC ACTIVITE LE POET 80201/ N°SIRET : 20006876500086				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	41 845,00	41 844,04	0,00	0,96
RECETTES	51 639,08	51 639,08	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	87 127,83	86 409,87	0,00	717,96
RECETTES	203 302,00	182 138,56	0,00	21 163,44

BUDGET BA ZA VAL DURANCE 80401/ N°SIRET : 20006876500078				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	401 316,00	401 315,47	0,00	0,53
RECETTES	401 316,00	401 316,25	0,00	-0,25
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	529 169,40	201 175,02	0,00	327 994,38
RECETTES	940 402,00	889 200,09	0,00	51 201,91

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
DEPENSES	10 676 897,67	6 882 345,96	1 013 107,03	2 781 444,68
RECETTES	11 306 965,85	6 383 754,70	1 251 695,48	3 671 515,67
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 611 894,23	27 202 872,84	0,00	6 409 021,39
RECETTES	34 141 339,00	35 420 102,29	0,00	-1 278 763,29

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 676 897,67	6 882 345,96	1 013 107,03	2 781 444,68
RECETTES	11 306 965,85	6 383 754,70	1 251 695,48	3 671 515,67
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 611 894,23	27 202 872,84	0,00	6 409 021,39
RECETTES	34 141 339,00	35 420 102,29	0,00	-1 278 763,29
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	44 288 791,90	34 085 218,80	1 013 107,03	9 190 466,07
TOTAL GENERAL DES RECETTES	45 448 304,85	41 803 856,99	1 251 695,48	2 392 752,38

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					946 540,00									
1641 Emprunts en euros (total)					946 540,00									
A29151S6	Caisse d' Epargne Provence Alpes	15/01/2016	20/01/2016	20/04/2016	346 540,00	F		2,170	2,170		T	X Echéance constante		A-1
A29161CW	Caisse d' Epargne Provence Alpes	05/09/2016	12/09/2016	12/12/2016	400 000,00	F		1,530	1,530		T	X Echéance constante		A-1
A291812L	Caisse d' Epargne Provence Alpes	17/07/2018	12/09/2018	12/09/2018	200 000,00	F		1,720	1,778		S	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					946 540,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		319 997,82					84 571,07	6 713,43	0,00	985,91
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		319 997,82					84 571,07	6 713,43	0,00	985,91
A29151S6		0,00	A-1	102 906,90	3,08	F		2,170	30 234,87	2 644,25	0,00	440,41
A29161CW		0,00	A-1	132 959,47	3,75	F		1,530	34 188,60	2 361,84	0,00	107,36
A291812L		0,00	A-1	84 131,45	3,75	F		1,778	20 147,60	1 707,34	0,00	438,14
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		319 997,82					84 571,07	6 713,43	0,00	985,91

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	319 997,82	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d’un emprunt)

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.
(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	91 284,50
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	91 284,50
Recettes réelles de fonctionnement	II	386,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	23 648,83

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE				
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	220 549,10
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	220 549,10

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	220 549,10
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	220 549,10

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	84 572,00	84 571,07	0,00	84 571,07
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	-84 572,00	-84 571,07	0,00	-84 571,07
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	220 549,10			220 549,10
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	220 549,10			220 549,10
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				135 978,03

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		84 572,00	I 84 571,07
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		84 572,00	84 571,07
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	84 572,00	84 571,07
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.
(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE							C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION							C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7	D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D5

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l’instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D7.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet	34-Résidentialisation de logements
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer	35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
21-Démolition de logements locatifs sociaux	36-Accession à la propriété
22-Recyclage de copropriétés dégradées	37-Equipement public de proximité
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé	38-Immobilier à vocation économique
24-Aménagement d'ensemble	39-Autres investissements
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
32-Production d'une offre de relogement temporaire	42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement
33-Requalification de logements locatifs sociaux	
- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
 (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
 (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
 (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.2

Cet état ne contient pas d'information.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU : COM COM SISTERONNAIS BUECH (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE BP CCSB 10001

Numéro SIRET : 20006876500086

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : BA ZA PARC ACTIVITE LE POET 80201 (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	6
B3.2 - Liste des établissements publics créés	7
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	8
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	9
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	10
D - Bilan synthétique	
E - Compte de résultat synthétique	
F - Taux des contributions et produits afférents en N	11

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	12
Vue d'ensemble	
A1.1 - Dépenses d'investissement	13
A1.2 - Recettes d'investissement	14
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	15
A2.2 - Recettes de fonctionnement	16
Vue détaillée	
B1 - Dépenses d'investissement	
B2 - Recettes d'investissement	
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
D1 - Dépenses de fonctionnement	
D2 - Recettes de fonctionnement	

III - Etats financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	
D - Balance des comptes	

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	18
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	20
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	22

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	26
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	27
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	31
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	33
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	35
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	36
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	37
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	38
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	39
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	40
B3 - Etat des provisions	41
B4 - Etat des charges transférées	43
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	44
B6 - Prêts	45
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	46
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	47
B7.3 - Etat des emprunts garantis	48
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	49
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	50
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	51
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	52
B7.8 - Autres engagements donnés	53

B7.9 - Autres engagements reçus	54
B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	55
B9 - Etat du personnel	56
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	59
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	60
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	61

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	62
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	64
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	65
C2.1 - Situation des AP	67
C2.2 - Situation des AE	68
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	69
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	73

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	77
D2 - Gestion des fonds européens	78
D3 - Actions de formation des élus	79
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	80
D5 - Identification des flux croisés	81
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	82
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	83
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	85
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	86
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	87
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	88
E - État des Contrôles du Compte Financier	

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	25 912

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1,61
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1,97
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2)(3)	0,00
5	DGF / population	0,00
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,00 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	82,15 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	17,85 %
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	17,85 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	0,00 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0,00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	40 955,83	117 552,03	158 507,86
	Recettes réalisées (1)	B	40 955,83	96 388,59	137 344,42
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	41 845,00	87 127,83	128 972,83
	Dépenses réalisées (1)	E	41 844,04	86 409,87	128 253,91
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-888,21	9 978,72	9 090,51
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	10 683,25	85 749,97	96 433,22
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	9 795,04	95 728,69	105 523,73
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	9 795,04	95 728,69	105 523,73

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N	F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
TFPB		0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	41 845,00	41 844,04	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		41 845,00	41 844,04	100,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		41 845,00	41 844,04	100,00	0,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		41 845,00	41 844,04		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) DI 040 = RF 042
(5) DI 041 = RI 041
(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	40 955,83	40 955,83	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		40 955,83	40 955,83	100,00	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		40 955,83	40 955,83	100,00	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		10 683,25			
Total des recettes de la section d'investissement		51 639,08	40 955,83		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	42 552,00	41 844,04	0,00	41 844,04	98,34	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		42 562,00	41 844,04	0,00	41 844,04	98,31	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		42 562,00	41 844,04	0,00	41 844,04	98,31	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	40 955,83	40 955,83	0,00	40 955,83	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	3 610,00	3 610,00	0,00	3 610,00	100,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		44 565,83	44 565,83	0,00	44 565,83	100,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		87 127,83	86 409,87	0,00	86 409,87	99,18	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		87 127,83	86 409,87	0,00	86 409,87		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	56 880,00	48 580,00	0,00	48 580,00	85,41	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	15 217,03	2 354,55	0,00	2 354,55	15,47	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		72 097,03	50 934,55	0,00	50 934,55	70,65	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		72 097,03	50 934,55	0,00	50 934,55	70,65	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	41 845,00	41 844,04	0,00	41 844,04	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	3 610,00	3 610,00	0,00	3 610,00	100,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		45 455,00	45 454,04	0,00	45 454,04	100,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		117 552,03	96 388,59	0,00	96 388,59	82,00	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		85 749,97					
Total des recettes de la section de fonctionnement		203 302,00	96 388,59	0,00	96 388,59		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	41 844,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	41 844,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	48 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	48 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		41 844,04
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		41 844,04
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	2 354,55	0,00	0,00	0,00		50 934,55
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		48 580,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	2 354,55	0,00	0,00	0,00		2 354,55
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 072 974,00	4 041 447,35	755 148,63	1 276 378,02
RECETTES	6 415 768,00	2 920 342,59	874 437,57	2 620 987,84
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	24 398 067,00	20 572 400,86	0,00	3 825 666,14
RECETTES	24 398 067,00	25 392 663,92	0,00	-994 596,92

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET BA OM 70001/ N°SIRET : 20006876500029				
SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 022 223,00	2 279 768,63	257 958,40	1 484 495,97
RECETTES	4 207 884,00	2 784 206,45	377 257,91	1 046 419,64
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 443 752,00	6 219 866,07	0,00	2 223 885,93
RECETTES	8 443 752,00	8 821 762,84	0,00	-378 010,84

BUDGET BA SPANC 80001/ N°SIRET : 20006876500037				
SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 640,67	1 532,21	0,00	2 108,46
RECETTES	3 640,67	3 732,79	0,00	-92,12
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	86 936,00	78 855,89	0,00	8 080,11
RECETTES	86 936,00	89 638,99	0,00	-2 702,99

BUDGET BA ZA ECO POLE LM 80101/ N°SIRET : 20006876500045

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	134 899,00	116 438,26	0,00	18 460,74
RECETTES	226 718,10	222 517,54	0,00	4 200,56
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	66 842,00	44 165,13	0,00	22 676,87
RECETTES	68 880,00	44 697,89	0,00	24 182,11

BUDGET BA ZA PARC ACTIVITE LE POET 80201/ N°SIRET : 20006876500086				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	41 845,00	41 844,04	0,00	0,96
RECETTES	51 639,08	51 639,08	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	87 127,83	86 409,87	0,00	717,96
RECETTES	203 302,00	182 138,56	0,00	21 163,44

BUDGET BA ZA VAL DURANCE 80401/ N°SIRET : 20006876500078				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	401 316,00	401 315,47	0,00	0,53
RECETTES	401 316,00	401 316,25	0,00	-0,25
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	529 169,40	201 175,02	0,00	327 994,38
RECETTES	940 402,00	889 200,09	0,00	51 201,91

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
DEPENSES	10 676 897,67	6 882 345,96	1 013 107,03	2 781 444,68
RECETTES	11 306 965,85	6 383 754,70	1 251 695,48	3 671 515,67
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 611 894,23	27 202 872,84	0,00	6 409 021,39
RECETTES	34 141 339,00	35 420 102,29	0,00	-1 278 763,29

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l’instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 676 897,67	6 882 345,96	1 013 107,03	2 781 444,68
RECETTES	11 306 965,85	6 383 754,70	1 251 695,48	3 671 515,67
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 611 894,23	27 202 872,84	0,00	6 409 021,39
RECETTES	34 141 339,00	35 420 102,29	0,00	-1 278 763,29
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	44 288 791,90	34 085 218,80	1 013 107,03	9 190 466,07
TOTAL GENERAL DES RECETTES	45 448 304,85	41 803 856,99	1 251 695,48	2 392 752,38

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d’un emprunt)

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.
(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	50 934,55
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE				
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	10 683,25
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	10 683,25

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	10 683,25
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	10 683,25

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	10 683,25			10 683,25
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	10 683,25			10 683,25
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				10 683,25

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.
(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE							C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS						IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION						C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7	D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D5

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l’instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D’EAU ET D’ASSAINISSEMENT – SECTION D’INVESTISSEMENT	D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D’INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Acquisitions d'immobilisations		0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION D’INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		0,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D7.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet	34-Résidentialisation de logements
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer	35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
21-Démolition de logements locatifs sociaux	36-Accession à la propriété
22-Recyclage de copropriétés dégradées	37-Equipement public de proximité
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé	38-Immobilier à vocation économique
24-Aménagement d'ensemble	39-Autres investissements
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
32-Production d'une offre de relogement temporaire	42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement
33-Requalification de logements locatifs sociaux	

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
(2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
(3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
(4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.2

Cet état ne contient pas d'information.



Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

PROJET DE RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2025

En application des dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport sur les orientations générales du budget de l'exercice, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté au conseil communautaire dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget. Ce rapport doit faire l'objet d'un débat.

Ces dispositions s'appliquent aux communautés de communes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ce qui est le cas de la CCSB.

En outre, dans les intercommunalités de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il doit préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le débat porte sur les 6 budgets que compte la CCSB :

- le budget général,
- le budget annexe des déchets ménagers,
- le budget annexe du service d'assainissement non collectif,
- le budget annexe du parc d'activité du Val de Durance,
- le budget annexe de l'Ecopôle Laragne,
- le budget annexe du parc d'activité du Poët.

Le vote des budgets 2025 est programmé à la séance du conseil communautaire du 2 avril 2025.

Les estimations des recettes et des dépenses sont établies en fonction des informations dont dispose la CCSB à ce jour.

Les informations données dans ce document sont donc indicatives et susceptibles d'être ajustées en fonction du débat du conseil communautaire.



LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Le contexte économique et monétaire d'élaboration du BP 2025 :

Depuis 2019, chaque année voit de nouvelles crises internationales profondes affecter le contexte économique et social et rendre plus aléatoires les perspectives générales.

✓ Une croissance stabilisée et un reflux de l'inflation

Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), la croissance du PIB mondial devrait s'établir à 3,2 % en 2024 et en 2025, soit un niveau très proche du taux de 3,1 % enregistré en 2023. Cette progression est portée par la forte croissance affichée par les grandes économies de marché émergentes, notamment l'Inde, la Chine, et l'Indonésie, contrastant avec les résultats moins dynamiques observés dans nombre d'économies avancées, particulièrement en Europe (0,7 % en 2024 pour la zone euro).

Après le pic de 2022, l'inflation poursuit son repli, sous l'effet du resserrement des politiques monétaires, de la baisse des prix de l'énergie et de l'atténuation des tensions sur les marchés alimentaires, avec des projections pour la zone euro de 2,4 % en 2024 et 2,1 % en 2025 (*source Perspectives économiques de l'OCDE, septembre 2024*).

Ces perspectives n'intègrent pas encore les effets intérieurs et extérieurs de la politique économique annoncée par le Président des Etats Unis nouvellement élu, et sont évidemment soumises aux aléas d'une situation géopolitique particulièrement instable.

✓ Un contexte national qui reste incertain

Après la dissolution du printemps 2024, la France a atteint un niveau d'incertitude politique jusqu'alors inconnu sous la V^e République : à la majorité relative de 2022 a succédé une Assemblée Nationale avec trois blocs inconciliables ayant conduit à un gouvernement renversé par une motion de censure au bout de trois mois. Le nouveau gouvernement BAYROU a la lourde tâche de convaincre, concilier pour trouver des compromis politiques stables et surtout de s'atteler aux immenses défis économiques, budgétaires et financiers qui fragilisent le pays

Les perspectives économiques de la France sont proches de la moyenne de la zone euro, avec un taux de croissance estimé à 1,2 % en 2025 selon l'OCDE. La banque de France prévoit 0,2 % de croissance au premier trimestre.

Le ralentissement de l'inflation se confirme. Selon les projections macro-économiques de la Banque de France, l'inflation devrait s'établir à 2,5 % en 2024 et retomber à 1,7 % en 2025, contre 5,9 % en 2022 et 5,7 % en 2023. Le maintien du pouvoir d'achat reste la préoccupation prioritaire des ménages.

Le taux de chômage est en progression (7,7 % en 2024 contre 7,1 % en 2022) avec une nette accélération des défaillances d'entreprises et plans sociaux ; l'INSEE table sur un taux de 7,5 % en 2025.

Les prélèvements obligatoires restent au niveau le plus élevé de tous les pays de l'OCDE, à 43,5 % du PIB et les dépenses de l'Etat continuent à augmenter à un rythme supérieur à l'inflation.

L'année 2024 est marquée par un dérapage du déficit public, qui atteint 6,1 % du PIB. Dans ce contexte, il n'est pas inutile de rappeler les données officielles publiées par l'INSEE, qui

démontrent la faible part prise par les administrations publiques locales dans ce déficit. La dette publique totale représente 109,9 % du PIB (3101,4 Md€ fin 2023), la dette locale n'en représente que 8,9 % (250,4 Md€), alors même que les collectivités assurent de l'ordre de 70 % des investissements publics civils. La loi de finances pour 2025 prévoit une dette publique à 115 % du PIB.

✓ **Une forte mise à contribution du bloc local à l'effort national**

La loi de finances pour 2025 adoptée avec plusieurs semaines de retard introduit plusieurs dispositions significatives affectant les finances des communes et des intercommunalités :

- Création d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO), nouveau mécanisme de prélèvement complexe qui va conduire à immobiliser des fonds dans plus de 2000 collectivités
- Gel des fractions de TVA affectées aux collectivités à son niveau 2024
- Gel de la DETR et réduction du Fonds vert et de la DSIL
- Financement de la péréquation intercommunale par une baisse de la dotation de compensation des intercommunalités concernées
- Baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
- Hausse des cotisations à la CNRACL

Au total, ces différentes mesures représentent une contribution globale très forte demandée aux collectivités territoriales, estimée à 5,5 Md€ pour 2025, dont 2,0 Md€ pour les communes et 1,3 Md€ pour les intercommunalités.

✓ **La bonne gestion historique des finances de la CCSB permet de continuer à faire face... pour le moment.**

Grâce à une gestion fine et prudente depuis sa création, la CCSB a conservé une situation financière saine qui lui permet jusqu'ici de garder des capacités d'autofinancement pour poursuivre la réalisation des investissements prévus tout en mettant en œuvre les nombreux services hérités des 7 anciennes intercommunalités.

La poursuite de l'action intercommunale suppose d'accepter jusqu'à un certain point une dégradation des équilibres financiers et de continuer à faire preuve de vigilance et de réactivité. Les marges de manœuvre sont toutefois de plus en plus réduites.

L'exercice prospectif s'avère délicat depuis plusieurs années, tant la situation nationale et internationale est incertaine et évolue rapidement. Pour 2025, il est particulièrement compliqué par les conditions d'élaboration tardive du projet de loi de finances.



LE BUDGET GENERAL

Le budget général de la CCSB porte l'ensemble des recettes et dépenses concernant l'exercice des **compétences obligatoires** suivantes :

En matière d'aménagement de l'espace :

- Développement et promotion des activités de randonnées, gestion et entretien des itinéraires
- Aménagement, gestion et entretien des aires de co-voiturage
- Aménagement et gestion de la Signalisation d'Information Locale
- Aménagement touristique des gorges de la Méouge
- Gestion et développement du Système d'Information Géographique
- Mise en œuvre et gestion du programme LEADER du Groupement d'Action Locale Sisteronais Buëch
- Mise en oeuvre du Schéma de Cohérence Territoriale

En matière de développement économique et de politique locale du commerce :

- Aide aux loyers pour la création ou la reprise de commerces
- Gestion et animation de politiques globales et coordonnées de soutien aux activités commerciales, et réalisation d'opérations inscrites dans les programmes correspondants

En matière de tourisme :

- Promotion touristique
- Gestion des offices de tourisme par conventionnement avec l'association « office du tourisme de Sisteron Buëch »

Autres domaines de compétences obligatoires :

- Aménagement et entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleihet
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Le budget général finance aussi les **compétences optionnelles** suivantes :

En matière de protection et mise en valeur de l'environnement :

- Elaboration et suivi du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et mise en œuvre d'actions en découlant
- Elaboration et suivi de la Charte forestière de territoire et mise en œuvre des actions en découlant
- Participation à la protection et à la mise en valeur du Géoparc de Haute Provence

En matière de logement :

- Elaboration et suivi d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat sur le territoire des communes de moins de 5 000 habitants
- Elaboration et suivi de Programmes d'Intérêt Général

En matière d'équipements culturels et sportifs :

- Aménagement, entretien et animation du site de vol libre de Chabre
- Aménagement, entretien et animation de la base de loisirs de la Germanette
- Etude, aménagement et gestion d'un centre aquatique
- Aménagement, développement et entretien des sites d'escalade suivants (dont les parkings et voies d'accès pédestre dédiés) : site de Châteauneuf de Chabre (commune de Val Buëch Méouge), sites du Bec de l'Aigle et de Taillefer (commune de Savournon), site du Villard (commune de Ventavon).

- Gestion, aménagement, développement et entretien des via ferrata du Caire (la Grande Fistoire et les Ammonites), y compris les voies d'accès pédestre dédiées.

En matière d'action sociale :

- Gestion du pôle petite enfance du Serrois par conventionnement avec l'association « L'Ile aux Enfants »
- Mise en place d'un relais d'assistantes maternelles par conventionnement avec les associations « L'Ile aux Enfants » et « Fruits de la Passion »
- Portage de repas sur le secteur des Baronnie et du Serrois
- Aide aux familles pour le financement des transports scolaires
- Participation à la prévention de la délinquance dans le Buëch
- Animation de toute démarche ou projet visant à favoriser l'installation de professionnels de santé sur le territoire

En matière de services au public : gestion des 6 Espaces France Service du territoire (Sisteron, Laragne-Montéglin, Serres, Valdoule, Rosans et La Motte du Caire).

Le budget général finance enfin les **compétences facultatives** suivantes :

En matière de sport :

- Participation au financement de manifestations et événements sportifs d'envergure départementale, régionale ou nationale, ou se déroulant sur le territoire de plusieurs communes membres

En matière de culture, loisirs :

- Participation au financement de manifestations et événements culturels d'envergure départementale, régionale ou nationale, ou se déroulant sur le territoire de plusieurs communes membres
- Gestion de l'école de musique intercommunale et interventions musicales en milieu scolaire

Autres compétences facultatives : gestion des agences postales de Monétier-Allemont, Ventavon et Valdoule.



Comme le budget communal, le budget de la CCSB se compose de 2 sections : fonctionnement et investissement qui doivent chacune être équilibrées en dépenses et en recettes.

La section de fonctionnement comprend les dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien de l'intercommunalité (fonctionnement et entretien courant des différents sites, charges de personnel, fiscalité reversée, intérêts des emprunts, indemnités des élus, subventions et cotisations versées aux associations).

La section d'investissement comprend les dépenses d'équipement de l'intercommunalité (travaux, véhicules, gros matériel), les fonds de concours versés aux communes et le remboursement du capital des emprunts.

Le budget est un acte de prévision puisqu'il constitue le programme évaluatif des dépenses à réaliser et des recettes à encaisser dans l'année.

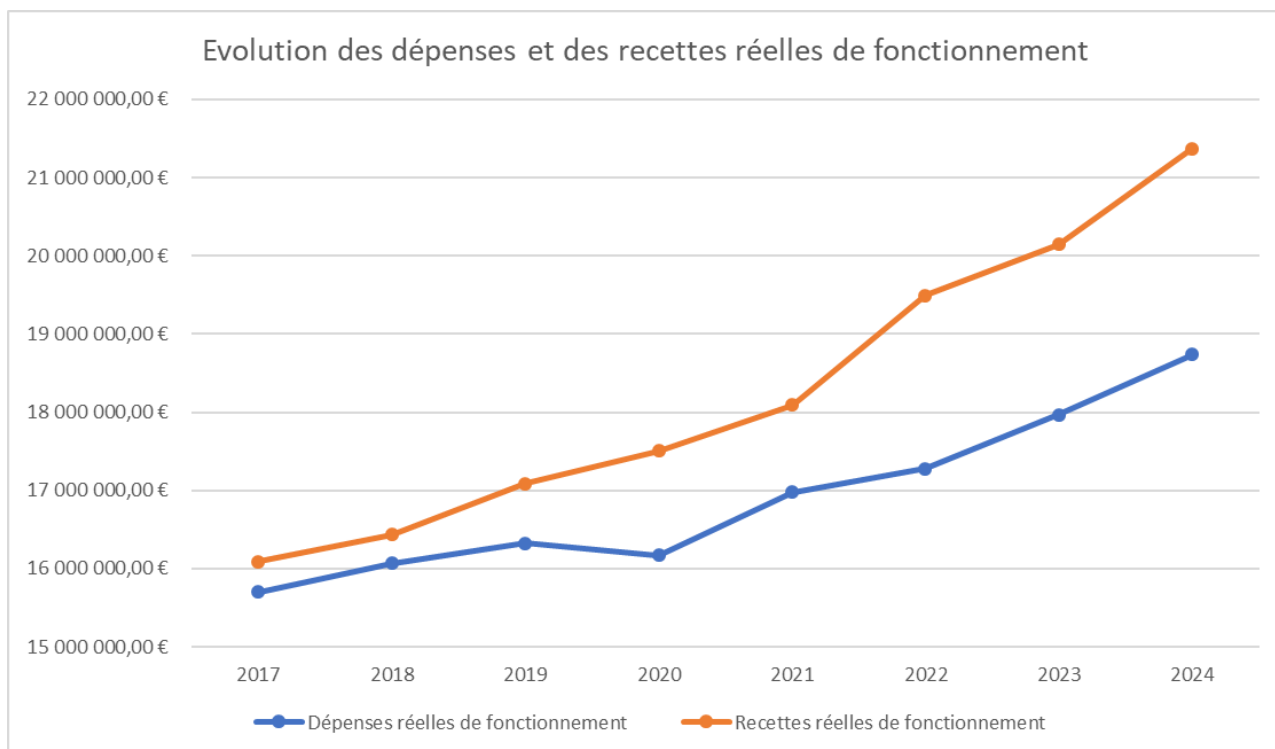
C'est aussi un acte d'autorisation qui permet au président d'engager les dépenses et recettes votées.

Depuis plusieurs années, la CCSB a fait des choix engagés et raisonnés à la fois, en optimisant les dépenses de fonctionnement et en cherchant de nouvelles recettes afin de **préserver au maximum sa capacité à porter les investissements, à maintenir la qualité des services rendus au quotidien tout en s'inscrivant dans le développement de la transition écologique, et à poursuivre son soutien en direction des communes membres.**

Maintenir les services, poursuivre les investissements, stabiliser la fiscalité : les orientations budgétaires 2025 s'inscrivent dans la droite ligne de celles présentées depuis le début du mandat.



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



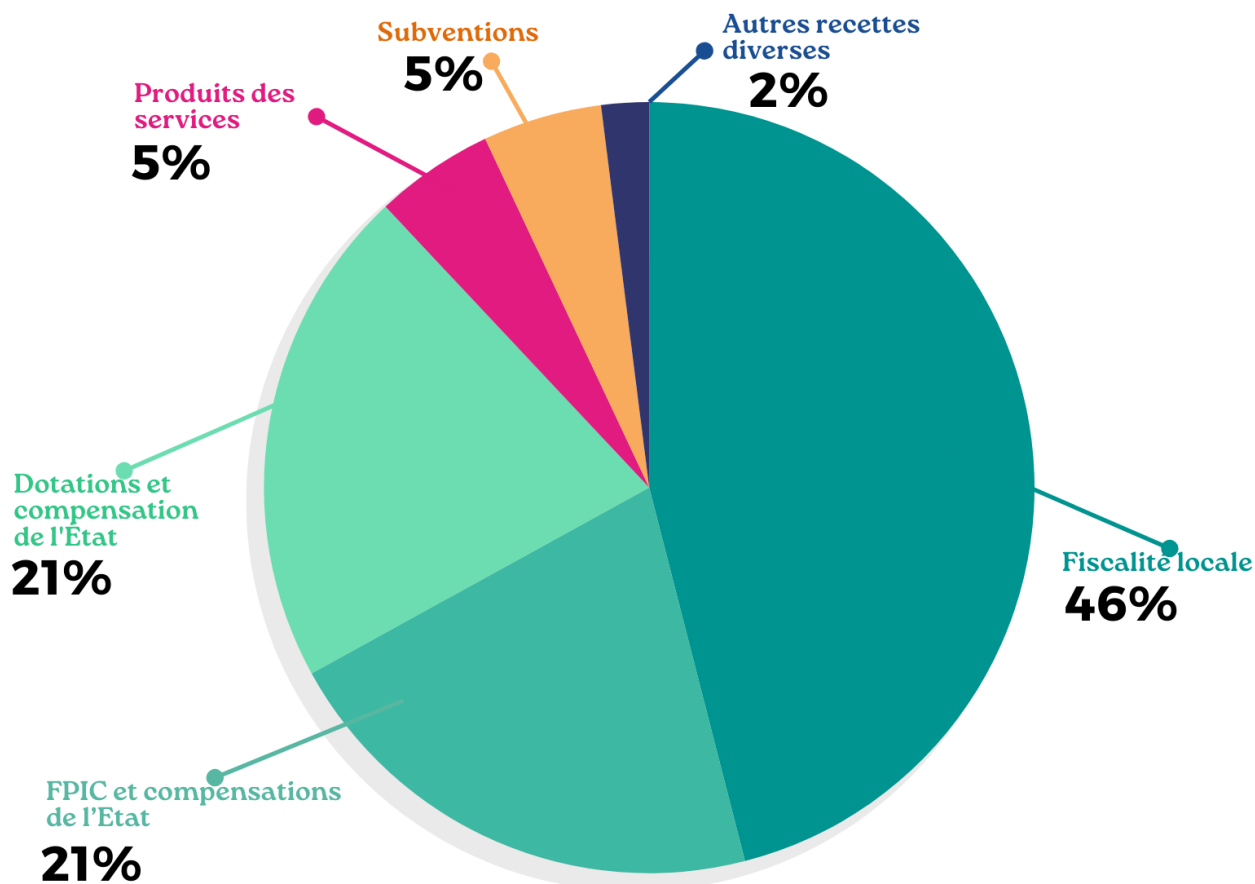
LES RECETTES REELLES

Pour son fonctionnement, la CCSB dispose essentiellement de 4 grands types de recettes :

- la fiscalité
- les produits des services rendus
- les dotations de l'Etat
- les subventions versées par différents organismes et partenaires pour les actions mises en œuvre par la CCSB

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

21 477 563 €



1) L'évolution de la fiscalité

✓ Rappels généraux :

La CCSB dispose de la fiscalité professionnelle unique (FPU) c'est-à-dire qu'elle se substitue aux 60 communes membres pour l'application des dispositions relatives à l'ensemble de la fiscalité professionnelle.

Elle perçoit ainsi :

- la contribution économique territoriale (CET, composée de la cotisation foncière des entreprises [CFE] et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises [CVAE])
- les impositions forfaitaires de réseau (IFER) : : imposition sur la production d'électricité photovoltaïque, sur la production d'électricité hydraulique, sur les transformateurs électriques, sur les stations radioélectriques, sur les canalisations de gaz et sur les produits chimiques
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le conseil communautaire vote le taux et la base minimum de CFE applicables sur l'ensemble de son territoire.

La CCSB perçoit également :

- la taxe d'habitation sur les locaux autres que ceux affectés à l'habitation principale
- la taxe foncière sur les propriétés bâties
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Pour lesquelles le conseil communautaire vote des taux additionnels à ceux votés par les conseils municipaux des communes membres.

Au moment de la fusion, le conseil communautaire a choisi d'uniformiser progressivement les taux de taxes ménages et le taux de CFE sur une période de 12 ans. Ce lissage signifie que les taux applicables sur chaque commune convergeront progressivement pendant 12 ans, avant d'aboutir à un taux unifié en 2029.

✓ Réforme de la fiscalité :

→ **Partage des IFR sur la production d'électricité photovoltaïque :**

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les produits des IFR liés aux centrales photovoltaïques sont redistribués automatiquement de la manière suivante :

- 50 % pour la CCSB
- 20 % pour la commune d'implantation
- 30 % pour le Département d'implantation

La répartition reste inchangée pour les centrales photovoltaïques installées avant le 1^{er} janvier 2023 (50 % pour le Département d'implantation, 50 % pour la CCSB).

→ **Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales :**

Depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales qui était perçue par les intercommunalités a été remplacée par une fraction du produit de TVA. Le conseil communautaire n'en vote donc plus le taux.

→ **Suppression de la CVAE :**

Pour rappel, cette suppression vise à renforcer la compétitivité des entreprises en diminuant les impôts de production.

Pour les intercommunalités à FPU, il s'agit d'une suppression progressive. Ainsi, en 2023, la CCSB a perçu 53 % du produit de la CVAE afférente à son territoire.

La compensation de la perte de CVAE s'est matérialisée par une affectation d'une fraction de TVA basée sur la moyenne des produits de CVAE perçus pour les 4 dernières années (2020 à 2023).

En 2024, la CCSB n'a plus perçu de CVAE même si celle-ci ne disparaîtra totalement pour les entreprises qu'en 2027, au lieu de 2024 comme initialement prévu.

Pour 2025, les fractions de TVA versées aux collectivités en compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales et de la CVAE sont gelées à leur niveau 2024. Avec la croissance de TVA prévue à + 2,3 % en 2025, le manque à gagner pour les collectivités atteindrait 1,2 Md€ dont environ 330 M€ pour les collectivités du bloc local, essentiellement les intercommunalités.

Cette mesure remet en cause l'engagement de l'attribution d'une compensation dynamique aux collectivités, pris lors de la suppression de la CVAE. De plus, elle limite l'intéressement des intercommunalités à l'accueil et au développement des entreprises de leur territoire.

✓ Taux votés

En 2024, le conseil communautaire a voté des taux de taxes inchangés depuis 2020 à savoir :

- Taxe sur le foncier non bâti : 3,34 %
- Taxe sur le foncier bâti : 11,63 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 26,43 %

Lors du vote du budget, le conseil communautaire devra fixer les taux 2025. A ce stade du travail de prévisions budgétaires, il est proposé de ne pas modifier les taux de fiscalité.

✓ Produits perçus

De 2020 à 2024, la CCSB a perçu les produits suivants :

Produit	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe d'habitation (TH)	2 820 168 €	623 999 €	645 288 €	667 816 €	664 964 €
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	1 489 210 €	1 234 246 €	1 276 686 €	1 368 726 €	1 426 853 €
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	121 600 €	121 801 €	125 694 €	134 222 €	140 334 €
Taxe additionnelle à la TFNB	49 962 €	49 206 €	50 372 €	52 952 €	59 924 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	7 187 201 €	4 565 161 €	4 729 636 €	4 899 035 €	5 035 146 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 300 795 €	1 375 682 €	1 349 220 €	0 €	0 €
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	314 684 €	247 454 €	318 016 €	352 983 €	420 423 €
IFER sur la production d'électricité photovoltaïque	153 399 €	152 869 €	206 277 €	234 182 €	241 748 €
IFER sur la production d'électricité hydraulique	34 537 €	350 615 €	355 865 €	370 667 €	379 946 €
IFER sur les transformateurs électriques	176 700 €	192 622 €	195 512 €	203 922 €	241 266 €
IFER sur les stations radioélectriques	91 612 €	99 094 €	92 829 €	103 447 €	111 119 €
IFER sur les canalisations de gaz	10 620 €	10 689 €	10 844 €	11 311 €	11 600 €
IFER sur les canalisations des transports chimiques	11 865 €	11 932 €	12 112 €	12 625 €	12 938 €
Fraction de TVA / compensation de TH	0 €	2 444 722 €	2 681 467 €	2 754 671 €	2 753 862 €
Fraction de TVA / compensation de CVAE	0 €	0 €	0 €	1 448 438 €	1 439 592 €
TOTAL	13 762 353 €	11 480 092 €	12 049 818 €	12 614 997 €	12 939 715 €

IFER = Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau

Pour 2025, les recettes fiscales bénéficieront d'une **revalorisation forfaitaire des valeurs locatives à hauteur de + 1,7 %**.

Cette revalorisation s'applique à environ trois quarts des bases (locaux des particuliers et locaux industriels de la TFPB).

✓ **La taxe de séjour**

Les tarifs de la taxe de séjour instaurée en 2017 ont été augmentés au 1^{er} janvier 2024.

Par ailleurs, une taxe additionnelle départementale de 10 % est désormais collectée sur les trois départements (04, 05 et 26).

Evolution du produit perçu :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produit	138 943 €	164 726 €	133 886 €	143 136 €	252 027 €	233 419 €	306 680 €

La dynamique du produit s'explique par :

- une activité touristique toujours en croissance, en grande partie tirée par les opérateurs numériques, avec 296 000 nuitées répertoriées en 2024 contre 278 000 en 2023
- l'augmentation des tarifs de la taxe de séjour décidée en 2023 est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2024
- l'instauration de la taxe additionnelle départementale sur les Hautes-Alpes

La CCSB a l'obligation de dédier le produit de la taxe de séjour à des actions de promotion, de valorisation et d'aménagement touristiques.

Dans ce cadre, chaque année, une partie du produit de la taxe de séjour est reversée à l'office de tourisme Sisteron Buëch. En 2024, l'office de tourisme a ainsi bénéficié de 177 958 € de reversement. Ce montant sera de 223 040 € en 2025.

18 489,36 € ont été reversés aux départements 04, 05 et 26 dans le cadre de la taxe additionnelle, répartis comme suit :

- 285,30 € pour la Drôme
- 4 952,46 € pour les Hautes-Alpes
- 13 251,60 € pour les Alpes-de-Haute-Provence

Par prudence, il est proposé de prévoir au budget 2025 le même produit de taxe de séjour que celui perçu en 2024.

✓ **La taxe GEMAPI**

Par délibération du 25 janvier 2018, le conseil communautaire a voté l'instauration de la taxe GEMAPI à compter de 2018.

Cette taxe a été créée par le législateur pour financer la compétence du même nom.

L'article 1530 bis du code général des impôts prévoit que la taxe doit être au plus égale à la couverture des coûts prévisionnels annuels des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence. Le financement est solidaire, il n'y a pas de zonage possible au sein de la communauté de communes.

Le produit est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des

entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente. La répartition est fixée par les services fiscaux.

La disparition de la TH sur les résidences principales se traduit par un report de la pression fiscale sur les taxes foncières et sur la CFE.

Le produit de taxe GEMAPI perçu en 2024 est de 603 544 €.

Il est proposé de fixer à 800 000 € le produit attendu pour 2025.

Après être resté relativement constant depuis 2022, ce montant a été réévalué pour répondre aux obligations réglementaires sur les digues.

L'un des axes de travail de la GEMAPI est la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de prise en charge d'ouvrages existants pour la protection contre les inondations, et leur organisation éventuelle en système d'endiguement.

En effet, les digues sont des ouvrages réglementés, soumis à autorisation, qui depuis un décret de mai 2015 doivent être rattachés à un système d'endiguement = un ensemble d'ouvrages concourant à la protection d'une zone protégée en la maintenant hors d'eau jusqu'à un certain niveau de protection (exprimé en débit ou hauteur d'eau).

Pour permettre la prise de décision sur leur rattachement dans un système d'endiguement, les ouvrages doivent être expertisés par la réalisation d'études de danger et de visites techniques approfondies afin de vérifier leur état.

En 2024, les actions suivantes ont été engagées au titre de la GEMAPI :

- Suivi de la convention de délégation de la compétence au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD).

Cette convention d'une durée totale de 6 ans signée en 2021 prévoit deux phases.

Une première phase de deux ans d'un coût de 33 000 € par an qui consiste à réaliser les programmes d'actions, les études et les dossiers complémentaires (modélisations hydrauliques, études de danger, analyses foncières, dossiers loi sur l'eau, déclarations, autorisations).

Une seconde phase de quatre ans à partir de 2024, d'un coût de 68 000 € par an, qui concerne la réalisation de travaux selon les études menées, l'entretien de la végétation et les aménagements des cours d'eau.

- Mise en œuvre du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) sur les affluents de la Durance (2024-2027) avec les points suivants qui ont été traités lors de 2 campagnes en 2024 (une au printemps et une en automne).
 - Lavavour à Turriers
 - Riou Clair à Gigors
 - Vermeil à Clamensane
 - Syriez à Vaumeilh
 - Gironde à Mison
 - Sasse à Bayons, Nibles, Valernes
 - Riou de Jabron à Entrepierres/Mézien

Lors de ces travaux d'entretien, 4 km de cours d'eau ont été traités et 40 abattages ou enlèvements d'embâcles ont été réalisés pour un montant de 30 000 €. L'ensemble de ces opérations a été présenté lors d'une commission GEMAPI élargie aux maires des communes concernées, le 02 décembre 2024 à La Motte du Caire.

Pour l'année 2025, le montant estimé des travaux est de 78 000 € avec le traitement de 10 km de cours d'eau, 60 abattages et remobilisation de 20 000 m² de galets pour faciliter l'écoulement de la rivière Sasse.

- Etude de la digue de Clamensane pour aider les élus à décider du devenir des ouvrages (système d'endiguement ou non).

Entre 2022 et 2024, le SMAVD a réalisé un diagnostic approfondi des ouvrages de protection contre les inondations à Clamensane. Cette analyse montre qu'un classement en système d'endiguement de ces ouvrages n'est pas justifié. Une délibération a été votée en ce sens par le conseil communautaire le 28 janvier 2025.

Pour autant, il est recommandé de mener un certain nombre d'actions pour maintenir une bonne capacité d'écoulement du lit du Sasse, dont notamment le suivi de la végétation du lit et de la gestion du stock d'alluvions. Ces actions sont intégrées au PPRE ci-dessus.

Pour 2025, il est prévu d'installer sous le pont de Valavoire une échelle de mesure des hauteurs d'eau sur la commune de Clamensane pour un montant de 6 000 € afin d'affiner le suivi du Sasse.

- Travaux de restauration des cours d'eau sur le Buëch et ses affluents :
 - Démontage de plusieurs embâcles dans le rif de Barret sur Méouge et au pont de l'Ubac
 - La Pierre, torrent d'Aiguebelle : entretien de la ripisylve sur un linéaire de 650 ml
 - La Pierre, torrent d'Aigue Vouluié : entretien de la ripisylve sur un linéaire de 1500 ml, travaux volumineux
 - Laragne-Montéglin, la Vêragne : entretien de la ripisylve sur un linéaire de 1500 ml, travaux en cours d'achèvement
 - Laragne-Montéglin, le Mardaric : entretien de la ripisylve sur un linéaire de 750 ml, travaux en cours
 - Montclus, torrent de Cote Rafarde ou du "champ du Meunier" : entretien de la ripisylve sur un linéaire de 520 ml, travaux prévus avant fin janvier 2025
 - Sigottier : torrent d'Arron, assistance à maîtrise d'ouvrage (commune), chantier de 4 protections de berges de long de la route de la Montagne

Pour 2025, le second contrat de rivière du Buech et ses affluents sera déposé après l'avis positif du comité de bassin du 07 juin 2024.

Seront engagées les études réglementaires nécessaires pour décider de rattacher ou pas 6 digues à un système d'endiguement. En 2025, pour la CCSB cela concerne notamment 2 ouvrages sur la commune de Laragne-Montéglin (digue du Buëch et digue de Vêragne).

Un nouveau plan pluriannuel d'investissement sera travaillé pour la période 2026-2028.

- Etude d'élaboration du PPTRE de l'Aeygues et de ses affluents

Le Plan Pluriannuel de Travaux, de Restauration et d'Entretien (PPTRE) de l'Aeygues rentre dans sa dernière phase d'élaboration avec la définition des interventions nécessaires, la programmation des actions et le chiffrage estimatif. Le PPTRE est prévu pour dix ans (2025-2034) avec un montage des dossiers réglementaires au 1^{er} trimestre 2025.

1020 km de réseau hydrographique ont été expertisés sur 6 sous bassins versants dont 2 sur la CCSB (L'Oule/Establet et sources de l'Aeygues/L'Armalausse et torrent de l'Escalate inclus).

En 2024, 62 communes du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues (SMEA) ont été rencontrées sur les 64 du bassin versant pour approfondir cette analyse. Puis, les élus ont été conviés par secteur à la présentation du programme d'actions (novembre/décembre 2024).

Le coût total du programme est évalué à 16 000 000 € pour 10 ans. La CCSB est concernée pour 6 communes (Moydans, Ribeyret, Rosans, St André de Rosans, Sorbiers et Valdoule) pour un montant d'actions estimé à 500 000 €, avec des interventions notamment sur la gestion de la végétation, la restauration de berges, le retrait de bois mort, la surveillance d'érosion et la prise en compte de la biodiversité.

En 2025, sera rédigé le dossier unique réglementaire après contact préparatoire avec les services de police et de l'eau. La déclaration d'intérêt général (DIG) sera établie sur l'ensemble du bassin hydrographique avec l'objectif de débiter les premières interventions à l'automne 2025.

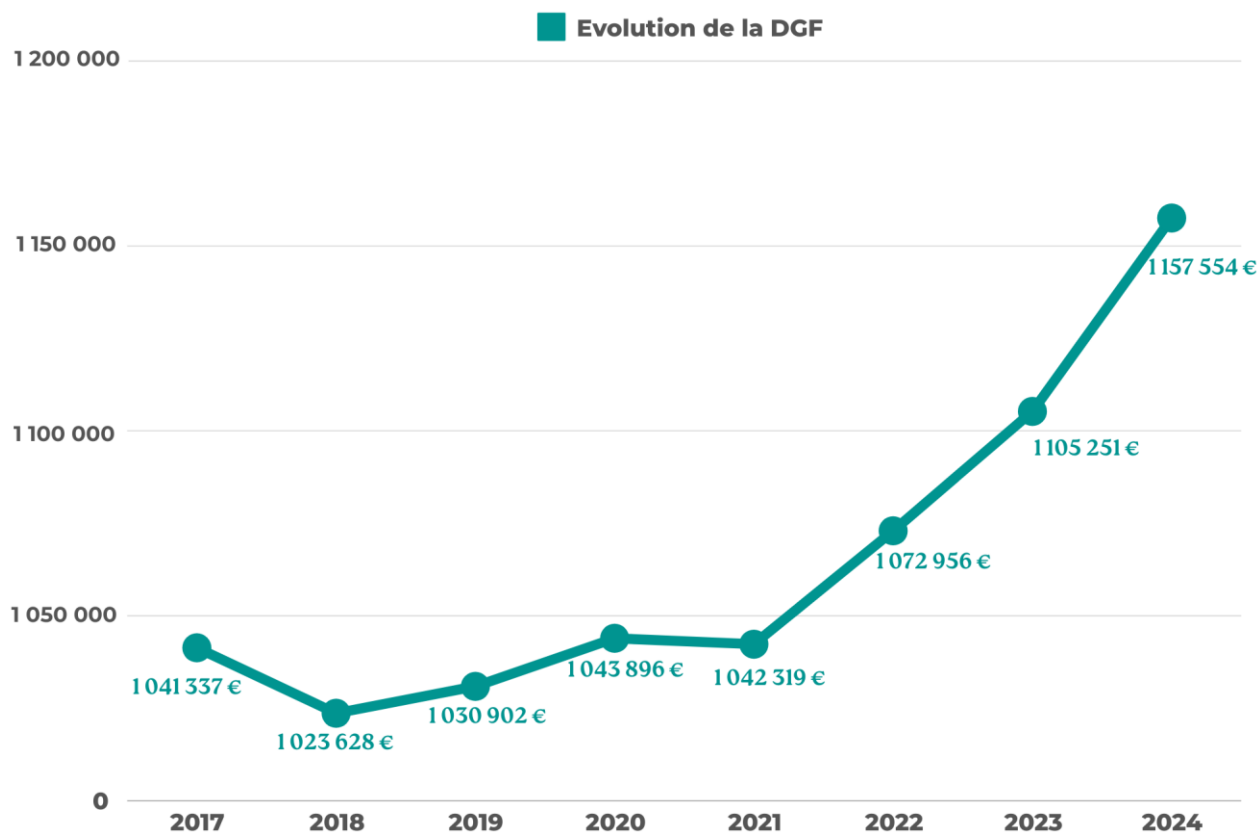
2) L'évolution des dotations de l'Etat

✓ La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Pour mémoire, la DGF des intercommunalités à fiscalité propre comprend 2 composantes : la dotation de compensation (qui correspond notamment à l'ancienne compensation « part salaires ») et la dotation d'intercommunalité.

Evolution de la DGF depuis la création de la CCSB :

Année	Dotation d'intercommunalité	Dotation de compensation	TOTAL DGF
2017	234 928 €	806 409 €	1 041 337 €
2018	234 058 €	789 570 €	1 023 128 €
2019	259 461 €	771 441 €	1 030 902 €
2020	286 559 €	757 337 €	1 043 896 €
2021	299 897 €	742 422 €	1 042 319 €
2022	346 819 €	726 137 €	1 072 956 €
2023	383 330 €	721 921 €	1 105 251 €
2024	447 580 €	709 974 €	1 157 554 €



Globalement depuis la fusion, la DGF de la CCSB est en légère augmentation.

Pour 2025, à l'échelle nationale l'abondement de 150 M€ de la DGF vise à couvrir une part de l'accroissement de la péréquation communale (DSU et DSR) prévue à 290 M€. Le solde sera financé par un écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des intercommunalités. Pour les intercommunalités, en l'absence d'abondement spécifique, l'intégralité de l'accroissement de 90 M€ de la péréquation devra être compensée par une diminution de la dotation de compensation des intercommunalités concernées.

✓ **La dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)**

La DCRTP, financée par le budget de l'Etat, a pour vocation de compenser les pertes de recettes les plus importantes du secteur communal et intercommunal liées à la réforme de la taxe professionnelle intervenue en 2010.

Avec la dotation de garantie des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), elle constitue une variable d'ajustement des concours de l'Etat aux collectivités territoriales. À ce titre, en 2025, la DCRTP est en baisse de 429 M€ à l'échelle nationale (- 58 M€ pour la dotation de garantie des FDPTP).

La DCRTP des communes recule de 52 M€ (-21,6 %) et celle des intercommunalités, qui concerne 471 d'entre elles, de 150 M€ (-16,8 %). La baisse de la DCRTP est répartie entre les collectivités concernées, au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement. Par conséquent, les évolutions individuelles différeront des évolutions globales : elles pourront être moins fortes ou plus fortes, voire se traduire par une disparition complète dans certains cas.

Le montant définitif de DCRTP pour 2024 est de 85 381 €.

Pour 2025, le montant provisoire notifié à la CCSB est maintenu à 85 381 €.

✓ Les compensations d'exonérations

Dans le cadre de la Loi de Finances 2021, à la suite de la crise sanitaire, des exonérations ont été accordées sur les impôts de production des entreprises (et notamment la CFE et la TFB).

L'Etat a compensé ces exonérations.

Ainsi, la CCSB a perçu de l'Etat :

Compensation	2021	2022	2023	2024
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	88 812 €	88 806 €	88 806 €	85 381 €
Compensation au titre de la CET (CFE et CVAE)	2 733 897 €	2 861 352 €	3 036 474 €	3 054 152 €
Compensation au titre des exonération de Taxe Foncière (TF)	232 087 €	240 011 €	260 752 €	310 045 €
Compensation au titre des exonération de Taxe d'Habitation (TH)	235 057 €	0 €	0 €	171 €
TOTAL	3 289 853 €	3 190 169 €	3 386 032 €	3 449 749 €

3) Les subventions perçues et leur évolution

En 2024, la CCSB a perçu plusieurs subventions en fonctionnement qui permettent notamment de financer des emplois :

De l'Europe :

- 50 529 € de soutien pour le fonctionnement et l'animation du GAL LEADER au titre de l'année 2022 ;
- 60 207 € pour l'animation du GAL LEADER au titre de l'année 2023 ;
- 42 406 € pour l'animation du GAL LEADER au titre de l'année 2024 ;
- 79 820 € pour l'action d'échange LEADER 2023 avec les Groupements d'Action Locale irlandais et sardes ;
- 22 385 € pour l'emploi de manager du commerce (action LEADER) ;
- 8 759 € pour le projet d'itinérance rando (action LEADER).

De l'Etat :

- 20 000 € pour l'emploi de volontaire territorial en administration dédié à l'optimisation des performances énergétiques des sites et bâtiments ;
- 28 814 € pour l'emploi de chargé de suivi du programme Petites Villes de Demain ;
- 80 000 € pour les emplois de conseillers numériques ;
- 270 000 € (Etat + fonds inter-opérateurs) pour le fonctionnement des Espaces France Services ;
- 10 000 € pour l'aide au développement du parcours d'Education Artistique et Culturelle mise en œuvre dans le cadre de l'école de musique ;
- 5 571 € pour le projet Buëch à vélo ;
- 12 075 € pour l'emploi de chargé de mission Plan Climat Air Energie Territorial ;

- 18 450 € pour l'emploi de chargé de mission Villages d'Avenir ;
- 12 850 € pour la mission d'accompagnement au relogement des familles sédentarisées sur l'aire d'accueil des gens du voyage.

De la Région PACA :

- 5 729 € pour le fonctionnement du GAL LEADER au titre de l'année 2022 ;
- 40 138 € pour le fonctionnement et l'animation du GAL LEADER au titre de l'année 2023 ;
- 31 094 € pour l'animation du GAL LEADER au titre de l'année 2024 ;
- 10 332 € pour le soutien du GAL dans sa candidature LEADER 2023-2027 ;
- 53 231 € pour l'action d'échange LEADER 2023 avec les Groupements d'Action Locale irlandais et sardes ;
- 14 923 € pour le solde de l'emploi de manager du commerce (action LEADER) ;
- 3 000 € pour le fonctionnement de l'aire de covoiturage Sisteron-Nord.

Du Département 04 :

- 12 000 € pour le fonctionnement des Espaces France Service de Sisteron et de la Motte du Caire ;
- 13 162 € pour l'entretien des sentiers de randonnée ;
- 45 000 € pour le fonctionnement de l'école de musique intercommunale ;
- 3 500 € pour la mise en œuvre de la convention territoriale d'Education Artistique et Culturelle portée par l'école de musique ;
- 2 000 € pour l'entretien et la sécurisation des via ferrata du Caire.

Du Département 05 :

- 1 000 € pour l'Espace France Service de Valdoule (projet culturel en bibliobus) ;
- 20 000 € pour le fonctionnement de l'école de musique intercommunale ;
- 7 340 € pour la mise en œuvre de la convention territoriale d'Education Artistique et Culturelle portée par l'école de musique.

De Provence Alpes Agglomération :

- 22 393 € pour le fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage.

De la CAF :

- 27 616 € pour le fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage.

De la Maison des Adolescents :

- 1 000 € pour le dispositif « Primo accueillant » des Espaces France Services.

De la Poste :

- 48 060 € pour le fonctionnement des 3 Agences Postales Intercommunales.

De l'Agence de l'Eau :

- 94 500 € pour l'étude préalable au transfert de la compétence eau et assainissement.

De l'ADEME :

- 97 600 € pour le projet d'Ecologie Industrielle et Territoriale.

De l'Office de Tourisme Sisteron Buëch :

- 16 857 € pour l'étude de stratégie touristique LEADER.

4) Les produits des services rendus et leur évolution

4.1 Les services en direction des communes :

✓ Le service de secrétariat de mairie

La CCSB propose un service de mise à disposition de secrétaires de mairie soit de manière régulière, soit de manière ponctuelle pour assurer des missions de remplacement, de renfort ou d'aide à la prise de poste d'une nouvelle secrétaire de mairie dans les communes membres. Ce service fonctionne par convention avec les communes intéressées.

Le service compte 9 agents (5,5 ETP) mis à disposition de 18 communes (dont 17 de façon régulière) et de 2 syndicats.

Lorsque les communes ne font pas appel au service de remplacement, les agents sont affectés dans d'autres services administratifs de la CCSB.

Mise à disposition des communes :

Le tarif horaire du service qui était de 25 € depuis le 1^{er} janvier 2022 (temps de travail effectif hors déplacement) est passé à 27 € au 1^{er} janvier 2025.

Pour rappel, la CCSB prend en charge les frais de gestion du service et notamment le temps de formation des agents (+ 534 heures en 2024) qui ne cesse de croître compte tenu de la très grande difficulté de recrutement de secrétaires de mairie déjà formées. De plus, la CCSB participe au coût du service en ne facturant pas aux communes les temps de déplacement des agents.

Secrétariat / communes	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Dépenses	118 200 €	129 600 €	159 000 €	163 100 €	197 100 €	237 000 €
Recettes	89 300 €	103 700 €	131 450 €	137 075 €	156 630 €	190 000 €
Part à la charge de la CCSB	28 900 €	25 900 €	27 550 €	26 025 €	40 470 €	47 000 €

La hausse prévisionnelle des dépenses en 2025 s'explique par le recrutement d'une secrétaire de mairie supplémentaire, intervenu fin 2024 pour St André de Rosans et par l'augmentation des charges générales (carburant, assurances, location de véhicules de service).

Mise à disposition des syndicats :

Un agent (1/2 ETP) est mis à disposition pour effectuer le secrétariat du SIVU d'irrigation de la Motte du Caire/Turriers.

Un agent (1h/semaine) est mis à disposition pour effectuer le secrétariat du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau Potable SIAEP Nibles-Châteaufort.

Les syndicats remboursent la rémunération et charges afférentes de l'agent au prorata des heures effectuées.

Le coût du service est légèrement supérieur aux recettes perçues car ne sont pas refacturés aux syndicats les assurances, le CNAS, les tickets restaurant et les charges de gestion administrative.

Secrétariat / syndicats	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Dépenses	20 200 €	20 300 €	23 200 €	25 468 €	27 420 €	29 500 €
Recettes	20 200 €	20 300 €	21 800 €	24 536 €	25 766 €	26 900 €

Pour rappel, la CCSB ne peut pas refracturer à la commune des charges liées aux primes d'assurances multirisques et à l'action sociale (titres restaurants et CNAS). La mise à disposition d'agents aux syndicats n'est donc pas financièrement neutre pour la CCSB.

✓ **Le service de mise à disposition de personnel technique**

La CCSB propose un service de mise à disposition d'agents techniques pour assurer des travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments communaux. Ce service fonctionne par convention avec les communes intéressées.

Lorsque les communes ne font pas appel au service de remplacement, les agents sont affectés en renfort au pôle technique de la CCSB. En contrepartie, les agents des services techniques de la CCSB assistent les agents du service aux communes pour les travaux qui ne peuvent s'effectuer seul.

Ce service compte 4 agents (4 ETP) mis à disposition de 19 communes utilisatrices de manière régulière en 2024.

Le tarif horaire du service qui était de 30 € depuis le 1^{er} janvier 2022 (temps de travail effectif hors déplacement) et passé à 33 € au 1^{er} janvier 2025.

Aide technique / communes	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Dépenses	150 000 €	171 600 €	153 800 €	184 931 €	186 922 €	185 000 €
Recettes	112 180 €	129 100 €	124 600 €	145 045 €	142 117 €	142 000 €
Part à la charge de la CCSB	37 820 €	42 500 €	29 200 €	39 886 €	44 805 €	43 000 €

Les recettes enregistrées en 2024 comprennent une partie du produit de la vente de matériel inutilisé.

Les prévisions 2025 comprennent les salaires des agents techniques permanents, celui d'un agent technique saisonnier à mi-temps, ainsi qu'une partie du salaire des agents administratifs en charge de la facturation et du suivi du personnel.

✓ **Le service d'assistance administrative et technique en lien avec les communes**

Outre les mises à disposition d'agents techniques et de secrétaires de mairies, l'aide aux communes comprend également des missions ponctuelles d'assistance technique et administrative pilotées par la responsable du service.

Ainsi, en 2024, ont été réalisées les missions suivantes :

- élaboration d'une plaquette d'information sur les services et compétences de la CCSB à destination des secrétaires de mairie du Territoire (en collaboration avec le service communication),
- veille juridique sur les missions des secrétaires de mairie en lien avec les compétences communales,
- assistance au pôle environnement pour la gestion des déchets sur Valavoire.

En 2025, les missions prévues sont les suivantes :

- Elaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde de la CCSB ;
- Réalisation d'un état des lieux de la vidéoprotection sur le territoire de la CCSB ;
- Travail en collaboration avec le Service de Gestion Comptable de Sisteron pour améliorer la qualité comptable des budgets et permettre aux secrétaires de mairie de monter en compétences ;
- Partenariat avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour la mise en réseau des secrétaires de mairie.

✓ Le service ADS

La CCSB a créé le 1^{er} janvier 2018, un service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune.

Une convention est établie avec les communes adhérentes, pour définir les modalités techniques et financières de fonctionnement du service commun.

Les tarifs d'instruction des actes sont les suivants :

Désignation des actes	Tarifs 2022-2024	Tarifs 2025-2027
Certification d'urbanisme a	35 €	36 €
Certification d'urbanisme b	106 €	108 €
Permis de Construire	176 €	180 €
Permis d'aménager	264 €	270 €
Déclaration Préalable	123 €	126 €
Déclaration de Démolir	141 €	144 €
Autorisation de travaux	123 €	126 €
Demande de prorogation, de retrait - Transfert	10 €	10 €

Ce service comprend 4 agents à temps complet : 3 instructeurs et 1 secrétaire en capacité d'instruire les CUa et les déclarations préalables.

En 2024, le service ADS a instruit 1452 dossiers dont 58 dossiers pour la commune de Curbans. La commune de Curbans bénéficie de ce service dans le cadre d'une convention de prestation avec la CCSB qui a débuté le 1^{er} mai 2022 et qui a été renouvelée le 1^{er} janvier 2025.

ADS	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Dépenses	127 801 €	181 129 €	189 102 €	185 331 €	206 776 €	196 000 €
Recettes	98 618 €	131 630 €	177 309 €	140 700 €	152 775 €	150 000 €
Part à la charge de la CCSB	29 183 €	49 499 €	11 793 €	44 631 €	54 001 €	46 000 €
Nombre de dossiers instruits	1 198	1 591	1 484	1 407	1 452	1 460

Les chiffres ci-dessus comprennent les dépenses et recettes relatives à la police de la publicité.

En 2024, les dépenses de fonctionnement ont augmenté en raison du remplacement durant 6 mois d'un agent placé en congé maternité, sans remboursement par l'assurance statutaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la CCSB ne disposant pas de PLUI, la police de la publicité extérieure a été transférée aux maires.

Cette police concerne :

- l'instruction des déclarations et des autorisations préalables d'installation, de modification et de remplacement de publicité, de pré enseignes et d'enseignes ;
- le contrôle du respect de la réglementation et les sanctions prises en cas d'infraction.

Depuis le 12 février 2024, la CCSB a mis en place un service commun, à destination de ses communes membres, pour l'instruction des déclarations et des autorisations préalables.

Un tarif unique de 153 € est proposé en 2025 pour cette instruction. En 2024, 18 dossiers ont été instruits pour un produit de 2 430 €.

En 2024, le service ADS a pu assurer cette mission supplémentaire sans dégradation dans la réalisation de ses missions initiales.

La mission de police de la publicité extérieure ne comprend ni contrôle, ni application de sanctions en cas d'infraction.

4.2 Les services en direction de la population

✓ L'école de musique

La CCSB exerce la compétence « gestion de l'école de musique intercommunale (EMI) et interventions en milieu scolaire » depuis le 1^{er} janvier 2019.

L'EMI est composée de 20 enseignants, 1 directeur adjoint et 3 agents administratifs.

Récapitulatif des dépenses et recettes de fonctionnement de l'EMI depuis 2020 :

Budget de fonctionnement de l'EMI	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Dépenses de fonctionnement	648 177 €	719 130 €	755 022 €	816 184 €	855 829 €	855 000 €
Recettes de fonctionnement	116 122 €	140 848 €	141 327 €	193 885 € **	161 350 €	165 000 €
Coût net du service *	235 931 €	291 846 €	327 259 €	335 863 €	408 043 €	403 564 €

* Pour rappel, le service est également financé par le biais d'une réduction de dépenses liée à l'attribution de compensation versée aux communes de Sisteron et Mison depuis le transfert de compétence (- 286 436 €).

** dont 54 354 € de remboursement sur rémunération par l'assurance statutaire.

L'augmentation du coût de fonctionnement du service entre 2023 et 2024 s'explique par :

- la mise en œuvre du projet d'établissement voté le 8 novembre 2022 qui prévoyait notamment le recrutement d'un Dumiste supplémentaire pour les interventions en milieu scolaire (35 000 € environ), un professeur de chant à mi-temps (15 000 €) et une résidence d'artiste (3 262 €) ;
- l'affectation d'un agent administratif à mi-temps pour l'accueil dans les locaux de l'EMI à Sisteron depuis le 1^{er} septembre 2024 ;
- la déprécarisation de l'emploi des enseignants contractuels et l'augmentation des salaires et cotisations sociales.

La hausse des dépenses 2023 et 2024 reste dans l'enveloppe annoncée et votée en conseil communautaire le 8 novembre 2022 dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'établissement.

Public impacté et coût par élève :

Public impacté par l'EMI	2022	2023	2024
Elèves inscrits à l'EMI en enseignement individuel et/ou collectif	346	306	362
Elèves impactés en Éducation Artistique et Culturelle *	503	976	1 266
Sous total	849	1 282	1 628
Habitants bénéficiant d'actions culturelles ponctuelles **	/	498	1 798
Nombre total	849	1 780	3 426
Coût annuel net de l'EMI par élève impacté	396 €	318 €	248 €

* élèves bénéficiant d'interventions musicales en milieu scolaire (écoles, collège)

** Echappées du théâtre Durance, résidence d'artiste, crèche et EHPAD, camionnette musicale, chorale éphémère, médiations culturelles

Evolution des subventions perçues avec la mise en œuvre du projet d'établissement :

Subventions	Co-financeur	2022	2023	2024
Pour le fonctionnement annuel	Département 04	40 500 €	41 000 €	45 000 €
	Département 05	15 000 €	20 000 €	20 000 €
	Sous-total	55 500 €	61 000 €	65 000 €
Pour les actions inscrites dans le cadre de la CTEAC *	DRAC	0 €	0 €	10 000 €
	Département 04	0 €	0 €	3 500 €
	Département 05	0 €	0 €	7 340 €
	Sous-total	0 €	0 €	20 840 €
	Total	55 500 €	61 000 €	85 840 €

**Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle*

Les subventions perçues en 2024 dans le cadre de la CTEAC concernent les actions à mettre en œuvre sur la période 2025-2027.

Pour 2025, il est prévu d'étudier une augmentation potentielle des tarifs d'inscription à l'école de musique pour les usagers résidant hors CCSB, les élèves adultes, et pour l'entretien des instruments loués par les élèves à l'EMI.

En termes de dépenses, l'objectif est la stabilisation.

→ Les actions spécifiques réalisées en 2024 sont :

- la création d'un orchestre hybride au collège de Serres ;
- la création d'un orchestre numérique à Val-Buëch-Méouge et à Mison ;
- la réalisation de cartographies du territoire qui recensent les lieux de diffusion, les établissements scolaires, les lieux culturels des départements 04 et 05 ;
- la mise en place des évaluations départementales pour les parcours diplômants ;
- la rencontre des 4 orchestres à l'école sur la scène du Théâtre Durance le 21 mai 2024 ;
- l'établissement d'une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle triennale avec les Départements 04 et 05, la DRAC et l'Education Nationale ;
- l'accueil d'une autrice en résidence artistique sur l'ensemble du Territoire (rencontre avec les orchestres numériques à l'école, l'EHPAD de Laragne-Montéglin, les demandeurs d'asile de Sisteron, les médiathèques de Sisteron, Laragne-Montéglin et Garde-Colombe) ;
- l'accueil de la rencontre départementale des chorales amateurs 04 et 05 ;
- la mise en place du règlement intérieur de l'EMI, voté en septembre 2024.

→ Les actions spécifiques programmées en 2025 sont :

- la création d'une option musique au collège de Sisteron (OAE ou classe à aménagement d'horaires) en septembre 2025 ;
- l'organisation d'une rencontre des chorales scolaires et des orchestres à l'école les 19 et 20 juin 2025 ;
- la rédaction d'un règlement des études ;
- la rédaction du bilan du projet d'établissement 2022-2025 et l'écriture de la seconde édition.

✓ Le portage de repas

Depuis le mois d'avril 2024, un seul agent assure la gestion du portage de repas et deux autres agents effectuent les remplacements (congrés – maladie), ce qui correspond à 1,1 ETP. Ce service consiste à livrer trois fois par semaine les bénéficiaires des Baronnies et du Serrois, qui sont, en très grande majorité, des personnes âgées de plus de 65 ans.

En 2024

- 36 personnes ont fait appel au service de portage
- 585 repas en moyenne ont été livrés chaque mois.

En 2024, le nombre des bénéficiaires du service a diminué à la suite d'hospitalisations et de décès.

Un nouveau marché a été attribué à l'ADSEA au 1^{er} janvier 2025.

Coût du service de portage de repas depuis 2020 :

Budget / Année	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Total des dépenses	142 554 €	116 180 €	94 706 €	122 222 €	110 410 €	118 600 €
Dont fourniture des repas	56 495 €	49 801 €	58 109 €	62 369 €	53 230 €	61 600 €
Dont autres charges de gestion courante	6 333 €	12 760 €	9 010 €	12 994 €	13 080 €	12 000 €
Dont charges de personnel	79 476 €	53 619 €	36 653 €	46 857 €	44 100 €	45 000 €
Total des recettes	81 526 €	72 410 €	65 513 €	72 340 €	58 000 €	67 000 €
Charge nette pour la CCSB	61 028 €	43 770 €	29 193 €	49 882 €	52 410 €	51 100 €

Evolution du prix de revient d'un repas :

Repas / Année	2023	2024	Prévision 2025
Nombre de repas distribués	8 758	7 017	7 000
Prix de revient d'un repas	13,95 €	15,73 €	16,94 €
dont fournitures	7,11 €	7,25 €	8,80 €
dont autres charges de gestion courante	1,49 €	1,75 €	1,71 €
dont charges de personnel	5,35 €	6,73 €	6,43 €
Charge nette pour la CCSB	5,69 €	7,46 €	7,37 €

✓ L'accès à la base de loisirs de la Germanette

Evolution budgétaire de 2019 à 2024 et prévisions 2025

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses HT	181 536 €	133 093 €	151 840 €	142 343 €	224 523 €	206 969 €	179 000 €
Recettes HT	82 272 €	85 780 €	49 029 €	69 823 €	74 541 €	84 720 €	80 000 €
Coût réel	99 264 €	47 313 €	102 811 €	72 519 €	150 009 €	122 249 €	99 000 €
Commentaire	Passage à la TVA avec régularisation pour les années antérieures. Hausse des dépenses mais financée par le produit de taxe de séjour. Fréquentation en baisse	Non réalisation d'opérations financées par le produit de la taxe de séjour, achat de chlore	Mise en place du pass sanitaire à partir du 21 juillet, incendie le 22 août et météo défavorable	6 jours de fermeture en juillet pour vidange et nettoyage du bassin.	Hausse importante des coûts d'électricité, d'assurance et des dépenses de personnel	Hausse des recettes liées à la location et à la vente des vélos et perte de loyers du restaurant (résiliation bail)	Objectif de 25 000 entrées et de réduction des coûts (ex : suppression du loyer versé à la commune de Serres)
Coût réel par entrée	3,91 €	1,57 €	7,42 €	3,60 €	6,97 €	5,43 €	3,20 €

En plus des 2 agents techniques affectés à la base de loisirs la moitié de l'année, plusieurs saisonniers sont embauchés pour l'été.

Pour la saison estivale 2025, il est prévu d'embaucher 1 coordinateur, 3 caissiers et 4 maitres-nageurs et surveillants de baignade (soit un de plus que les années précédentes).

Une nouvelle organisation sera mise en œuvre pour optimiser le travail des saisonniers.

Il est proposé d'ouvrir le site dès 9h30 le matin (contre 10h30 jusqu'à présent) et de supprimer le tarif dédié aux entrées tardives.

Cette réorganisation devrait permettre d'encaisser des recettes supplémentaires estimées à 7 400 €.

✓ La navette estivale des gorges de la Méouge

En 2021 et 2022, a été expérimentée la mise en place d'une navette afin de desservir les spots les plus prisés des gorges de la Méouge et correspondant à la zone d'intervention de la CCSB, conformément à la convention d'accès au site signée avec l'ONF. Cette expérimentation était motivée par un développement croissant de la fréquentation des gorges en été et le constat d'une anarchie dans le stationnement des véhicules le long de la Départementale qui ne garantissait plus la sécurité des personnes présentes sur place.

Le service a été reconduit en 2023, puis pérennisé en 2024, du 12 juillet au 18 août.

12 445 personnes ont été transportées sur cette période.

La CCSB agit dans le cadre d'une délégation temporaire de compétence donnée par la Région Sud PACA.

Evolution budgétaire de 2021 à 2024 et prévisions 2025

	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses	51 529,78 €	106 195,41 €	82 516,79 €	80 504 €	98 000 €
Recettes	27 701,72 €	25 191,00 €	41 421,29 €	66 983 €	50 000 €
Coût réel	23 828,06 €	81 004,41 €	41 095,50 €	13 521 €	48 000 €
Commentaire	Année 1 avec subvention du Département des Hautes-Alpes de 13 362 € en recettes	Année 2 avec subvention du Département 05 sur la partie investissement. Le produit de la taxe de séjour non reversé aux offices de tourisme participe au financement de l'opération	Fréquentation stable avec une optimisation des dépenses et une augmentation des tarifs.	Régularisation de TVA au profit de la CCSB. Couverture du déficit par la taxe de séjour	2 semaines de service en plus. Volonté de maintenir la desserte de Barret même si elle est très déficitaire. Couverture du déficit par la taxe de séjour

Deux saisonniers sont embauchés pour assurer les missions d'accueil et de caisse. Cette année, ils assureront également l'entretien des toilettes sèches.

Pour 2025, il est proposé que le service couvre une période plus large, du 7 juillet au 24 août.

A noter : Des économies pourraient être réalisées en stoppant la desserte de Barret sur Méouge qui souffre d'une très faible fréquentation.

✓ Les via ferrata du Caire

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la CCSB gère les via ferrata du Caire à la suite de la reprise partielle d'activités de l'office de tourisme de Hautes Terres de Provence. Les deux via de la Grande Fistoire et des Ammonites sont ouvertes à l'année et ont la particularité d'être soumises à une entrée payante avec la possibilité de louer du matériel sur place.

L'accueil, la gestion et l'entretien des via reposent sur deux agents ayant fait l'objet du transfert de leur contrat dans le cadre de la reprise partielle d'activités. Les 2 agents se sont vues progressivement confier des missions complémentaires dans le cadre des activités traditionnelles de la CCSB en matière de tourisme et de promotion des activités de pleine nature ainsi qu'au sein des services supports de la collectivité. Un renfort saisonnier complète l'équipe en haute saison.

En plus des maintenances et du renouvellement annuels des EPI, des travaux de sécurisation ont été réalisés et subventionnés à hauteur de 50 % par le Département des Alpes de Haute Provence, avec le changement du câble de la tyrolienne 2, la reprise de la plateforme d'arrivée de la tyrolienne 1 et la création d'une nouvelle portion de sentier après l'arrivée de la tyrolienne 3.

Budget 2024 et prévisions 2025

	2024	2025
Dépenses HT	109 092 €	98 027 €
Recettes HT	68 487 €	74 650 €
Coût réel	40 605 €	23 377 €
Commentaire	Année de reprise par la CCSB avec des dépenses de remise à niveau du site internet par exemple	Optimisation du fonctionnement, hausse des tarifs (avec une hausse de TVA)

Pour rappel, en 2023, la CCSB versait 68 936,87 € de subvention à l'Office de Tourisme des Hautes Terres de Provence.

Si l'on compare cette subvention avec le coût réel de gestion directe de la via ferrata, la CCSB a réalisé une économie de 28 331 € en 2024.

Pour 2025, il est proposé de réaliser des travaux de reprise de la signalétique au niveau du bâtiment d'accueil, la création d'une nouvelle tyrolienne et la reprise de tous les sentiers d'accès, liaisons et retours.

Le Département 04 et la Région PACA ont été sollicitées à hauteur de 80 %.

Un effort sera également réalisé sur la partie promotion et communication. Toutes ces actions visent à renforcer l'attractivité générale du site et atteindre une fréquentation plus importante.

✓ La location de vélos à assistance électrique

Fin 2023, a été mis en place un service de location longue durée de vélos à assistances électriques.

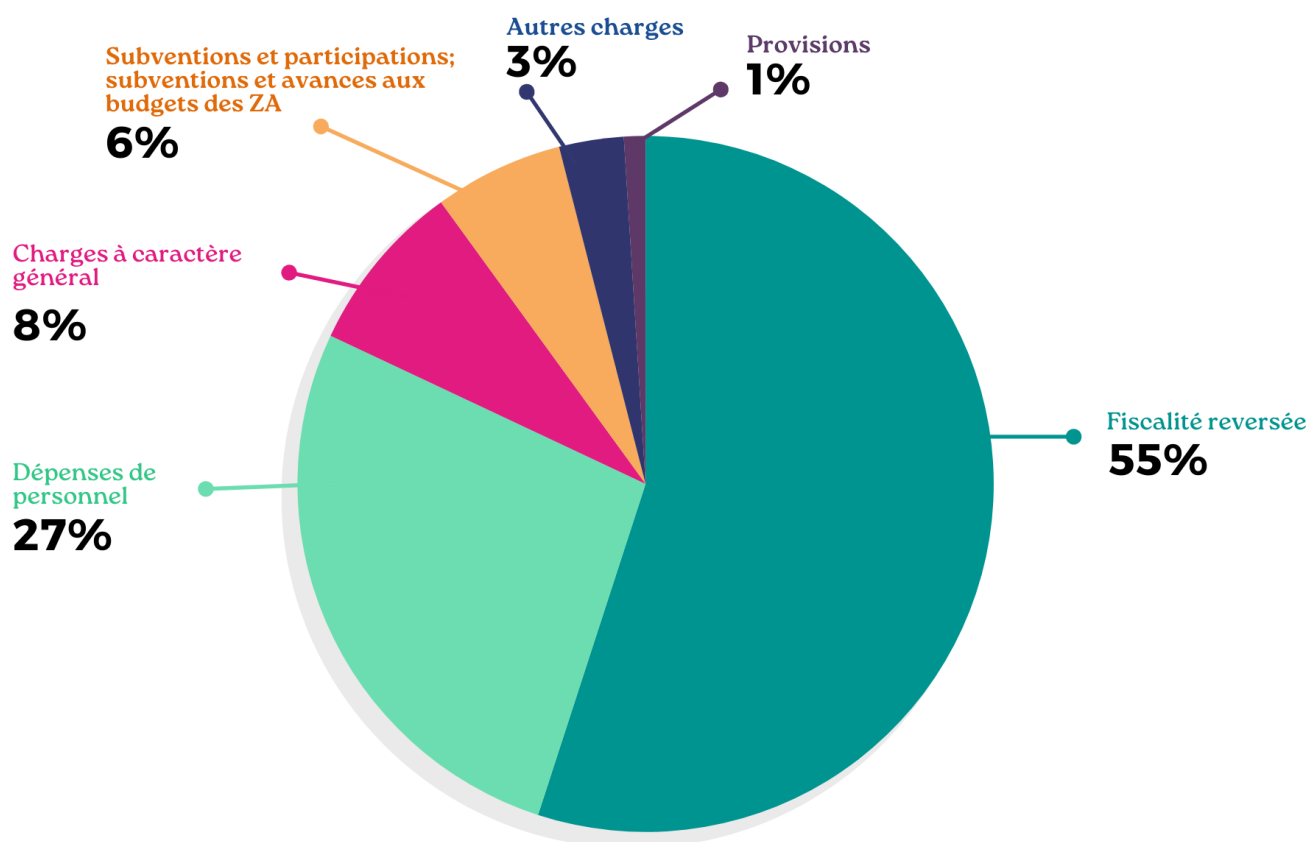
A ce jour 27 contrats de location ont été signés pour une recette de 6 370 € TTC contre 5 993,13 € de dépenses (mise à disposition d'une plateforme de location en ligne, frais d'entretien et frais bancaires), soit un solde net de 376,85 €.

Par ailleurs, sur la flotte de 20 VTT, 10 ont été remplacés par 10 VTC (vélo tout chemin) fin 2024 car plus adaptés et engendrant moins de frais d'entretien.

LES DEPENSES REELLES

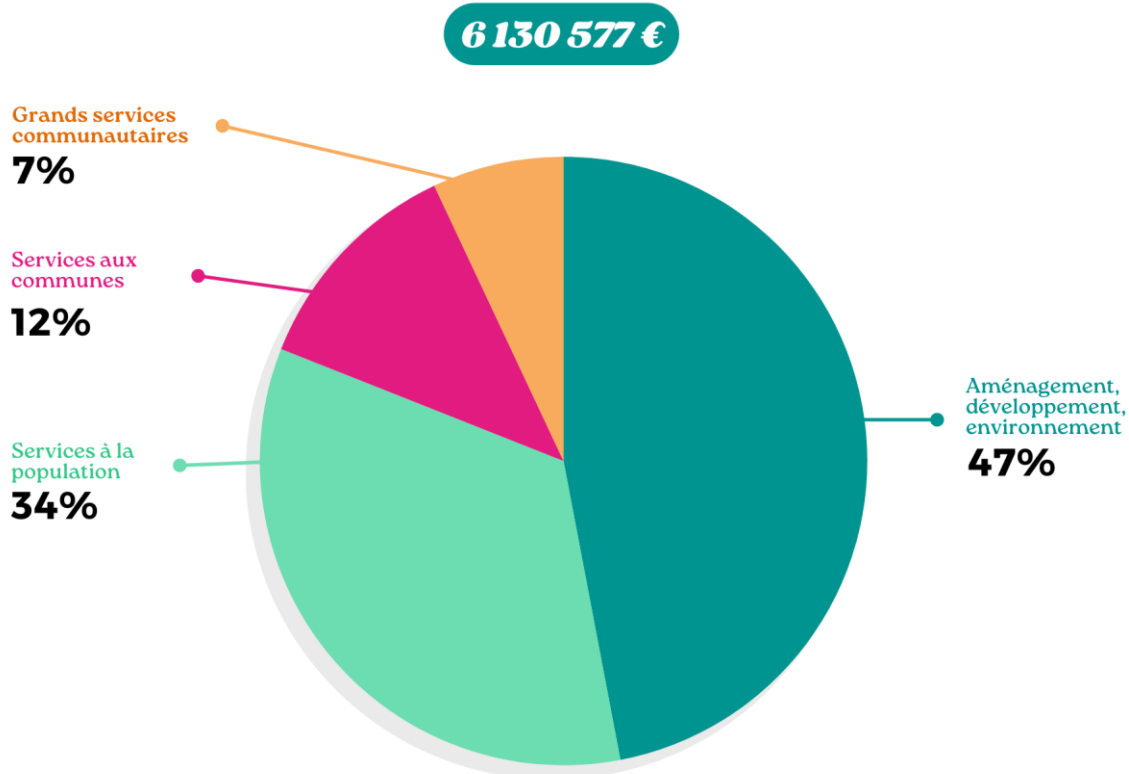
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

18 736 944 €



Sur l'ensemble de ces dépenses de fonctionnement, 12 606 367 € correspondent à des dépenses globales ou structurelles qui ne peuvent pas être analysées selon les grands domaines d'intervention identifiés dans le projet de territoire. Cette répartition analytique vise à être affinée dans les années à venir afin de catégoriser une plus grande part de dépenses. Pour 2024, 6 130 577 € sont ventilables comme suit :

DÉPENSES PAR GRANDS DOMAINES D'INTERVENTION DU BUDGET GÉNÉRAL



Les grands services communautaires regroupent l'étude sur l'eau et l'assainissement et l'accueil des gens du voyage.

Les services aux communes regroupent la mise à disposition de secrétaires de mairie et d'agent techniques et l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Les services à la population regroupent les Espaces France Service, l'Ecole de Musique Intercommunale, l'action sociale (aide au transport scolaire, crèche de Serres, relais parents enfants), les agences postales intercommunales et les subventions aux manifestations culturelles et sportives.

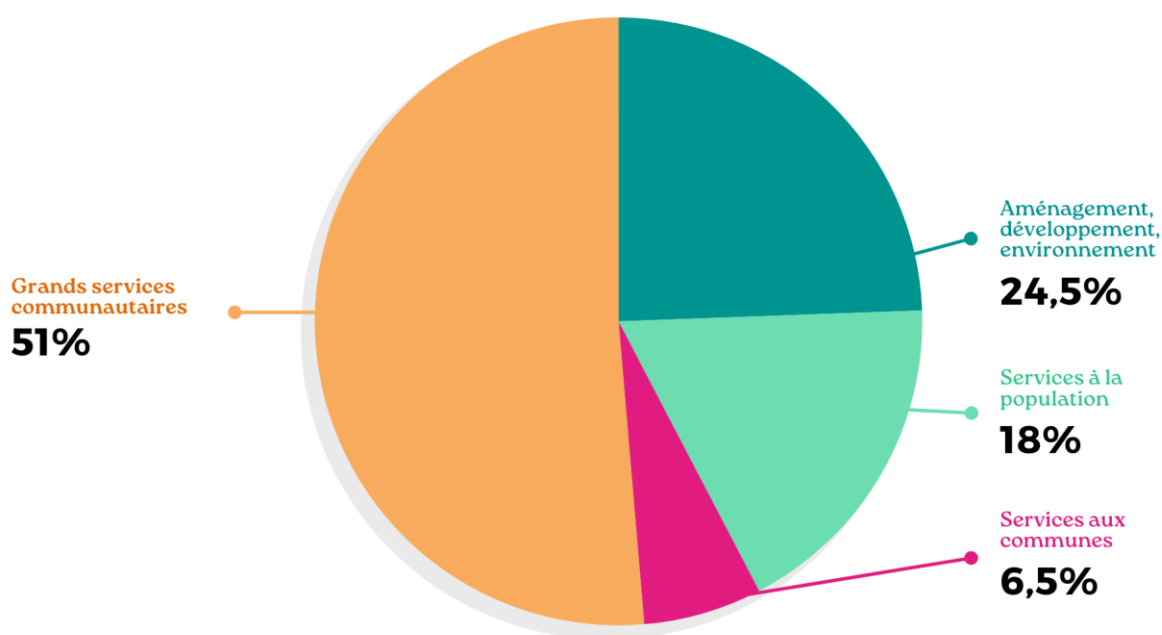
Le bloc « aménagement, développement, environnement » regroupe la GEMAPI, les actions de développement économique et d'aménagement de l'espace, la politique du logement, les actions du PCAET et les équipements sportifs.

Le diagramme circulaire ci-dessous montre la répartition de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la CCSB (incluant les dépenses liées à la gestion des déchets et celles liées au service public d'assainissement non collectif).

Les grands services communautaires (qui regroupent les déchets, l'étude sur l'eau, l'assainissement non collectif et l'accueil des gens du voyage) représentent ainsi aujourd'hui plus de la moitié des dépenses de fonctionnement totales de la CCSB.

DÉPENSES PAR GRANDS DOMAINES D'INTERVENTION TOUS BUDGETS CONFONDUS

11 675 542 €



1) Les dépenses à caractère général

Elles prennent en compte les charges permettant aux services de fonctionner au niveau des différentes compétences décrites plus haut.

Les principaux postes de dépense sont :

- Les contrats de prestation de service ;
- Le carburant ;
- Le téléphone ;
- Les fournitures (administratives, de petit équipement et d'entretien) ;
- Les locations mobilières ;
- L'énergie, électricité, gaz ;
- L'entretien du matériel ;
- La maintenance ;
- Les assurances ;
- Les cotisations ;
- Les publications et actions de communication et de promotion ;
- Les études.

La gestion de ces prestations est en grande partie assurée par les services fonctionnels qui supportent les services opérationnels dans leurs missions de service public.
Ils doivent donc être réactifs tout en sécurisant juridiquement les procédures.
Leur mission est également de rechercher des économies dans les charges à caractère général.

1.1. Sécuriser juridiquement les activités de la CCSB tout en répondant de façon optimale aux besoins des services

✓ Poursuivre le développement du service de la commande publique

Le service de la commande publique a été mis en place en 2020 pour sécuriser les procédures d'achats de la CCSB.

En 2024, le service est monté en expertise en réalisant notamment des procédures plus complexes tel que le concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le pôle environnement.

Tous services confondus, 4 marchés passés en procédure formalisée ont été notifiés et 13 en procédure adaptée.

Le service de la commande publique travaille en étroite collaboration avec les services opérationnels pour préparer au mieux les appels à concurrence et les documents constitutifs des marchés.

L'objectif reste de développer encore l'expertise au sein de ce service afin de mieux guider les services opérationnels dans l'exécution administrative des marchés et afin de pouvoir, à terme, faire bénéficier les communes de cette ingénierie.

✓ Développer un service juridique :

En termes de moyens humains internes, le pôle des affaires juridiques et des moyens généraux reste limité à sa directrice et à l'agent gestionnaire de la commande publique et des dossiers juridiques.

Or, ce pôle est de plus en plus sollicité par les autres pôles et par la direction générale sur des questions appelant une analyse juridique.

Pour y répondre, en 2024, la CCSB a testé pendant 4 mois une solution de recherche juridique, Lexis, pour un coût de 1 700,11 € TTC.

Cette solution ayant donné satisfaction, un nouvel abonnement est conclu en 2025, pour un coût de 5 317,74 € TTC.

Le pôle des affaires juridiques et des moyens généraux suit également les relations contractuelles avec le cabinet TGA Avocats, conseil juridique externe de la CCSB.

Plusieurs contentieux suivis par ce cabinet sont en cours. Les charges relatives aux frais de conseils, d'assistance et de représentations juridiques ont néanmoins baissé ces 2 dernières années pour atteindre en 2024, 15 078 € au budget principal et 8 268 € au budget annexe des déchets ménagers.

Pour 2025, il conviendra de prévoir des dépenses plus importantes pour chacun de ces budgets du fait notamment des affaires en cours devant le tribunal administratif et des conseils juridiques sollicités sur des dossiers complexes : 36 400 € TTC pour le budget général et 13 500 € TTC pour le budget annexe des déchets ménagers.

Au cours de l'année 2025, une réflexion sera menée afin de déterminer quels pourraient être les contours d'un service juridique solide au sein de la CCSB, avec les moyens qui devraient y être associés.

L'aide à l'ingénierie à apporter aux communes, en termes juridiques en général et en termes de commande publique en particulier, sera analysée et un plan d'action sera proposé.

✓ **Réactualiser le dossier RGPD**

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), texte réglementaire européen entré en application le 25 mai 2018, encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union Européenne.

En 2018, la CCSB a signé une convention avec le Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Informatisées des Alpes-Méditerranée (SICTIAM) afin qu'il assure la fonction de Délégué à la Protection de Données (DPO) pour la CCSB.

Il est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de la CCSB.

En 2022, le SICTIAM a ainsi réalisé un état des lieux avec des recommandations.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de mettre à jour ce diagnostic afin de garantir que l'organisation de la CCSB reste en conformité avec les obligations légales tout en anticipant les besoins financiers qui y sont associés.

En 2024, la CCSB a donc signé une nouvelle convention avec le SICTIAM pour une durée maximum de 4 ans au coût annuel de 1 800 € TTC.

Depuis peu, le Centre de Gestion 04 propose d'effectuer les missions de DPO pour les collectivités du territoire.

En 2025, l'opportunité de changer de partenaire sera donc analysée.

✓ **Sécuriser et optimiser les solutions numériques :**

➔ Le nécessaire développement de la cybersécurité :

La cybersécurité est une préoccupation majeure pour toutes les organisations. Avec l'augmentation constante des menaces en ligne, il est impératif que la CCSB poursuive ses efforts en matière de cybersécurité afin de protéger ses données sensibles et ses systèmes informatiques.

D'autre part, la directive européenne NIS2 (Network and Information Security 2), encadrant les obligations en termes de cybersécurité, doit être transposée à l'échelle nationale en cours d'année par le gouvernement. La CCSB devrait faire partie des collectivités impactées.

Elle aura donc dorénavant des obligations de protection et devra répondre aux exigences de cette nouvelle loi.

Un diagnostic de l'infrastructure de la CCSB et des menaces potentielles avait été réalisé en interne en 2023. Ce diagnostic a été présenté à la Commission Systèmes d'information en février 2024. Plusieurs actions à mettre en place ont été identifiées afin de renforcer les défenses de la CCSB et améliorer sa capacité à détecter et à contrer les attaques informatiques.

La première action déployée est l'anti-spam.

Afin de sécuriser les courriers électroniques, premier vecteur de piratage, un logiciel Mailinblack a été mis en place au 3^{ème} trimestre 2024 pour un coût de 5 200 € TTC.

En moyenne, 35 000 mails sont analysés chaque mois et environ 20 % sont bloqués (500 mails contiennent des virus et 6 500 sont des spams).

Il est prévu de reconduire la solution en 2025 et d'intégrer celle-ci au sein de la future infrastructure Microsoft 365 (voir paragraphe ci-après).

Le montant annuel des licences anti-spam est estimé à 5 000 € TTC afin de protéger les 180 adresses électroniques dont dispose la CCSB.

Les autres actions en cours de déploiement et d'expérimentation sont :

- la centralisation des journaux informatiques en un seul et même serveur afin de faciliter leur exploitation et pouvoir croiser les sources en cas de piratage ;
- la réalisation de campagnes de sensibilisation et de test des agents contre le hameçonnage.

Le recrutement d'un alternant en 2^{ème} année de BTS depuis l'été 2024 va permettre de développer les actions mises en œuvre.

Pour 2025, il est proposé de renouveler le contrat de cet alternant, rémunéré à hauteur de 67 % du SMIC.

En 2025, seront posées les bases des Plans de Continuité d'Activité informatique (PCA) et de Reprise d'Activité informatique (PRA) en cas d'attaques ou de pannes informatiques.

→ La migration des logiciels bureautiques et boîtes mails vers Microsoft 365 :

La CCSB possède à ce jour près de 180 adresses mails et utilise environ 140 licences de la suite bureautique Microsoft Office pour l'ensemble de ses agents. En 2023, le bureau communautaire avait validé la migration des suites bureautiques et boîtes mails vers la solution Microsoft 365.

Le service informatique ayant dû se concentrer sur le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des sites de la CCSB, cette migration a pris du retard et ne devrait commencer qu'au cours du mois d'avril 2025.

Cette solution s'accompagnera de nombreuses évolutions, les principales seront :

- Un nomadisme simplifié avec la possibilité de consulter son adresse professionnelle de manière identique depuis n'importe quel support relié à internet,
- Une délégation de boîtes mails lors de congés ou d'absences d'un agent,
- Une synchronisation des agendas avec les adresses professionnelles,
- Des capacités de stockages décuplées,
- Une uniformité des versions des logiciels et des mises à jour permanentes (corrections des failles de sécurité).

La migration des boîtes et le paramétrage du serveur feront l'objet d'une prestation unique en 2025, estimée à 3 600 € TTC.

Le coût annuel des licences Microsoft 365 représentera lui un montant estimatif de 12 000 € TTC pour l'ensemble des agents de la collectivité.

1.2. Contenir les conséquences de la hausse des prix sur les charges à caractère général

Après avoir arrêté sa course folle en 2024, l'inflation continuera de ralentir en 2025. L'Insee estime ainsi que l'indice des prix devrait croître de 1 % en juin de cette année.

La Banque de France table sur une hausse de 1,6 % contre 2 % en 2024.

Malgré ce contexte plus favorable, la CCSB doit poursuivre ces efforts pour maîtriser les charges à caractère général.

Pour cela, outre son caractère obligatoire, la passation de marchés publics reste le meilleur outil.

✓ **La reprographie**

Le marché copieurs passé en octobre 2023 a tenu ses promesses et l'investissement initial a presque été amorti en seulement une année.

Pour rappel, la CCSB possédait un parc de copieurs vieillissant et pour la plupart en location.

Le choix d'acquérir du matériel uniforme a été fait lors la passation du marché de 2023, ce qui a permis, une montée en performance et une baisse de 70 à 80 % des coûts de maintenance comme le montre le tableau ci-dessous :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Coûts maintenance reprographie	27 800 €	31 450 €	35 300 €	35 200 €	9 000 €	9 000 €

✓ **L'électricité**

Début 2023, pour faire face à la forte augmentation des prix de l'énergie et afin d'accompagner les entreprises et les collectivités locales, le gouvernement avait mis en place différentes mesures de soutien, dont l'amortisseur électricité. Cette mesure consistait en une diminution du prix en fonction du prix moyen annuel appliqué pour chaque site éligible à ce dispositif.

La CCSB a bénéficié de cet amortisseur jusqu'au mois d'avril 2024.

Ensuite, le prix moyen de la fourniture d'électricité dont elle bénéficiait par son marché, est resté inférieur au prix moyen de déclenchement de l'amortisseur.

Concrètement, l'amortisseur électricité a donc représenté pour la CCSB une économie de 6 993,28 € HT en 2023 et 1 200,00 € HT en 2024.

A ce jour, la CCSB n'a aucune information sur la reconduction de cet amortisseur en 2025.

Evolution de la consommation et des coûts entre 2023 et 2024 :

Type de compteurs (en fonction des puissances)	Année 2023		Année 2024	
	Consommation en kWh	Coût financier	Consommation en kWh	Coût financier
Eclairage public des zones d'activité	65 630	17 745 €	51 243	10 547 €
Bâtiments CCSB	115 191	43 832 €	119 067	65 450 €
Base de loisirs de la Germanette	74 604	29 867	70 338	21 386 €
Aire d'accueil des gens du voyage	99 902	37 798 €	81 834	24 504 €
	355 327	129 243 €	322 482	122 887 €

En 2024, une diminution importante de la consommation d'électricité a été constatée (-37 189 Kwh), ce qui a engendré une économie de 13 630 €, tous budgets confondus.

Ces économies peuvent s'expliquer par l'extinction des lumières la nuit et l'installation de led sur les zones d'activité dans le courant du 4^{ème} trimestre 2024.

Une baisse a aussi été constatée au niveau du pompage et du système de filtration de la Base de Loisirs de la Germanette.

Enfin, bien que le nombre de familles présentes soit resté le même, la consommation d'électricité sur l'aire d'accueil temporaire des gens du voyage a fortement diminué (-18 068 €) ce qui a induit une baisse du montant de la facture (-13 294 €). Cela peut s'expliquer par la sensibilisation concernant la consommation des fluides qui a été faite par le gestionnaire de l'aire, St Nabor.

En outre, le marché avec EDF arrivant à son terme le 31 mars 2025, la CCSB va adhérer au groupement de commande porté par le Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED 13) et le Syndicat Mixte d'Energie des Hautes-Alpes (SyME05) pour la fourniture d'électricité. Elle devrait pouvoir ainsi bénéficier de tarifs intéressants du fait d'un contrat groupé. Ce marché sera effectif à compter du 1^{er} avril 2025.

En 2025, au moins 2 nouveaux sites seront à intégrer dans le marché : l'antenne de l'Ecole de Musique de Laragne-Montéglin (même si en contrepartie, il n'y aura plus de mobil-homes à Lazer, la consommation devrait être plus importante du fait de la surface) et les anciens locaux ENEDIS, situés à Sisteron.

✓ **Le carburant**

En 2022 et 2023, les prix des carburants à la pompe n'avaient cessé d'augmenter, entraînant ainsi une forte augmentation du budget carburant de la collectivité (+ 69 349 €, soit 28 % de plus).

Entre 2023 et 2024, une légère diminution de la facture globale est constatée.

Cela s'explique par l'installation d'un nouveau mode de distribution de carburant sur le site de Lazer. En effet, depuis le début d'année, les camions de collecte des ordures ménagères qui sont basés à Lazer font le plein de carburant avec la cuve installée sur ce site. Sur ce carburant, la CCSB bénéficie d'un rabais de 12 % par rapport au prix client des stations-service.

De plus, il est à noter, qu'au printemps 2024, la CCSB a complété son parc de véhicules de service avec 2 nouvelles voitures électriques (elle en avait déjà 4 depuis le printemps 2023).

Evolution des coûts de carburant entre 2020 et 2024 et prévisions 2025 :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses	21 880	28 624	35 456 €	38 805 €	37 840 €	40 000 €

✓ **Les assurances**

Pour rappel, lors de l'attribution du dernier marché des assurances, au 1^{er} janvier 2023, la CCSB avait subi une très forte hausse de dépense pour couvrir la garantie « dommage aux biens ».

La prime annuelle d'assurance était ainsi passée de 37 829 € en 2022 (tous budgets confondus : budget général 28 144 € + budget annexe des déchets ménagers 9 674 €) à 78 546 € en 2023 (tous budgets confondus : budget général 73 360 € + budget annexe des déchets ménagers 5 186 €) + 20 000 € de frais de courtier. De plus, toutes les déchetteries n'étaient pas assurées.

Le contrat avait donc été résilié au 31 décembre 2023.

Dans un contexte de durcissement des conditions d'assurance, avec parfois des primes multipliées par 6, des franchises multipliées par 13, et donc des difficultés de plus en plus importantes pour s'assurer, la CCSB a malgré tout réussi, au 1^{er} janvier 2024 à contractualiser avec un nouvel assureur pour le lot « dommages aux biens » : AXA - Agence Francis Bonnel.

Afin d'avoir une représentation exacte du patrimoine de la collectivité, l'agent d'AXA a visité l'ensemble des bâtiments de la CCSB dans le courant de l'été 2024.

Il a ainsi pu se rendre compte que les biens de la collectivité sont plutôt bien entretenus.

Il a aussi pu constater que la déchetterie de Lazer, qu'il n'avait pas souhaité assurer dans son offre initiale, tout comme la déchetterie de Ribiers, qu'il n'avait assuré que partiellement, étaient conformes aux exigences requises en matière de sécurité.

A la suite de cette visite, un avenant au marché initial a été conclu, réactualisant les surfaces et intégrant au marché les déchetteries de Lazer et Ribiers.

La cotisation 2024, tous budgets confondus, s'est élevée à 18 378,57 € TTC, soit une économie de 80 167,97 € TTC par rapport à 2023.

Evolution des coûts d'assurances sur le budget général entre 2022 et 2024 et prévisions 2025 :

Année / contrat	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dommage aux biens	9 339 €	13 547 €	28 123 €	73 360 €	15 768 €	15 500 €
Responsabilité civile	2 118 €	2 082 €	2 192 €	14 181 €	11 560 €	12 000 €
Flotte de véhicules + flotte navigation Germanette	10 598 €	10 107 €	16 450 €	17 921 €	19 905 €	21 500 €
Risques statutaires	94 820 €	106 594 €	110 889 €	59 503 €	163 100 € *	168 000 €
Protection juridique	813 €	800 €	874 €	1 287 €	1 505 €	1 625 €
Protection fonctionnelle	323 €	323 €	353 €	697 €	850 €	900 €
Cyber sécurité	Pas d'assurance sur ces 3 exercices			3 008 €	3 179 €	3 200 €
TOTAL	118 011 €	133 453 €	159 999 €	170 457 €	217 352 €	224 225 €

**Dans le cadre des risques statutaires, chaque année N, une cotisation est mandatée en fonction de la masse salariale de N-1, ainsi qu'une cotisation complémentaire de réajustement en fonction de la masse salariale réelle de l'année N. En 2023, seule la cotisation provisionnelle a été appelée par l'assureur de la CCSB, d'où l'importante différence entre 2023 et 2024.*

✓ Le gaz :

La forte augmentation du prix du gaz a commencé en 2021 après la levée des confinements en Europe et dans le monde, ce qui a créé un très fort rebond de la demande en gaz naturel.

Le marché du gaz a continué d'être bousculé par différents événements comme les conflits entre la Russie et l'Ukraine, ou encore la fin des tarifs réglementés.

La CCSB avait signé un contrat pour la fourniture de gaz avec la société ENI Gaz & Power France de 3 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, dans lequel le prix du MWH était bloqué à 41,16 €.

Au vu des fortes augmentations annoncées, au 1^{er} janvier 2024, un nouveau marché groupé a été signé avec le Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED 13) afin de bénéficier d'économies d'échelle ; le nouveau fournisseur de la collectivité étant Gaz de Bordeaux.

Cependant, même en adhérant à ce marché groupé, la CCSB a vu sa facture de gaz augmenter du fait de la hausse du MWH : de 41,16 € à 97,09 €.

De plus, le bâtiment siège de la collectivité à Sisteron a été intégré à ce marché alors que jusqu'à présent, la consommation de gaz correspondante était refacturée par la commune de Sisteron.

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous tiennent compte de cette refacturation.

Année Dépenses en gaz par site	2023		2024	
	Kwh	TTC	Kwh	TTC
Pôle de Lazer	64 487	4 024 €	66 733	11 902 €
EFS Laragne-Montéglin	26 402	2 466 €	31 033	5 643 €
Bâtiment siège de Sisteron	48 254	8 578 €	55 107	13 048 €

Pour l'année à venir, toujours dans le cadre du marché avec le SMED 13, la CCSB bénéficiera d'un prix du MWH en baisse, à 73,65 €.

Cependant, les taxes et contributions devraient augmenter, en passant de 16,37 € le MWH à 17,16 €.

✓ Les prestations de ménage :

Les prestations de ménage sont assurées de différentes manières :

- par des entreprises privées pour l'entretien des bâtiments de l'école de musique à Sisteron, de l'atelier des agents techniques du Parc d'activités du Val de Durance, des locaux des agents du service Autorisation des Droits du Sol, du garage des agents de collecte des déchets à Sisteron et des locaux de l'EFS de Valdoule ;
- par des agents communaux pour l'entretien des locaux de l'EFS de Rosans (via une convention de prestation de services), du bâtiment siège à Sisteron et de l'EFS de la Motte-du-Caire (via des conventions de mise à disposition) ;
- par un agent titulaire à raison de 25h30 par semaine pour les locaux administratifs de Lazer et Serres, les EFS de Laragne-Montéglin, Serres et Sisteron, les antennes de l'Ecole de Musique de Serres et Laragne-Montéglin, l'atelier de Ribiers et le bâtiment siège de Sisteron.

A l'automne 2025, il conviendra d'assurer l'entretien de 2 sites supplémentaires : les nouveaux bâtiments de l'antenne de l'Ecole de Musique de Laragne-Montéglin (ayant une surface plus importante que les bungalows accueillants actuellement l'école à Lazer) et potentiellement ceux d'ENEDIS que la CCSB a acquis en 2024.

1.3. Maitriser les dépenses de communication et de promotion tout en s'adaptant aux nouveaux outils numériques et moyens de communication

Les actions de communication regroupent des dépenses diverses comme les contrats avec différents médias permettant de valoriser les politiques publiques de l'intercommunalité, les abonnements à la presse et aux documentations techniques, la création de documents appelés « print » comme les flyers, les affiches ou les panneaux.

S'ajoutent à cela la création et la distribution du magazine de la CCSB, la publication des avis pour certains marchés publics, des prestations de photos ou de films, la gestion et la création de sites internet et l'application Intramuros. Quasiment tous les services de la CCSB sont concernés par ces dépenses. En outre, la CCSB et la commune de Sisteron partagent les frais pour les grands

événements participant à la promotion du territoire, comme les épreuves cyclistes à rayonnement régional ou national.

Evolution des dépenses de communication hors dépenses de personnel depuis 2020 (en TTC) :

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de communication	137 477 €	89 340 €	106 615 €	90 126 €	103 920 €
Dépenses de promotion	60 000 €	/	/	/	36 000 €
Total	197 477 €	89 340 €	106 615 €	90 126 €	139 920 €

Depuis 2020, la mise en œuvre de nouveaux services comme la navette de la Méouge ou la via ferrata impacte les dépenses, tout comme la montée en puissance de certaines compétences comme le SCoT ou l'école de musique avec des sites internet dédiés. De plus, l'augmentation du nombre de marchés publics a provoqué une hausse des dépenses pour les avis de consultation. Il est à noter que certaines dépenses sont affectées à des services publics industriels et commerciaux soumis à la TVA, ou correspondent à des actions subventionnées ou compensées par la taxe séjour, ce qui réduit le coût réellement supporté par la CCSB.

Les différents contrats publicitaires avec les médias locaux représentent un coût non négligeable pour la CCSB et peuvent être apparentés à une volonté politique de soutien à ces organes de presse.

✓ Vers un plan de communication dédié à la promotion des sites et équipements à vocation touristique :

La communication et la promotion des sites et équipements touristiques telles que pratiquées aujourd'hui ne répondent pas aux objectifs qui pourraient être fixés. En effet, le plan de communication repose sur une approche minimaliste des réseaux sociaux et sur des médias traditionnels en perte de visibilité. Les moyens humains et financiers consacrés à la promotion des sites et équipements à vocation touristiques gérés par la CCSB ne sont pas à la hauteur des enjeux alors que le territoire possède une offre extrêmement riche.

Actuellement, la CCSB communique sur des réseaux sociaux dédiés, uniquement pour la Germanette et les via ferrata du Caire mais le personnel n'est pas spécifiquement formé à cette mission. Gérer des réseaux sociaux est devenu un vrai métier, surtout à l'ère de Instagram et de Tiktok. C'est ce qui est appelé la « communication d'influence » et que de plus en plus de grosses collectivités adoptent. En développant ce type de communication, la CCSB serait une collectivité précurseuse.

L'objectif serait ainsi de développer la notoriété des sites et d'augmenter leur visibilité.

Un travail a été fait en lien avec l'office de tourisme pour établir une proposition de plan d'actions ainsi qu'un calendrier éditorial ambitieux mais lourd. La CCSB pourrait déléguer cette mission à une agence de communication spécialisée dans le marketing touristique afin d'être accompagnée dans la gestion des réseaux sociaux et la création de contenus dédiés.

D'autres actions sont également envisagées comme la collaboration avec des influenceurs (déjà réalisé dans le cadre de l'opération LEADER autour de l'itinérance) ou bien la création d'un réseau d'ambassadeurs locaux.

Le coût global de ce plan ne devrait pas dépasser 40 000 € HT avec le volet formation et accompagnement. Il serait en partie financé par le produit de taxe de séjour conservé par la CCSB et non affecté à la navette de la Méouge.

2) Les dépenses de personnel

La structure et l'évolution des effectifs font l'objet d'une note détaillée à la fin du présent rapport.

Au 1^{er} janvier 2025, la CCSB compte 164 agents tous budgets confondus dont :

- 96 titulaires (dont 3 en disponibilité et 1 en détachement)
- 68 contractuels

Sur les 68 contractuels :

- 57 sont en CDD de droit public (dont 2 en tant que volontaire territorial en administration et 3 apprentis)
- 11 sont en CDI.

La masse salariale du budget général concerne 123 agents.

En 2024, la CCSB a fait appel à des missions d'intérim afin de remplacer des agents titulaires indisponibles pour un coût de 71 254,20 €.

Les autres agents sont comptabilisés sur le budget annexe des déchets ménagers et le budget annexe du SPANC.

Les charges de personnel représentent 27,03 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget général. C'est le deuxième poste de dépenses de la CCSB car la plupart des services rendus par l'intercommunalité sont réalisés en régie.

Compte-tenu du poids de la masse salariale, tout est mis en œuvre pour en maîtriser l'évolution.

Le 30 janvier 2025, le gouvernement a acté l'augmentation de la cotisation des employeurs à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) qui est déficitaire, alors que cette caisse a versé 100 milliards d'euros depuis 50 ans à d'autres régimes, et continue de le faire malgré ce déficit.

Cela se traduit par une hausse progressive de trois points par an pendant quatre ans de la cotisation employeurs à la CNRACL, qui passera ainsi de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028, soit une hausse cumulée de 12 points.

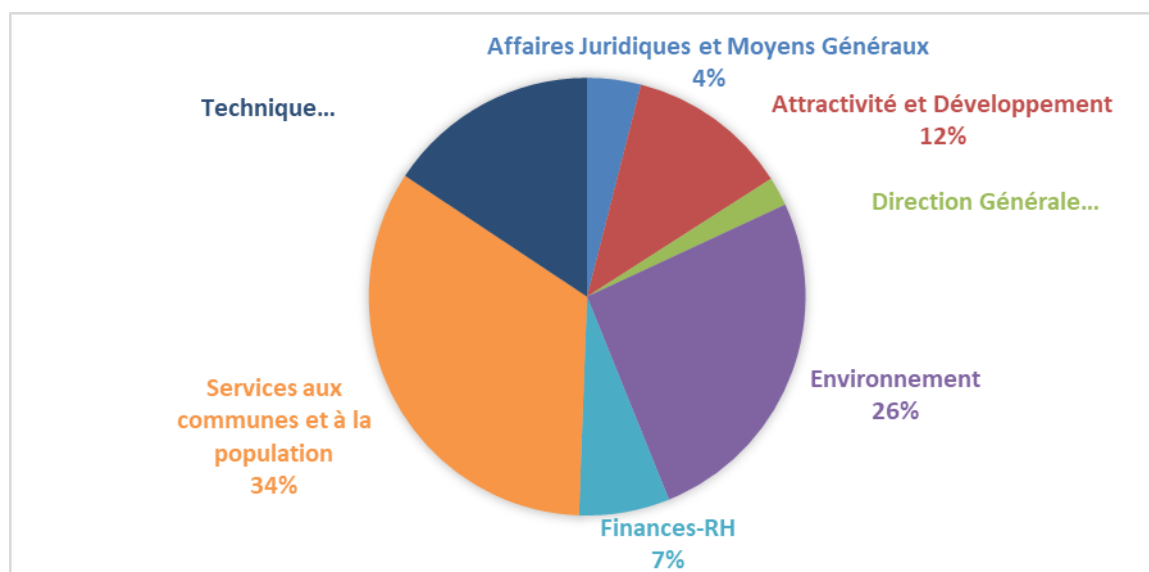
En 2025, cette hausse représentera 69 000 € de dépenses supplémentaires pour la CCSB.

De plus, à compter du 1^{er} janvier 2025, il faut prendre en compte le retour d'un point supplémentaire du taux de la cotisation d'assurance maladie des employeurs territoriaux, qui avait été exceptionnellement diminué en 2024 dans le cadre de la réforme des retraites pour compenser une augmentation de même ampleur du taux de CNRACL.

Pour l'ensemble des collectivités territoriales, ces hausses représentent un coût d'environ 1,5 Md€ dès 2025 et de 5 Md€ à l'horizon 2028.

Répartition des agents par pôle :

Nombre d'agents par pôle en équivalent temps plein au 01/01/2025 (tous budget confondus) :



3) Les atténuations de produit

Il s'agit d'une part de fiscalité que la CCSB reverse, soit à ses communes membres (attribution de compensation) soit à l'Etat au travers de différents dispositifs (FPIC et FNGIR).

✓ L'attribution de compensation (AC)

Le produit de fiscalité professionnelle que les communes percevaient l'année précédant la fusion (= produit 2016) leur est reversé par douzième chaque mois sous la forme d'une attribution de compensation (AC).

Le montant définitif des AC versées en 2024 s'élève à 8 477 875,56 €.

L'attribution de compensation représente 45,25 % des dépenses réelles de fonctionnement de la CCSB.

Le montant provisoire des AC notifié aux communes pour 2025 s'élève à 8 477 010,56 €.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la CCSB est en charge :

- de l'aménagement, du développement et de l'entretien d'un site d'escalade supplémentaire : le site de Taillefer situé sur la commune de Savournon ;
- de la gestion, l'aménagement, le développement et l'entretien des via ferrata de la Grande Fistoire et des Ammonites situées sur la commune du Caire.

✓ Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

La loi de finances pour 2012 a créé le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) alimenté par un prélèvement sur les recettes fiscales de certains groupements de communes et de certaines communes, et destiné à être reversé à des

intercommunalités et des communes moins favorisées. Depuis 2016, l'enveloppe FPIC est stable au niveau national : elle s'établit à 1 Mds €.

L'ensemble intercommunal est à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC.

Evolution des prélèvements et reversements du FPIC depuis la création de la CCSB :

Année	Montant prélèvement	Montant reversement
2017	- 413 163 €	+ 45 738 €
2018	- 483 183 €	+ 89 318 €
2019	- 274 308 €	+ 40 667 €
2020	- 270 089 €	+ 192 688 €
2021	- 294 723 €	+ 215 760 €
2022	- 309 508 €	+ 225 395 €
2023	- 292 128 €	+ 229 034 €
2024	- 263 507 €	+ 225 827 €

En 2017, à titre exceptionnel et dans le cadre de la répartition dérogatoire libre, la CCSB avait pris à sa charge une partie du prélèvement FPIC dû par les communes membres de sorte de neutraliser les effets de la fusion.

En 2018, il a été décidé de revenir à la répartition de droit commun.

En 2024, à la suite de la suppression de la CVAE remplacé par une fraction du produit de TVA, le calcul du potentiel fiscal des EPCI à fiscalité propre a été modifié. Or, ce critère impacte le calcul du FPIC. La conséquence a été favorable pour la CCSB (moindre contribution nette au FPIC).

Il n'y a pas de changement dans les modalités de calcul du FPIC pour 2025.

✓ **Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)**

Il s'agit d'un mécanisme de redistribution horizontale des ressources alimenté par les communes et intercommunalités « gagnantes » du fait de la réforme de la taxe professionnelle intervenue en 2010.

Ainsi, chaque année, les ressources fiscales de la CCSB ont été diminuées d'un prélèvement de 1 258 251 € au profit du FNGIR.

✓ **Le nouveau dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales**

La loi de finances pour 2025 institue un fonds de réserve pour les collectivités à hauteur de 1 milliards d'euros. Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO).

Ainsi, à compter de 2025, un prélèvement est institué sur les douzièmes de fiscalité pour les collectivités, à hauteur de 1 M€ :

- 250 M€ pour les communes,
- 250 M€ pour les établissements publics de coopération intercommunale,
- 220 M€ pour les départements,
- 280 M€ pour les régions.

Toutes les collectivités sont potentiellement concernées par ce prélèvement (appelé « contribution » dans la loi de finances) : les collectivités sont classées par catégorie, en fonction de leur potentiel financier / fiscal (75%) et de leur revenu imposable par habitant (25%). Des mécanismes d'exonération concernent les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU), à la dotation de solidarité rurale (DSR) et à la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM.)

Le prélèvement est plafonné à 2 % des recettes réelles de fonctionnement des budgets principaux 2023.

De plus, les communes dont la contribution est inférieure à 1 000 € sont exonérées.

Les sommes issues des plafonnements et des exonérations sont réparties entre les autres collectivités contributrices. En moyenne, la contribution représenterait ainsi 1,6 % des recettes de fonctionnement des intercommunalités concernées et 0,8 % de celles des communes. Plus de la moitié des intercommunalités serait plafonnée à 2 % des recettes de fonctionnement.

Au total, environ 1 900 communes et 130 intercommunalités seraient ainsi concernées par le DILICO.

Les contributions individuelles seront notifiées par un arrêté des ministres chargés du Budget et des Collectivités territoriales. Elles seront ensuite prélevées mensuellement sur les douzièmes de fiscalité restant à verser aux collectivités concernées à la date de notification des contributions.

Ce prélèvement sera en principe reversé aux collectivités prélevées au cours des trois années suivantes, à hauteur d'un tiers chaque année, minoré de 10 %. Ainsi, les collectivités contributrices recevront 30 % au cours des trois exercices suivants, les 10 % restant venant abonder le reversement du FPIC.

Le montant des reversements sera plafonné au montant des prélèvements de l'année du reversement, de sorte que la mesure ne coûtera pas à l'Etat. Si le prélèvement diminuait, les collectivités ne recevraient donc pas la totalité du reversement.

A ce jour, selon les premiers calculs établis par la Direction Générale des Collectivités Locales, il semblerait que la CCSB ne fasse pas partie des 130 intercommunalités contributrices au DILICO. Toutefois, il ne s'agit que d'une simulation basée sur des variables non définitives à ce jour et à prendre avec toutes les réserves qui s'imposent.

Un arrêté interministériel désignera les contributeurs ainsi que le montant de leurs contributions.

4) Les dépenses de gestion courante

En 2024, ces dépenses prennent principalement en compte :

- ✓ Les concours divers (cotisations) : 75 349 €.
- ✓ Les contributions aux syndicats mixtes : 322 037 €.
- ✓ Les subventions versées aux associations : 759 675 € dont :
 - 450 000 € aux offices de tourisme ;
 - 168 632 € à l'association l'Ile aux Enfants pour la gestion du pôle petite enfance de Serres et le Relais Petite Enfance côté Hautes-Alpes ;
 - 15 000 € à l'association Fruits de la Passion pour la gestion du Relais Petite Enfance côté Alpes de haute Provence.
- ✓ Les indemnités des élus : 221 470 € (évolution de 1,4 % due à la revalorisation du point d'indice).
- ✓ Les dépenses liées à l'utilisation informatique en nuage (à distance) : 73 422 €.

Sur ces dépenses, la CCSB récupère du FCTVA (5,6 %).

Evolution des subventions versées aux associations de 2020 à 2024 :

Année	2020	2021	2022	2023	2024
OTSB	390 000 €	390 000 €	390 000 €	430 000 €	450 000 €
OTHTP	35 800 €	35 800 €	35 800 €	40 183 €	0 €
L'Ile aux Enfants	207 241 €	210 707 €	183 690 €	172 228 €	168 632 €
Autres	96 262 €	188 296 €	170 769 €	169 362 €	141 043 €
Total	729 303 €	824 803 €	780 259 €	811 773 €	759 675 €

Détail de l'évolution des contributions aux syndicats mixtes de 2020 à 2024 (dépense obligatoire) :

Année / syndicat	2020	2021	2022	2023	2024
SMAVD (Durance)	18 827 €	18 643 €	18 448 €	18 405 €	18 467 €
SMIGIBA (Buëch)	110 726 €	121 846 €	186 346 €	223 091 €	259 440 €
SMEA (Oule)	9 862 €	17 388 €	15 469 €	13 349 €	15 468 €
PNR des Baronnies Provençales	19 746 €	19 822 €	19 821 €	19 796 €	26 262 €
Monges	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €
Rives du Jabron (syndicat dissout fin 2020)	2 767 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	164 328 €	180 099 €	242 484 €	277 041 €	322 037 €

5) Les dépenses liées à la mise en œuvre de stratégies et programmes d'actions

✓ Elaboration du projet de territoire

Le Pacte de Gouvernance élaboré par la CCSB et approuvé par 90 % des communes membres a mis en évidence la nécessité de préciser le cadre stratégique dans lequel doit s'inscrire la gestion de l'intercommunalité.

Cette gestion implique un positionnement des élus sur un nombre très important de décisions, certaines à dimension technique et d'autres à dimension stratégique.

Il est donc nécessaire d'élaborer un projet de territoire qui permette de définir un référentiel politique partagé pour la durée du mandat.

Par délibération du 12 septembre 2022, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'une consultation pour l'accompagnement de la CCSB dans la démarche d'élaboration de cette feuille de route de l'action intercommunale.

Par délibération du 14 mars 2023, le conseil communautaire a attribué ce marché au bureau d'études « New Deal – HBC » pour un montant de 42 200 € HT, soit 50 640 € TTC.

La mission d'accompagnement a débuté en 2023 par :

- Le diagnostic : élaboration du portrait de territoire avec l'analyse des études préexistantes et des données territoriales (présenté aux maires et aux conseillers communautaires le 29 juin 2023),
- Des entretiens avec les maires des 60 communes membres de la CCSB, des acteurs socio-professionnels, des élus membres du COPIL Pacte de Gouvernance et des élus non conseillers communautaires,
- Une enquête (téléphonique et questionnaires en ligne) auprès de la population (résultats présentés aux maires et aux conseillers communautaires le 28 novembre 2023).

L'accompagnement du bureau d'études s'est poursuivi en 2024 avec l'organisation de deux séminaires (auprès des maires des communes membres de la CCSB et des conseillers

communautaires) portant sur la mise en débat des enjeux et la définition des objectifs stratégiques au travers de 3 ateliers :

- Atelier n° 1 « Quel modèle d'aménagement du Sisteronais Buëch ? » - Séminaire organisé le 19 février 2024 en lien avec les travaux du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et en collaboration avec le bureau d'études « CITTANOVA »
- Atelier n° 2 : « Quels leviers et quelle stratégie pour renforcer l'attractivité du territoire ? » - Séminaire organisé le 26 février 2024
- Atelier n° 3 : « Quelle organisation de l'action publique et quelle vocation de l'intercommunalité ? » - Séminaire organisé le 26 février 2024

Par délibération n° 100.24 du 09 juillet 2024, le conseil communautaire a approuvé l'architecture du projet de territoire avec les axes et orientations suivants :

Mettre en œuvre un modèle d'aménagement plus respectueux de l'environnement, de la qualité de vie du territoire et de la hiérarchie territoriale		
Définir une armature territoriale au service de la solidarité et de l'équilibre du territoire	Inscrire le territoire dans la double trajectoire du Zéro Artificialisation Nette et du Zéro Émission Nette	Mettre en œuvre les grandes politiques garantes de la protection des ressources du territoire
Maintenir l' attractivité résidentielle et économique du territoire		
Faire de la politique du logement une politique clé pour l'attractivité du territoire	Maintenir un haut niveau de services et renforcer leur accessibilité	Maintenir le dynamisme économique et générer des opportunités d'emploi
Renforcer la cohésion sociale et territoriale		
Accompagner le vieillissement de la population	Garantir la place des jeunes dans le territoire et renforcer l'égalité des chances	Lutter contre l'isolement et garantir l'accès à la mobilité des populations les plus fragiles
Organiser et coordonner l'action publique locale au service du projet de territoire		
Répartir les compétences entre Communes et EPCI dans une logique de bloc communal	Développer l' ingénierie communautaire au service des communes	Développer les coopérations entre communes dans une logique de bassins de services

Le 05 novembre 2024, le COPIL « Pacte de Gouvernance » a analysé les politiques apportées (existantes à pérenniser et à créer/à développer) en réponse aux enjeux, orientations et objectifs du territoire de la CCSB ainsi que les allocations de ressources actuelles.

Le 05 décembre 2024, une présentation a eu lieu en bureau communautaire avec pour question centrale : la CCSB est-elle en capacité d'être simultanément au rendez-vous des aménagements structurants et des services ?

Le 07 janvier 2025, un bureau communautaire élargi aux maires des communes membres de la CCSB et aux membres du COPIL « Pacte de Gouvernance » s'est réuni afin de débattre sur les politiques à pérenniser ou à développer pour répondre aux enjeux et sur l'organisation de l'action publique.

L'analyse des derniers comptes administratifs de la CCSB montre, qu'à ce jour, l'intercommunalité n'a pas clairement fait le choix entre l'aménagement et les services.

Pour l'année 2025, il s'agira de travailler les points suivants :

- Revisiter la distribution des compétences entre la CCSB et les communes (Qu'est-ce qui est piloté par la CCSB ? Qu'est-ce qui est piloté par la CCSB et les communes ? Qu'est-ce qui est piloté par les communes ?) afin d'être en cohérence avec les principes énoncés et faire une projection des conséquences financières des transferts et retours de compétence.
- Définir un socle d'équipements et de services de proximité garanti à tous les habitants du territoire, à partir d'une logique d'accessibilité à définir.
- Identifier des exemples de projets d'équipement structurants en lien avec les politiques identifiées et phaser leur réalisation dans le temps par la CCSB.

L'objectif final sera la formalisation du projet de territoire avec une présentation en conseil communautaire.

✓ **Etudes préparatoires au transfert de la compétence eau et assainissement**

La Loi NOTRe du 07 août 2015 a prévu le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement en 2020, initialement pour les communautés d'agglomération et les communautés de communes. L'objectif de la loi est de mutualiser les moyens et réaliser des économies d'échelle, accroître les capacités d'investissement des autorités gestionnaires et assurer un meilleur service aux usagers.

La loi du 3 août 2018 dite « loi Ferrand » a permis aux communautés de communes de reporter le transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2026, par un système de minorité de blocage. Ce système a été mis en œuvre à la CCSB.

En dépit du refus majoritaire du caractère obligatoire du transfert de compétence de la part de la majorité des maires de la CCSB, l'intercommunalité a fait le choix d'étudier tous les aspects de ce transfert afin de s'y préparer au mieux.

A la suite de la création d'un COPIL eau et assainissement, la CCSB a constitué un service pour étudier ce sujet par le recrutement d'un volontaire territorial administratif (VTA) ainsi que la mise à disposition d'un agent du service de l'eau de la commune de Sisteron. Durant le second semestre 2023, ce service a collecté des données auprès de l'ensemble des communes de la CCSB pour avoir une meilleure connaissance des services de l'eau ainsi que de leur disparité.

D'autre part, fin 2023 la CCSB a fait le choix d'être accompagné par un bureau d'études pour travailler sur les aspects techniques, juridiques et de communication.

En parallèle, la CCSB a lancé une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage financier et administratif. Cet AMO intervient aussi sur l'étude du transfert de la compétence eau et assainissement.

Durant le 1^{er} semestre 2024, les deux premières phases du projet ont été menées à termes permettant d'aboutir à la réalisation d'un diagnostic technique et financier des services et à l'évaluation de la

situation des collectivités au regard de l'objectif de qualité du service et de mise à niveau des services.

Néanmoins, à la suite des déclarations de l'ancien Premier Ministre M. Barnier au Sénat, le cadre législatif est en cours de modification et tend vers une annulation du caractère obligatoire de ce transfert de compétences.

En effet, une proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences devrait être validée définitivement dans le courant du mois d'avril 2025.

Dans ce contexte, la CCSB a fait le choix :

- D'une part, de mettre en suspens l'étude préalable au transfert des compétences eau et assainissement depuis le 18 décembre 2024. La phase 3, dont l'objet est l'étude des variantes du scénario de transfert de compétences, ne peut pas être mise en œuvre dans ce contexte d'incertitudes, ce qui justifie la mise en arrêt de l'étude.
- D'autre part, d'étudier la possibilité d'accompagner les communes souhaitant se regrouper pour constituer des syndicats sur le territoire de la CCSB dans les limites financières et temporelles du marché actuel.

Ainsi, le montant des dépenses pour 2025 est évalué à 97 890 € TTC. Il reste 34 790 € de subventions à encaisser.

✓ Mise en œuvre du schéma de développement économique

Le schéma de développement économique a été approuvée par le conseil communautaire le 04 février 2022 pour couvrir la période 2022 – 2027.

De nombreuses actions menées aujourd'hui découlent de la mise en œuvre de la stratégie, comme le soutien aux commerces de centre-bourgs, le développement des zones d'activités ou bien l'octroi d'aides concourant au maintien et au développement de l'attractivité du territoire avec par exemple :

- **L'aide aux loyers** pour soutenir l'installation ou la reprise de commerces dans les centres-villes et centres-bourgs. 19 commerces bénéficient actuellement de ce dispositif dont le coût varie chaque année sans pour autant dépasser une enveloppe globale de 20 000 € ;
- **Le soutien aux mobilités alternatives** avec la mise en œuvre depuis 2022 de l'aide à l'acquisition de vélos à assistances électriques pour un montant de 12 600 € en 2024. Par ailleurs, sur la flotte de 20 VTT, 10 ont été remplacés par des VTC fin 2024.
- **L'accueil de professionnels de santé** avec le montage d'une opération Leader sur 2 ans visant à recruter et à accueillir des praticiens en lien avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) pour un coût estimatif de 100 000 € avec 80 % de subventions.
- **Le projet d'Ecologie Industrielle et Territoriale :**

En 2024 et sur 3 ans, la CCSB a été retenue par l'ADEME et la Région pour mettre en place un projet d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) qui consiste à identifier et mettre en œuvre des synergies (mutualisations, achats groupés, réutilisation de déchets...) entre entreprises d'un territoire. Ceci passe par un travail d'animation important et un chargé de mission a été recruté sur 3 ans.

Un plan d'actions est développé chaque année. Les dépenses engagées dans le cadre du projet sont subventionnées à 80 %.

Les dépenses prévisionnelles 2024 - 2026 sont les suivantes :

- 120 851,64 € de charges de personnel ;
- 16 850,00 € de fonctionnement (formation, location de salle, outil de gestion...) ;
- 57 000,00 € de dépenses externes (prestations, communication...).

Le plan de financement est le suivant :

- 58 160 € de la Région PACA ;
- 97 600 € de l'ADEME ;
- 38 940,32 € d'autofinancement.

29 080 € ont déjà été perçus par la Région en 2024, soit 50 % de la subvention. Le solde sera versé à la fin de l'action.

Concernant l'ADEME, un versement forfaitaire et annuel de 30 000 € est prévu, plus 7 600 € à la fin de l'action, en fonction des actions mises en œuvre.

- La valorisation des commerces locaux :

Il s'agit d'une nouvelle action du schéma de développement économique, proposée pour 2025, consistant à travailler sur les vitrines des locaux vacants avec un traitement par vitrophanie afin de mieux mettre en valeur le local mais également la rue commerçante. Le coût de l'action est évalué à 4 000 €. De plus, en conventionnant avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur, la CCSB pourrait participer au fonds régional « Mon Projet de Rénovation » qui vise à accompagner financièrement les commerces de proximité dans leur projet de travaux à caractère écologique et énergétique. Cette action s'inscrit également dans le Plan Climat. Le montant de la participation financière resterait à définir.

✓ **Mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (partie fonctionnement)**

La CCSB s'est engagée dans une démarche Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui vise à maîtriser l'impact du territoire sur les changements climatiques et à l'adapter aux conséquences de ces derniers. C'est un projet de développement durable porté localement et visant à :

- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire,
- Produire plus d'énergie renouvelable,
- Réduire la consommation d'énergie,
- S'adapter au changement climatique.

Le plan a été approuvé le 16 décembre 2024 et doit être mis en œuvre pour une durée de 6 ans (2025-2030).

Un soutien financier de l'Etat « Fonds vert ingénierie » a été accordé pour subventionner l'emploi de chargé de mission sur un an à hauteur de 25 %. Cela représente une recette de 12 075 €, répartis entre 2024 et 2025.

Pour la mise en œuvre opérationnelle du Plan Climat, le CCSB s'est engagée dans la démarche « Territoire Engagé dans la Transition Ecologique » proposée par l'ADEME sous la forme de « Contrat Opérationnel de Territoire » (COT). Ce dispositif, vise à déployer en transversalité au sein de la collectivité, les actions climat, air, énergie, déchets et économie circulaire. Il se déroule sur 4 ans et permet d'obtenir jusqu'à 350 000 € d'aides financières dont une part fixe puis une part variable, selon les objectifs de transition écologiques atteints.

Les recettes prévisionnelles sont les suivantes :

- 2025 : 75 000 €, versement de la part fixe à la remise du rapport d'avancement.
- 2026 : 33 750 €, versement de 15% des aides à la remise du rapport d'avancement.
- 2027 : 33 750 €, versement de 15% des aides à la remise du rapport d'avancement.
- 2028 : maximum de 207 500 €, solde de la part variable versé en fonction de l'atteinte des objectifs.

Le PCAET comprend 59 actions dont certaines sont déjà en cours comme :

- **Le développement d'une solution de mobilité partagée (Rézo Pouce) :**

Le diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial réalisé par la CCSB a mis en évidence que la mobilité est le premier secteur consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire.

En 2024, le Conseil départemental des Hautes-Alpes a lancé un service de mobilité partagée en partenariat avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale volontaires, dont la CCSB. Ce service est mis en œuvre par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Mobicoop via le dispositif Rézo Pouce. Il s'agit d'une application gratuite de covoiturage, conjuguant autostop organisé et covoiturage. Les arrêts sont définis par des panneaux « Rézo Pouce » installés dans toutes les communes. L'objectif est d'optimiser le remplissage des véhicules et de constituer une nouvelle solution de mobilité pour ceux qui n'en ont pas.

En 2024, le service a été totalement mis en œuvre sur le département des Hautes-Alpes ainsi que sur la partie CCSB des Alpes-de-Haute-Provence. Il reste à déployer le dispositif sur les 3 communes de la Drôme.

Pour la CCSB, le coût de l'action pour 2025 est de 13 120 € dont 5 520 € de prestation de Mobicoop, 4 000 € de communication et promotion et 3 600 € d'animation du dispositif par mission confiée à un stagiaire.

- **La réalisation d'une charte forestière**

La forêt couvre une part importante du territoire intercommunal et constitue un atout fort avec de multiples enjeux. Dans le cadre d'un appel à projets de l'Europe (FEADER), en 2024 le conseil communautaire a approuvé la charte forestière de territoire qui vise à mettre en œuvre une stratégie autour de la forêt.

En 2025, la charte rentre dans une phase de mise en œuvre progressive.

Une alternante a été recrutée pour l'animation de la charte et le suivi des actions jusqu'en septembre 2025. La CCSB a répondu à un appel à projet FEADER pour soutenir certaines actions de la charte. La subvention attendue est de 54 643 €.

Les actions prévues en 2025 concernent essentiellement la biodiversité (connaissance, préservation), la production d'énergie et de chaleur (réseaux de chaleur) et la sensibilisation des visiteurs sur les bonnes pratiques à adopter en forêt.

6) Les dépenses liées à des services particuliers

6.1. Les Espaces France Service

→ Le fonctionnement courant des EFS :

La CCSB assure la gestion de 6 Espaces France Services : Sisteron, Laragne-Montéglin, Serres, Rosans, Valdoule et la Motte du Caire.

Ce sont ce qu'on appelle des guichets uniques = des lieux où on accompagne les citoyens dans leurs démarches administratives de toutes sortes.

Ces démarches étant majoritairement dématérialisées, les usagers qui ne maîtrisent pas le numérique, font de plus en plus appel aux EFS.

Dans le cadre de la labellisation, chaque espace « France Services », doit obligatoirement conventionner avec un socle de 11 opérateurs :

- La Direction générale des finances publiques
- Le ministère de l'Intérieur
- Le ministère de la Justice
- La Poste
- France Travail
- La Caisse nationale des allocations familiales (CAF)
- L'assurance retraite (CARSAT)
- La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)
- La mutualité sociale agricole (MSA)
- France Rénov'
- Chèque énergie (Etat)

Au-delà de ce socle de services garantis, la CCSB déploie des offres de services complémentaires proposés par d'autres partenaires : permanences du Département 05, de la Croix Rouge, l'association paralysés de France, la Maison de l'Habitat, écrivain public, Mission jeunes, centre d'information des droits des femmes, Isatis, la Communauté professionnelle territoriale en santé (CPTS), le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), etc...

La CCSB perçoit un financement de 45 000 € par EFS et par an (20 000 € de l'Etat FNADT, 5.000 € supplémentaires de l'Etat liés au fait que la CCSB se situe dans une zone France Ruralité Revitalisation et 15 000 € du Fonds National des France Services), soit une recette annuelle totale de 270 000 €.

Coût de fonctionnement chaque Espace France Services (EFS) de 2020 à 2024 :

EFS de Laragne-Montéglin :

Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Dépenses	120 000 €	167 370 €	150 993 €	165 766 €	164 436 €	167 000 €
Recettes	30 000 €	46 169 €	50 278 €	82 108 €	47 968 €	50 000 €
Coût net du service	90 000 €	121 201 €	100 715 €	83 658 €	116 468 €	117 000 €
Nombre de démarches	3 962	7 262	9 492	9024	7947	8 000

EFS de Serres :

Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Dépenses	111 000 €	153 224 €	115 059 €	142 624 €	140 418 €	143 000 €
Recettes	37 800 €	31 054 €	35 770 €	55 410 €	46 360 €	51 000 €
Coût net du service	73 200 €	122 170 €	79 289 €	87 214 €	94 058 €	92 000 €
Nombre de démarches	4 744	6 856	7336	8749	7598	7 800

EFS de Sisteron :

Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Dépenses	35 000 €	36 740 €	46 871 €	43 154 €	47 462 €	43 000 €
Recettes	33 000 €	34 624 €	34 720 €	40 007 €	51 000 €	56 000 €
Coût net du service	2 000 €	2 116 €	12 151 €	3 147 €	99 538 €	13 000 €
Nombre de démarches	913	1 789	2380	4347	5545	5 900

EFS de Valdoule :

Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Dépenses	45 500 €	39 180 €	36 740 €	38 831 €	46 883 €	50 500
Recettes	31 038 €	30 000 €	31 063 €	35 000 €	46 000 €	50 000
Coût net du service	14 462 €	9 180 €	5 677 €	3 831 €	883 €	500 €
Nombre de démarches	1 350	2 387	2154	2025	1990	2 000

EFS de La Motte du Caire :

Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Dépenses	42 200 €	40 316 €	49 253 €	60 546 €	59 083 €	61 000 €
Recettes	34 976 €	36 038 €	37 540 €	41 788 €	51 250 €	56 000 €
Coût net du service	7 224 €	4 278 €	11 713 €	18 758 €	7 838 €	5 000 €
Nombre de démarches	812	680	1560	1955	1634	1750

EFS de Rosans :

Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Dépenses	31 000 €	33 160 €	33 656 €	38 937 €	45 801 €	50 300 €
Recettes	30 000 €	33 160 €	30 068 €	35 000 €	45 000 €	50 000 €
Coût net du service	1 000 €	3 160 €	3 588 €	3 937 €	801 €	300 €
Nombre de démarches	655	928	1423	1482	1250	1 350

Coût de fonctionnement total des EFS depuis 2020 et prévisions 2025 :

Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Dépenses	384 700 €	469 990 €	447 415 €	490 157 €	504 083 €	514 800 €
Recettes	196 814 €	207 887 €	219 439 €	289 313 €	287 578 €	313 000 €
Coût réel	187 886 €	262 103 €	227 976 €	200 844 €	216 505 €	201 800 €
Nombre de démarches	12 436	19 902	24 325	27 582	25 964	26 800

Entre 2023 et 2024, il est constaté que le nombre de démarches réalisées diminue, mais ces démarches sont plus complexes et plus longues (les conseillers passent souvent plus d'une heure

avec un usager). La réduction du nombre de démarches simples peut s'expliquer par le fait que les usagers deviennent plus autonomes grâce, notamment, au travail des conseillères numériques.

Les actions spécifiques réalisées en 2024 sont les suivantes :

- audit de l'EFS de la Motte du Caire après 3 années de labélisation ;
- contractualisation avec de nouveaux partenaires : France Alzheimer et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé ;
- formation des agents à la thématique de la rénovation du logement et du chèque énergie organisée par l'Agence Nationale de la Cohésion Territoriale ;
- formation des conseillères numériques aux démarches administratives France Services ;
- actualisation de la fiche de poste des conseillères numériques qui tient compte de l'évolution de leurs missions ;
- remplacement ponctuel de l'agent en charge du portage de repas par les agents de l'EFS de Serres ;
- participation à la journée départementale France Services du 19 décembre 2024 organisée par le Département et la Préfecture des Hautes-Alpes ;
- organisation d'une demi-journée de dépistage du cancer du sein, en partenariat avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé dans le cadre des journées portes ouvertes des EFS en octobre 2024.

En 2025, dans le cadre de la phase 2 du dispositif France Services sont prévus :

- la contractualisation avec un nouvel opérateur : l'URSSAF ;
- l'organisation de rencontres des agents des EFS avec les secrétaires de mairie du territoire de la CCSB pour une interconnaissance des missions.

→ Les permanences itinérantes des EFS

En 2021, le conseil communautaire avait approuvé le principe de mise en œuvre d'une Maison de Services Au Public itinérante.

Ce dispositif innovant vise à rendre les mêmes services qu'une structure « France Services » non itinérante, en proposant des permanences dans les territoires situés à plus de 20 minutes des Espaces France Services existants.

En 2022, le service a été testé par le biais de permanences réalisées dans les locaux des mairies d'Orpierre, Barret sur Méouge et Turriers, trois territoires identifiés dans le cadre du schéma départemental d'accessibilité aux services publics.

En 2023, la CCSB a fait l'acquisition d'un véhicule itinérant pour conforter les permanences itinérantes.

Les permanences sont organisées sur rendez-vous et il est prévu de continuer ce fonctionnement à l'identique.

Ce service est assuré sans recrutement d'agent supplémentaire.

→ Les conseillers numériques

Dans le cadre du plan France Relance destiné à accompagner l'autonomie numérique des usagers, l'Etat accompagne financièrement les collectivités pour l'emploi de conseillers numériques.

Depuis 2021, la CCSB compte 4 emplois de conseillers numériques basés dans les Espaces France Services de la CCSB.

Ces emplois étaient initialement créés pour 2 ans et financés à 100 % sur la base du SMIC.

L'Etat a proposé un renouvellement de ces emplois accompagné d'une aide financière forfaitaire et dégressive sur 3 ans :

- 1^{ère} année (2023) : 20 000 € par emploi (soit environ 60 % du coût de l'emploi) ;
- 2^{ème} année (2024) : 17 500 € par emploi ;
- 3^{ème} année (2025) : 12 500 € par emploi.

Les conseillers numériques effectuent les missions suivantes :

- animation d'ateliers numériques dans les bibliothèques, les communes ;
- animation d'ateliers thématiques en EFS ;
- accompagnement particulier des usagers ;
- accueil et réalisation de démarches dans les EFS.

Bilan d'activité des conseillères numériques depuis 2021 :

Activité	2021	2022	2023	2024
Accompagnements individuels	150	947	1 331	1612
Ateliers collectifs	0	15	22	30

D'août à décembre 2021, les conseillères numériques ont dû suivre une formation organisée par l'Etat. Il y a donc eu très peu d'accompagnements au cours de cette période

Coût de l'action des conseillères numériques depuis 2021 :

<i>Conseillères numériques</i>	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Dépenses	81 266 €	186 973 €	179 640 €	149 475 €	152 000 €
Recettes	60 000 €	240 000 € *	80 129 €	3 106 € *	70 000 €
Coût net du service	21 266 €	53 027 €	99 511 €	146 369 €	82 000 €

** En 2022, la CCSB a perçu de l'Etat par erreur des avances de subvention pour 2 conseillers numériques dont les contrats n'ont pas été renouvelés. En 2024, une écriture comptable de régularisation a été réalisée, ce qui explique les différences de recettes.*

En 2025, la situation est régularisée.

6.2. Les agences postales intercommunales

La CCSB, dans le cadre de sa compétence d'aide au maintien de la présence postale en zone rurale assure la gestion des 3 agences postales suivantes :

- Monétier-Allemont,
- Ventavon,
- Valdoule.

En 2024, en partenariat avec les communes de Ventavon et Monétier Allemont, la CCSB a optimisé le fonctionnement du service compte tenu de la forte baisse de fréquentation des API.

Depuis le 1^{er} octobre 2024, les API de Ventavon et Monétier Allemont sont désormais ouvertes trois matinées par semaine au lieu de cinq.

Cette nouvelle organisation permet :

- de rendre à la commune de Ventavon 1h30 heure hebdomadaire de travail d'un agent mis à disposition ;
- de réaffecter un autre agent à hauteur de 9h30 hebdomadaire dans les Espaces France Service ;
- de réduire significativement le coût net du service.

Evolution du coût et de la fréquentation des API depuis 2020 et prévisions 2025 :

Agences postales	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Dépenses	51 507 €	53 889 €	57 660 €	79 158 €	84 820 €	64 625 €
Recettes	42 617 €	42 408 €	44 941 €	46 385 €	48 063 €	48 060 €
Coût net	8 890 €	11 481 €	12 719 €	32 773 €	36 757 €	16 565 €
Nombre de visites	*	*	4 216	4 218	3 846	3 830
Dont Valdoule	*	*	624	603	601	600
Dont Ventavon	*	*	2 198	2 010	2 228	2 220
Dont Monétier Allt	*	*	1 394	1 605	1 017	1 010

* Le changement de logiciel en 2023 ne permet pas de récupérer les données de fréquentation de 2020 et de 2021.

6.3. Les services liés à la petite enfance et aux familles

→ Le Relais Petite Enfance

La CCSB, dans le cadre de sa compétence « action sociale » a confié la gestion et l'organisation d'un Relais Petite Enfance (RPE) sur la partie 04 du territoire à l'association « Fruits de la Passion » domiciliée aux Mées et sur la partie 05 à l'association « Ile aux enfants » domiciliée à Serres.

Les missions d'un RPE sont :

- la formation continue des assistantes maternelles ;
- l'organisation d'ateliers de rencontre enfants/assistantes maternelles/professionnels.

✓ Pour la partie 04 :

Le Relais Petite enfance 04 a été mis en place en novembre 2019.

Depuis sa création, les subventions versées à l'association « Fruits de la passion » sont les suivantes :

Année	2019 (2 mois)	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Subvention versée	1 750 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	15 000 €	15 000 €
Nombre d'assistantes maternelles participant aux ateliers	24	18	14	13	14	34	35
Nombre d'enfants participant aux ateliers	47	58	90	105	110	141	140

En 2025, la subvention prévue à la convention d'objectif signée avec l'association sera de 15.000 €.

En 2024, dans le cadre du RPE, l'association Fruits de la Passion est intervenue à Sisteron, Mison, la Motte du Caire et Turriers.

✓ Pour la partie 05 :

Le Relais Petite enfance 05 a été mis en place en janvier 2019.

Depuis sa création, les subventions versées à l'association « l'Ile aux Enfants » sont les suivantes :

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Subvention versée	5 337 €	14 063 €	13 665 €	8 074 €	8 235 €	2 500 €	2 600 €
Nombre d'assistantes maternelles participant aux ateliers	10	22	26	32	30	29	30
Nombre d'enfants participant aux ateliers	33	58	88	100	106	108	110

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), la CAF a accordé un bonus territorial à l'Ile aux Enfants pour la gestion du RPE. La subvention versée par la CCSB en 2024 a ainsi été réduite.

→ Le Pôle Petite Enfance de Serres

La CCSB, dans le cadre de sa compétence « action sociale » a confié à l'association « Ile aux Enfants » la gestion du Pôle Petite Enfance de Serres.

L'association gère les équipements suivants :

- un accueil jeunes enfants (0-3 ans) ;
- accueil de loisirs périscolaire ;
- un accueil de loisirs extra-scolaire.

Depuis 2020, les subventions versées à l'Ile aux Enfants dans le cadre d'une convention d'objectifs pluriannuelle et le bilan de fréquentation sont les suivantes :

Années	Subventions versées	Nombre d'enfants accueillis			Total
		Multi accueil	Périscolaire	Extrascolaire	
2019	192 297 €	80	36	24	140
2020	207 241 €	85	39	42	166
2021	210 707 €	80	36	42	158
2022	183 690 €	80	16	49	145
2023	172 228 €	64	26	38	128
2024	176 632 €	73	28	46	147
Prévision 2025	172 383 €	70	29	47	146

Les statuts de l'association l'Ile aux Enfants ont été modifiés le 8 juillet 2002 sans que la CCSB en soit expressément informée. La CCSB ne dispose plus de représentants au conseil d'administration de l'association.

En 2025, dans le cadre du renouvellement de la convention d'objectif prévu au 1^{er} janvier 2026, un travail d'analyse juridique va être réalisé concernant :

- la représentativité des élus communautaires dans les statuts de l'association ;
- des modalités de gestion du service.

→ Les Lieux d'Accueil Enfants Parents

Deux Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ont été créés sur le territoire de la CCSB.

Un LAEP est un espace de rencontre, de jeu, de discussion, réservé aux enfants de moins de 6 ans avec leurs parents. Il a pour but de faciliter l'écoute, la parole et la relation parent/enfant.

- Dans la partie 05 de la CCSB, le LAEP a été mis en place le 1^{er} janvier 2024. Pour la gestion du LAEP, la subvention accordée par la CCSB à l'association « Ile aux Enfants » pour les années 2024 et 2025 s'élève à 2 974 € par an.
- Dans la partie 04 de la CCSB, le LAEP a été mis en place le 1^{er} janvier 2025. Pour la gestion du LAEP, la subvention accordée par la CCSB à l'association « Fruits de la passion » au titre de l'année 2025 s'élève à 9 962 €.

Les conventions d'objectifs avec les deux associations prennent fin au 31 décembre 2025. Au moment du renouvellement de la convention, les subventions relatives au LAEP y seront intégrées.

→ L'aide aux familles pour les transports scolaires

Dans le cadre de sa compétence « action sociale », la CCSB octroie une aide aux familles pour la prise en charge du transport scolaire des élèves, collégiens et lycéens résidant sur son territoire.

Aides versées aux familles pour les transports scolaires depuis 2019 et prévisions 2025 :

Année scolaire	Aide versée par la CCSB aux familles	Nombre d'élèves aidés
2019-2020	48 777 €	650
2020-2021	36 206 €	570
2021-2022	34 860 €	503
2022-2023	35 604 €	542
2023-2024	32 724 €	494
Prévision 2024-2025	34 000 €	500

6.4. La prévention de la délinquance dans le Buëch

La CCSB, dans le cadre de la compétence « action sociale », participe à la prévention de la délinquance dans le Buëch, par le biais du financement d'un éducateur de prévention.

Pour assurer cette prévention, deux éducateurs spécialisés interviennent régulièrement auprès des jeunes et des familles en difficulté dans le cadre :

- d'une mission d'animation de lien social en direction des 12-18 ans ;
- d'une mission d'éducation de prévention en direction des 16-30 ans ;
- d'une mission de soutien à la parentalité ;
- d'un accueil des personnes vulnérables.

Une convention de partenariat a été signée avec la Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy (CCBD) qui assure le portage administratif de la mission prévention.

La participation de la CCSB au financement de cette action correspond à 48 % des frais de fonctionnement supportés par la CCBD.

Pour 2024, les actions réalisées sont les suivantes :

- dans le Laragnais :
 - prise en charge des situations individuelles sur le terrain ou à domicile ;
 - rencontre « foot » tous les mardis à Laragne-Montéglin en présence des jeunes, des gendarmes, de l'éducateur de prévention et du maire ;
 - séjour de remobilisation à Madagascar à l'automne 2024.
- dans le Serrois ;
 - prise en charge de situations individuelles sur demande du collège, des maires, des assistantes sociales ou de la famille et orientation vers les services spécialisés.

La convention triennale 2023-2025 arrivera à échéance le 31 décembre 2025.

Année	Participation de la CCSB	Total de personnes bénéficiant d'un accompagnement annuel sur le territoire de la CCSB			
		Collégiens	Prévention spécialisée	Familles	Total
2019	21 156 €	17	29	7	53
2020	25 704 €	12	29	6	47
2021	28 944 €	17	33	7	57
2022	35 544 €	7	17	11	35
2023	44 712 €	15	16	8	39
2024	45 357 €	16	26	13	55
Prévision 2025	48 018 €	17	25	14	56

6.5. L'entretien des sentiers de randonnée

Actuellement, 3 agents représentant 2,75 équivalents temps plein sont affectés à l'entretien des sentiers. Un 4^{ème} emploi a été créé en 2025 dans l'objectif de stabiliser l'effectif et répondre aux besoins qui se sont étoffés avec l'élargissement depuis le 1^{er} janvier 2024 du périmètre d'intervention à la suite de la disparition de l'office de tourisme des Hautes Terres de Provence qui assurait cette mission sur le territoire de l'ex communauté de communes de la Motte-Turriers.

En 2024, sur un total de 2 370 km de sentiers, toutes pratiques confondues, les agents ont assuré l'entretien de 37 km. L'équipe assure des missions d'entretiens des sentiers mais également des travaux en régie grâce à un fort investissement en termes de matériels depuis 2022. Pour certaines opérations plus complexes, la prestation reste requise.

En 2024, plus de 100 poteaux de signalétique directionnelle ont été posés ainsi que 10 Relais Information Services (RIS) impliquant un important travail de repérage et d'édition des contenus. Dans les Hautes-Alpes, deux nouveaux morceaux d'itinéraires ont été créés au sein de la Réserve biologique des gorges de la Méouge. Le début du sentier pédestre et VTT des gorges du Riou a été entièrement recréé.

Côté Alpes-de-Haute-Provence, une opération de 8 500 € HT a été lancée à Saint-Geniez sur le GR 653 D avec une subvention départementale de 4 250 € (soit 50 % du coût de l'opération). Des ouvertures de sentiers ont été également nécessaires pour mener à bien le projet d'itinérance pédestre déployé dans le cadre de LEADER qui a permis la création de boucles itinérantes sur l'ensemble du territoire intercommunal et commercialisées par l'office de tourisme Sisteron Buëch.

Fonctionnement	2024	2025
Dépenses	121 659 €	150 000 €
Recettes	5 572 €	20 000 €
Coût net	116 087 €	130 000 €

En 2025, il est prévu de terminer la pose des poteaux et lames de la signalétique directionnelle et d'intervenir sur la remise aux normes de passerelles situées à Turriers. Les interventions sont souvent cadrées au printemps en fonction des aléas de l'hiver et du dégel.

6.6. La gestion et l'entretien des sites d'escalade

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les sites d'escalade de Baume Rousse à Val Buëch Méouge, du Villard à Ventavon et du Bec de l'Aigle à Savournon sont sous la responsabilité de la CCSB. Le site de Taillefer à Savournon a également rejoint la liste des sites d'intérêt communautaire le 1^{er} janvier 2024.

En 2023 et 2024, des travaux ont été engagés afin de sécuriser la pratique des grimpeurs.

Pour 2025 sont prévus l'entretien annuel des 4 sites, la mise en place d'une application pour le suivi des sites, la pose de toute la signalétique, le rééquipement du site de Taillefer, une campagne photo, et des travaux sur le parking du site de Ventavon.

Fonctionnement	2024	2025
Dépenses	3 750 €	3 600 €
Recettes	0 €	0 €

6.7. La gestion et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch gère l'aire des gens du voyage du Soleilhet au titre de la compétence liée à « l'aménagement, l'équipement et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage ».

Cette aire réalisée en 2011 par la commune de Sisteron comptait initialement 15 emplacements (30 places), d'environ 100 m² chacun.

En mars 2020, à la suite d'un incendie qui a causé des dégâts importants, l'aire a été fermée pour travaux de réhabilitation et une autre aire temporaire a été créée sur des terrains adjacents appartenant à la commune de Sisteron.

Dans le cadre d'un marché public, c'est l'association Saint Nabor Service qui en assure la gestion, à savoir :

- La gestion des arrivées et des départs ;
- Le bon fonctionnement de l'aire d'accueil ;
- La perception du droit d'usage prévu par le code de la sécurité sociale.

Pour compenser le fait que la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban ne dispose pas d'une aire d'accueil des gens du voyage, la Communauté d'Agglomération Provence-Alpes-Agglomération (PAA) participe au financement du fonctionnement de l'aire du Soleilhet, à hauteur de 50 % des dépenses, dans le cadre d'une convention d'entente.

A la suite des travaux de réhabilitation en cours, la nouvelle aire qui devrait ouvrir en juin 2025 comptera 23 emplacements (46 places). Les frais de fonctionnement seront pris en charge à hauteur de 14/23^{ème} pour la CCSB et 9/23^{ème} pour PAA.

Pour 2024, les dépenses totales de fonctionnement de l'aire d'accueil se sont élevées à 51 348,38 € HT.

Chaque année, l'Etat apporte un soutien financier à la gestion des places de l'aire d'accueil.

Ce soutien comprend une partie fixe qui correspond au nombre de places conformes aux normes techniques effectivement disponibles et une partie variable qui est fonction du taux d'occupation de l'aire. Pour 2024, le montant de ce soutien s'est élevé à 23 841 €.

En 2025, ce soutien devrait augmenter du fait de la hausse du nombre d'emplacements prévus sur la nouvelle aire. La part fixe passerait de 10 170 € à 22 430 €. La part variable dépendra du taux d'occupation mensuel des places.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des dépenses de fonctionnement liées à l'aire d'accueil depuis le début du mandat :

Années	Dépenses en HT		Recettes en HT			
	TOTAL	Dont frais de personnel CCSB *	Droit d'usage versé par les gens du voyage	CAF	Participation PAA	Participation CCSB
2020	86 036,62 €	-	517,38 €	23 841 €	10 371,51 €	10 371,51 €
2021	92 778,01 €	-	0,00 €	23 841 €	32 776,72 €	32 776,71 €
2022	59 533,95 €	3 018,16 €	770,00 €	23 841 €	17 435,85 €	17 435,84 €
2023	66 289,92 €	6 320,96 €	4 935, 00 €	23 841 €	18 591,15 €	18 591,14 €
2024	51 348,38 €	7 872,08 €	0,00 €	23 841 €	11 866,01 €	11 866,00 €

* Le temps de travail du personnel dédié à la gestion de ce dossier n'a été valorisé qu'à partir de 2022.

Il est à noter que depuis juin 2023, les gens du voyage installés sur l'aire temporaire ne versent plus de droit d'usage estimant qu'au vu des conditions précaires dans lesquelles ils vivent, ils n'en sont pas redevables.

6.8. La Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS)

Afin de répondre aux obligations qui leur incombent concernant le relogement des familles sédentarisées sur l'aire d'accueil temporaire des gens du voyage de Soleilhet, PAA et la CCSB ont souhaité travailler ensemble sur une Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS). Après consultation, celle-ci a été confiée à la société CHORUS.

Le but est que les 6 à 7 familles actuellement installées sur l'aire d'accueil temporaire des gens du voyage puissent être relogées sur des terrains familiaux ou autres (habitat collectif) lorsque la nouvelle aire d'accueil ouvrira. En effet, ces familles qui se sont sédentarisées depuis plus de deux ans, n'ont pas vocation à se trouver sur une aire d'accueil temporaire.

La réalisation de cette MOUS a coûté 25 700 € HT, subventionnés à 50 % par l'Etat.

La participation de PAA est calculée à hauteur de 9/23^{ème}, soit 5 028,26 € HT.

Le 5 décembre 2024, la synthèse de la MOUS a été présentée aux membres du bureau.

Il en ressort que 6 ménages, soit 28 personnes (11 adultes, 5 enfants majeurs et 12 enfants mineurs), se sont sédentarisés sur l'aire temporaire.

Pour ces 6 ménages, sont proposées les solutions de logement suivantes :

- Aménagement de 3 terrains familiaux sur des parcelles situées à proximité de l'aire permanente d'accueil de Sisteron ;
- Aménagement de 3 terrains familiaux sur des parcelles situées sur la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban.

Pour la réalisation des 3 terrains familiaux la concernant, la CCSB signera un bail emphytéotique avec la commune de Sisteron.

PAA gèrera directement, tant administrativement que techniquement, les 3 terrains familiaux qui la concernent.

7) Les charges financières

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.

La situation de la dette fait l'objet d'un chapitre particulier du présent rapport.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1) Les recettes réelles

Le budget de la CCSB comprend principalement 3 types de recettes d'investissement :

- Les subventions perçues pour les différentes opérations réalisées : 376 169 € encaissés en 2024 et 203 752 € inscrits en restes à réaliser
- Le FCTVA : 158 033 € en 2024

En 2025, l'Etat réduit globalement ses dotations à l'investissement. En effet, si la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) s'annonce stable, à l'inverse, les autorisations d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) diminuent de 150 M€ pour permettre d'abonder la dotation globale de fonctionnement (DGF) du même montant.

Le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, voit ses autorisations d'engagement réduites de 2,5 Md€ en 2024 à 1,15 Md€ en 2025. Ce freinage brutal envoie un mauvais message aux intercommunalités, qui ont besoin de prévisibilité pour tenir le rôle majeur dans la transition écologique que leurs compétences leur octroient.

La création d'un fonds territorial climat, un temps envisagé par les sénateurs pour financer les intercommunalités dotées d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial, n'a finalement pas été conservée dans la version finale de la loi de finances pour 2025. Il pourrait cependant s'inscrire dans le fonctionnement du fonds vert.

2) Les dépenses réelles

En 2024, les principales opérations réalisées sont les suivantes :

- L'achat d'équipement (instruments, tablettes, matériel...) pour l'école de musique ;
- L'élaboration du SCOT ;
- L'étude de programmation de la Méouge ;
- La signalétique directionnelle de randonnée ;
- L'aire de covoiturage de Sisteron Nord ;
- Le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux » ;
- La réfection de la voirie d'accès au site de Chabre ;
- Les travaux de sécurisation des sites d'escalade ;
- La modernisation écologique de la base de loisirs de la Germanette ;
- Des travaux sur l'aire d'accueil des gens du voyage ;
- L'acquisition des anciens locaux d'ENEDIS à Sisteron ;
- Les études de rénovation énergétique des bâtiments ;
- Les travaux d'aménagement de Chabre ;
- La modernisation de l'éclairage public des zones d'activité.

D'autre part, en 2024 la CCSB a versé des subventions d'équipement, à savoir :

- aux communes membres sous la forme de fonds de concours (112 280,52 €)
- au SMIGIBA (31 276,29 €)
- au SMAVD (14 977,50 €)
- au Département 05 pour le logiciel GEOMAS (4 645,01 €)
- aux particuliers dans le cadre du PIG (85 965 €)

Elle a également versé les attributions de compensation d'investissement aux communes de l'ex Communauté de Communes du Sisteronais pour le retour de la compétence voirie (261 597 €).

3) Les engagements pluriannuels

Nom de l'opération	Montant de l'AP	Numéro d'AP	Comptes	2023	2024	2025	2026
Elaboration du SCoT	156 390 €	01	202	42 630 €	28 128 €	85 632 €	-
Rénovation énergétique des bâtiments	1 209 220 €	02	2033	899 €	-	864 €	-
			2313	-	15 297 €	865 204 €	326 956 €
PIG Habiter Mieux	219 678 €	03	20422	4 717 €	99 760 €	96 721 €	-
			45812	-	-	18 480 €	-
Travaux GEMAPI	524 981 €	04	2041581	132 335 €	46 254 €	346 392 €	-
Modernisation écologique de la base de loisirs de la Germanette	1 169 290 €	2024-01	2033	-	-	720 €	-
			2031	-	41 565 €	6 905 €	-
			2315	-	-	1 062 563 €	-
			2128	-	31 920 €	-	-
			21351	-	1 155 €	-	-
			2152	-	2 462 €	-	-
			21538	-	-	-	-
			2158	-	3 320 €	18 680 €	-
Aire d'accueil des gens du voyage	2 012 750 €	2024-02	2317	-	576 940 €	1 435 810 €	-
TOTAL	5 292 309 €			180 581 €	846 801 €	3 937 971 €	326 956 €

3.1. Le SCoT

Créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), à l'horizon de 10 à 15 ans.

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement.

Il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : plans locaux d'urbanisme (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal.

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

Le SCOT contient 3 documents :

- le projet d'aménagement stratégique (PAS).
- le document d'orientation et d'objectifs (DOO), qui est opposable juridiquement aux PLU, PLH, PDU et cartes communales, ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement (ZAD, ZAC, lotissements de plus de 5000 m², réserves foncières de plus de 5ha...).
- les annexes, qui contiennent notamment un diagnostic et une évaluation environnementale du projet d'aménagement, et éventuellement le PCAET et un programme d'actions.

Le 11 avril 2019, le conseil communautaire a délibéré pour la prescription de l'élaboration du SCoT. Cette phase constitue le lancement de la procédure. Cette délibération a été notifiée à l'ensemble des personnes publiques associées et a permis de recueillir le porter à connaissance de l'Etat.

Après la constitution d'un Comité de Pilotage fin 2020, l'élaboration du SCoT a été lancée le 18 octobre 2021. Le planning prévoit une approbation du document en 2024-2025. Cette mission est menée par une chef de projet, chargée du pilotage (1 équivalent temps plein).

A ce jour, la phase de Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) est terminée, le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) est en phase de finalisation. L'approbation du SCoT devrait intervenir en fin d'année.

Le coût prévisionnel du SCoT est de 195 850 € HT et les dépenses estimées pour 2025 s'établissent à 68 484 € HT.

Une enquête publique devra être réalisée avant l'approbation du SCoT. Le coût de cette enquête est estimé à 50 000 €.

L'Etat soutient la CCSB à travers la Dotation Globale de Décentralisation en versant chaque année et à la fin de chaque phase d'élaboration une dotation. Depuis le lancement du SCoT, 85 891,56 € ont été versés. Un dernier versement de 28 000 € est à prévoir à l'approbation du SCoT.

3.2. Le PIG +

La CCSB s'est lancée en 2022 dans un programme d'intérêt général dit « PIG+ », initié par le Département des Hautes-Alpes, en partenariat notamment avec l'ANAH, du Département de la Drôme et de la Région Sud PACA.

Ce PIG, à destination des propriétaires occupants et des copropriétés fragiles ou sur le point de le devenir, entend poursuivre les démarches et dispositifs déjà mis en œuvre par le passé dans le but de lutter contre la précarité énergétique et l'habitat insalubre et d'adapter des logements au vieillissement et aux handicaps.

La CCSB s'est engagée à hauteur de 215 942 € d'aides aux travaux et d'ingénierie sur 3 ans, en plus des aides de l'ANAH, des départements des Hautes-Alpes et de la Drôme et de la Région. Le programme prend fin en 2025.

En 2023, 29 013 € ont été attribués à 13 particuliers (lancement tardif du programme par le Département 05 et son prestataire SOLIHA).

En 2024, 104 614,34 € ont été attribués à 21 particuliers. Ce montant correspond aux aides aux travaux de l'année 2 du programme et au reliquat de l'année 1.

En 2025, 83 225,66 € de dépenses sont à prévoir dont 68 483,66 € d'aides aux travaux qui permettront le financement de 10 dossiers et 14 742 € d'ingénierie pour les 3 ans du programme.

3.3. L'aire d'accueil des gens du voyage

Rappel du contexte

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch gère l'aire des gens du voyage du Soleilhet au titre de la compétence liée à « l'aménagement, l'équipement et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage ».

Cette aire réalisée en 2011 par la commune de Sisteron comptait initialement 15 emplacements (30 places), d'environ 100 m² chacun.

A la suite des travaux de réhabilitation en cours, la nouvelle aire qui devrait ouvrir en juin 2025 comptera 23 emplacements (46 places), la CCSB et Provence Alpes Agglomération ayant convenu de mutualiser leurs obligations réglementaires respectives.

Descriptif de l'opération

L'objectif des travaux sur l'aire est, d'une part, de garantir pour les usagers des installations aux normes et conformes à la réglementation (emplacements de 150 m²) et, d'autre part, de contrôler la distribution des fluides. Pour ce faire, il est prévu de mettre à disposition des gens du voyage des blocs sanitaires individualisés qui permettront de responsabiliser les usagers mais aussi de freiner le vol de fluides via un dispositif de sécurité automatisé en cas d'effraction.

La consommation en fluides sur l'aire d'accueil représente pour la CCSB un coût actuel d'environ 27 000 € par an.

Durant l'année 2023, PAA et la CCSB se sont accordées sur les attentes intangibles du projet ainsi que les travaux optionnels afin de limiter les coûts d'investissement.

Les travaux ont débuté en 2024 et l'opération devrait être achevée au mois de juin 2025.

- Coût estimatif de l'opération : 2 032 142,00 €
- Subventions obtenues : 1 095 819,66 €
- Participation PAA (9/23^{ème}) : 366 387,00 €
- Participation CCSB (14/23^{ème}) : 569 935,34 €

Détail des subventions :

Co-financeurs	Montant des subventions acquises	Date d'attribution des subventions
Etat (DSIL 2019)	99 951,26 €	18/07/2019
Région (CRET)	49 043,80 €	16/10/2019
Etat (DETR 2020)	196 175,20 €	30/04/2020
Etat (Plan de Relance)	179 281,20 €	25/10/2022
Etat (DETR 2022)	200 000,00 €	22/06/2022
Etat (BOP 135 pour la part création au titre de PAA)	192 087,00 €	19/12/2023
Etat (BOP 135 pour la part réhabilitation au titre de la CCSB)	179 281,20 €	19/12/2023
Total des subventions acquises	1 095 819.66 €	

3.4. Le Plan Climat Air Energie Territorial (partie investissement)

La CCSB s'est engagée dans une démarche Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui vise à maîtriser l'impact du territoire sur les changements climatiques et à l'adapter aux conséquences de ces derniers. C'est un projet de développement durable porté localement et visant à :

- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire,
- Produire plus d'énergie renouvelable,
- Réduire la consommation d'énergie,
- S'adapter au changement climatique.

Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie, un plan d'actions et une évaluation environnementale stratégique réalisée en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Le 21 décembre 2023, le conseil communautaire a adopté le projet du Plan Climat qui se décline autour de 5 axes stratégiques (le bâti, la mobilité, le développement des énergies renouvelables, l'adaptation aux changements climatiques, les circuits courts et l'éco-exemplarité) et de son plan d'actions.

Ce plan est élaboré pour une durée de 6 ans et comprend 60 actions pour un montant global annuel de 4.800.000 €. Certaines des actions sont déjà en cours comme :

- **Les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments**

En 2022, la CCSB en groupement avec les communes de la Motte du Caire, Mison, Monétier-Allemont, Sisteron et Turriers, a passé un marché pour la réalisation d'études énergétiques de l'ensemble de ses bâtiments (études subventionnées à 80% par la Région, la Banque des Territoires et le programme SEQUOIA de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies).

A la suite de cet audit, la CCSB a engagé des actions s'inscrivant dans un programme pluriannuel de travaux de rénovation énergétique des bâtiments. Un maître d'œuvre a été recruté durant l'année 2023 ce qui a permis d'établir un programme de travaux pour la rénovation énergétique de deux bâtiments : le pôle administratif de Lazer et le local des gardiens de la déchetterie de Ribiers.

L'objectif de ces travaux portera à la fois sur l'amélioration des performances thermiques de certains bâtiments (travail sur l'isolation propre des ouvrages) ainsi que sur l'efficacité des équipements liés au confort thermique (chauffage, rafraîchissement). Ces travaux permettront à la CCSB de rentabiliser l'investissement sur une période de 10 à 20 ans au regard de l'évolution des coûts de l'énergie. Le lancement du marché de travaux est prévu pour mars 2025. Le démarrage des travaux devrait donc intervenir d'ici la fin du premier semestre 2025.

Le montant des travaux pour 2025 est évalué à 390 745 € HT avec un taux de subvention de 80 % (216 085,65 € de l'Etat (Fonds Vert) et 96 334,65 € du Département des Hautes-Alpes). L'autofinancement serait donc de 78 324,70 € HT (93 989, 60 € TTC).

- **Les études de faisabilité et de structure pour des toitures et ombrières photovoltaïques sur la CCSB**

En 2023, avec l'appui d'IT 05, un potentiel photovoltaïque brut sur les toitures et ombrières publiques a été estimé à l'échelle du territoire Sisteronais Buëch.

En 2024, un marché d'étude de faisabilité et de structure sur les toitures de la CCSB et de 11 communes engagées dans la démarche (Bellaffaire, Châteaufort, Entrepierres, Laragne-Montéglin, L'Epine, Le Poët, Moydans, Orpierre, Trescléoux, Turriers et Val-Buëch-Méouge) a été lancé. IT05 assure une prestation d'AMO pour ce marché (4 392 € HT) dont le montant s'élève à 121 230 € HT. La Région PACA subventionne l'opération à hauteur de 60 %. En 2025, le coût restant des études est estimé à 73 430 € HT.

A la suite de l'étude de faisabilité, il conviendra de décider du portage de projet pour développer des grappes photovoltaïques. L'investissement pour la CCSB est estimé à 1,3 millions d'euros. Les recettes liées à la production d'électricité sont estimées à 124 000 €/an.

Selon le portage choisi, public, privé ou semi-public, des frais de fonctionnement seront à prendre en compte.

Pour 2025, une seconde phase d'études portant sur la capacité structurelle des bâtiments permettra de confirmer la faisabilité des projets sur l'ensemble des sites.

- **Le relamping des zones d'activités**

L'éclairage public représentant près de 20 % des consommations électriques de la CCSB, travailler sur ces équipements est apparu comme un axe prioritaire. A ce titre, dès janvier 2023, le bureau communautaire a décidé de couper l'éclairage public des zones d'activités une partie de la nuit.

Afin de poursuivre cette démarche d'économie, la CCSB a décidé d'améliorer les équipements de l'éclairage public sur ses cinq zones d'activités (Val Durance, Mételine, Les Grandes Blâches, Ecopole et le Plan) en remplaçant les lanternes des candélabres par des équipements en LED, considérés comme moins énergivores et respectueux de l'environnement.

Les travaux ont été réalisés en 2024 pour un montant de 223 446 € HT avec un taux de subvention de 67 % (soit 149 995 €) provenant de l'Etat (DETR et Fonds Vert) ainsi que du Département des Hautes-Alpes. L'autofinancement donc été de 73 451 € HT.

Les économies d'énergie réalisées à la suite des travaux sont évaluées à 25 % au niveau de l'éclairage public.

3.5. La réhabilitation et rénovation énergétique de l'ancien bâtiment ENEDIS à Sisteron

En juin 2024, la CCSB a racheté à la commune de Sisteron l'ancien bâtiment d'ENEDIS pour un montant de 325 000 €.

Ce site est composé d'environ 300 m² de bureaux et de logements. Il comprend aussi des garages et des parkings. Au regard de l'état de vétusté des locaux, il n'est pas possible d'exploiter le bâtiment sans y faire préalablement des travaux de rénovation.

Pour y parvenir, la CCSB envisage de s'appuyer sur l'expertise d'un bureau d'étude pour travailler sur

- Le réagencement des locaux afin d'optimiser leur fonctionnalité,
- La rénovation énergétique du bâtiment sur la base de l'audit réalisé en 2023.

Le montant global de ce projet est évalué à 2 000 000 € TTC sur les 2 ans, comprenant à la fois les études et les travaux. L'objectif est de mener les études durant l'année 2025 et de réaliser les travaux en 2026.

La CCSB a obtenu 71,81 % de subventions de l'Etat au titre du Fonds vert (soit 181 033 €) pour l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment.

D'autres financements seront sollicités auprès de la Région PACA et du Département des Alpes-de-Haute-Provence pour la réalisation des travaux.

3.6. La transformation écologique de la base de loisirs de la Germanette

La Germanette est un équipement qui cumule plusieurs attraits d'importance. En effet, elle permet à la population locale de profiter d'un service de qualité et constitue également un pôle d'attractivité touristique. 22 500 entrées payantes ont été enregistrées en 2024.

Le dispositif de traitement de l'eau de baignade, incomplet actuellement, engendre des difficultés d'exploitation pour maintenir la qualité de l'eau.

En 2023, la CCSB a recruté un maître d'œuvre afin d'apporter des solutions techniques aux problématiques suivantes :

- Reprise de l'étanchéité du bassin de baignade,
- Finalisation du dispositif de traitement de l'eau,
- Respect des obligations réglementaires.

Les études ont abouti à un programme de travaux qui aurait dû être lancé fin 2024. Cependant, des réflexions complémentaires ont été portées afin de calibrer au mieux le volume de travaux. La consultation des entreprises est donc prévue au 2nd trimestre 2025, pour une réalisation à partir de septembre.

Le coût des travaux est évalué à 750 000 € HT avec des subventions déjà obtenues de l'Etat, de la Région PACA et du Département des Hautes-Alpes, à hauteur de 80 %.

En 2024, une étude d'aménagement a également été réalisée avec pour objectif d'établir un plan pluriannuel d'investissement visant à renaturer le site et monter en qualité d'accueil.

Pour 2025, sont ainsi prévues :

- la création d'un nouvel accueil permettant de réunir les saisonniers actuellement dispersés sur le site,
- la renaturation et la restructuration de la place et de la terrasse du restaurant,
- la création d'un espace de découverte à proximité du barrage de Saint-Sauveur,
- la plantation de nouveaux arbres dans le parc.

Le coût de ces aménagements est estimé à 390 000 € HT.

60 % de subventions seront sollicités auprès de l'Etat et du Département 05.

Pour les années à venir, 1 000 000 € de travaux supplémentaires pourront être programmés, dont 660 000 € pour la réhabilitation des parkings et 340 000 € pour le réaménagement des lacs du nautique et de la pêche. En parallèle, des études sont en cours pour la création d'ombrières photovoltaïques et la pose de panneaux en toitures.

En 2025, 40 000 € HT de dépenses sont également prévues pour la rénovation du restaurant et du logement.

Créé en 1996, le site fêtera ses 30 ans en 2026. Cela explique la succession d'opérations engagées pour maintenir à niveau cet équipement structurant.

Actions réalisées depuis 2018 et coût :

Année	Dépenses	Actions marquantes
2018	36 252 €	Réfection de la voirie d'accès.
2019	127 807 €	Lancement de la maîtrise d'oeuvre des travaux de filtration, réfection de la voirie d'accès, création d'une nouvelle aire de jeux.
2020	590 138 €	Travaux de la filtration.
2021	212 355 €	Fin des travaux de la filtration.
2022	96 844 €	Création d'un nouveau ponton, achat des vélos
2023	218 953 €	Pose d'une pergola au restaurant, achat de nouveaux pédalos, divers travaux d'amélioration du système hydraulique, acquisition de matériel d'autocontrôle de la qualité de l'eau.
2024	247 427 €	Achat de nouveaux vélos, étude paysagère, travaux sur le système de circulation de l'eau, maîtrise d'oeuvre pour l'opération de transformation écologique de la Germanette.

Les opérations à l'étude

L'aménagement touristique de la Réserve biologique des Gorges de la Méouge

Début 2023, un plan de 20 actions d'un montant de 3 700 000 € HT a été présenté afin de mettre en œuvre une stratégie d'aménagement durable des gorges de la Méouge qui constituent l'espace naturel le plus visité de la CCSB et des Baronnies provençales. Une première action concernant le remplacement du mobilier et l'élaboration d'une charte graphique, élargie à l'ensemble des sites communautaires, a été lancée et prendra fin au cours du 1^{er} semestre 2025.

Les études de maîtrise d'œuvre relatives aux aménagements pédestres et de sécurisation des déplacements n'ont pas pu être lancées compte tenu du renouvellement de l'inscription des gorges comme Réserve biologique. Après discussion avec l'ONF pour définir ce qui entrerait dans le champ du réalisable d'un point de vue réglementaire, l'étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation

d'un cheminement piétonnier devrait pouvoir être lancée. Le coût de la maîtrise d'œuvre est évalué à 180 000 € HT.

Les opérations prévues sur 2025

Mise en œuvre de la stratégie Espace Valléen

La CCSB est engagée dans le programme Espace Valléen qui réunit l'ensemble des territoires couverts par le massif des Alpes. Ce programme permet de bénéficier de subventions de la part de l'Europe, l'Etat, la Région et les Départements dans le but d'accompagner la mise en œuvre de projets touristiques par la valorisation des patrimoines culturels et naturels.

La CCSB a porté plusieurs opérations subventionnées comme le déploiement et le renouvellement de la signalétique directionnelle de randonnée ou bien la requalification de l'accueil du site de vol libre de Chabre.

Deux autres opérations sont en cours.

- ✓ L'étude de création du Buëch à vélo », (boucle locale de la « Durance à Vélo ») et sa valorisation touristique.

Cette opération, d'un montant estimé à 35 000 € HT est subventionnée à hauteur de 80 % grâce au plan « Destination France ». Les dépenses réellement réalisées devraient être inférieures à l'estimation.

- ✓ La mise en place de services vélos sur le territoire (aires de service et bornes de réparation /gonflage)

Le montant total de l'opération est de 84 000 € HT, subventionné à hauteur de 40 % par la Région PACA et à 40 % par l'Etat au titre du FNADT.

De nouveaux projets sont identifiés pour 2025 :

- la modernisation des via ferrata du Caire, dont la création d'une nouvelle tyrolienne, pour un coût prévisionnel d'opération de 24 869 € HT avec 80 % de subventions ;
- la mise en place d'un jalonnement sur le Buëch à vélo et la valorisation touristique des itinéraires vélos pour un montant prévisionnel de 25 000 € HT (opération totalement autofinancée).

Rénovation de la voirie de Chabre

La route d'accès au site d'envol de Chabre a été réalisée en 2007 sans être entretenue. Afin de conserver ce patrimoine, une opération de rénovation de la voirie a été entreprise en 2024, pour un coût estimatif total de 600 000 € HT, en lien avec la commune de Val Buëch Méouge.

A été réalisée la reprise totale des enrobés des sections de la route relevant de la CCSB pour un montant de 186 804 €.

En 2025, l'opération prendra fin avec l'intervention sur les voiries communales.

La CCSB interviendra financièrement auprès de la commune avec un fonds de concours, comme convenu par convention.

Déploiement de la Signalisation d'information Locale

Depuis le 13 juillet 2015, les pré-enseignes dites « dérogatoires » (notamment les stations-services, garages, hôtels) sont interdites sur les parcelles publiques comme les parcelles privées. Les

panneaux dits de signalisation d'information locale (SIL) offrent une réponse aux besoins de signalisation directionnelle.

A ce titre, lors du précédent mandat, la CCSB a finalisé la mise en place d'une SIL sur les 7 communes de l'ex Communauté de Communes du Laragnais.

Afin de répondre aux besoins du reste du territoire, la CCSB prévoit de déployer des panneaux de SIL sur une période de 2 ans selon les sollicitations des communes. Pour l'année 2024, 200 implantations de panneaux sont déjà programmées sur les 12 communes qui en ont fait la demande. Un marché pour la pose des panneaux sera notifié en février 2025.

Le montant global de ce projet est évalué à 480 000 € TTC sur les 2 ans, avec un taux de subventions estimé à 74,5 % du montant hors taxe soit 297 938 € :

- Etat (DETR) : 200 000 € ;
- Département des Hautes-Alpes : 71 777 € ;
- Département des Alpes-de-Haute-Provence : 26 161 €.

Comme cela avait été réalisé sur l'ex Communauté de Communes du Laragnais, il sera proposé que chaque commune participe au financement à hauteur de 50 % des coûts des travaux, via un fond de concours.

Ainsi, la part globale d'autofinancement pour la CCSB (après participation des communes) serait ramenée à environ 61 200 € TTC, dont environ 45 791 € TTC en 2025 et 15 408 € TTC en 2026.

Réalisation de terrains familiaux locatifs

Comme évoqué en section de fonctionnement, 6 ménages se sont sédentarisés sur l'aire temporaire des gens du voyage.

Les solutions de relogement proposées pour ces ménages sont les suivantes :

- Aménagement par la CCSB de 3 terrains familiaux sur des parcelles situées à proximité de l'aire permanente d'accueil de Sisteron ;
- Aménagement par PAA de 3 terrains familiaux sur des parcelles situées sur la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban.

Pour les terrains familiaux de la CCSB, la conception du projet prévoit que les familles soient totalement autonomes dans la gestion des fluides avec les concessionnaires. Ainsi, l'intercommunalité ne devrait pas avoir de frais de fonctionnement importants comme cela a pu être le cas sur l'aire d'accueil des gens du voyage.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

- Coût estimatif de réalisation de 3 terrains : 418 598 €
- Subvention acquises (DETR 2024) : 110 000 €
- Subvention demandée (BOP 135) : 63 000 €

Pour mener à bien ce projet, la CCSB a recruté un maître d'œuvre. L'objectif pour 2025 est de finaliser les études d'ici avril et de débiter les travaux d'ici le mois de juillet 2025.

Les fonds de concours

Le conseil communautaire a décidé de mettre en place plusieurs fonds de concours au bénéfice des communes :

- Un fonds de concours lié au retour du service d'eau de la **Pinole** pour les communes de Valernes, Authon, Saint-Geniez et Sisteron.

Ce fonds de concours était mobilisable jusqu'au 31 décembre 2023.

En 2024, 9 907,39 € ont été versés à la commune de St Geniez dans le cadre des restes à réaliser pour l'année 2023.

- Un **fonds de concours d'urgence et de solidarité** pour aider les communes de moins de 300 habitants qui sont confrontées à une situation imprévue, nécessitant la réalisation de dépenses d'investissement exceptionnelles.

Courant 2024, la CCSB a décidé d'augmenter l'enveloppe annuelle mobilisable pour ce fonds de concours initialement fixée à 40 000 € par an pour la passer à 400 000 € pour l'exercice, montant à délibérer annuellement en fonction de la marge budgétaire dont dispose la CCSB.

En 2024, ont été versés dans le cadre de ce fonds :

- 1 643,85 € à la commune de Sainte-Colombe ;
- 4 900 € à la commune de Valernes ;
- 6 292,50 € à la commune de Villebois-Les-Pins ;
- 10 000 € à la commune d'Authon.

- Un fonds de concours compensatoire à la perte **d'IFER** pour les communes de La Bâtie-Montsaléon, l'Epine, Melve, Mison, Montjay, Ribeyret, Sorbiers

En 2024, ont été versés dans le cadre de ce fonds :

- 29 261,62 € à la commune de la Bâtie-Montsaléon ;
- 9 346,66 € à la commune de Montjay.

- Un fonds de concours pour le renouvellement de la voirie et des dépendances de voirie de **l'accès au site de Chabre** pour la commune de Val Buëch Méouge

En 2024, 40 928,50 € ont été versés à la commune de Val Buëch-Méouge dans le cadre de ce fonds.

- Un fonds de concours estimé à 3 815,62 € HT au bénéfice de la commune de Serres pour **l'aménagement d'une liaison douce entre le centre-ville et la base de Loisirs de la Germanette**.

La commune de Serres n'a pas sollicité de versement en 2024.

- Un fonds de concours d'un montant total de 57 884 € mobilisable jusqu'au 31 décembre 2028 au bénéfice de la commune de Clamensane pour **un ou plusieurs projets communaux** sous réserve de la réalisation du projet d'extension du réseau d'eau et d'assainissement et la signature définitive par la CCSB du protocole transactionnel concernant le camping du Clot du Jay. La commune n'a pas sollicité de versement en 2024.
- Un fonds de concours estimé à 2 520 € HT au bénéfice de la commune du Caire pour la **mise aux normes de la borne à incendie proche des équipements intercommunaux de la via ferrata**.

Pour 2025, il est proposé de maintenir à 400 000 € le montant de l'enveloppe de fonds de concours d'urgence et de solidarité.

En conclusion :

La situation financière du budget général reste saine. Toutefois la CCSB doit rester vigilante sur la préservation de son épargne brute afin de pouvoir continuer à investir et rembourser la dette.

Le cadre d'action de l'intercommunalité est marqué par des évolutions structurelles majeures et un contexte financier de plus en plus contraint :

- l'émergence d'un nouveau compromis intercommunal (logique de « bloc local ») ;**
- un changement radical de situation financière et fiscale (réduction de l'autonomie fiscale et du lien entre la santé économique du territoire et les ressources fiscales qu'il en retire) ;**
- une dépendance de plus en plus importante à des compensations et dotations de l'État dans un contexte de fort déficit public et de mise à contribution des collectivités.**

Au sein du budget général, la CCSB finance toujours un niveau élevé de services en direction des communes et de la population, qui sont par nature consommateurs en frais de fonctionnement. En effet, comme le montre l'analyse des derniers comptes administratifs de la CCSB, à ce jour les dépenses de fonctionnement dédiées aux services à la population (34 %) sont à peine moins élevées que celles consacrées à l'aménagement, au développement et à la protection de l'environnement (47 %) sachant que les dépenses de gestion des équipements sportifs sont de surcroît intégralement comptabilisées dans l'aménagement. A ce jour, l'intercommunalité n'a pas clairement fait le choix entre l'aménagement et les services.

Or, le défi des prochaines années sera de pouvoir continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement pour conserver une capacité de financement et être au rendez-vous des aménagements et des politiques structurantes que seule l'intercommunalité sera en capacité de porter.

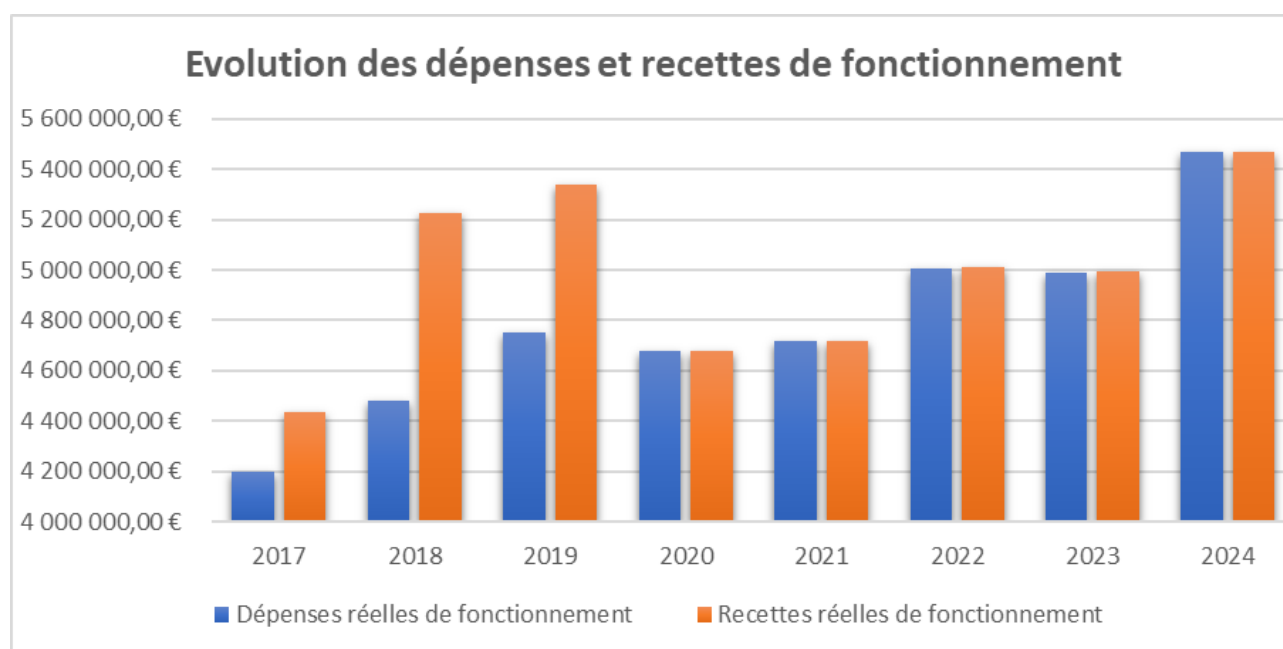
LE BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS

Le budget annexe des déchets ménagers porte sur l'ensemble des recettes et dépenses, concernant l'exercice des compétences suivantes :

- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- Fonctionnement et entretien des déchetteries du territoire ;
- Suivi post exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Sorbiers ;
- Actions de sensibilisation au tri (poursuite des actions de compostage de proximité, mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui englobe et encadre toutes les actions de sensibilisation et de communication menées par la CCSB).

Le service de collecte de la CCSB assure l'intégralité des collectes des déchets pour tous les flux (ordures ménagères, emballages, verre, papier, cartons et biodéchets). En 2024, au regard des difficultés rencontrées en termes de recrutement de chauffeurs et d'entretien du matériel roulant, un renfort a été sollicité par de la prestation de service. Ainsi, la collecte des ordures ménagères de Sisteron centre-ville est assurée depuis le 1^{er} juin 2024 (pour une durée de 12 mois) par la société PAPREC. De manière ponctuelle, la société PAPREC assure aussi des collectes de verre et de papiers.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



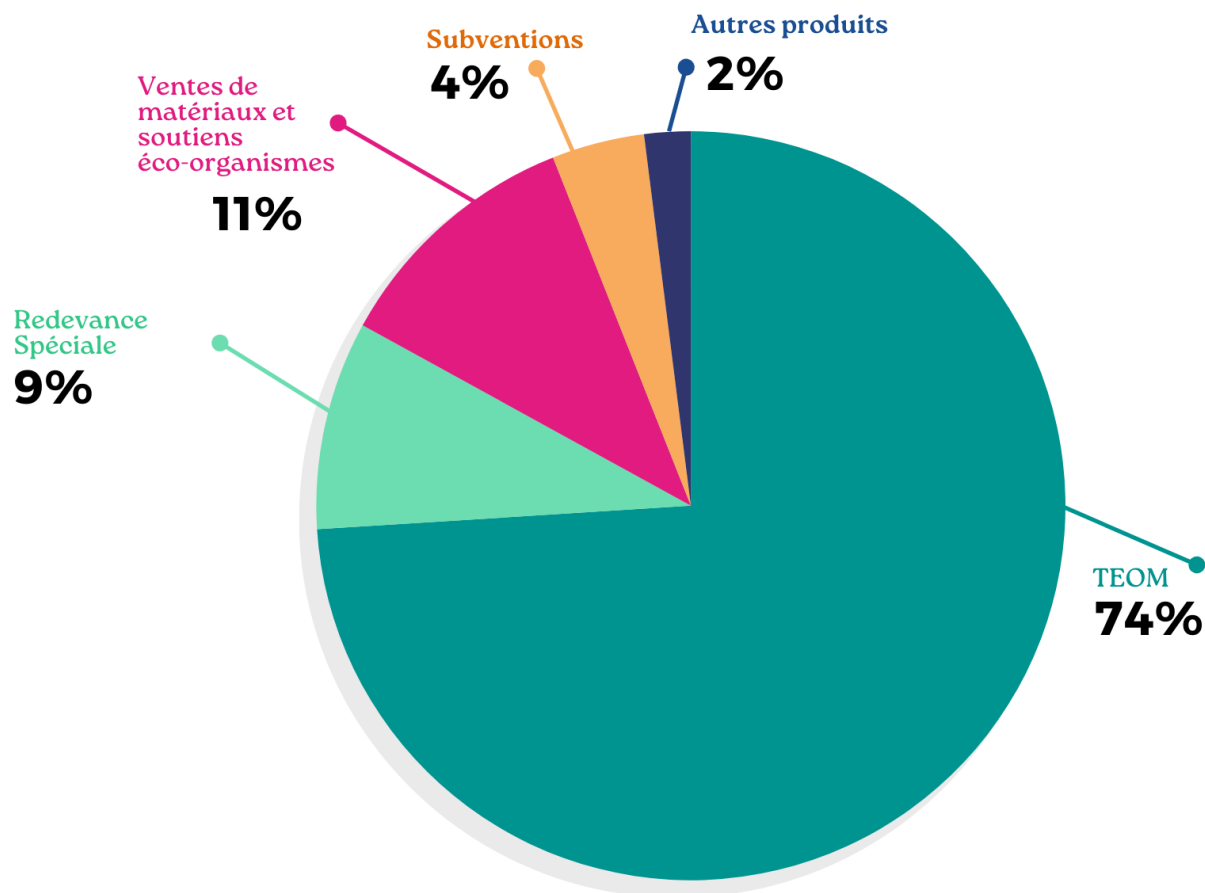
RECETTES REELLES

Les principales recettes du budget annexe des déchets ménagers sont les suivantes :

- Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- La redevance spéciale ;
- Les subventions d'exploitation : les aides versées par les différentes éco-organismes et les subventions obtenues dans le cadre de divers programmes et les produits issus de l'utilisation de la déchetterie de Rosans par les habitants des Baronnies provençales ;
- Le produit de la vente des matériaux triés ;
- Les facturations établies pour les professionnels utilisateurs des 7 déchetteries du territoire.

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

6 184 937 €

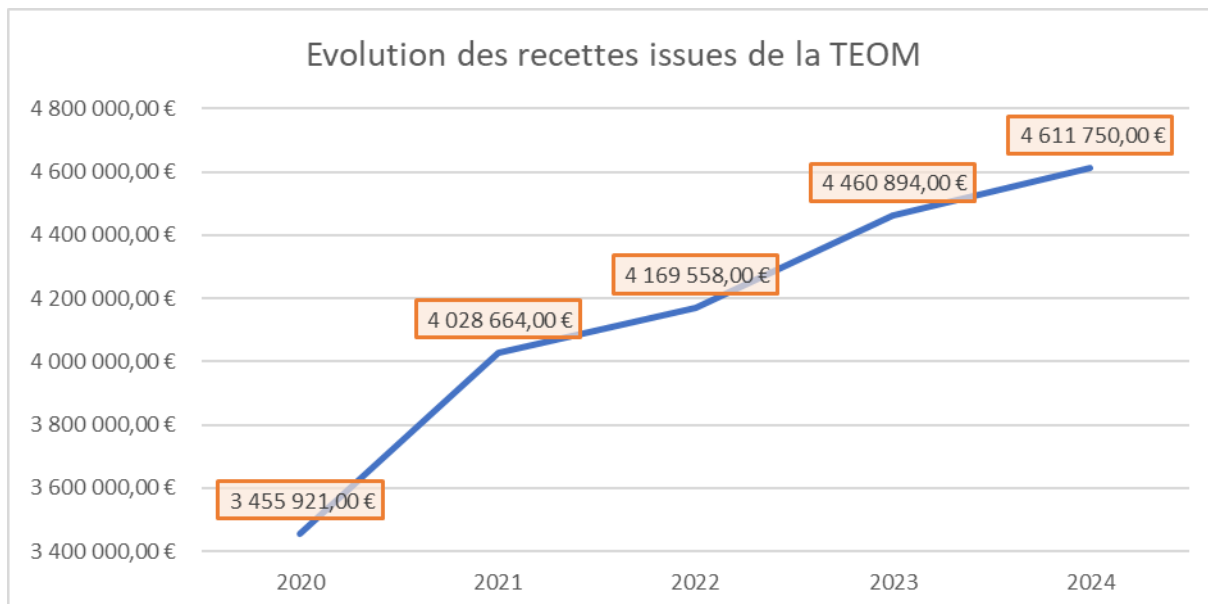


1. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Par délibération du 10 octobre 2017, le conseil communautaire a voté le principe d'instauration de la TEOM à compter du 1^{er} janvier 2018 pour financer la gestion des déchets sur le territoire de la CCSB.

Le taux de TEOM voté en 2024 est de 13,50 % (taux identique depuis 2021).

Le produit de TEOM 2024 est de 4 611 750 €.



Par délibération du 24 septembre 2018, le conseil communautaire a acté la suppression du dispositif d'exonération de TEOM pour les locaux situés dans les parties du territoire où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures ménagères (article L. 1521-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Pour 2025, il est proposé de conserver le même taux de TEOM à 13,5%.

2. La redevance spéciale

Par délibération du 19 décembre 2017, le conseil communautaire a institué la redevance spéciale (RS) à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des déchets des professionnels (administrations et entreprises) assimilables à des ordures ménagères, que la CCSB assume sans sujétions techniques particulières eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (article L. 2224.14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)).

Par délibération du 30 octobre 2018, le conseil communautaire a adopté un règlement fixant les modalités de cette redevance.

Une étude sur l'optimisation et la sécurisation du dispositif de cette redevance spéciale a été réalisée en 2029.

Depuis le 1^{er} juillet 2024, le seuil d'assujettissement à la RS est fixé à 770 litres hebdomadaires soit l'équivalent d'un bac d'ordures ménagères collecté par semaine. Un tarif a été instauré pour la collecte et traitement des cartons par bac collecté.

Le taux de RS est établi en fonction du coût réel du service, avec une part fixe et une part variable.

La TEOM et la RS s'articulent par un système d'abattement = diminution du montant de la redevance spéciale du montant de la TEOM de l'année précédente pour les redevables qui en font la demande.

Pour les campings, la RS est établie par emplacement.

Une convention spécifique est conclue avec le centre hospitalier de Laragne-Montéglin qui est un très gros producteur de déchets.

Depuis le 1^{er} juillet 2024, les tarifs de la RS sont les suivants :

Catégorie de redevables	Tarifs de la RS
Communes (population DGF)	1,30 € par habitant pour les communes de moins de 1 000 habitants 4 € par habitant pour les communes de 1 000 à 4 000 habitants 10,70 € par habitant pour les communes de plus de 4 000 habitants
Camping	40 € par emplacement
Autres professionnels et administrations	$RS = \text{Abonnement au service} + \text{Tarif unitaire} \times \text{Assiette de facturation}$ $\text{Assiette de facturation} = \text{Volume des bacs de déchets assimilés aux ordures ménagères et/ou carton} \times \text{Fréquence de collecte par période} \times \text{Nombre de semaines de service par période}$ Avec les tarifs suivants : Abonnement : 267 € par an Tarif unitaire pour les déchets résiduels assimilés à des ordures ménagères : 20 € par bac de 770 litres Tarif unitaire pour les cartons : 5 € par bac de 770 litres

Pour 2024, le produit issu de la redevance spéciale est de 480 250 €.

Evolution du produit de redevance spéciale et du nombre de redevables concernés :

Année / redevables	2020	2021	2022	2023	2024
Entreprises/administrations	33	58	76	74	130
Evènement			2	1	4
Administrations	28	26	27	27	19
Campings	29	27	27	26	27
Communes	60	60	60	60	60
Total	150	171	192	188	240

Produit total de redevance	255 456 €	343 014 €	450 649 €	449 245 €	480 250 €

3. Les subventions d'exploitation

Elles correspondent essentiellement à des appels à projets auxquels la CCSB candidate et permettent notamment de subventionner des emplois liés à la sensibilisation à la prévention et au tri des déchets.

Pour rappel, le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des programmes subventionnés en cours.

Intitulé et date de fin de programme	Coût global d'opération	Subvention Région PACA	Subvention ADEME	Subvention Europe FEADER	Subvention Département 05
LEADER circuits-courts (31/12/2023)	67 364 €	19 278 €	-	28 916 €	-
AAP Terre de Jeux 2024 TRI'athlon (11/04/2025)	5 450 €	-	-	-	1 200 €
AAP Biodéchets (25/02/2025)	103 600 €	41 440 €	-	-	-
LEADER co-compostage (31/12/2024)	89 720 €	28 710 €	-	-	-
Contrat d'objectifs PLPDMA (24/03/2025)	150 400 €	75 000 €	-	-	-
Etude prospective déchetteries (24/03/2025)	70 000 €	35 000 €	-	-	-
LIFE - Retours Aux Champs (10/07/2024)	120 000 €		48 250 €	-	-
BIOVALOTER - Tri à la source et valorisation des biodéchets (13/12/2027)	168 320 €	70 000 €	-	-	-
BIOVALOTER - Tribio 2024 Dernière phase de déploiement du tri à la source des biodéchets (19/11/2027)	318 320 €	-	132 476 €	-	-
Création de plateformes de compostage en bout de champ (15/01/2028)	105 000 €	-	18 360 €	-	-

En 2024, ces subventions perçues se décomposent comme suit :

De l'Europe :

- 28 916 € pour l'appel à projets « Circuits-courts » ;
- 43 065 € pour l'appel à projets LEADER « Co-compostage ».

De l'Etat :

- 13 147 € pour les emplois aidés (contrats d'accompagnement dans l'emploi) ;
- 2 009 € de FCTVA.

De la Région PACA :

- 17 500 € pour l'étude prospective des déchetteries ;
- 28 710 € pour l'appel à projets LEADER « Co-compostage » ;
- 19 277 € pour l'appel à projets LEADER « Circuits-courts » ;
- 37 500 € pour le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Du Département 05 :

- 1 200 € pour l'organisation du Tri'Athlon au titre de l'appel à projets Terre de Jeux.

Des éco-organismes :

- 668 730 € en 2024.

De l'ADEME :

- 31 027 € pour l'appel à projets « biodéchets » ;
- 29 870 € pour l'appel à projets LIFE « Retour aux champs ».

De la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale :

- 20 078,16 € pour l'utilisation de la déchetterie de Rosans par les habitants des Baronnies provençales.

4. Le produit de la vente des matériaux triés

✓ Matériaux et soutiens issus de la collecte sélective

Depuis plusieurs années, les prix de rachats des matériaux connaissent une grande variabilité avec des prix globalement à la baisse (suivant les formules de révision annuelles).

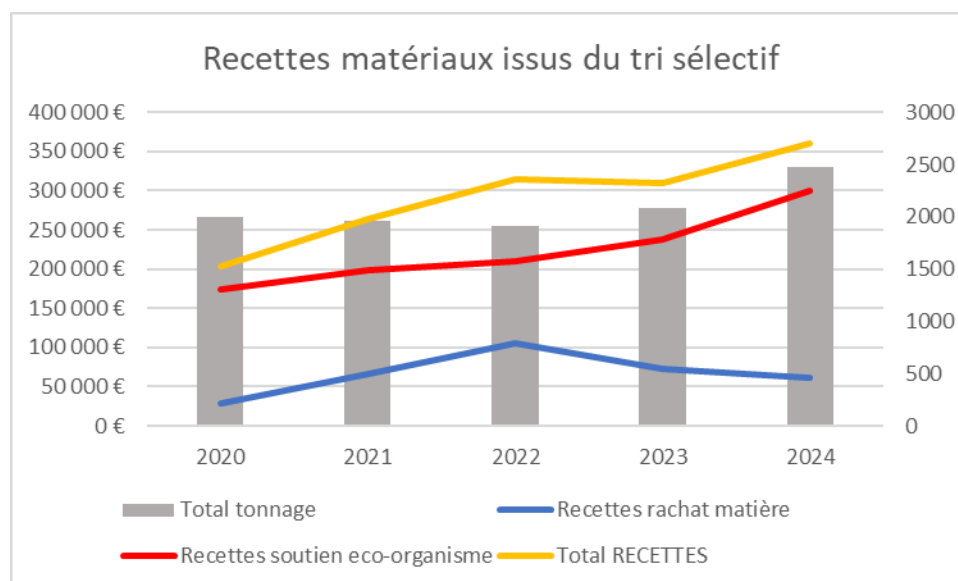
En 2024, l'évolution de la qualité du tri a permis d'obtenir une recette de 60 752 € pour la vente des matériaux (contre 72 187 € en 2023).

Au cours de l'année, les matières plastiques et les tetrapack ont été recyclés, mais n'ont fait l'objet d'aucun rachat, alors que ces gisements sont mieux triés (+ 29 tonnes entre 2023 et 2024).

Les matériaux bénéficiant encore d'un rachat sont l'acier, l'aluminium, le carton et le verre. La moitié des recettes obtenus par la CCSB sont liés à la vente du verre (32 500 € pour 820 tonnes) et le quart est lié aux cartons (17 200 € pour 320 tonnes)

Le gisement « papiers » continue de diminuer, au sens du papier recyclable, avec seulement 257 tonnes collectés/recyclés en 2024, contre 340 tonnes en 2023 (370 tonnes en 2022). Le niveau des recettes liés au recyclage du papier a augmenté de 200 % par rapport à 2023, avec un rachat total de 4 280 € sur l'année (contre 1 200 € en 2023).

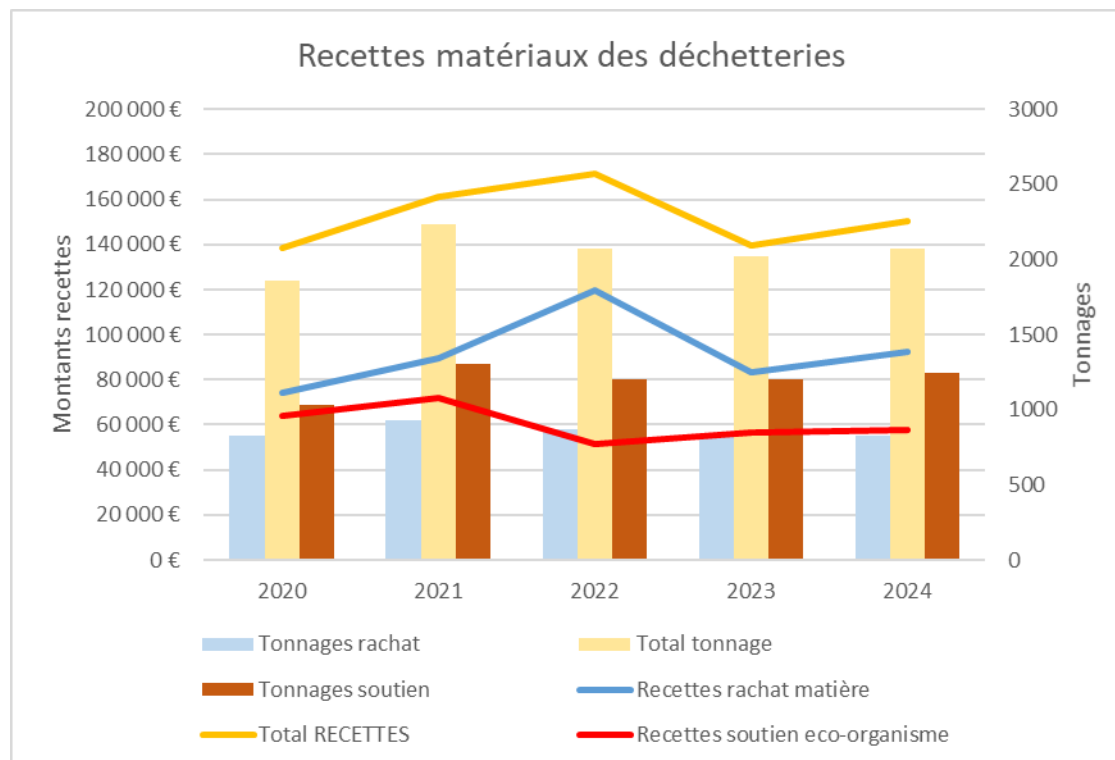
L'une des composantes complémentaires de ces recettes reste les soutiens apportés par les éco-organismes dont CITEO. En 2024, ces soutiens représentent une recette de 299 639 €, en hausse de 62 000 € par rapport à 2023.



Pour 2025, l'estimatif des recettes liées à la vente des matériaux est de 65 000 €, en tablant sur une amélioration des quantités triées (+10 %) et un maintien des cours des matières rachetées.

✓ Matériaux et soutiens issus des déchetteries

En 2024, on constate une légère augmentation des recettes avec 151 656 € contre 141 532 € en 2023. Celles-ci sont réparties en 2 volets, 92 620 € pour le rachat matières et 59 035 € pour le soutien des eco-organismes. A tonnages équivalents, le soutien des eco-organismes est plutôt stable. En revanche, les recettes liées au rachat matières sont très dépendantes de la variation des prix du marché. En 2024, l'augmentation du montant de rachat de la ferraille compense la baisse du rachat du carton.



Pour 2025, les tarifs de rachat restent les mêmes. Les recettes attendues sont de 150 000 €.

5. Les facturations établies pour les professionnels utilisateurs des 7 déchetteries

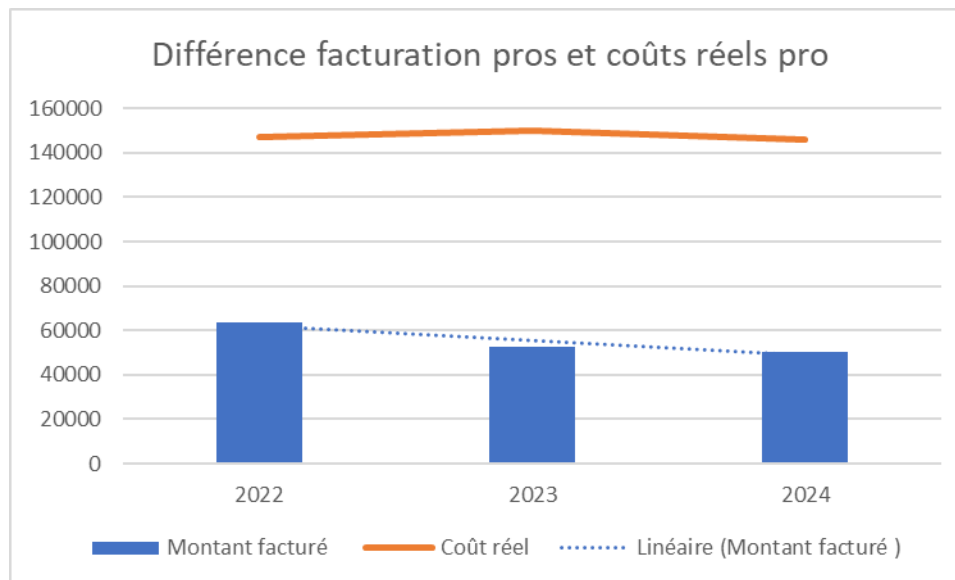
En 2024, le produit de la facturation pour les professionnels utilisateurs des 7 déchetteries de la CCSB est de 50 052 €. Il continue de diminuer : -5% par rapport à 2023, mais la baisse est moins grande qu'entre 2022 et 2023 (-18 %).

Cette baisse est liée en partie à la diminution de fréquentation des professionnels et du tonnage global en déchetterie. On note une diminution de 3,87 % du tonnage global entre 2023 et 2024 (contre 11 % entre 2022 et 2023) et 7 % de tonnages en moins pour les encombrants (contre 16 % entre 2022 et 2023).

Pour 2024, le coût total de traitement des déchets des professionnels déposés dans les déchetteries du territoire s'élève à 145 922 € TTC (TGAP incluse). Il était de 155 537 € en 2023.

Evolution de la facturation des professionnels :

Année	2022	2023	2024
Montant facturé	63 624 €	52 761 €	50 052 €
Coût réel	147 223 €	150 292 €	145 922 €
Différence facturation et coûts réels	83 599 €	97 531 €	95 871 €



Le contrôle d'accès automatisé sera mis en œuvre en 2026. Il permettra aux gardiens de déchetteries de mieux distinguer les apports des professionnels de ceux des particuliers.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES

Les charges à caractère général

Il s'agit principalement des dépenses liées aux différents marchés de prestation de service portant sur :

- la collecte et le traitement des déchets,
- le suivi post-exploitation de l'ISDND de Sorbiers,
- le nettoyage des conteneurs.

Les autres principaux postes de dépense sont :

- le carburant,
- la taxe générale sur les activités polluantes et la taxe à l'essieu,
- les locations immobilières (garages),
- les assurances.

➤ **Le carburant**

Evolution des coûts de carburant entre 2020 et 2024 et prévisions 2025 :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses	123 620 €	149 660 €	211 000 €	277 000 €	263 270 €	255 000 €

L'augmentation des dépenses de carburant entre 2020 et 2023 s'explique par la hausse des prix des carburants et surtout par la reprise en régie du service de collecte des déchets ménagers du l'ensemble du territoire de la CCSB.

La baisse des dépenses constatée entre 2023 et 2024 s'explique par l'installation d'un nouveau mode de distribution de carburant sur le site de Lazer. En effet, depuis début 2024, les camions de collecte des ordures ménagères qui sont basés à Lazer font le plein de carburant avec la cuve installée sur ce site. Sur ce carburant, la CCSB bénéficie d'un rabais de 12 % par rapport au prix client des stations-service.

➤ L'électricité

Evolution de la consommation et des coûts d'électricités entre 2023 et 2024 :

Année	Année 2023		Année 2024	
Compteur	Consommation en kWh	Coût financier	Consommation en kWh	Coût financier
Bâtiment de Garde Colombe	23 561	9 220 €	24 900	6 853 €
Atelier garage de Sisteron	10 805	3 682 €	9 833	2 772 €
7 déchetteries	46 170	15 425 €	41 458	12 427
	80 536	28 327 €	76 191	22 052 €

Concernant le budget des ordures ménagères, la CCSB a mené des actions visant à réduire la consommation d'électricité.

Ainsi, des radiateurs avec programmeurs (le chauffage ne fonctionne que pendant les horaires de présence du gardien) ont été installés dans les déchetteries de Rosans et Orpierre.

De ce fait, les consommations ont diminué de 12 % pour la déchetterie de Rosans et 13 % pour la déchetterie d'Orpierre.

➤ Les assurances

Evolution des coûts d'assurances entre 2022 et 2024 et prévisions 2025 :

Année / contrat	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dommage aux biens	2 663 €	5 547 €	9 607 €	6 507 €	2 607 €	5 100 €
Responsabilité civile	845 €	880 €	770 €	5 271 €	4 592 €	5 700 €
Atteinte à l'environnement	8 278 €	8 278 €	8 278 €	4 572 €	4 572 €	4 572 €
Flotte véhicules	4 301 €	5 559 €	7 923 €	8 116 €	11 617 €	11 000 €
Risques statutaires	29 678 €	35 410 €	40 836 €	25 253 €	71 186 €	56 160 €
Protection juridique	324 €	338 €	307 €	752 €	529 €	540 €
Protection fonctionnelle	129 €	137 €	125 €	425 €	300 €	310 €
Cyber sécurité	Pas d'assurance sur ces 3 exercices			1 057 €	1 117 €	1 311 €
TOTAL	46 218 €	56 149 €	67 846 €	51 953 €	96 520 €	84 693 €

➤ Le coût d'enfouissement des déchets ménagers collectés

Le marché de traitement des déchets ménagers de la CCSB a été renouvelé en octobre 2021. Le coût de traitement qui était jusqu'alors de 78 €/t va évoluer de 115 €/t à 130 €/t (pour environ 8000 tonnes collectées annuellement) à l'issue du marché prévue le 30 septembre 2025.

Le renouvellement du marché est prévu au 1^{er} octobre 2025, pour une durée de 4 ans. Sur la base des évolutions de coût de traitement dernièrement constatées, la CCSB pourrait subir une hausse de dépenses supplémentaires de 80 000 € pour 2025 à tonnage constant.

➤ La taxe générale sur les activités polluantes

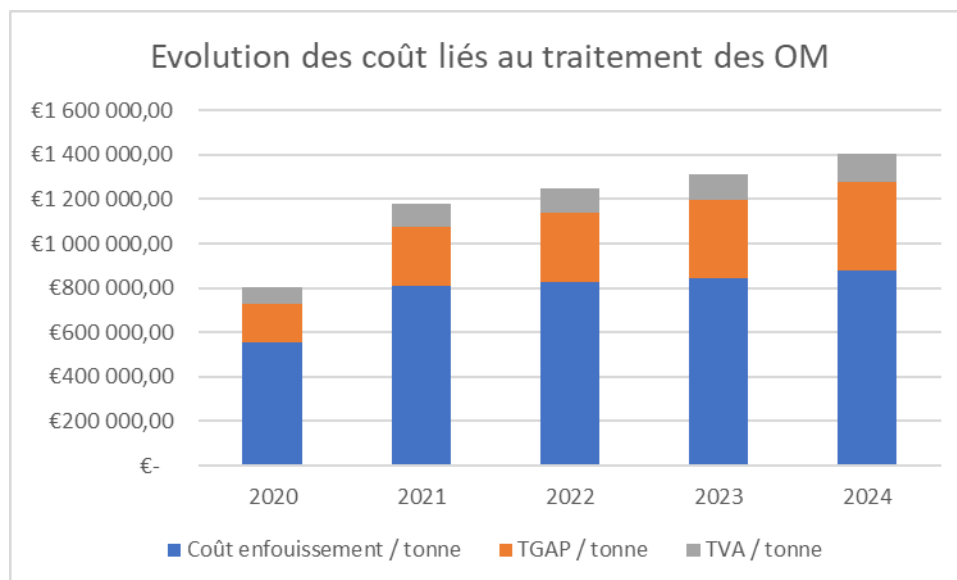
Une taxe générale sur les activités polluantes est due sur chaque tonne qui part à l'enfouissement (payée à l'Etat par la CCSB).

Le taux de cette taxe était de 25 € la tonne en 2020, 37 € la tonne en 2021, 45 € la tonne en 2022, 52 € la tonne en 2023 et de 59 € la tonne en 2024.

A partir de 2025 cette taxe s'élèvera à 65 € la tonne, ce qui à tonnage constant représente un coût supplémentaire de 42 000 €.

A ce montant, il faut prévoir une TGAP majorée pour toutes tonnes traitées au-delà de la limite administrative de l'arrêté préfectoral d'exploitation de l'ISDND du Beynon. Le montant de cette TGAP dite « illégale » (pour les tonnages « illégaux ») s'élève à 110 € la tonne.

Pour la CCSB, environ 7 à 8 % des tonnages annuels (OM et Encombrants) pourraient être concernés par cette TGAP « illégale », soit un surcoût potentiel de 61 000 € pour 2025.



➤ Le coût de transport et de traitement des déchets issus des déchetteries

Les coûts de collecte et traitement sont en très forte hausse ces dernières années avec un pic à 680 000 € en 2024. On constate pourtant une baisse de 6% de l'ensemble des tonnages collectés en déchetteries depuis 2020 alors que les coûts ont augmenté de leur côté de 9 %. Les principaux coûts sont ceux liés au traitement des encombrants, des déchets dangereux ainsi que des végétaux et du bois.

Malgré une baisse de 36 % des tonnages d'encombrants collectés entre 2020 et 2024, le coût total de traitement et de TGAP a augmenté de plus de 80 % sur cette même période. Rien qu'entre 2023 et 2024, ils sont en hausse de 36 % alors que les tonnages baissent de 7 %.

D'un autre côté, on constate une forte augmentation des tonnages de déchets dangereux dont le prix moyen à la tonne est de 1 200 €. Un travail a été engagé fin 2024 pour améliorer le tri de ces déchets et mieux maîtriser les coûts pour 2025.

Enfin, les tonnages de bois et déchets verts dépendent des dates de campagnes de broyage. Les volumes et coûts de traitement de ces déchets restent globalement stables.

La CCSB poursuit son travail de prévention pour limiter les apports et travailler sur la qualité des végétaux afin de mieux les valoriser, tout en se mettant en conformité avec la réglementation en vigueur.

Le marché de transport et de traitement des déchets issus des 7 déchetteries de la CCSB comprenant 13 lots (13 types de déchets) a été renouvelé en novembre 2023. Les prix du marché de traitement des 13 lots ont été révisés en fin d'année 2024 avec une baisse de 4 % pour 2025 (hors déchets dangereux). Les coûts de collecte et traitement pour 2025 devraient donc être similaires à ceux de 2024 pour les déchetteries ; la baisse des coûts de traitement compensant l'augmentation de la TGAP.

➤ Les dépenses de personnel

39 agents sont affectés au service de gestion des déchets de la CCSB.

En 2024, la CCSB a fait appel à des missions d'intérim pour compléter l'équipe des chauffeurs du service de collecte pour un coût de 53 025 €.

Les charges de personnel font l'objet d'une note détaillée au sein du présent rapport.

➤ Les charges financières

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.

La situation de la dette fait l'objet d'un chapitre particulier du présent rapport.

➤ Les autres charges de gestion courante

Il s'agit des créances admises en non-valeur et les créances éteintes (produit de REOM et de redevance spéciale irrécouvrables).

Evolution des créances admises et non-valeur et des créances éteintes depuis 2020 :

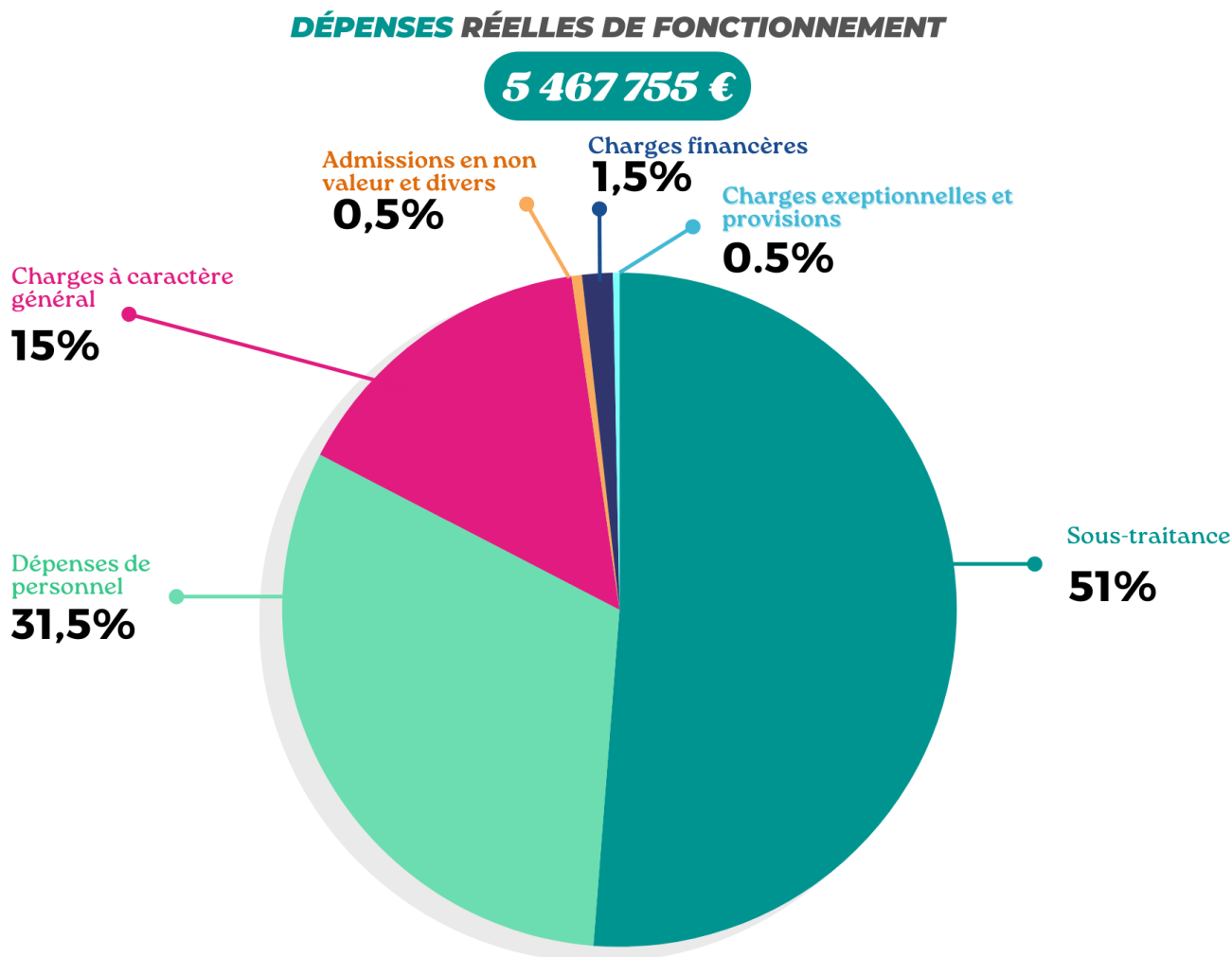
Année	2020	2021	2022	2023	2024
Montant admis en non-valeur	18 798 €	20 166 €	30 756 €	33 155 €	1 390 €
Montant des créances éteintes	3 790 €	2 268 €	1 280 €	1 127 €	1 227 €
TOTAL	22 588 €	22 434 €	32 036 €	34 282 €	2 617 €

Il s'agit également :

- de la participation au remboursement de la dette du SYDEVOM (à la suite de la sortie du syndicat de l'ancienne Communauté de Communes du Sisteronais) : 4 843 € en 2024.
- de la participation au financement de la déchetterie de Théüs qui est utilisée par une partie des habitants du territoire de La Motte Turriers : 4 917 € en 2024.

Un nouveau compte a été créé en 2021 pour payer les dépenses d'informatique en nuage éligibles au FCTVA avec un taux de 5,6 %. Ces charges représentent 4 917 € pour 2024.

Pour 2025, s'ajoute la participation de la CCSB au financement de la déchetterie de La Motte Chalancon afin d'en permettre l'accès aux habitants de Valdoule, pour un montant de 2 375 €.



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes réelles

Le budget annexe des déchets ménagers comprend plusieurs types de recettes :

- des subventions : 342 218 € en 2024 ;
- le FCTVA : 248 501 € en 2024.

Aucun emprunt nouveau n'a été réalisé sur le budget en 2024.

2. Les dépenses réelles

Les principales opérations réalisées en 2024 font l'objet d'un tableau récapitulatif transmis en annexe à la synthèse du compte administratif annexe des déchets ménagers.

Il s'agit notamment des opérations suivantes :

- Lancement des opérations de recrutement d'un architecte pour la réalisation d'une plateforme technique (garages, ateliers, aire de lavage, aire de stockage du matériel) et des bureaux du Pôle Environnement ;
- Achat de colonnes aériennes pour le remplacement de la conteneurisation sur le secteur de La Motte-Turriers ;
- Achat de composteurs et de petits matériels pour le suivi des aires de compostage ;
- Achat de divers équipements pour renforcer la régie de collecte (caisson compacteur, bennes à volets, équipement de l'atelier mobile, groupe électrogène portable) ;
- Achat de sondes de relevé de remplissage du volume des conteneurs à déchets ;
- Fin des travaux de réaménagement de l'ISDND suite à la fermeture du site ;
- Achat d'un système de compaction des cartons pour les déchetteries de Serres et d'Orpierre afin de poursuivre l'optimisation de la collecte et du transport des déchets ;
- Achat d'un véhicule de type utilitaire équipé d'une benne spécifique fermée pour faciliter le chargement/déchargement du matériel et des déchets dans les déchetteries ;
- Achat d'armoires spécifiques pour le stockage des déchets dangereux dans 5 déchetteries ;
- Achat de colonnes de stockage d'huiles ;
- Maîtrise d'œuvre pour la mise en place du contrôle d'accès dans les déchetteries ;
- Etude de prospective sur la modernisation des 7 déchetteries et la création d'espaces de valorisation.

Pour 2025, les principales opérations à prévoir au budget annexe des déchets ménagers sont les suivantes :

1) Dans le cadre du **service de collecte, pour poursuivre l'optimisation des tournées** et la maîtrise des coûts avec **l'accélération de l'harmonisation de la conteneurisation** sur l'ensemble du territoire de la CCSB :

- Acquisition d'un véhicule grue ampliroll (286 000 € HT / 343 200 € TTC) permettant le renfort de la régie de collecte des déchets La consultation a été lancée en septembre 2024, pour une livraison du véhicule prévue à l'automne 2025.
- Acquisition de colonnes aériennes pour poursuivre le remplacement de la collecte en conteneurs à roulettes et augmenter les capacités de tri sélectif sur le secteur dit du Laragnais (650 000 € HT/780 000 € TTC). La consultation a été lancée en avril 2024 et la livraison est prévue au cours de premier trimestre 2025. L'installation complète des équipements est programmée pour le mois de septembre / octobre 2025.
- Lancement d'un accord-cadre (3 000 000 € HT / 3 600 000 € TTC) pour faciliter et simplifier les démarches de renouvellement et d'acquisition des conteneurs à déchets sur les 4 prochaines années. Ce marché sera alloté de la manière suivante :
 - Lot 1 : conteneurs « 4 roues » ; pour le renouvellement des équipements existants et les entreprises assujetties à la Redevance Spéciale ;
 - Lot 2 : colonnes aériennes ; pour faciliter les acquisitions prévisionnelles de renouvellement et/ou d'aménagements nouveaux ;
 - Lot 3 : colonnes enterrées et semi-enterrées ; pour répondre à des demandes spécifiques dans certains centres-anciens denses avec des contraintes d'aménagements liées aux Bâtiments de France ;
 - Lot 4 : Composteurs de tous types ; pour poursuivre le déploiement des équipements sur le territoire et atteindre les objectifs réglementaires ;
 - Lot 5 : Bennes et caissons divers (déchetteries et transports spécifiques) pour faciliter la réponse aux nouvelles filières de collectes dont les biodéchets.

Ce marché permettra donc de répondre plus rapidement aux projets annuels, dès lors que les subventions sollicitées seront obtenues.

- Aménagement de nouveaux locaux : le programme prévisionnel est établi à 4 000 000 € HT/4 800 000 € TTC. L'objectif est de doter la CCSB d'espaces de travail adaptés aux besoins des services (en particulier celui de la collecte des déchets). Le site retenu pour cet aménagement se situe à Laragne-Montéglin, près de l'Ecopôle. Les travaux de réalisation du garage sont programmés entre fin 2025 et début 2027. Le tour de table des cofinanceurs a été réalisé au 1^{er} trimestre 2024, ce projet s'inscrivant dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027. Le concours d'architecture réalisé en 2024 a permis d'identifier l'architecte du projet qui suivra le lancement opérationnel du bâtiment au cours de l'année 2025.

2) Pour répondre aux **obligations réglementaires de traitement des biodéchets** à compter du 1^{er} janvier 2024, plusieurs programmes sont concomitants :

- Expérimentation de la collecte des biodéchets : 120 000 € pour un programme 2022-2024 (action subventionnée à 78 % par l'Europe et la Région PACA). En 2024, la mise en exploitation de la mini plateforme de compostage est effective autour d'une collecte assurée sur Laragne-Montéglin. La microplateforme a obtenu un agrément sanitaire et a permis de composter 15 tonnes de biodéchets en 2024.
L'exploitation de la plateforme continue, le double des tonnages est attendu en 2025.
- Développement du compostage de bout de champ et quantification du gisement de biodéchets des professionnels : 100 157 € (action 2022-2024 subventionnée à 72% par la Région PACA et l'Europe FEADER dans le cadre du programme LEADER). En 2024, l'étude a été finalisée pour un montant de 39 610 € avec une subvention de 28 519 €. En 2024, 6 conventions ont été signées avec des agriculteurs pour accueillir des végétaux issus des déchetteries.
En 2025, 2 d'entre eux devraient aussi accueillir des biodéchets issus de la collecte des composteurs grutables s'ils obtiennent l'agrément sanitaire demandé. La CCSB les accompagne dans cette démarche.
- Développement du compostage de proximité : 191 600 € (action subventionnée à 67 % par l'ADEME et la Région PACA) avec l'acquisition de composteurs collectifs, bacs à broyat et matériel de compostage, et le financement d'un poste de chargé de mission. Ce programme se termine fin mars 2025 et a permis :
 - o L'installation de 135 composteurs collectifs sur 48 communes.
6 communes n'ont pas encore pris leur décision et 6 communes ont privilégié le compostage individuel.
 - o Le développement du compostage autonome dans 57 établissements.
 - o La distribution de 500 composteurs individuels.
- En 2025, un nouveau programme permet de poursuivre le développement du compostage pour une durée de 3 ans (de novembre 2024 à décembre 2027) :
 - o 890 000 € (action subventionnée à 57% par l'ADEME + Fonds Verts et la Région PACA). Projet incluant le compostage de proximité, la collecte de biodéchets et le co-compostage en bout de champ, le suivi de la qualité des végétaux issus des déchetteries. Ce programme permet le financement de 3 postes (1 poste sur le suivi de la qualité des déchets verts, 1 guide composteur et 1 poste sur la coordination du PLPDMA et l'animation autour des biodéchets). L'acquisition d'un logiciel de suivi des composteurs permettra l'évaluation des tonnages détournés.

3) Pour développer l'optimisation des coûts des déchetteries et une meilleure gestion des déchets des professionnels sont prévues :

- La mise en place du contrôle d'accès et de la vidéoprotection en déchetterie : la consultation pour les travaux et le logiciel a été lancée. Les travaux doivent débuter au printemps. Le coût estimatif de l'opération est évalué à 818 000 € TTC subventionné à hauteur de 154 000 € par la Région PACA et 200 000 € par l'Etat (DETR).

Les travaux vont s'échelonner sur 2025 avec une mise en service du contrôle d'accès prévue pour le 1^{er} janvier 2026. Le dossier d'autorisation préfectorale permettant la mise en place de la vidéoprotection est en cours d'élaboration et sera soumis à la commission compétente en mars 2025.

- Une première phase de travaux de mise en conformité des déchetteries suite à l'étude prospective et aux demandes de la DREAL.
L'opération globale sur 5 ans est évaluée à 5 millions d'euros. Elle comprend une optimisation des déchetteries de Rosans, Clamensane, Barret et Orpierre, une réorganisation de Ribiers et Lazer et une relocalisation de la déchetterie de Serres avec une ressourcerie adossée. Les plus gros postes de dépenses relèvent principalement de l'imperméabilisation des sols et de la gestion des eaux ainsi que d'une part d'études (changement registre ICPE, maîtrise d'œuvre et études d'impacts).

Les engagements pluriannuels

Nom de l'opération	Montant de l'AP	Numéro d'AP	Comptes	2024	2025	2026
Construction garage régie de collecte OM	4 973 828 €	2024-01	2033	1 728 €	3 546 €	-
			2031	6 306 €	465 998 €	32 000 €
			2313	-	2 500 000 €	1 892 000 €
			2111	-	72 250 €	-
Contrôle d'accès et télé-surveillance en déchetteries	762 946 €	2024-02	2033	864 €	2 682 €	-
			2158	15 701 €	39 699 €	-
			2315	-	327 500 €	327 500 €
			2051	-	49 000 €	-
TOTAL	5 736 774 €			24 599 €	3 460 675 €	2 251 500 €

En conclusion :

Dans un contexte de plus en plus contraint avec la hausse du coût du traitement des déchets, la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes et les incertitudes sur le prix de rachat des matériaux, la CCSB garde le cap des orientations fixées en début de mandat.

Le travail mené en concertation avec les communes, la mise en œuvre d'actions de communication ciblées et le développement de nouvelles filières dans les déchetteries se sont traduits entre 2020 et 2024 par :

- une baisse du tonnage des déchets enfouis de 11 %, dont 7 % en moins d'encombrants, soit une économie totale de 225 600 €,
- une baisse de 3 % du tonnage des ordures ménagères collectées et une augmentation du tonnage des emballages triés de 30 % soit une recette supplémentaire de 160 000 € ; le soutien des Eco organismes compensant la baisse des rachats matières,

- une baisse de 36 % du tonnage d'encombrants réceptionnés en déchetterie qui permet d'atténuer la hausse des coûts de traitement et de TGAP sur la même période

Le budget annexe 2025 des déchets ménagers sera élaboré avec les objectifs suivants :

- Conforter le fonctionnement de la régie de collecte ;**
- Finaliser le déploiement des composteurs collectifs sur l'ensemble des communes du territoire ;**
- Stabiliser le taux de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères ;**
- Renforcer les efforts en matière de prévention des déchets et de sensibilisation au tri ;**
- Maintenir un plan d'investissement ambitieux autour de la mise en œuvre du contrôle d'accès dans les déchetteries et du déploiement de nouveaux containers.**

LE BUDGET ANNEXE DU SPANC

Le budget annexe du SPANC porte sur :

- l'assistance et le conseil auprès des particuliers et des élus ;
- le contrôle des installations existantes ;
- le contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ;
- le contrôle de réalisation des installations neuves ;
- le diagnostic dans le cadre des ventes immobilières.

Le SPANC est géré intégralement en régie.

L'article L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales interdit la prise en charge de dépenses du SPANC (service public industriel et commercial) par le budget général.

Le SPANC doit être financé par l'utilisateur au travers d'une redevance et le budget du SPANC doit être équilibré en dépenses.

LA SECTION D'EXPLOITATION

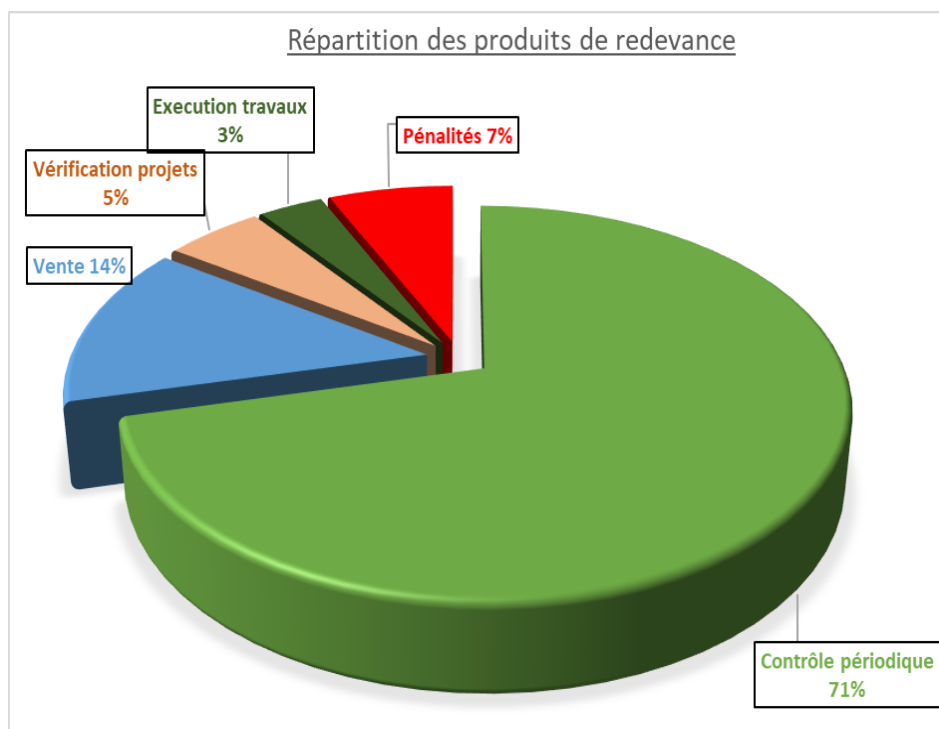
1. Les recettes réelles

Pour l'année 2024, les recettes d'exploitation sont constituées du produit de la redevance d'assainissement non collectif : 65 210 €.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les tarifs de la redevance sont les suivants :

Objet de la redevance	Montant
Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter	
Vérification préalable aux projets de moins de 20 Equivalents-Habitants (EH)	180 €
Vérification préalable aux projets de plus de 20 EH	250 €
Vérification de l'exécution des travaux de moins de 20 EH	150 €
Vérification de l'exécution des travaux de plus de 20EH	200 €
Contrôle des installations existantes	
Contrôle périodique de moins de 20 EH	140 €
Contrôle périodique de plus de 20 EH – vérification de l'installation	200 €
Contrôle périodique de plus de 20 EH – vérification du fonctionnement	150 €
Contrôle en vue d'une vente pour moins de 20 EH	300 €
Contrôle en vue d'une vente pour plus de 20 EH	350 €
Contre visite	120 €
Contre-visite en vue d'analyses des effluents pour les installations de plus de 20EH,	60 €
Pénalités Financières	
Refus, entrave, absence au rdv, report abusif. Non-prise en compte des conclusions du précédent rapport.	Le montant de la pénalité représente une majoration de 100 % du contrôle dont a fait l'objet l'installation.

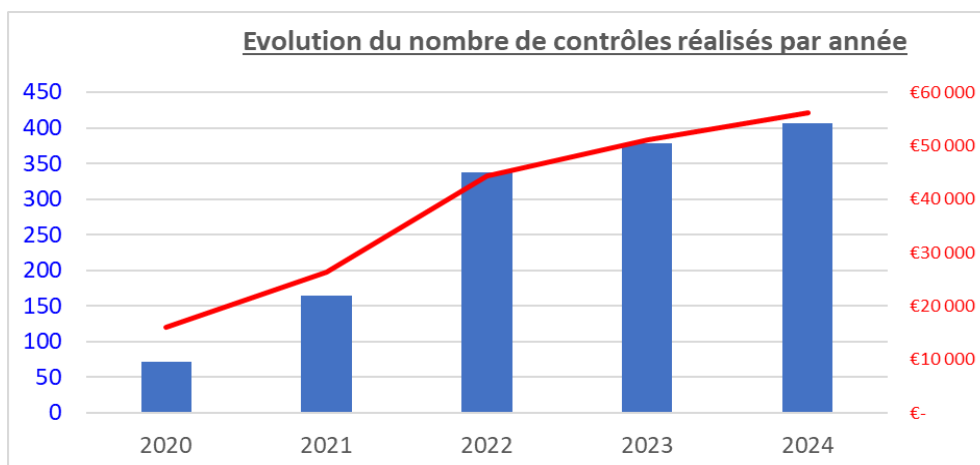
Pour les redevances applicables aux contrôles périodiques dont le tarif est de 140 € en 2025, une hausse de tarif de 10 € s'appliquera chaque année au 1^{er} janvier jusqu'en 2030. Le montant de la redevance serait ainsi actualisé au 1^{er} janvier de chaque année sans autre délibération.



Depuis juillet 2021, la CCSB a décidé de revoir sa politique sur le service public d'assainissement non collectif en affinant la comptabilité analytique afin de renforcer la sincérité budgétaire. Aujourd'hui, toutes les charges liées au SPANC sont comptabilisées dans le budget.

De plus, le service s'est réorganisé afin de reprendre les vérifications périodiques des installations d'assainissement non collectif dans la limite d'une périodicité établie à 10 ans, conformément à la réglementation. Ainsi, le nombre de contrôles annuels a augmenté de façon importante en 2022. Depuis, il tend à se stabiliser progressivement en raison des limites liées au temps de travail des agents.

La simplification des rapports en début d'année 2024 a encore permis d'optimiser le temps de travail des agents du service.



2. Les dépenses réelles

➤ Les charges à caractère général

Il s'agit principalement des frais de carburant et de télécommunication, auxquels il faut rajouter le remboursement de frais au budget général (assurances, affranchissement, ...).

La mise en place de l'envoi des rapports de visite aux usagers par voie dématérialisée en cours d'année 2024 a permis de limiter l'augmentation des charges à caractères général du budget SPANC. Ce levier d'économies doit encore être consolidé.

➤ Les dépenses de personnel

Ce point fait l'objet d'une note détaillée au sein du présent rapport.

En 2020, il avait été convenu de réduire les contrôles périodiques des installations afin que les agents du service travaillent prioritairement sur le diagnostic eau et assainissement, dans la perspective du transfert de la compétence à l'intercommunalité à l'horizon 2026.

Depuis juillet 2021, le Service Public d'Assainissement Non Collectif s'est réorganisé (effectifs et méthodologie de travail) afin de reprendre les contrôles périodiques. Les inspections ont été menées en priorité sur les installations présentant un risque sanitaire ou environnemental ainsi que celles n'ayant pas été contrôlées depuis plus de 10 ans.

Pour l'année 2025, le SPANC prévoit de pérenniser son organisation et de réaliser 340 contrôles périodiques.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget annexe du SPANC comprenait principalement des opérations pour compte de tiers (programmes de réhabilitation des installations non conformes chez les particuliers) qui s'équilibraient en dépenses et en recettes.

Le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau ayant mis fin aux programmes de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage publique, les participations aux chantiers de réhabilitation se sont achevées.

Il n'y a donc quasiment plus ni dépenses, ni recettes réelles d'investissement sur ce budget.

En conclusion :

Actuellement, le budget annexe du SPANC de la CCSB s'équilibre grâce à la reprise progressive d'une provision qui avait été réalisée dans le cadre du principe de précaution budgétaire, afin de couvrir un risque contentieux.

Plusieurs actions d'optimisation ont été mises en œuvre pour réduire les dépenses. La hausse des tarifs de la redevance d'assainissement non collectif votée en novembre 2024 et étalée dans le temps permettra de garantir l'équilibre du budget de façon durable.

Pour 2025, les objectifs sont :

- **Prioriser l'action du service sur des installations à forts enjeux (mise aux normes après des ventes immobilières, pollutions avérées d'installations) ;**
- **Continuer à optimiser le fonctionnement du service par la mise en place de logiciels outils tels que GéoANC (gestion des rendez-vous, rédaction des rapports et courriers, facturation) et GéoMobilité (réduction de la charge de travail administratif par l'utilisation de tablette embarquée lors des contrôles).**

LES BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITES

La CCSB compte 3 budgets annexes correspondant chacun à l'aménagement de zones d'activités :

- le parc d'activités du Val de Durance ;
- l'Ecopôle Laragne ;
- le parc d'activités du Poët.

Les principales dépenses de fonctionnement de ces budgets sont constituées par :

- les acquisitions foncières des parcelles destinées à être aménagées et vendues aux entreprises ;
- les études et travaux d'aménagement ;
- les commissions sur la vente des lots versées à la SPL Sisteronais Buëch chargée de la commercialisation ;
- les taxes foncières ;
- les intérêts des emprunts contractés.

Les autres dépenses courantes sont inscrites au budget général.

Ces budgets font l'objet d'une comptabilité de stock dont le calcul se base sur les surfaces commercialisables restantes et le prix de revient au m².

Le parc d'activité du Val de Durance a été financé pour partie par emprunt.

Il en est de même pour l'Ecopôle Laragne.

L'aménagement du parc d'activités du Poët avait été entièrement réalisé sur fonds propres par l'ancienne Communauté de Communes du Laragnais. Aucun emprunt n'a été contracté pour cette zone.

Les prix de vente pour les 3 zones ont fait l'objet d'une réévaluation en décembre 2024 pour une application au 1^{er} janvier 2025. Les tarifs HT sont les suivants :

- 52 € le m² à Sisteron Val Durance ;
- 46 € et 50 € le m² à Laragne Ecopôle en fonction des lots ;
- 24 € le m² au Poët.

Un lot est encore disponible à la zone de Mison – Les Grandes Blâches au tarif de 15 € le m².

Analyse des stocks du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2024

La balance des stocks évolue chaque année en fonction des dépenses imputées aux budgets annexes et des recettes liées aux ventes de terrains.

Au 31 décembre 2024, les valeurs des stocks des budgets annexes des zones d'activités sont les suivantes :

BA ZA Val de Durance	
Surfaces commercialisables restantes	6,03 hectares
Prix de revient au m ²	38,87 €
Valeur du stock au 31/12/24	2 343 311,05 €
BA ZA Le Poët	
Surfaces commercialisables restantes	5 hectares
Prix de revient au m ²	15,67 €
Valeur du stock au 31/12/24	783 915,46 €
BA ZA Ecopôle	
Surfaces commercialisables restantes	1,10 hectares
Prix de revient au m ²	43,44 €
Valeur du stock au 31/12/24	480 977,52 €

Parc d'activités du Val de Durance :

14 611 015,92 € de dépenses cumulées ont été réalisées sur cette zone depuis 2007.

103 543,88 € de dépenses ont été réalisées en 2024, dont 7 667,92 € de signalétique, 43 989,70 € de commissions à la SPL et 51 696,69 € d'intérêts.

En 2024, 1 seule vente est intervenue, représentant une recette de 24 068,00 € pour une surface de 547 m².

	31/12/20	31/12/21	31/12/22	31/12/23	31/12/24
Surfaces commercialisables	98 737 m²	104 616 m²	74 500 m²	60 830 m²	60 283 m²
Prix de revient	38,83 €	33,07 €	35,01 €	37,19 €	38,87 €

Pour information, la dernière parcelle de la ZA de Mison – Grandes Blâches a été intégrée au stock en 2021 ce qui explique l'écart.

En 2025, sera également intégrée la parcelle destinée initialement au centre aquatique.

Au 1^{er} janvier 2025, 3 promesses de vente sont en cours représentant une valeur de 815 212 € pour 2,05 hectares de terrains.

Le stock de la ZA du Val de Durance comprend plus de 18 000 m² de terrains situés sur la zone des Grandes Blâches à Mison, et dont le prix de revient individualisé s'établit prévisionnellement à 13 €/m².

En 2024, a été réalisé :

- le relamping de la zone dans le cadre du Fonds vert (la recette correspondante sera inscrite au budget 2025 ;
- La sécurisation de la partie Nord de la zone, avec la création de passages piétons et de ralentisseurs.

Pour 2025 sont prévues :

- La finalisation de la partie Nord de la zone ;
- La réalisation de division parcellaire en vue de réaliser en 2026 les accès routiers à des parcelles qui seront ouvertes à la commercialisation.

Ecopôle Laragne :

2 071 699,92 € de dépenses cumulées ont été réalisés sur cette zone depuis 2007.

31 867,19 € de dépenses ont été réalisés en 2024 dont 6 713,43 € de remboursement d'emprunts, 3 878 € de taxe foncière et 10 956 € de commission versée à la SPL.

En 2024, aucune vente n'a eu lieu.

	31/12/20	31/12/21	31/12/22	31/12/23	31/12/24
Surfaces commercialisables	27 425 m²	27 425 m²	16 768 m²	11 098 m²	11 098 m²
Prix de revient	36,13 €	36,83 €	38,30 €	40,47 €	43,34 €

Au 1^{er} janvier 2025, aucune promesse de vente ne court sur cette zone.

En 2024, des élargissements de voirie ont été réalisés ainsi que la modernisation de l'éclairage public subventionnés par l'Etat et le Département 05.

Parc d'activités du Poët :

1 661 994,87 € de dépenses cumulées ont été réalisés sur cette zone depuis 2007.

41 844,04 € de dépenses ont été réalisés en 2024 dont 36 844,04 € de signalétique et de relamping et 3 610 € de taxes foncières.

En 2024, une vente a été réalisée pour un montant de 48 580 € et représentant 2 429 m².

	31/12/20	31/12/21	31/12/22	31/12/23	31/12/24
Surfaces commercialisables	54 173 m ²	55 457 m ²	52 457 m ²	52 457 m ²	50 028 m ²
Prix de revient	14,25 €	14,56 €	14,69 €	14,87 €	15,67 €

Au 1^{er} janvier 2025, 2 promesses de vente sont en cours, représentant une valeur de 263 908 € pour une surface de terrains de 11 263 m².

Depuis le début de l'année 2025, 2 ventes ont eu lieu pour un montant de 142 520 € représentant 7 130 m².

En 2024, une opération de relamping a été réalisée grâce au soutien de l'Etat et du Département 05.

En conclusion :

Les budgets des zones d'activités intercommunales seront clôturés dès lors que l'intégralité des terrains commercialisés seront vendus et les espaces verts-voiries rachetés par le budget général.

Depuis 2022, la fixation de nouveaux tarifs sur les trois zones et l'intégration des subventions dans le prix de revient permettent de corriger une situation budgétaire compliquée sur les budgets annexes de Val de Durance et de l'Ecopôle. Ces augmentations permettent également d'anticiper les opérations à venir, lourdes financièrement, comme la création ou la finalisation de voirie à Val Durance.

Le rythme des ventes est également disparate entre les zones mais doit s'analyser sur une période plus longue et non année par année. L'extension de certaines zones est à l'étude ainsi que la création d'un nouvel espace foncier dédié aux professionnels dans le secteur du Serrois, ce qui nécessitera de créer un budget annexe supplémentaire.

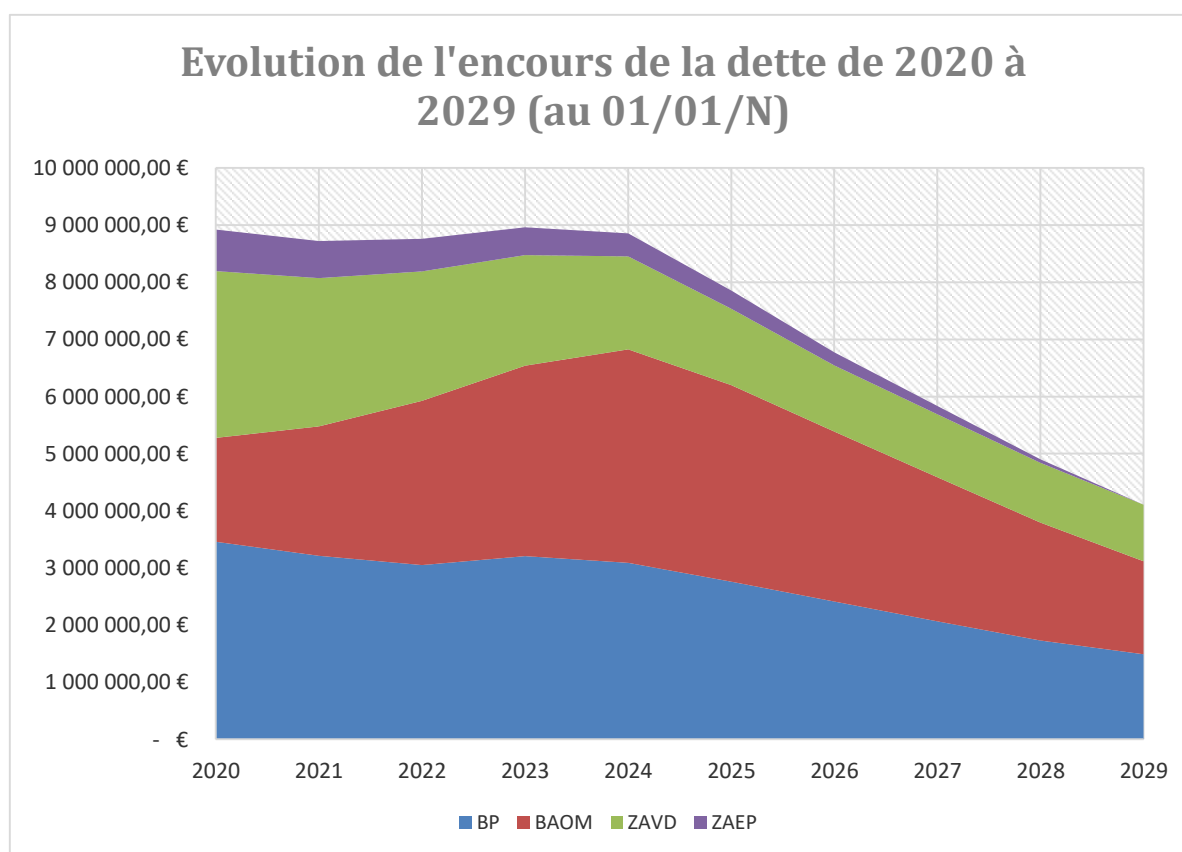
LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours global de la dette est de 7 802 740 € répartis comme suit :

Budget	Encours	Contrats d'emprunt
Général	2 757 171 €	24 contrats
Déchets ménagers	3 444 007 €	19 contrats
Parc d'activités du Val de Durance	1 331 867 €	4 contrats
Ecopôle Laragne	319 998 €	3 contrats
TOTAL	7 802 740 €	51 contrats

La dette des budgets des zones d'activités est spécifique dans la mesure où il s'agit d'emprunts de portage. Elle est adossée à des stocks de terrains dont la vente permettra le remboursement des emprunts.

Il n'y a pas de dette sur le budget annexe du parc d'activités du Poët, ni sur celui du SPANC.



➤ **Budget général :**

Données annuelles de dette et d'épargne :

Ratios de dette	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de dette 31/12 (A)	3 212 208 €	3 049 051 €	3 208 509 €	3 091 714 €	2 757 171 €
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	6 048 448 €	6 803 448 €	7 092 045 €	7 775 818 €	8 499 836 €
Recettes réelles de fonctionnement (C)	7 754 455 €	7 913 806 €	9 306 126 €	9 949 676 €	11 135 623 €
Taux d'endettement (A/C)	41,42 %	38,53 %	34,48 %	31,07 %	24,76 %
Annuité de dette (D)	456 643 €	437 717 €	452 690 €	434 691 €	418 695 €
Epargne brute (E=C-B)	1 706 007 €	1 110 296 €	2 214 081 €	2 173 857 €	2 635 787 €
Remboursement de la dette =capital (F)	407 493 €	302 784 €	322 711 €	303 901 €	297 514 €
Epargne nette (G=E-F)	1 298 514 €	807 512 €	1 891 369 €	1 869 956 €	2 338 273 €

Données hors versements fiscaux

Ratios et capacité de désendettement :

	CCSB 2020	CCSB 2021	CCSB 2022	CCSB 2023	CCSB 2024	EPCI à fiscalité propre 2023
Taux d'épargne brute	22,00 %	14,03 %	23,79 %	21,85 %	23,67 %	19,0 %
Taux d'épargne nette	16,74 %	10,20 %	20,32 %	18,79 %	21,00 %	11,9 %
Taux d'endettement	41,42 %	38,53 %	34,48 %	31,07 %	24,76 %	76,1 %
Capacité de désendettement (A-D)	1,88 ans	2,75 ans	1,45 ans	1,42 ans	1,05 ans	4,0 ans

Source : Les collectivités locales en chiffres 2024 – DGCL

L'encours de dette du budget principal au 31 décembre 2024 s'établit à 2,76 M€. Il est en baisse de 33 543 € par rapport à fin 2023.

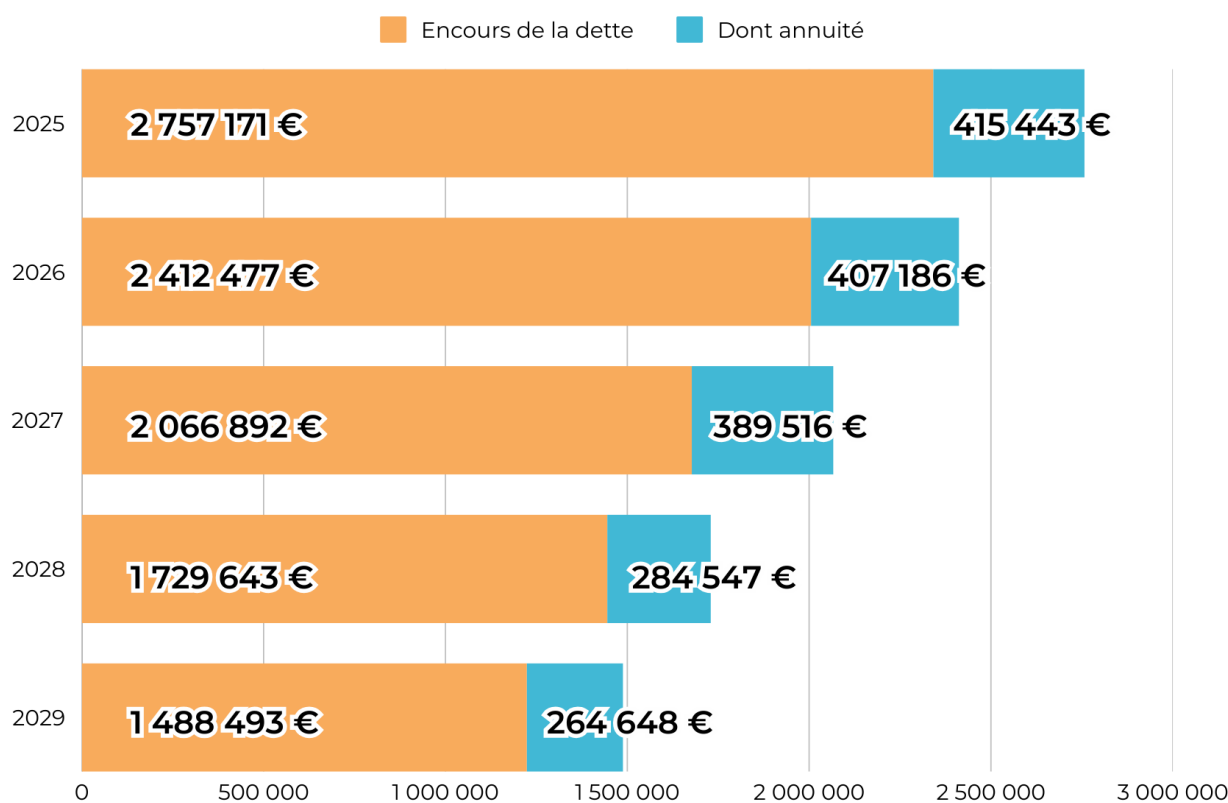
Le taux d'épargne brute de la CCSB (= recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement) s'est légèrement amélioré par rapport à 2023. Cela signifie que le flux dégagé par la CCSB pour investir est supérieur à celui de 2023.

La capacité de désendettement (c'est-à-dire l'encours de la dette rapporté à l'épargne de la CCSB) a diminué par rapport à 2023 : elle est largement inférieure à 10 ans.

Si la CCSB ne réalise pas d'emprunt nouveau sur les prochains exercices, l'encours de la dette devrait évoluer de la manière suivante :

	2025	2026	2027	2028	2029
Encours moyen (en €)	2 757 171 €	2 412 477 €	2 066 895 €	1 729 644 €	1 488 493 €
Capital payé sur la période (en €)	344 694 €	345 585 €	337 248 €	241 151 €	226 586 €
Intérêts payés sur la période (en €)	70 749 €	61 601 €	52 268 €	43 397 €	38 062 €

ÉVOLUTION DE LA DETTE - BG



➤ **Budget annexe des déchets ménagers :**

Données annuelles de dette et d'épargne :

Ratios de dette	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de dette 31/12 (A)	2 266 905 €	2 875 290 €	3 330 492 €	3 731 061 €	3 444 008 €
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	4 676 640 €	4 714 961 €	5 006 585 €	4 991 181 €	5 466 209 €
Recettes réelles de fonctionnement (C)	5 012 615 €	5 294 869 €	6 149 308 €	5 837 253 €	6 176 825 €
Taux d'endettement (A/C)	45,22 %	54,30 %	54,16 %	63,92 %	55,76 %
Annuité de dette (D)	237 506 €	282 420 €	376 340 €	434 600 €	576 782 €
Epargne brute (E=C-B)	335 975 €	579 908 €	1 142 724 €	846 073 €	710 617 €
Remboursement de la dette = capital (F)	207 467 €	253 615 €	344 798 €	394 431 €	502 053 €
Epargne nette (G = E-F)	128 508 €	326 293 €	797 925 €	451 642 €	208 564 €

Ratios et capacité de désendettement :

	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'épargne brute	6,70 %	10,95 %	18,58 %	14,49 %	11,50 %
Taux d'épargne nette	2,62 %	4,27 %	11,54 %	7,74 %	3,38 %
Capacité de désendettement	6,75 ans	4,96 ans	2,91 ans	4,41 ans	4,85 ans

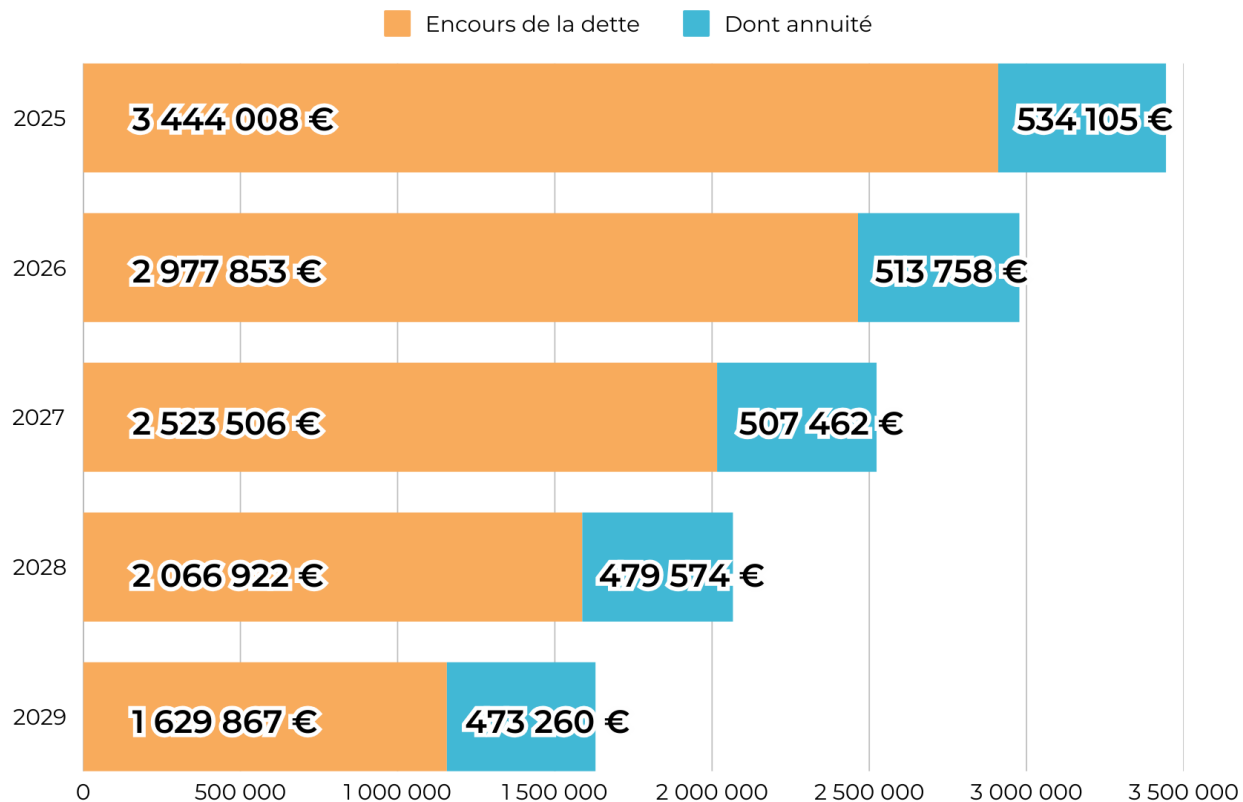
L'encours de dette du budget annexe des déchets ménagers au 31 décembre 2024 s'établit à 3,44 M€. Il est en diminution de 287 053 € par rapport à fin 2023.

Sur le budget annexe des déchets ménagers les voyants sont toujours à l'orange pour le taux d'épargne brute qui a légèrement diminué, mais demeurent au vert pour la capacité de désendettement.

Si la CCSB ne réalise pas d'emprunt nouveau sur les prochains exercices, l'encours de la dette devrait évoluer de la manière suivante :

	2025	2026	2027	2028	2029
Encours moyen (en €)	3 444 008 €	2 977 853 €	2 523 506 €	2 066 922 €	1 629 867 €
Capital payé sur la période (en €)	466 154 €	454 347 €	456 584 €	437 055 €	438 845 €
Intérêts payés sur la période (en €)	67 951 €	59 411 €	50 878 €	42 520 €	34 415 €

ÉVOLUTION DE LA DETTE - BAOM

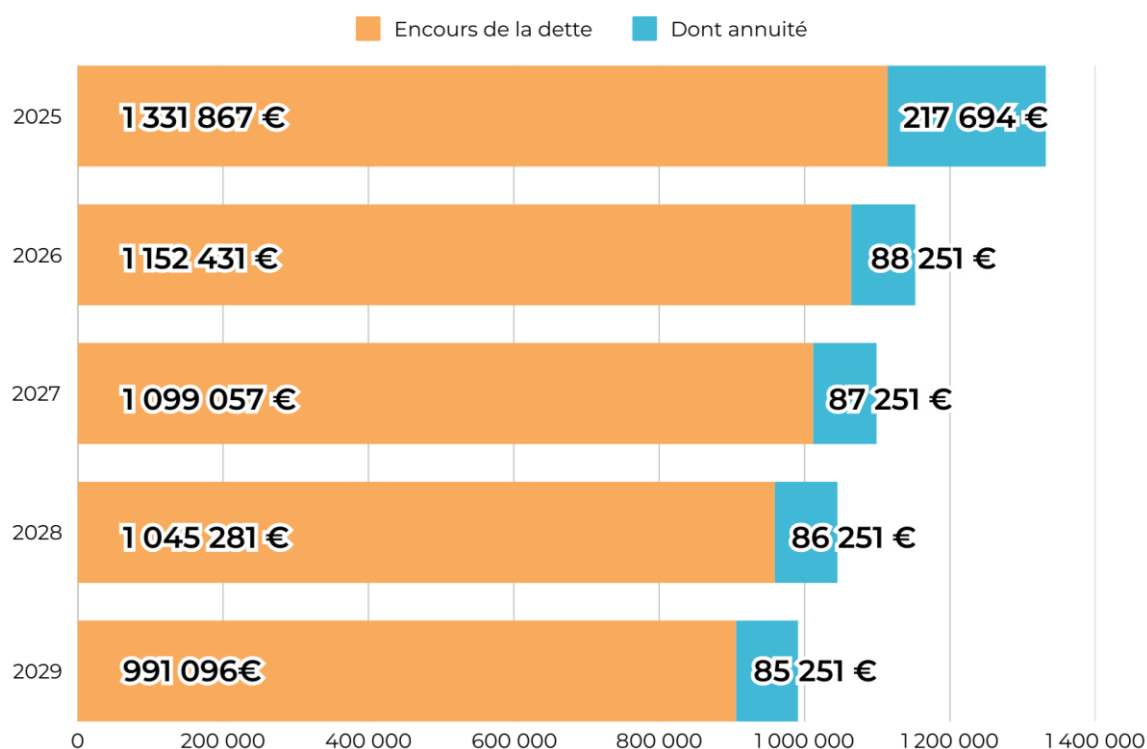


➤ Budget annexe du parc d'activités du Val de Durance :

Si la CCSB ne réalise pas d'emprunt nouveau sur les prochains exercices, l'encours de la dette devrait évoluer de la manière suivante :

	2025	2026	2027	2028	2029
Encours moyen (en €)	1 331 867 €	1 152 431 €	1 099 057 €	1 045 281 €	991 096 €
Capital payé sur la période (en €)	179 436 €	53 374 €	53 776 €	54 184 €	54 597 €
Intérêts payés sur la période (en €)	38 328 €	34 877 €	33 475 €	32 067 €	30 653 €

ÉVOLUTION DE LA DETTE - PARC D'ACTIVITÉS DU VAL DURANCE

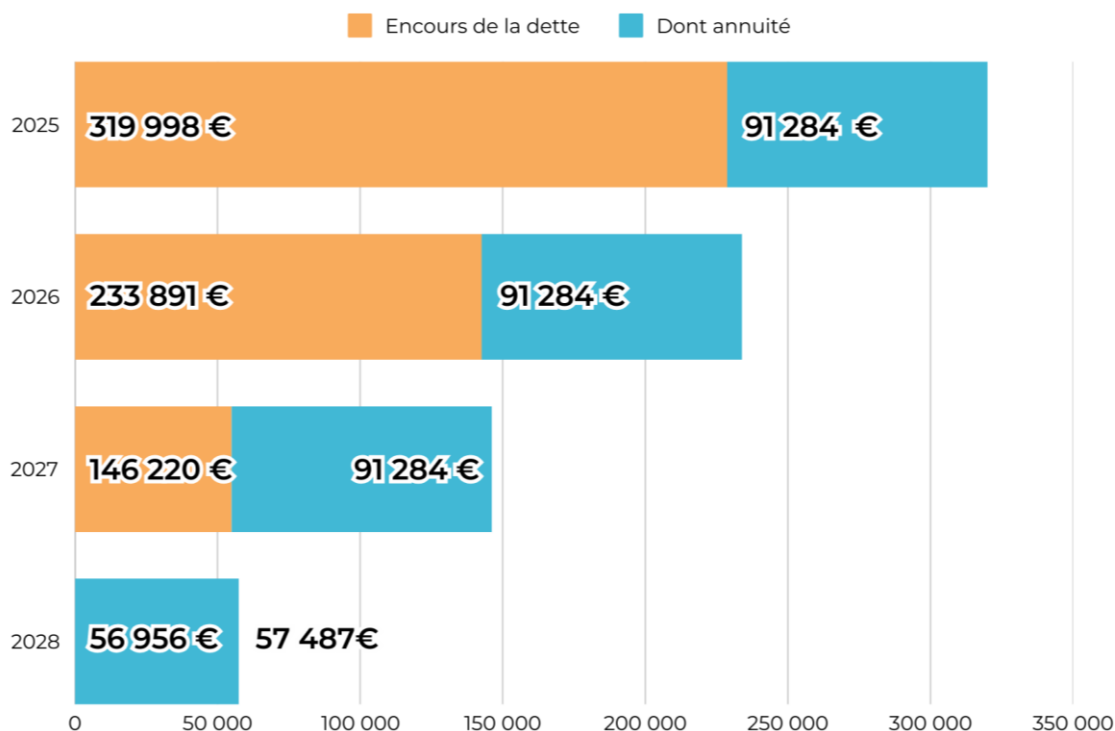


➤ Budget annexe de l'Ecopôle de Larnage :

Si la CCSB ne réalise pas d'emprunt nouveau sur les prochains exercices, l'encours de la dette devrait évoluer de la manière suivante :

	2025	2026	2027	2028	2029
Encours moyen (en €)	319 998 €	233 891 €	146 220 €	56 956 €	0 €
Capital payé sur la période (en €)	86 107 €	87 671 €	89 264 €	56 956 €	0 €
Intérêts payés sur la période (en €)	5 178 €	3 614 €	2 020 €	531 €	0 €

ÉVOLUTION DE LA DETTE - PARC D'ACTIVITÉS DE L'ÉCOPÔLE DE LARAGNE



En conclusion :

En 2024, la CCSB n'a pas contracté de nouvelle dette sur ses différents budgets, sa situation financière lui ayant permis d'éviter d'avoir recours à l'emprunt en cette période de taux exceptionellement hauts.

Deux emprunts de la CCSB qui sont indexés sur le livret A ont augmenté et coûtent par conséquent plus cher à la collectivité.

L'un des objectifs du présent mandat consistait à maîtriser la dette de la collectivité. Le profil de l'encours de dette, dont la tendance est à la baisse sur l'ensemble des budgets depuis cette année, montre que celui-ci a été atteint.

L'effort doit continuer à se porter sur l'épargne brute de la CCSB afin que l'intercommunalité puisse continuer à investir tout en remboursant la dette.

Compte tenu du faible taux d'endettement de la CCSB par comparaison à la moyenne des EPCI de même strate, il reste possible d'envisager l'emprunt selon les besoins des opérations à porter.

LES CHARGES DE PERSONNEL LA STRUCTURE ET L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2024, la CCSB compte 164 agents soit 138,96 Equivalents Temps Plein (ETP) répartis de la manière suivante :

- 96 agents titulaires
- 68 contractuels.

Parmi les 68 agents contractuels on dénombre :

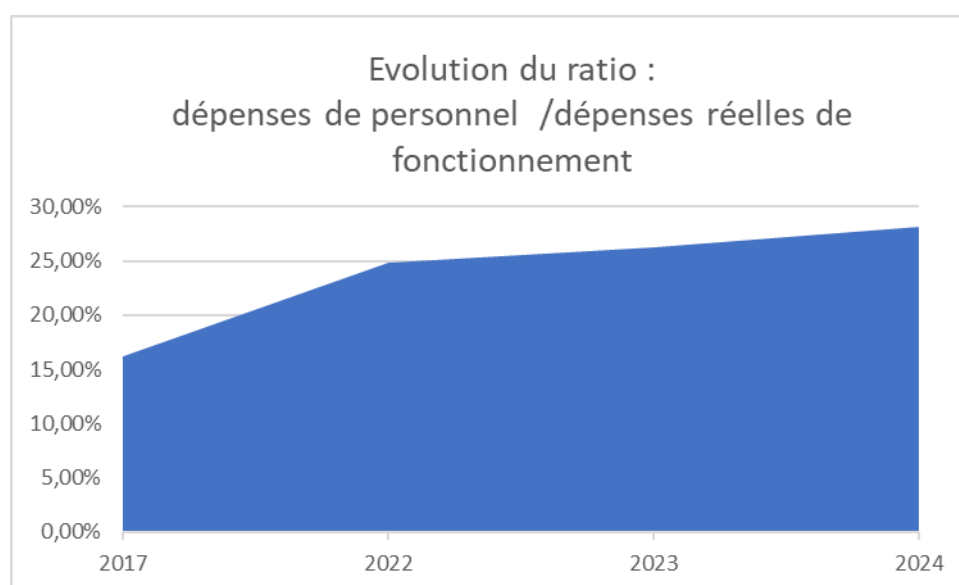
- 52 agents en Contrat à Durée Déterminée (CDD) de droit public ;
- 2 agents en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) : CDD de droit privé ;
- 11 agents en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) ;
- 3 apprentis.

En 2024, la masse salariale tous budgets confondus (budget général, budget annexe des déchets ménagers et budget annexe du SPANC) représente 24 281 909 €, soit 28,21 % des dépenses réelles de fonctionnement.

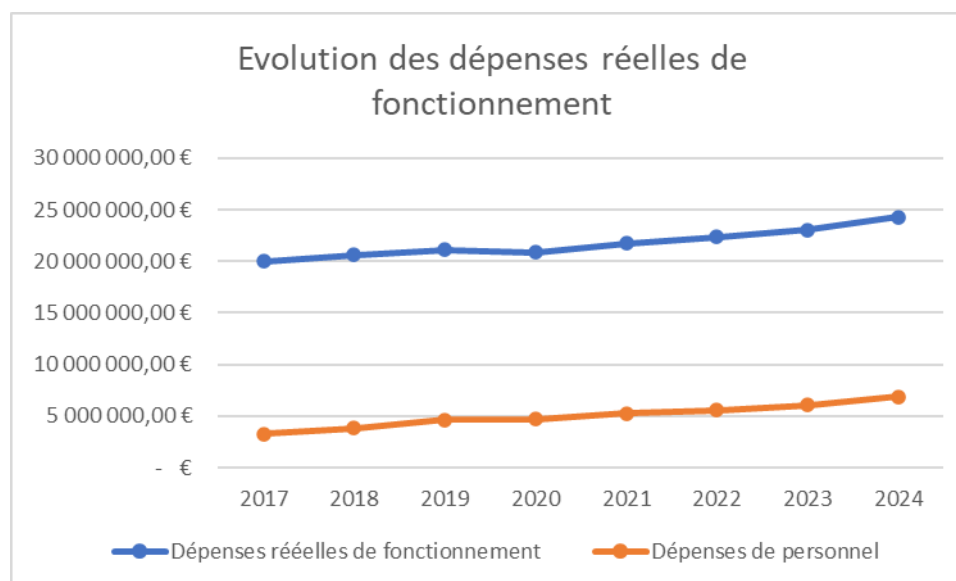
Au niveau national ce ratio est bien plus élevé ce qui démontre la bonne maîtrise de la masse salariale au sein de la CCSB.

Intercommunalités	Ratio : Dépenses de personnel / Dépenses Réelles de Fonctionnement
Groupements de communes à fiscalité propre	39,40 %
Communautés de communes à fiscalité professionnelle unique	41,70 %
Groupement de communes à fiscalité propre de 15 000 à 30 000 habitants	41,00 %
CCSB	28,21 %

Source : Les Collectivités Locales en chiffres 2024 – DGCL



Le ratio sur la charge des dépenses de personnel a fortement augmenté entre 2017 et 2022 notamment suite à la reprise d'une partie du personnel du Pays Sisteronais et des écoles du musique de Sisteron et des Pays du Buëch. La progression s'est nettement ralentie depuis 2022 et reste bien en deçà du ratio des collectivités de même strate.

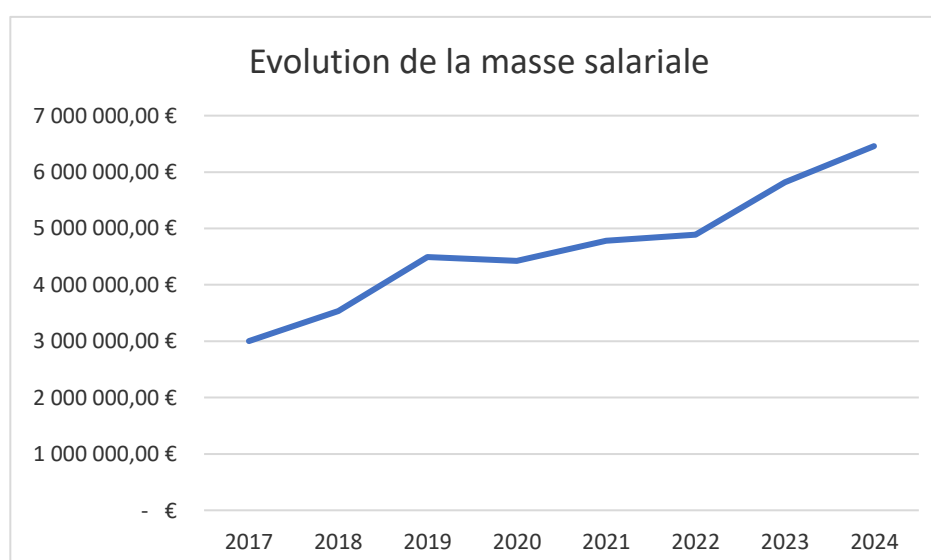


Depuis 2017, les dépenses réelles de fonctionnement tout comme les dépenses de personnel augmentent progressivement malgré les efforts importants de la collectivité pour limiter ces hausses.

Leur progression est sensiblement la même sur les 8 dernières années :

+ 10,30 % en moyenne pour les dépenses réelles de fonctionnement,

+ 11,10 % en moyenne pour les dépenses de personnel (masses salariale, assurance statutaire, visites médicales, titres restaurants et CNAS).



La progression de la masse salariale (salaires + charges) sur les huit dernières années a été assez linéaire : + 11,20 % par an en moyenne. Elle est essentiellement liée aux transferts de compétences, aux évolutions de carrières, à l'augmentation du point d'indice et à l'augmentation des taux de cotisation.

Au cours de l'année 2024, la CCSB a continué à poursuivre ses efforts pour adapter au mieux ses outils de gestion des ressources humaines et renforcer son attractivité.

Dans un contexte financier général sensible, l'objectif de la CCSB reste de répondre aux besoins de la population et des communes membres, tout en maintenant un niveau cohérent d'effectifs.

Les effectifs en 2024 ont été globalement stabilisés grâce :

- au non remplacement systématique des départs ou des congés de maladie,
- à la réorganisation de services,
- à des recrutements au plus juste.

Depuis 2017, à l'occasion de chaque départ d'agent (mutation, retraite, disponibilité), une réflexion est menée pour déterminer la façon optimale de délivrer le service et la nécessité ou non de procéder à un remplacement.

La CCSB est également engagée dans la formation de ses agents que ce soit pour développer leurs compétences par le biais de formations métiers (permis, CACES, etc.) ou par le biais d'accompagnements individuels ou de service.

Pour 2025, une hausse des prévisions de charges de personnel est à prévoir par rapport à 2024 pour les raisons suivantes :

- La revalorisation du régime indemnitaire votée en juillet 2024 sur 12 mois
- La hausse de l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE) pour les chauffeurs et grutiers du service de collecte des déchets
- L'augmentation de 3 % du taux de contribution employeur à la CNRACL
- La hausse d'un point du taux patronal de la cotisation d'assurance maladie pour les agents affiliées à la CNRACL
- La réévaluation de l'indemnité compensatrice de hausse de la CSG
- Le désengagement de l'Etat dans le financement de l'apprentissage
- L'augmentation des tarifs du Centre de Gestion 05 pour la mise à disposition d'un assistant de prévention

Ces hausses seront compensées en partie par :

- La suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)
- Le gel du point d'indice
- Le passage à 90 % d'indemnisation des arrêts maladie pour les 30 premiers jours d'arrêt

A ces facteurs externes s'ajoutent les augmentations courantes liées aux facteurs internes à la CCSB : avancements d'échelons de droit en fonction de l'ancienneté des agents, avancements de grade et promotions internes.

Le régime indemnitaire :

Pour rappel, les agents de la CCSB hors filière culturelle et contrats de droit privé bénéficient du Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Celui-ci se décompose en 2 parts :

- une part fixe liée au grade et au niveau d'expertise et de responsabilité des agents (IFSE) ;
- une part variable liée à la manière de servir et à la réalisation des objectifs individuels (CIA).

L'IFSE est versée mensuellement.

En 2024, la CCSB a revalorisé de manière conséquente cette part de prime pour être plus attractive, en particulier sur les postes d'encadrant où il y avait des difficultés de recrutement. Cette revalorisation a pris effet au 1^{er} juillet 2024.

Le CIA, mis en place depuis 2024, est versé annuellement. Il s'élève à 1 150 € bruts maximum par agent à temps complet. Il vise à récompenser l'engagement professionnel de chaque agent. L'attribution de cette part de prime n'est donc pas automatique.

En 2024, la CCSB a versé 550 844 € de RIFSEEP dont le détail se trouve ci-après :

	IFSE	CIA
Budget général	364 783 €	51 901 €
Budget annexe des déchets ménagers	111 510 €	15 336 €
Budget SPANC	6 084 €	1 230 €
TOTAL	482 377 €	68 467 €

Les avantages sociaux :

Les avantages sociaux attribués en 2025 restent identiques à ceux de 2024 à savoir :

- L'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS).
En 2024, le CNAS a concerné 187 agents (actifs et retraités confondus) pour un coût de 37 896 €. Parmi eux 79 ont effectivement fait usage du CNAS, ce qui représente 499 prestations versées sur l'année pour un montant total de 27 031 €.
- L'attribution de titres restaurants.
En 2024, 132 agents ont bénéficié des titres restaurants. Les titres restaurant sont proposés sur 10 mois et ont une valeur faciale de 6 €. La moitié de la valeur du titre est prise en charge par la CCSB, ce qui représente une dépense annuelle de 78 242 €. Une étude est en cours pour élargir le bénéfice des titres restaurants sur 12 mois et ouvrir cet avantage aux apprentis.
- La participation à la prévoyance.
Depuis le 1^{er} janvier 2025 les agents de la CCSB ont la possibilité de souscrire à un contrat collectif à un prix attractif. A ce jour, 61 agents ont adhéré au contrat collectif. La CCSB verse une aide de 11 € brut par mois à chaque agent qui souscrit à ce contrat de groupe. En 2024, la CCSB a ainsi versé 11 147 € de participation à la prévoyance.

Les avantages en nature :

Il existe un parc de véhicules de service mis à disposition des agents pendant le temps de travail. Il n'y a pas d'utilisation permanente à titre privé de ces véhicules (= pas de véhicules de fonction). A compter du 1^{er} mars 2025, un vélo à assistance électrique sera également mis à disposition des agents sur les pôles de Sisteron et de Lazer, pour les déplacements professionnels de courte distance.

La médecine préventive :

En 2024, 83 agents ont bénéficié d'une visite médicale via le Service Intercommunal de Médecine Professionnelle (SIMPRO) du Centre de Gestion 04. Le coût des visites assurées par SIMPRO, des visites préalables à l'embauche effectuées par les médecins agréés et des visites d'expertises représente 17 485 € sur 2024.

En parallèle, la CCSB a conventionné avec le Centre de Gestion 05 pour bénéficier de l'intervention d'un assistant de prévention qui aide la collectivité à répondre à ses obligations réglementaires telles que l'établissement du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels qui se décline en Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail. Ce conventionnement coûte 4 400 € par an à la CCSB pour 24 journées d'assistance. Ce contrat a été renouvelé sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

L'assurance statutaire :

En 2024, l'assurance statutaire a coûté 234 286 € à la CCSB.

Cette assurance couvre les agents stagiaires et titulaires cotisant à la CNRACL, pour les risques suivants :

- Décès
- Maladie professionnelle
- Accident de service
- Frais médicaux
- Congé de Longue Durée (CLD)
- Congé de Longue Maladie (CLM).

Le contrat de l'assurance statutaire a été revu en 2023 et les risques couverts ont été réduits en raison du coût que représente cette assurance pour la CCSB. En 2024, la CCSB a perçu 192 258 € de remboursement au titre du remboursement de l'assurance statutaire, ce qui représente 82 % du montant de la cotisation annuelle. Cependant, des rattachements avaient été effectués en 2023 et ont fait l'objet d'annulations. Par conséquent, le remboursement des salaires pour l'assurance statutaire s'élève en fin d'année à 9 732 € pour 2024.

La durée effective de travail :

La durée effective de travail est de 1607 heures par an, hors filière culturelle. Les agents de la CCSB à temps plein travaillent 35 heures par semaine. Selon les fonctions exercées, ils ont la possibilité d'organiser leur semaine sur 5 jours, 4 jours, 4,5 jours ou une alternance par quinzaine de 5 jours et 4 jours.

Pour la filière culturelle la durée hebdomadaire diffère :

- 16 heures pour les Professeurs d'Enseignement Artistique,
- 20 heures pour les Assistant Territoriaux d'Enseignement Artistique.

Le télétravail :

Le télétravail a été mis en place au sein de la CCSB en 2023. Une charte de télétravail a été établie. Elle fixe à 40 le nombre de jours de télétravail par an et par agent à temps complet.

Le télétravail répond à plusieurs enjeux :

- humain (meilleur équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle des agents...) ;
- managérial (responsabilisation de l'agent...) ;
- environnemental (diminution des trajets routiers) ;
- prévention des risques professionnels (baisse des accidents de trajet) ;
- économique (diminution des frais liés au transport pour les agents).

Le télétravail favorise aussi l'attractivité de la collectivité en termes de recrutement.

En 2024, 32 agents ont demandé à télétravailler.

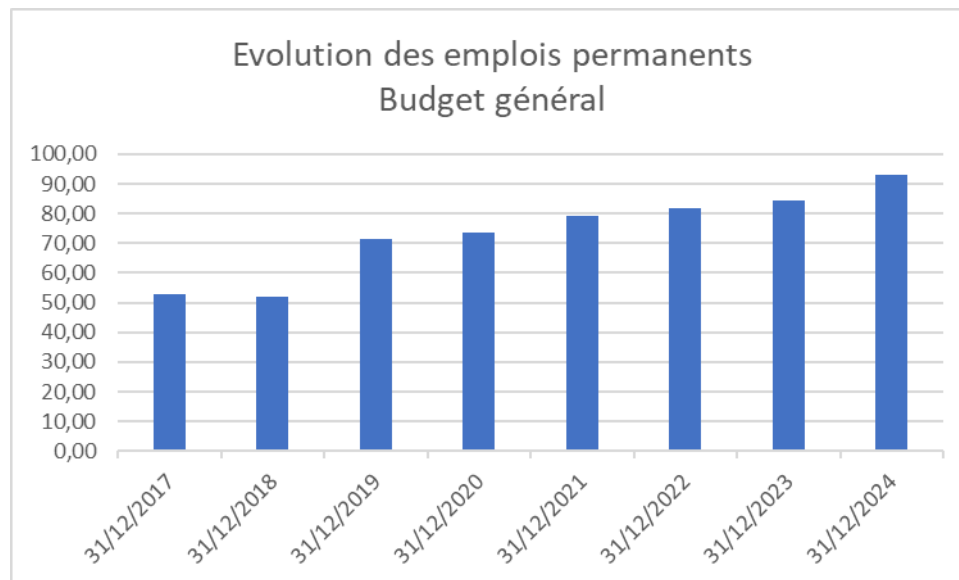
Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) que porte la CCSB. Un des objectifs principaux du PCAET est en effet de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire dont 40 % proviennent du transport routier et donc d'encourager les actions en faveur de la réduction des trajets en voitures individuelles.

Budget Général

1. Les effectifs : structure et évolution

➤ Les emplois permanents :

Les emplois permanents pourvu en Equivalent Temps Plein	Situation au 31/12/2024			
	Titulaires	Contractuels sur emplois permanents	Postes non pourvus	Total
Filière administrative	39,17	14,66	4,00	57,83
- Catégorie A	5,63	6,80	0,00	12,43
- Catégorie B	7,95	3,00	1,00	11,95
- Catégorie C	25,59	4,86	3,00	33,45
Filière technique	18,64	5,75	0,00	24,39
- Catégorie A	2,00	1,00	0,00	3,00
- Catégorie B	0,00	3,00	0,00	3,00
- Catégorie C	16,64	1,75	0,00	18,39
Filière culturelle	6,65	3,93	1,18	11,76
- Catégorie A	1,00	0,00	0,00	1,00
- Catégorie B	5,65	3,93	1,18	10,76
TOTAL	64,46	24,34	5,18	93,98
- Catégorie A	8,63	7,80	0,00	16,43
- Catégorie B	13,60	9,93	2,18	25,71
- Catégorie C	42,23	6,61	3,00	51,84



L'évolution des effectifs sur les emplois permanents depuis 2017 est en hausse tous les ans. Cela s'explique principalement par le transfert de compétences mais aussi par le développement des services aux communes et aux usagers que la CCSB a développé depuis la fusion.

➤ Les emplois non permanents

Nombre d'agents contractuels sur des emplois non permanents en Equivalent Temps Plein	Au 31/12/2024
Agents en contrat pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	3,75
Agents en contrat de projet	11,42
TOTAL	15,20

➤ Les agents mutualisés

La CCSB et ses communes membres (ainsi que des SIVU) mutualisent plusieurs agents par le biais :

- De services communs : services techniques, secrétariat de mairie, ADS, SIG.
- De mises à dispositions individuelles descendantes : API de Ventavon, secrétariat de SIVU, SIAEP de Nibles.
- De mises à dispositions individuelles ascendantes : Entretien des locaux de Sisteron, EFS de Sisteron.
- De mises à disposition individuelle ascendante : personnel d'entretien des locaux de l'EFS de La Motte du Caire, du bâtiment siège et de l'OT à Sisteron, personnel de l'EFS de Sisteron.

Pour 2025, cet effectif reste inchangé.

2. Dépenses et recettes liées au personnel

➤ Evolution et prévision

Dépenses et recettes de personnel	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Dépenses*	3 466 967 €	3 717 697 €	4 085 032 €	4 368 178 €	5 065 830 €	5 673 769 €
Recettes	1 402 497 €	1 280 062 €	1 648 387 €	1 605 000 €	1 718 986 €	1 301 881 €

*Les dépenses présentées recouvrent l'intégralité du chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés (assurance statutaire, CNAS, tickets restaurant et visites médicales).

Les recettes liées au personnel proviennent :

➔ Des subventions accordées par différents co-financeurs pour des postes précisément ciblés ou pour la mise en place de programmes ou de services particuliers qui impliquent du temps de travail des agents de la CCSB :

De l'Europe :

- 22 385 € pour l'emploi de manager du commerce (action LEADER)
- 2 644 € pour le projet LEADER d'itinérance rando (3 emplois permanents financés en partie)
- 28 483 € pour l'action d'échange LEADER avec les Groupements d'Action Locale irlandais et sardes (2 emplois permanents financés en partie)
- 42 406 € pour l'animation du GAL pour l'année 2024
- 54 152 € pour l'animation du GAL pour l'année 2023
- 50 529 € de soutien pour les frais de fonctionnement et d'animation du GAL pour l'année 2022.

De l'Etat :

- 20 000 € pour l'emploi de volontaire territorial en administration dédié à l'étude du transfert eau et assainissement)
- 28 814 € pour l'emploi de chargé de suivi du programme Petites Villes de Demain
- 80 000 € pour les emplois de conseillers numériques
- 12 075 € pour l'emploi de chargé de mission PCAET
- 18 450 € pour l'emploi de chargé de mission Villages d'Avenir

De la Région PACA :

- 5 729 € de soutien pour les frais de fonctionnement pour l'année 2022 du GAL
- 25 519 € de soutien pour les frais de fonctionnement pour l'année 2023 du GAL
- 14 923 € pour le solde de l'emploi de manager du commerce (action LEADER)
- 26 430 € d'acompte pour l'animation du GAL pour l'année 2024
- 10 332 € pour le soutien du GAL dans sa candidature LEADER 2023-2027
- 1 763 € pour le projet LEADER d'itinérance rando (3 emplois permanents financés en partie)
- 18 989 € pour l'action d'échange LEADER avec les Groupements d'Action Locale irlandais et sardes (2 emplois permanents financés en partie)
- 4 664 € pour l'animation du GAL pour l'année 2024
- 10 582 € pour l'animation du GAL pour l'année 2023

Du Département 04 :

- 12 000 € pour le fonctionnement des Espaces France Service de Sisteron et de la Motte du Caire
- 45 000 € pour le fonctionnement de l'école de musique intercommunale (financement d'une partie de tous les emplois d'enseignants)

Du Département 05 :

- 20 000 € pour le fonctionnement de l'école de musique intercommunale (financement d'une partie de tous les emplois d'enseignants)

De la Poste :

- 48 060 € pour le fonctionnement des 3 Agences Postales Intercommunales

De l'ADEME :

- 97 600 € pour le projet d'Ecologie Industrielle et Territoriale

→ Des remboursements de salaire par l'assurance statutaire : 9 732 €

→ Des remboursements des budgets annexes pour les agents affectés au SPANC et à la gestion des déchets sur une partie de leur temps de travail : 163 185 €

→ Des remboursements pour la mise à disposition d'agents :

- dans les communes : 285 552 € (secrétariat de mairie et agents techniques)
136 412 € (ADS)
7 592 € (chargée de mission Petites Villes de Demain)
7 063 € (chargée de mission Villages d'Avenir)
- dans les syndicats : 23 103 € (secrétariat)

→ De ce que payent les usagers des services :

- pour la base de loisirs de la Germanette : 26 784 €
- pour l'école de musique : 169 508 €
- pour le portage de repas : 27 671 €
- pour la navette de la Méouge : 48 648 €
- pour les via ferrata du Caire : 74 045 €

En 2025, la CCSB bénéficiera encore de subventions pour les emplois liés à des programmes ou des services spécifiques.

Ces financements se décomposent de la façon suivante :

Pôles/ programmes	Mission	Financeurs	Montant en €
GAL Leader	Chef de projet	Europe et Région	36 626 €
	Gestionnaire		
Attractivité et Développement	Petites villes de demain	Etat et communes concernées	36 405 €
	Villages d'avenir	Etat et communes concernées	15 682 €
	PCAET	Etat	10 075 €

	Charte forestière	Europe	50 000 €
	Ecologie Industrielle et Territoriale	ADEME et Région	32 533 €
Services à la population	API	La Poste	48 060 €
	EFS	Etat	220 000 €
	Conseillers numériques	Etat	70 000 €
TOTAL DES RECETTES ATTENDUES AU BUDGET GENERAL			519 381 €

➤ Les éléments sur la rémunération

Evolution des charges de personnel	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025*
Masse salariale (Brut + Charges patronales)	3 239 800 €	3 435 286 €	3 806 476 €	4 163 340 €	4 699 241 €	5 270 522 €
dont NBI, SFT	37 321 €	36 135 €	42 061 €	42 958 €	45 340 €	49 874 €
dont régime indemnitaire (primes)	243 913 €	291 478 €	332 120 €	441 599 €	440 167 €	573 934 €

**En appliquant un coefficient de 1,10 pour tenir compte de l'évolution moyenne des 8 dernières années*

✓ Les heures complémentaires rémunérées

Pour les agents à temps non complet (fonctionnaires et agents de droit public) dont les nécessités de service imposent ponctuellement la réalisation d'heures complémentaires, le conseil communautaire a décidé, par délibération du 30 octobre 2018, de rémunérer ces heures, quel que soit le service concerné.

Ainsi, au 31 décembre 2024, le coût des heures complémentaires rémunérées sur le budget général s'élève à 1 808 € (soit 119 heures complémentaires).

✓ Les heures supplémentaires rémunérées

Les heures supplémentaires réalisées par les agents de la CCSB sont récupérées.

Toutefois, pour les agents à temps non complet (fonctionnaires et agents de droit public) dont les nécessités de service imposent ponctuellement la réalisation d'heures complémentaires, le conseil communautaire a décidé, par délibération du 30 octobre 2018, de rémunérer ces heures, quel que soit le service concerné.

Pour les assistants d'enseignement artistique titulaires à temps complet dont les nécessités de services imposent exceptionnellement la réalisation d'heures supplémentaires d'enseignement, le conseil communautaire a également décidé, par délibération du 20 décembre 2021, de rémunérer ces heures.

Par délibérations du 19 juin 2023 et du 12 septembre 2023, cette possibilité a été étendue respectivement aux agents saisonniers de la Germanette et aux agents polyvalents du pôle technique et au chef d'équipe (fonctionnaires de catégorie C et B et agents contractuels de droit public) ; pour

ces derniers uniquement pour des interventions exceptionnelles réalisées le week-end, les jours fériés et les journées et demi-journées où les agents sont censés être en repos hebdomadaire.

La délibération du 20 juin 2022 étend cette possibilité aux gardiens de déchetteries. Enfin par délibération du 16 décembre 2024 cette possibilité a été étendue aux agents techniques du service de randonnée pour tout déplacement représentant plus de 100 km journaliers.

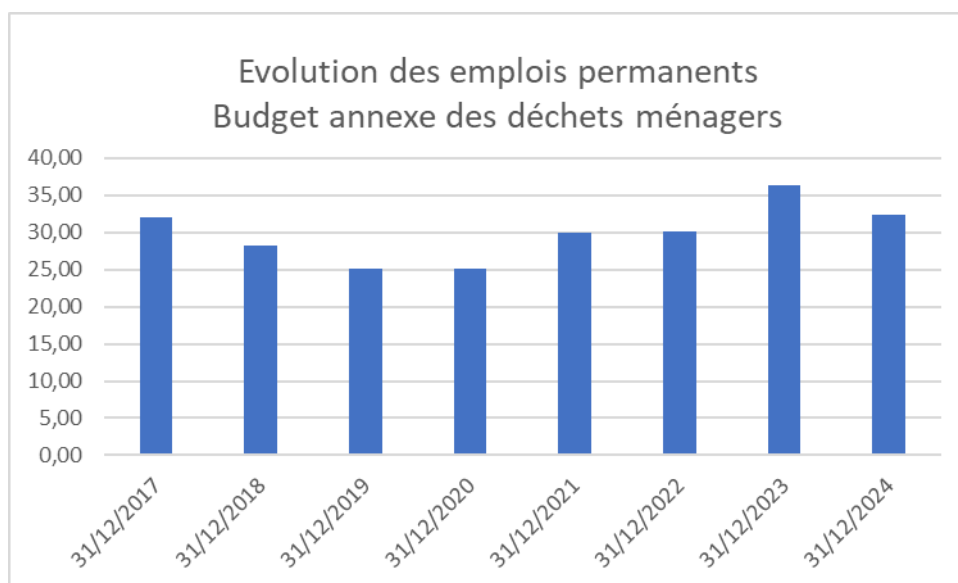
Ainsi, au 31 décembre 2024, le coût des heures supplémentaires rémunérées sur le budget général s'élève à 20 182 € (soit 962 heures supplémentaires).

Budget annexe des déchets ménagers

1. Les effectifs : structure et évolution

➤ Les emplois permanents

Les emplois permanents pourvus en Equivalent Temps Plein	Situation au 31/12/2024			
	Titulaires	Contractuels sur emplois permanents	Postes non pourvus	Total
Filière administrative	0,91	2,91	0,00	3,82
- Catégorie A	0,00	2,91	0,00	2,91
- Catégorie C	0,91	0,00	0,00	0,91
Filière technique	23,64	0,00	2,69	26,33
- Catégorie C	23,64	0,00	2,69	26,33
- Catégorie A	0,00	2,91	0,00	2,91
- Catégorie C	24,55	0,00	2,69	27,24



➤ **Les emplois non permanents**

Nombre d'agents contractuels sur des emplois non permanents en Equivalent Temps Plein	Au 31/12/2024
Agents en contrat pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	1,00
Agents en contrat de projet	3,00
CAE-CUI	2,00
TOTAL	6,00

2. Dépenses et recettes liées au personnel

➤ **Evolution et prévision**

Dépenses et recettes de personnel	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Dépenses*	1 194 177 €	1 345 695 €	1 423 127 €	1 613 378 €	1 716 192 €	1 931 853 €
Recettes	151 789 €	187 168 €	237 795 €	319 236 €	209 542 €	68 120 €

**Les dépenses présentées recouvrent l'intégralité du chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés.*

En 2024, les recettes perçues au budget annexe des déchets ménagers, liées au personnel proviennent :

➔ Des subventions accordées par différents co-financeurs pour des postes précisément ciblés ou pour la mise en place de programmes ou de services particuliers qui impliquent du temps de travail des agents de la CCSB :

De l'Etat :

- 13 147 € pour les emplois aidés d'agents de déchetterie.

De la Région PACA :

- 37 500 € pour le suivi des actions mises en œuvre dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

De l'ADEME :

- 31 027 € pour le suivi des actions mises en œuvre dans le cadre de l'appel à projets « biodéchets »
- 29 870 € pour le suivi des actions mises en œuvre dans le cadre de l'appel à projets LIFE « Retour aux champs »

➔ Des remboursements de salaire par l'assurance statutaire (lorsque les agents sont en arrêt de travail) : 97 997,62 €

En 2025, la CCSB bénéficiera encore de subventions pour les emplois liés à des programmes spécifiques. Ces financements se décomposent de la façon suivante :

Thématique / programmes	Agent	Financeurs	Montant
Compostage en bout de champ	Chargé de mission	ADEME	6 120 €
« Adopter un Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés »	Chargée de mission	Région PACA	16 000 €
Biodéchets	Chargé de mission « Guide composteurs »	Région PACA	16 000 €
TOTAL DES RECETTES ATTENDUES AU BUDGET ANNEXE OM			38 120 €

➤ Les éléments de rémunération

Evolution des charges de personnel	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025*
-Masse salariale (Brut + Charges patronales)	1 168 462 €	1 313 746 €	1 396 371 €	1 589 932 €	1 691 868 €	1 905 097
- dont NBI, SFT	7 841 €	9 036 €	12 032 €	14 629 €	15 724 €	17 296 €
- dont Régime indemnitaire	109 969 €	109 969 €	122 157 €	173 066 €	132 829 €	172 433€

**En appliquant un coefficient de 1,10 pour tenir compte de l'évolution moyenne des 8 dernières années*

➤ Les heures supplémentaires rémunérées

Les heures supplémentaires réalisées par les agents affectés au budget annexe des déchets ménagers sont récupérées.

Toutefois, pour les agents techniques du service de collecte des ordures ménagères et du service des déchetteries qui sont soumis à des contraintes particulières, le conseil communautaire a décidé, de pouvoir indemniser ponctuellement les heures supplémentaires afin de permettre une certaine souplesse et une adaptation instantanée des services, afin de répondre aux besoins de salubrité publique notamment lors des jours fériés.

Le versement de ces indemnités est limité à un contingent de 25 heures par mois et par agent. Au 31 décembre 2024, le coût des heures supplémentaires rémunérées sur le budget annexe des déchets ménagers s'élève à 9 135 € (soit 411 heures supplémentaires).

➤ Les heures supplémentaires non rémunérées et le solde des Compte Epargne Temps

Au 31 décembre 2024, le total des jours épargnés sur des Comptes Epargne Temps et des heures supplémentaires récupérables est le suivant :

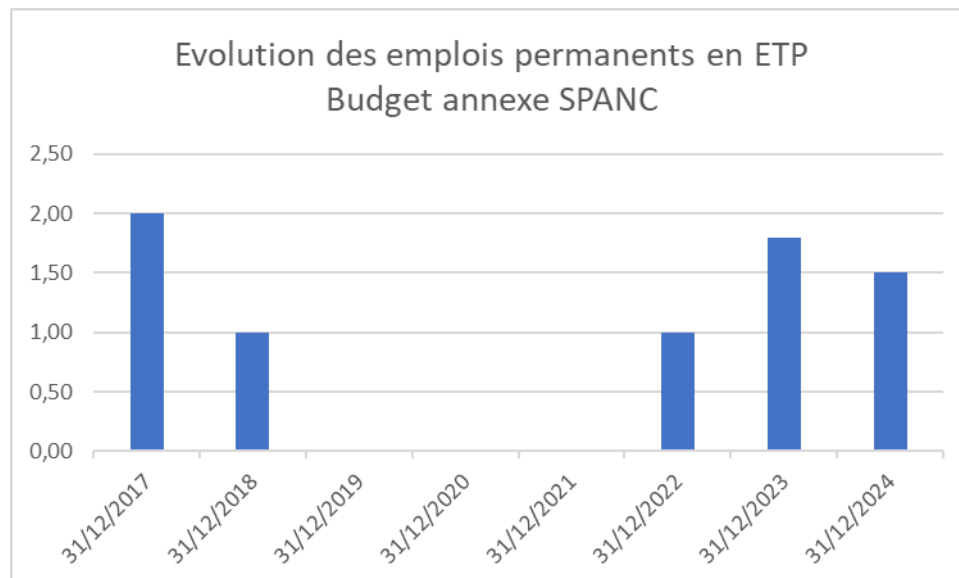
Heures supplémentaires récupérables	306 heures (23 agents)
Jours épargnés	343 jours (19 agents)

Budget annexe du SPANC

1. Les effectifs : structure et évolution

➤ Les emplois permanents

Il y a 1,5 emplois permanents en équivalent temps plein sur le budget annexe du SPANC.



Entre 2019 et 2021, les agents du SPANC n'étaient pas directement rémunérés sur le budget annexe mais leur salaire était remboursé par le budget annexe au budget général.

Depuis 2022 la CCSB rémunère ces agents directement sur le budget annexe.

La variation ente 2023 et 2024 est due à une optimisation de l'organisation du service et à la réduction du temps de travail de l'agent en charge du secrétariat du SPANC.

➤ Le nombre d'agents contractuels sur des emplois non permanents

Ce budget ne rémunère pas d'emplois non permanents.

3. Dépenses et recettes liées au personnel

➤ Evolution et prévision

Dépenses et recettes de personnel	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025 *
Dépenses	13 705 €	3 300 €	56 238 €	64 940 €	68 968 €	76 957 €
Recettes	0 €	0 €	108 €	0 €	0 €	0 €

*En appliquant un coefficient de 1,10 pour tenir compte de l'évolution moyenne des 8 dernières années

*Les dépenses présentées recouvrent l'intégralité du chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés.

➤ **Les éléments de rémunération**

Evolution des charges de personnel	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
-Masse salariale (Brut + Charges patronales)	13 705 €	33 006 €	55 182 €	56 591 €	67 132 €	74 938 €
- dont NBI, SFT	0 €	0 €	0 €	718 €	0 €	0 €
- dont Régime indemnitaire	0 €	0 €	4 536 €	7 041 €	6 084 €	8 252 €

➤ **Les heures supplémentaires non rémunérées et le solde des Compte Epargne Temps**

Au 31 décembre 2024, le total des jours épargnés sur des Comptes Epargne Temps et des heures supplémentaires récupérables est le suivant :

Heures supplémentaires récupérables	12,25 heures (2 agents)
Jours épargnés	1 jour

Les travaux de suivi RH prévus en 2025

En 2025, les travaux prévus en matière RH sont les suivants :

- Le suivi et la mise à jour du Document Unique d’Evaluation des Risques Professionnels des services supports de l’administration générale via un conventionnement avec le centre de gestion 05 ;
- La mise en œuvre du Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels d’Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT) 2024 ;
- Etude des modalités de mise en place de la protection sociale complémentaire volet santé, en collaboration avec le CDG 04 et les représentants du personnel ;
- L’étude du passage des tickets restaurant sur 12 mois.



Annexe à la délibération n° 39.25 du 10/03/2025 – Tableau récapitulatif de la part IFSE (RIFSEEP) à compter du 01/04/2025

1) Pour les agents relevant de la filière administrative :

Catégories	Cadres d'emplois	Groupes d'appartenance	Fonctions	Au 01/07/2024	Au 01/04/2025
				Montant mensuel de la part fixe IFSE	Montant mensuel de la part fixe IFSE
A	Attachés territoriaux	AA1	Direction générale des services	1 750,00 €	1 750,00 €
		AA2	Direction de pôle	1 200,00 €	1 200,00 €
		AA2-1	Direction de l'EMI	900,00 €	900,00 €
		AA3	Chef de service avec un bon niveau d'expertise et encadrant au moins 4 agents	690,00 €	690,00 €
		AA3-1	Chef de service exerçant dans le domaine de la salubrité publique		690,00 €
		AA4	Chef de service ou adjoint à un directeur de pôle	608,00 €	608,00 €
		AA5	Chargé de projet	450,00 €	450,00 €
		AA5-1	Métier avec expertise ou responsabilités ou sujétions particulières, référent/coordonnateur (autre que déchetterie), instructeur ADS, assistant secrétariat général, gestionnaire de fonds européens, gestionnaire de la commande publique et des dossiers juridiques, secrétaire de mairie	390,00 €	390,00 €
B	Rédacteurs territoriaux	AB1	Chef de service avec un bon niveau d'expertise et encadrant au moins 4 agents	690,00 €	690,00 €
		AB1-1	Chef de service exerçant dans le domaine de la salubrité publique		690,00 €
		AB2	Chef de service ou adjoint à un directeur de pôle	608,00 €	608,00 €
		AB3	Chargé de projet	450,00 €	450,00 €
		AB3-1	Métier avec expertise ou responsabilités ou sujétions particulières, référent/coordonnateur (autre que déchetterie), instructeur ADS, assistant secrétariat général, gestionnaire de fonds européens, gestionnaire de la commande publique et des dossiers juridiques, secrétaire de mairie	390,00 €	390,00 €
		AB4	Assistant de direction, assistant RH, gestionnaire comptable, gestionnaire de paie, gestionnaire taxe de séjour, gestionnaire de redevance spéciale, gestionnaire de redevance d'assainissement non collectif, conseiller France Services expérimenté	312,00 €	312,00 €
		AB5	Secrétaire de service, agent d'accueil, agent de portage de repas, conseiller numérique	220,00 €	220,00 €

Accusé de réception en préfecture
004 200068765 20250310 D39 25 DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

C	Adjoints administratifs territoriaux	AC1	Chef de service avec un bon niveau d'expertise et encadrant au moins 4 agents	690,00 €	690,00 €
		AC2	Chef de service ou adjoint à un directeur de pôle	608,00 €	608,00 €
		AC3	Métier avec expertise ou responsabilités ou sujétions particulières, référent/coordonnateur (autre que déchetterie), instructeur ADS, assistant secrétariat général, gestionnaire de fonds européens, gestionnaire de la commande publique et des dossiers juridiques, secrétaire de mairie	390,00 €	390,00 €
		AC4	Assistant de direction, assistant RH, gestionnaire comptable, gestionnaire de paie, gestionnaire taxe de séjour, gestionnaire de redevance spéciale, gestionnaire de redevance d'assainissement non collectif, conseiller France Services expérimenté	312,00 €	312,00 €
		AC5	Secrétaire de service, agent d'accueil, agent de portage de repas, conseiller numérique	220,00 €	220,00 €

2) Pour les agents relevant de la filière technique :

Catégories	Cadres d'emplois	Groupes d'appartenance	Fonctions	Au 01/07/2024	Au 01/04/2025
				Montant mensuel de la part fixe IFSE	Montant mensuel de la part fixe IFSE
A	Ingénieurs territoriaux	TA1	Direction générale des services	1 750,00 €	1 750,00 €
		TA2	Direction de pôle	1 200,00 €	1 200,00 €
		TA3	Chef de service avec un bon niveau d'expertise et encadrant au moins 4 agents	690,00 €	690,00 €
		TA3-1	Chef de service exerçant dans le domaine de la salubrité publique		690,00 €
		TA4	Chef de service ou adjoint à un directeur de pôle	608,00 €	608,00 €
		TA5	Chargé de projet	450,00 €	450,00 €
		TA5-1	Métier avec expertise ou responsabilités ou sujétions particulières, référent/coordonnateur (autre que déchetterie)	390,00 €	390,00 €
B	Techniciens territoriaux	TB1	Chef de service avec un bon niveau d'expertise et encadrant au moins 4 agents	690,00 €	690,00 €
		TB1-1	Chef de service exerçant dans le domaine de la salubrité publique		690,00 €
		TB2	Chef de service ou adjoint à un directeur de pôle	608,00 €	608,00 €
		TB3	Chargé de projet	450,00 €	450,00 €
		TB3-1	Métier avec expertise ou responsabilités ou sujétions particulières, agent de relève des réseaux, géomaticien, contrôleur SPANC	390,00 €	390,00 €

C	Agent de maîtrise territoriaux	TC1.1	Chef de service avec un bon niveau d’expertise et encadrant au moins 4 agents	690,00 €	690,00 €
		TC1.1-1	Grutier		690,00 €
		TC1.2	Chef de service ou adjoint à un directeur de pôle	608,00 €	608,00 €
		TC1.2-1	Chauffeur	390,00 €	590,00 €
		TC1.3	Chargé de projet	450,00 €	450,00 €
		TC1.3-1	Métier avec expertise ou responsabilités ou sujétions particulières, chef d'équipe, référent/coordonnateur (autre que déchetterie), agent de relève des réseaux, géomaticien, contrôleur SPANC, électricien	390,00 €	390,00 €
		TC1.4	Référent déchetterie	312,00 €	312,00 €
		TC1.4-1	Agent technique polyvalent, agent de déchetterie, ripeur, agent d'entretien des locaux, agent d’entretien des sentiers	220,00 €	220,00 €
C	Adjoints techniques territoriaux	TC2.1	Chef de service avec un bon niveau d’expertise et encadrant au moins 4 agents	690,00 €	690,00 €
		TC2.1-1	Grutier		690,00 €
		TC2.2	Chef de service ou adjoint à un directeur de pôle	608,00 €	608,00 €
		TC2.2-1	Chauffeur	390,00 €	590,00 €
		TC2.3	Métier avec expertise ou responsabilités ou sujétions particulières, chef d'équipe, référent/coordonnateur (autre que déchetterie), agent de relève des réseaux, géomaticien, contrôleur SPANC, électricien	390,00 €	390,00 €
		TC2.4	Référent déchetterie	312,00 €	312,00 €
		TC2.4-1	Agent technique polyvalent, ripeur, agent de déchetterie, agent d'entretien des locaux, agent d’entretien des sentiers	220,00 €	220,00 €



Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

RAPPORT SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES Bilan 2024 – Perspectives 2025

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) de plus de 20 000 habitants doivent présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport concerne aussi bien le fonctionnement de la collectivité que les politiques qu'elle mène sur son territoire.

Références :

- Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans son article 61 ;
- Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

I- La place des femmes et des hommes au sein de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (CCSB)

Au sein de la CCSB, il y a une quasi égalité de représentation entre les femmes et les hommes.

Titulaires et contractuels sur emplois permanents :

Filières	Femmes	Hommes	Total	% F	% H
Administrative	55	12	67	82 %	18 %
Technique	4	50	54	7 %	93 %
Culturelle	7	9	16	44 %	56 %
Total	66	71	137	48 %	52 %

Répartition des titulaires et des contractuels sur emplois permanents :

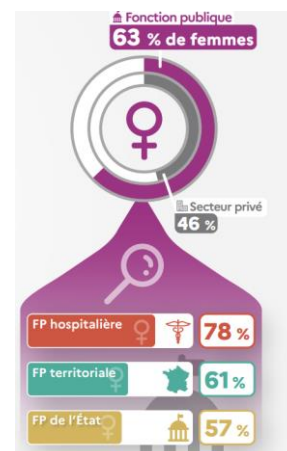
	Femmes	Hommes	Total	% F	% H
Titulaires	45	51	96	47 %	53 %
Contractuels	21	20	41	51 %	49 %
Total	66	71	137	48 %	52 %

Au niveau national, dans la FPT (Sources DGA FP – Chiffres 2023) :

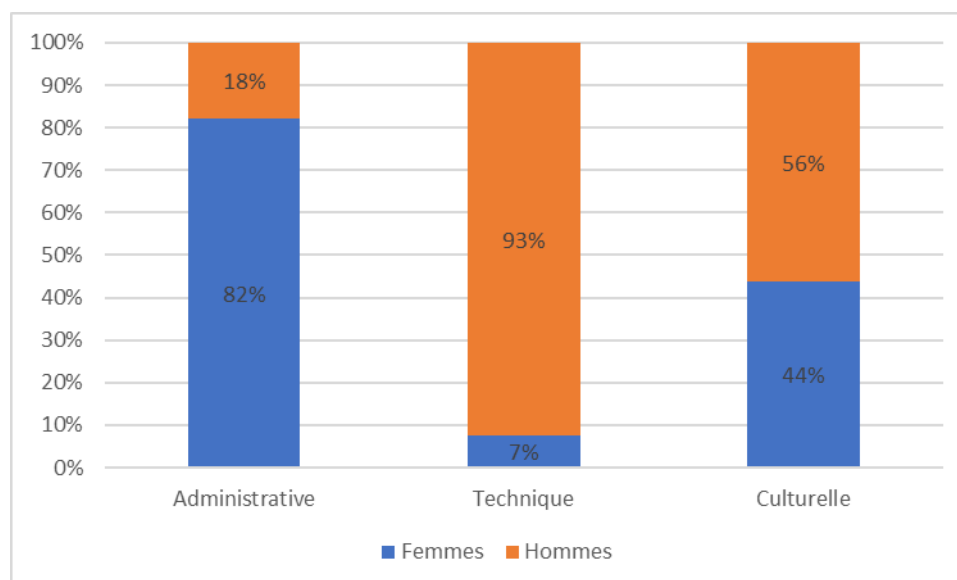
Répartition des effectifs dans la FPT selon le statut



Répartition selon le sexe



Répartition par filière :



La filière administrative est fortement féminisée avec un taux de 82 %, chiffre équivalent à la moyenne nationale (82 %).

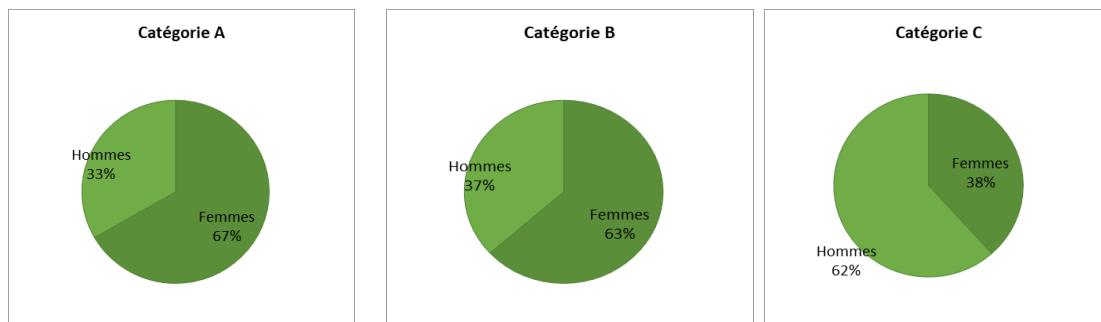
La filière technique est, à l'inverse, fortement masculinisée (93 %), soit 34 points au-dessus du niveau national.

La filière culturelle compte une légère majorité d'hommes : 56 %.

La répartition femmes-hommes s'équilibre sur le nombre total d'agents.

Répartition des femmes et des hommes par niveau hiérarchique (titulaires et contractuels sur emplois permanents) :

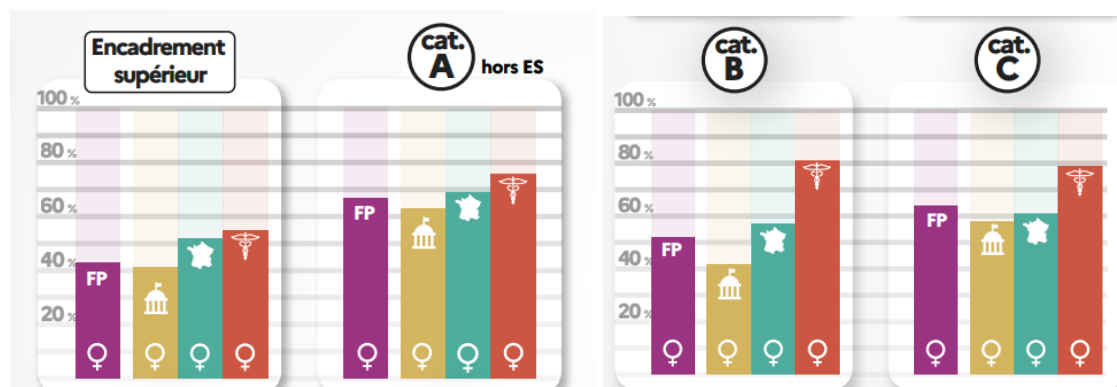
Niveau hiérarchique	Femmes	Hommes	Total	% F	% H
Catégorie A	14	7	21	66%	33 %
Catégorie B	19	11	30	63%	37 %
Catégorie C	33	53	86	38%	62 %
Total	66	71	137	48 %	52 %



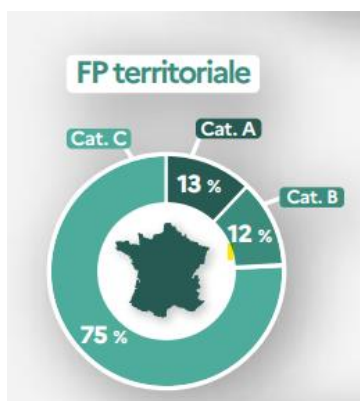
A la CCSB, les femmes sont majoritaires en catégorie A et en catégorie B. A contrario, la tendance s'inverse en catégorie C, avec seulement 38% de femmes.

Au niveau national, dans la FPT (Sources DGAFP – Chiffres 2023) :

Part des femmes dans la FPT, par catégories hiérarchiques



Répartition selon la catégorie hiérarchique dans la FPT



Répartition des femmes et des hommes par filières :

	Femmes	Hommes	Total
Cadres A filière administrative	13	4	17
Cadres A filière technique	0	3	3
Cadres A filière culturelle	1	0	1
Total	14	7	21
Cadres B filière administrative	11	1	12
Cadres B filière technique	2	1	3
Cadres B filière culturelle	6	9	15
Total	19	11	30
Cadres C filière administrative	31	7	38
Cadres C filière technique	2	46	48
Cadres C filière culturelle	0	0	0
Total	33	53	86
Total général	66	71	137

Cette répartition n'échappe pas aux représentations classiques des métiers, comprenant une majorité masculine dans les filières techniques et une majorité féminine en filière administrative. On remarque aussi, qu'au regard de la répartition par genre et catégorie hiérarchique, à ma CCSB les femmes ne sont pas confrontées à des difficultés limitant leur accès aux catégories d'encadrement, bien au contraire.

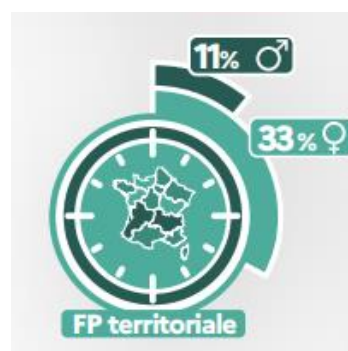
Répartition selon le temps de travail :

Type de temps de travail	Femmes	Hommes	Total	% F	% H
Temps complets	40	59	99	40 %	60 %
Temps non complets	19	10	29	65 %	35 %
Temps partiels	7	2	9	77 %	23 %
Total	66	71	137	48 %	52 %

A la CCSB, parmi les agents à temps partiel, 77 % sont des femmes. De même, parmi les agents travaillant à temps non complet, 65 % sont des femmes.

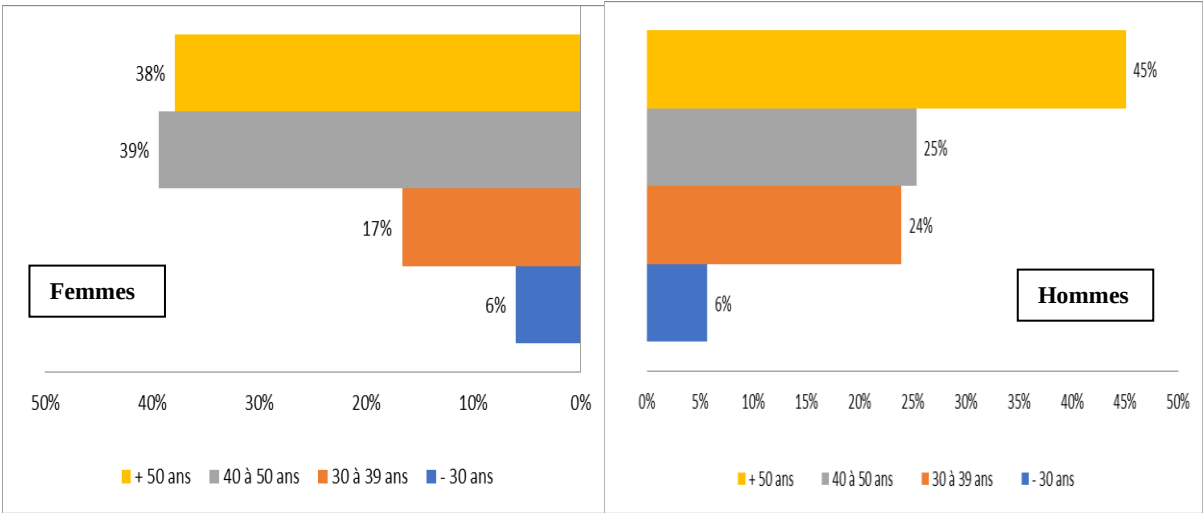
Au niveau national, dans la FPT (Sources DGAFP – Chiffres 2023) :

Part des femmes et des hommes à temps partiel dans la FPT



Répartition selon l'âge :

Type de temps de travail	Femmes	Hommes	Total	% F	% H
+50 ans	25	32	57	44 %	56 %
40 à 50 ans	26	18	44	59 %	41 %
30-39 ans	11	17	28	39 %	61 %
-30 ans	4	4	8	50 %	50 %
Total	66	71	137	48 %	52 %

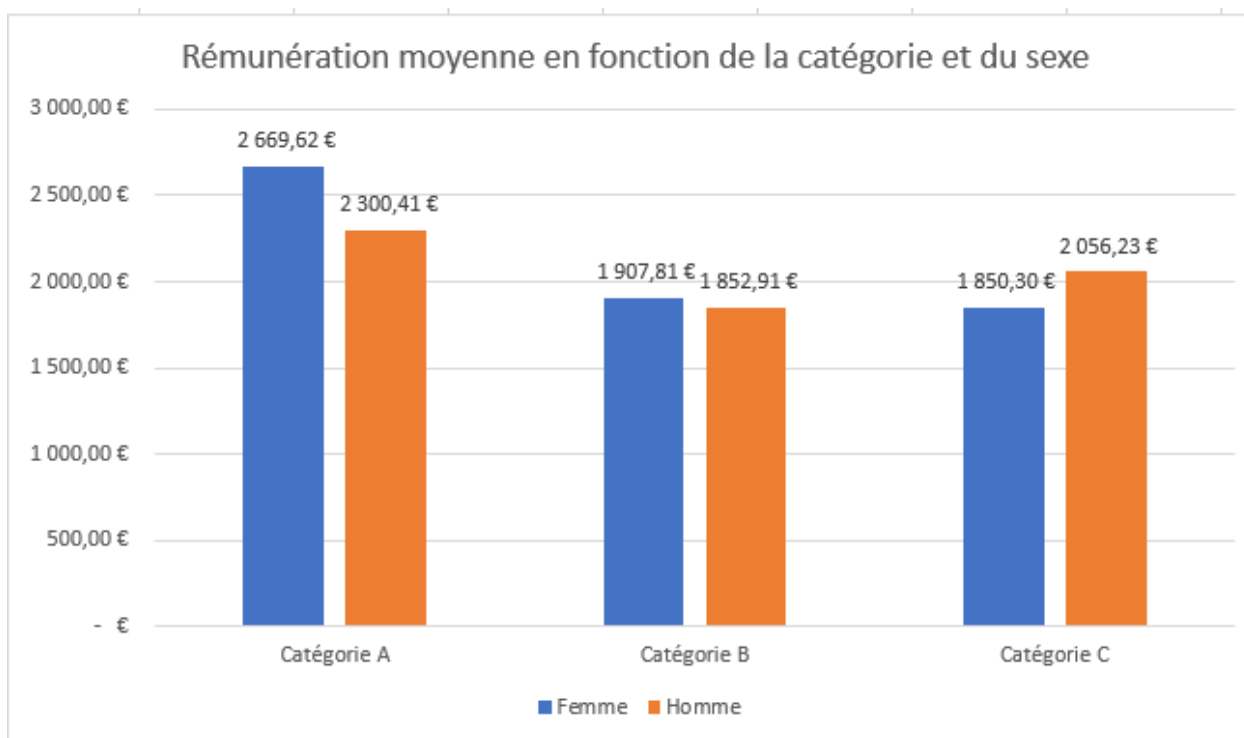


La question des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes :

Le statut de la fonction publique garantit l'égalité de traitement indiciaire à situation statutaire et ancienneté équivalentes, mais il ne protège pas totalement des inégalités salariales, même s'il n'est pas fait de distinction entre les femmes et les hommes dans les textes réglementaires.

Certes, il réduit les inégalités salariales par rapport au secteur privé, mais pas totalement.

Plusieurs facteurs rentrent en compte : les écarts de primes qui sont liées aux fonctions occupées, combinées à la faible mixité des filières.



En catégorie A, l'écart des salaires moyens s'explique par le fait que près de 67 % des femmes concernées occupent les plus hautes fonctions au sein de la CCSB (direction et responsabilité de services) et qu'elles ont plus d'ancienneté que les hommes.

En catégorie B, le salaire moyen des femmes est supérieur de 1,46 % à celui des hommes. Cette légère variation s'explique par l'ancienneté détenue par les agents féminins de cette catégorie.

En revanche, en catégorie C, les hommes perçoivent un salaire supérieur de près de 5,27 % à celui des femmes. Cela s'explique par le fait que les hommes, dans cette catégorie, ont une ancienneté plus importante que les femmes.

Le déroulement de carrière :

Quel que soit leur sexe, les agents de la CCSB qui remplissent les conditions réglementaires ont la possibilité de bénéficier d'un avancement de carrière selon des conditions strictement identiques, en fonction des lignes directrices de gestion mises en place par la CCSB.

En 2024, 40 % des avancements ont bénéficié à des femmes (5 agents en avancement de grade dont 3 femmes et 2 hommes) et 100 % des promotions internes ont bénéficié à des femmes (1 promotion).

Les conditions de travail :

Des visites de poste de travail peuvent être réalisées :

- soit à la demande du médecin de prévention à la suite de la visite périodique obligatoire ;
- soit à la demande de l'agent ou de son responsable hiérarchique ;
- soit directement par la cellule prévention (composée à ce jour d'un conseiller en prévention et de 4 assistants de prévention) dans le cadre des actions de prévention.

Des actions pour améliorer les conditions de travail sont déjà mises en place : achat de matériels (outils spécifiques, matériels de bureau, etc.), vêtements et accessoires de travail (Equipements de Protection Individuelle) et formation de professionnalisation (par exemple, la réparation du petit outillage, la taille des arbustes, etc.).

La CCSB, est engagée dans une démarche de prévention des risques professionnels au travers de l'élaboration du Document Unique. Ce dernier a été finalisé fin 2024 et devra faire l'objet de mise à jour régulière pour évaluer les risques liés à chaque unité de travail puis recenser les meilleures solutions pour les réduire, voire les supprimer.

En 2024, dans le cadre du Programme Annuel de Prévention des RISques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRI Pact), une formation incendie a été organisée, elle a permis de former 72 agents de la CCSB, sans distinction de sexe, à la lutte incendie.

En matière de prévention de toutes les violences faites aux agents et de lutte contre toute forme de harcèlement, la CCSB s'appuie sur son règlement interne RH. Ce règlement a été validé par les instances paritaires. Il s'applique à préciser la définition du harcèlement (sexuel et moral) ainsi que la procédure à mener en cas de suspicion de harcèlement. Ce règlement intérieur est mis à disposition de tous les agents de la CCSB, et systématiquement communiqué aux nouveaux agents.

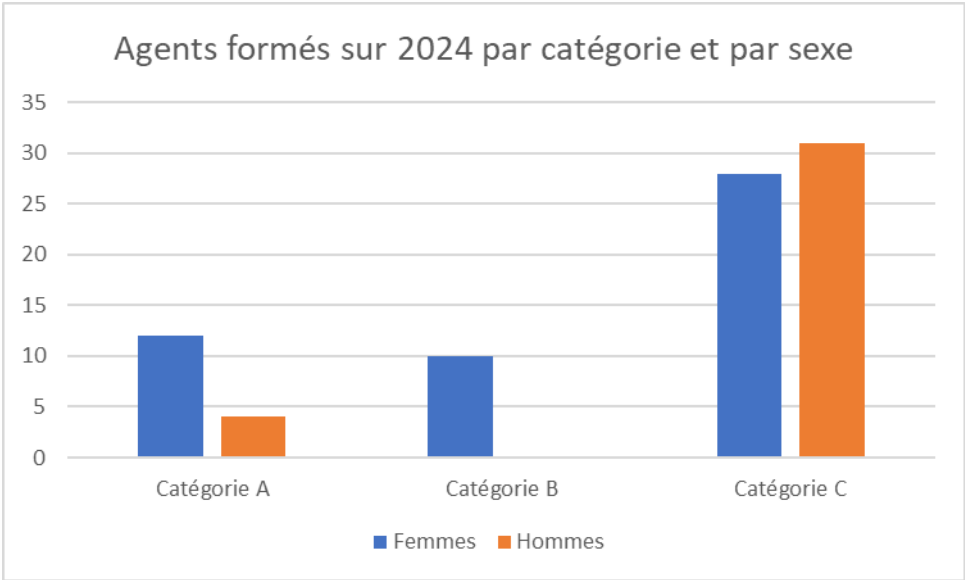
Depuis le 1^{er} janvier 2023, le **télétravail** a été généralisé à l'ensemble des agents éligibles et sans distinction de sexe (une charte a été validée par le Comité Social Territorial).

La formation :

La formation professionnelle répond aux besoins en développement des compétences de la Communauté de Communes (évolution de métiers, de l’organisation des services et applications législatives) et aux besoins des agents (évolution de carrière, projet de mobilité) quel que soit leur sexe.

En 2024, 84 agents ont été formés sur 183 formations ce qui représente 340 jours de formation. Parmi les 183 formations suivies, la répartition par sexe et par catégorie est la suivante :

Niveau hiérarchique	Femmes	Hommes	Total	% F	% H
Catégorie A	12	4	16	75%	25%
Catégorie B	10	0	10	100%	0%
Catégorie C	28	31	59	47%	53%
Total	50	34	84	59%	41%



Des actions RH en cours et à venir :

Toutes les actions RH sont naturellement réfléchies de manière égalitaire entre les femmes et les hommes.

Des projets à destination de tous les agents sont en cours :

- Mise en place de la protection sociale complémentaire volet prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- Mise en place de la protection sociale complémentaire volet santé à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- L’alimentation régulière et la mise à jour du Document Unique et des actions préventives ;
- Formation de Sauveteur Secouriste au Travail ;
- Formation des agents à l’évacuation et la mise en œuvre des moyens d’extinctions ;
- Formation en Santé Mentale

II- La place des femmes et des hommes sollicitant les services de la CCSB

Au-delà du volet interne consacré aux Ressources Humaines, avec pour règle de base de garantir une égalité de traitement entre les femmes et les hommes, ce principe d'égalité prévaut également dans le développement des politiques publiques mises en œuvre à la CCSB, pour l'ensemble des compétences dont dispose l'EPCI.

Les actions conduites s'adressent à tous, de manière non stéréotypée. La CCSB s'attache à rendre le plus grand service à chacun, quel que soit son sexe.

Ainsi, la problématique des inégalités femmes-hommes n'est pas identifiée comme prégnante sur le territoire.

Les exemples ci-dessous concernent des services intercommunaux qui enregistrent dans leurs statistiques, le pourcentage de femmes et d'hommes parmi les usagers.

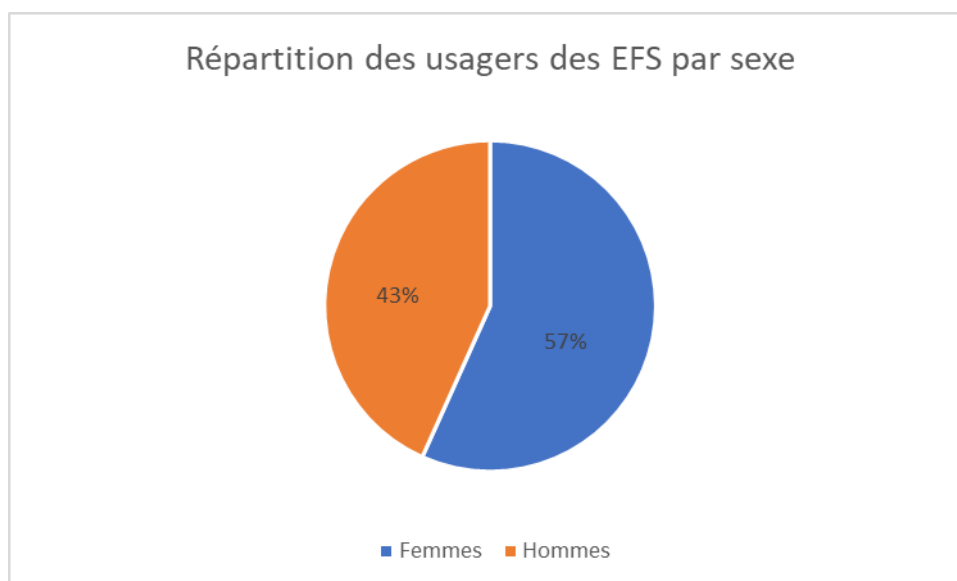
Les services à la population :

Le service de portage de repas à domicile : il couvre le territoire des Baronnies et du Serrois et a bénéficié à 37 usagers en 2024. Parmi les bénéficiaires il y avait 27 femmes (72 %) et 10 hommes (28 %).

Les Espaces France Service (EFS) : la CCSB se compose de 6 Espaces France Services qui sont des guichets uniques d'accueil polyvalent au service de la population locale, des saisonniers et des employeurs du territoire.

Ces structures permettent de faciliter les liens entre l'administration et les habitants en articulant présence humaine et outils numériques.

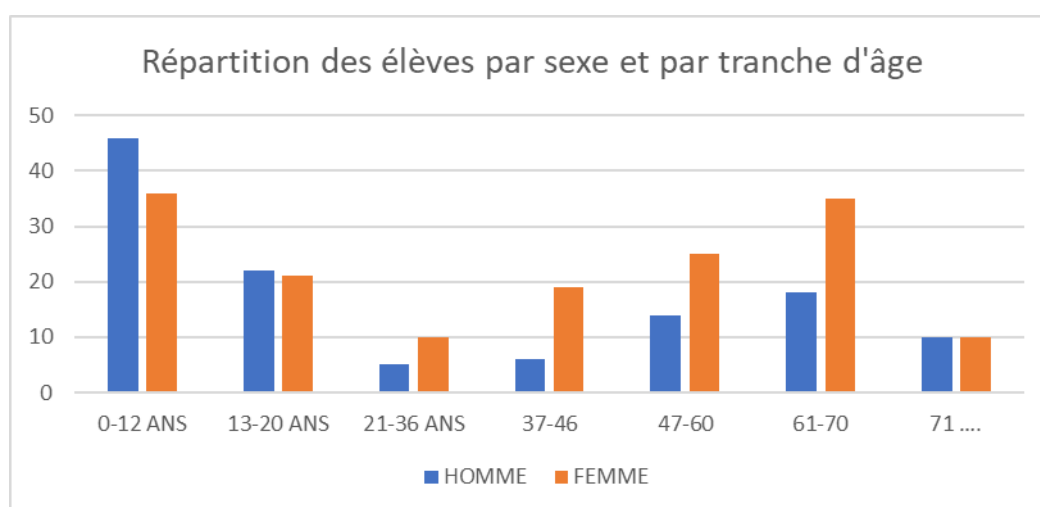
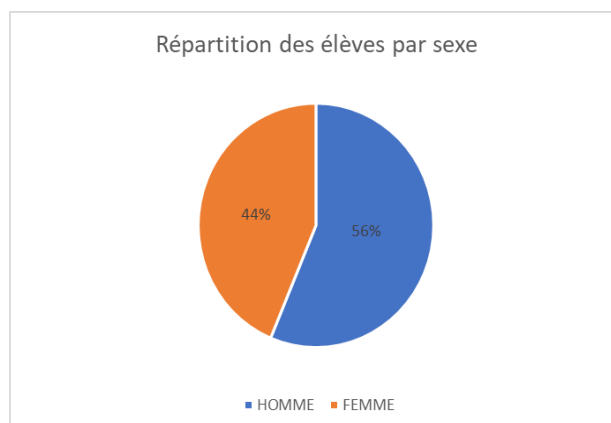
Les usagers des EFS sont majoritairement des femmes. 20 994 usagers (pour 25 564 démarches réalisées) ont fréquenté les EFS en 2024, soit 11 908 femmes (56,72 %) et 9 086 hommes (43,28 %).



La culture :

L'Ecole de Musique Intercommunale (EMI), composée de 15 professeurs (6 femmes et 9 hommes) dispense des cours musicaux sur 4 pôles : Sisteron, Laragne-Montéglin, La Motte du Caire et Serres. Elle propose un enseignement musical s'adressant aux enfants et aux adultes.

En termes de fréquentation, voici la répartition des élèves par sexe et tranches d'âge :



Ces graphiques mettent en évidence que la répartition hommes-femmes sur l'ensemble des usagers est assez bien répartie.

A contrario, selon les tranches d'âge on constate que la répartition homme-femme n'est pas équilibrée.

III- Le plan d'action de la CCSB

Rappel des actions prévues pour 2024 et évaluation :

Mesures	Objectifs	Actions / Evaluation
Garantir les mêmes conditions de recrutement, de progression de carrière et de rémunération aux femmes et aux hommes.	Assurer l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emploi de la fonction publique.	Voir pages 1 à 6 du présent rapport
Renforcer l'attractivité des métiers dits « masculins » auprès des femmes, et inversement.	Déconstruire les idées reçues. Utiliser les moyens de communication pour lutter contre les stéréotypes de genre (rédaction non genrée / inclusive dans les fiches de poste). Maintenir l'affirmation des valeurs de la Collectivité, de son engagement en matière d'égalité femme / homme et de mixité dans ses offres d'emploi. Veiller à la mixité des jurys de recrutement.	Jurys de recrutement systématiquement mixtes. Recrutement d'une femme dans l'équipe technique de terrain et test d'une nouvelle organisation du service de collecte des déchets. Ces équipes étaient jusque-là 100 % masculines.
Mener une campagne de sensibilisation interne à la collectivité sur les violences sexistes et sexuelles, et tout type de discrimination.	Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles, et tout type de discrimination. Informar sur les numéros d'urgence, la liste des associations locales et des services sociaux venant en aide aux victimes.	4 agents de la CCSB ont suivi une journée d'information notamment sur la prévention sur les attitudes sexistes.
Soutenir la parentalité.	Inciter les pères à mobiliser le congé de paternité et d'accueil de l'enfant.	Tous les agents pouvant bénéficier d'un congé paternité en 2024 y ont eu recours.
Recenser les attentes des personnels.	Détecter les freins, réels ou ressentis, pouvant exister dans le fonctionnement en interne, et les attentes du personnel pour favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.	Non mis en œuvre : à reporter sur 2025

En application de l'article L. 132-1 du Code Général de la Fonction Publique, pour 2025, afin de maintenir un cadre de travail équitable et de continuer à promouvoir une culture de l'égalité au sein de ses services, la CCSB propose le plan d'action suivant :

Mesures	Objectifs	Indicateurs
Continuer à garantir les mêmes conditions de recrutement, de progression de carrière et de rémunération aux femmes et aux hommes.	Assurer l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emploi de la fonction publique.	Comparatif chiffré.
Etablir une charte de bonne conduite à l'attention du personnel et accompagner les agents dans le cadre de la prévention contre les violences et tout type de discrimination.	Lutter contre les violences, notamment sexistes et sexuelles. Informar sur les numéros d'urgence, la liste des associations locales et des services sociaux venant en aide aux victimes.	Elaboration de la charte et communication aux agents. Nombre d'actions de suivi individuel d'agents
Continuer à soutenir la parentalité.	Inciter les pères à mobiliser le congé de paternité et d'accueil de l'enfant. Permettre aux hommes et aux femmes de bénéficier de temps partiels pour concilier au mieux vie personnelle et vie professionnelle. Adapter les horaires pour ne pas pénaliser les parents.	Comparatif chiffré et exemples d'actions concrètes mises en œuvre pour répondre aux objectifs.
Recenser les attentes des personnels.	Détecter les freins, réels ou ressentis, pouvant exister dans le fonctionnement en interne, et les attentes du personnel pour favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.	Résultat d'analyse des retours du personnel.